

CANADA

Pébats de la Chambre des communes

VOLUME 139 • NUMÉRO 004 • 3° SESSION • 37° LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL (HANSARD)

Le jeudi 5 février 2004

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 5 février 2004

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

● (1000)

[Français]

LA LOI SUR LA RADIOCOMMUNICATION

L'hon. Mauril Bélanger (au nom de la ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec) demande à présenter le projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi sur la radiocommunication.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1005)

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

L'hon. David Price (Compton—Stanstead, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN. Il s'agit d'un rapport de la délégation officielle qui a représenté le Canada à la conférence intitulée «Garantir la paix: le rôle de l'OTAN dans la gestion des crises et la résolution des conflits», qui s'est tenue à Bruxelles le 16 octobre 2003.

Je présente également le rapport sur la visite au Canada du président de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, qui s'est déroulée les 27 et 28 octobre 2003.

[Traduction]

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre un rapport de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth concernant la 49° Conférence parlementaire du Commonwealth, qui a eu lieu à Dhaka, au Bangladesh, du 4 au 12 octobre 2003.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD) demande à présenter le projet de loi C-472, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (déductibilité des amendes).

-- Monsieur le Président, je suis heureux de présenter pour la première lecture cette mesure législative qui modifie la Loi de l'impôt sur le revenu, pour mettre un terme à une situation que j'estime inacceptable et qui permet que les entreprises déduisent les amendes, les pénalités ou les droits à titre de dépenses d'affaires légitimes.

Je crois que les Canadiens sont outrés de cette situation. Le Parlement devrait intervenir parce que la Cour suprême a effectivement statué que si le Parlement n'envisage pas de permettre que les amendes soient traitées comme des dépenses admissibles, il doit alors clarifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour mettre fin à cette situation.

Dans le même ordre d'idées, personne ne devrait tirer avantage d'une faute et le fait qu'une entreprise puisse traiter une amende comme dépense d'affaires légitime mine la valeur dissuasive des contraventions.

(Les motions réputées sont adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

Le Président: Quand ce projet de loi sera-t-il lu la deuxième fois? À la prochaine séance de la Chambre à condition que la présidence examine cette mesure législative. J'ai tout lieu de croire que cette mesure est présentée sous la même forme qu'une mesure jugée irrecevable à la session précédente. Je vais donc examiner cette mesure en tenant compte de cette possibilité et je reviendrai sur la question à la Chambre, à une date ultérieure. Il pourra également y avoir des interventions concernant ce projet de loi, une fois qu'il aura été imprimé.

PÉTITIONS

LES MALADIES DU REIN

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de la part d'habitants de la région de Peterborough. Les pétitionnaires sont préoccupés par les maladies du rein et les problèmes associés à la néphropathie. Ils font remarquer que les maladies du rein constituent un problème croissant au Canada. Ils sont au fait des progrès réalisés dans la prévention et dans le traitement de la maladie. Ils savent que les Instituts de recherche en santé du Canada ont fait de l'excellent travail en ce sens

Les pétitionnaires demandent toutefois au Parlement d'encourager les Instituts de recherche en santé du Canada à reconnaître expressément la recherche sur le rein en nommant l'un d'eux l'Institut des maladies du rein et des voies urinaires.

● (1010)

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Janko Perić (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition signée par 27 électeurs portant sur les avantages de la recherche sur les cellules souches dans la lutte contre le diabète juvénile.

Les pétitionnaires souhaitent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que les scientifiques ont démontré que des facteurs de croissance peuvent faire en sorte que des cellules embryonnaires se transforment en cellules productrices d'insuline, ce qui pourrait contribuer à guérir le diabète juvénile.

Les pétitionnaires prient le Parlement d'appuyer l'utilisation de tous les types de cellules souches pour aider à vaincre le diabète de type 1.

LE MARIAGE

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui deux pétitions au nom de mes électeurs. L'une demande au Parlement de veiller à ce que la définition du mariage fasse immédiatement l'objet d'un examen et d'un débat et de réitérer, comme en 1999, son engagement à prendre les mesures nécessaires pour préserver le mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre union

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): La seconde pétition porte sur la pornographie juvénile. Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour interdire tout matériel qui encourage ou glorifie la pédophilie ou les activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition portant sur la pornographie juvénile. Tout comme la majorité des Canadiens, les pétitionnaires dénoncent l'utilisation de pornographie juvénile. Les tribunaux n'ont pas mis en application la loi actuelle en la matière, de façon à clairement faire savoir qu'une telle exploitation des enfants sera vivement réprimée.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les mesures nécessaires pour déclarer illégal tout matériel faisant la promotion et la glorification de la pédophilie et d'activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Bélair): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

DISCOURS DU TRÔNE

[Traduction]

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 4 février, de la motion: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence la Gouverneure générale en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, et de l'amendement.

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de commenter le discours du Trône livré par la Gouverneure générale le 2 février.

Nous vivons une période enthousiasmante, sous un nouveau gouvernement dirigé par un nouveau chef. Le discours du Trône trace les orientations que suivra le gouvernement au cours des prochaines années, et fixe certains de ses objectifs et priorités. Il est important de savoir que les députés de ce côté-ci de la Chambre et ceux de ce qu'on appelle le parti croupion ont joué un rôle actif dans l'élaboration du discours du Trône.

Je me réjouis d'un certain nombre d'initiatives annoncées dans le discours du Trône, dont la réalisation fera partie des priorités du gouvernement. Je pense en particulier au nouveau pacte pour les municipalités, qui en est véritablement un. Beaucoup doutaient de la volonté du gouvernement de travailler avec les villes, les municipalités et les communautés, afin de trouver un moyen plus efficace de leur assurer un financement durable et les fonds nécessaires à la réalisation de certaines priorités qui tiennent à coeur aux Canadiens.

Depuis le 1^{er} février, l'intégralité des recettes de la TPS est remboursée aux municipalités. Ce n'est cependant là qu'un acompte, puisque le gouvernement s'emploira avec les provinces et les municipalités à partager avec elles une partie des recettes de la taxe sur l'essence, ou à mettre en oeuvre d'autres mécanismes qu'elles jugeront plus adéquats. Le gouvernement fédéral s'efforcera de régler cet aspect avec elles.

Je rappelle que la totalité de la TPS sera remboursée aux municipalités. Elles recevront ainsi sept milliards de dollars sur dix ans. La ville de Toronto, par exemple, touchera 50 millions par année, qui pourront être affectés au transport public, par exemple, ou encore à la construction de logements abordables ou à la lutte contre la criminalité.

Mon quartier est le théâtre de trop nombreux crimes de violence, imputables à la drogue et à la présence des gangs. Le chef Fantino a exprimé des doutes quant à sa capacité de contrer cette criminalité. Les transferts de fonds aux municipalités donneront aux conseillers municipaux une plus grande marge de manoeuvre pour lutter contre certains de ces très sérieux problèmes, notamment la prolifération des armes de poing et les duels à la texane qui se produisent dans ma circonscription. Des gangs se livrent à des échanges de coups de feu, risquant ainsi de blesser des passants innocents. Il faut mettre un terme à ce genre d'activité, et les transferts de fonds nous y aideront.

Pendant que nous collaborons avec les municipalités pour trouver des moyens de transférer les taxes sur l'essence, cela deviendra la prochaine étape, à mesure que la position du gouvernement en matière fiscale deviendra plus claire et mieux définie et lorsque le gouvernement aura acquis plus de souplesse dans les prochaines années.

Nous devons faire participer les provinces à ces consultations. Nous ne voulons assurément pas qu'elles reprennent cet argent aux municipalités. Cela s'est déjà produit. Notre gouvernement transfère des sommes d'argent aux provinces au titre du TCSPS, de la santé, de l'enseignement postsecondaire et des programmes sociaux. Le gouvernement de l'Ontario, sous l'administration précédente, a utilisé cet argent pour réduire les impôts. Nous voulons tous réduire les impôts mais nous devons également assumer nos responsabilités.

Je ne veux pas que la province de l'Ontario reprenne l'argent que nous donnerons directement aux municipalités. Cela s'est également produit dans le cas de la prestation nationale pour enfants qui est versée à un grand nombre d'Ontariens. Le gouvernement de l'Ontario a mis le grappin sur ces sommes. Nous ne voulons pas que cela se reproduise. Nous voulons nous assurer que ce sera de l'argent neuf pour les municipalités et il ne fait aucun doute que notre gouvernement s'y est engagé.

Le réengagement envers le système de santé et le suivi et la mise en oeuvre d'un nouveau financement de 2 milliards de dollars aux provinces pour cette année fiscale est une priorité fondamentale du discours du Trône. Nous devons travailler à un système de santé durable. Notre population vieillit. Nous disposons de nouvelles technologies. Les pressions exercées sur les dépenses de santé sont énormes.

C'est pourquoi ce conseil de la santé s'efforcera d'accroître l'information disponible de sorte que les citoyens de chacune des provinces soient en mesure de comparer ce qu'ils reçoivent en contrepartie de l'argent qu'ils déboursent pour les soins de santé. Ils seront en mesure de se rendre compte de la longueur des listes d'attente pour une chirurgie et dans les salles d'urgence dans leurs provinces et de déterminer comment cette situation se compare à celle des autres provinces. Si leur province ne se conforme pas, à ce chapitre, à une norme acceptable, ils pourront exiger que cette situation soit corrigée.

● (1015)

Au fait, monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de York-Centre.

Le discours du Trône mentionne la création d'une nouvelle agence de santé publique. Celle-ci instaurera une approche beaucoup plus coordonnée à l'égard de toutes les questions ou menaces touchant la santé publique. À l'heure actuelle, il existe un vaste éventail d'organismes, d'organisations, d'administrations et de groupes divers. Cette agence réunira tous les intervenants. Elle regroupera les experts et les programmes sous un même toit afin que nous puissions réagir plus efficacement aux situations comme l'épidémie de SRAS ou aux nouvelles menaces comme celle de la grippe aviaire si jamais elle faisait son apparition sur nos côtes. Voilà donc une mesure importante pour le domaine de la santé publique.

Le discours du Trône promet aussi des services de garde de qualité, un meilleur accès à lagarde, et ce, plus rapidement. Cela signifie que des espaces en garderie seront créés plus rapidement et, pour bien des citoyens dans ma circonscription, cette question est primordiale. De nombreux électeurs sont venus me parler de l'importance des soins à domicile et des services de garde. Cette mesure leur apportera un certain répit à cet égard.

Notre gouvernement s'est à nouveau engagé à gérer prudemment lesdeniers publics. Il n'accepterajamais de gonfler ses dépenses au point de sombrer dans le déficit. Nous poursuivrons sur notre lancée et réduirons la dette en proportion de notre économie. Il y a de nombreuses années, le rapport entre la dette et le PIB était de 71 p.

L'Adresse

100. Nous l'avons ramené à 44 p. 100 et nous comptons le voir baisser à 25 p. 100 d'ici peu.

Pour atteindre cet objectif, nous allons revoir toutes les dépenses et nous assurer qu'elles sont conformes aux priorités du gouvernement et des Canadiens; nous allons veiller à obtenir une bonne valeur pour chaque dollar dépensé et à bien gérer les dépenses.

Il est aussi question, dans le discours du Trône, d'investir dans les gens, d'actualiser etd'améliorer le système de subventions et de prêts, afin d'élargir l'accèsaux études pour les familles à faible et à moyen revenu, et de tenircompte de la hausse du coût d'une éducation. Cette question est très importante dans Etobicoke-Nord.

Le Régime enregistré d'épargne-études sera élargi ou le gouvernement créera de nouveaux incitatifs afin d'encourager davantageles familles à revenu modique à commencer à investir, dès la naissance de leursenfants, dans leur éducation à long terme. Pour relever les défis de la nouvelle économie qui évolue à un rythme effréné, le gouvernement va parfaire et multiplier ses programmes afin de favoriser leperfectionnement des compétences.

Il est absolument vital de pouvoir vivre, respirer et se déplacer dans un environnement propre. Nous avons des problèmes environnementaux à Toronto. Nous avons des défis à relever parce que notre air n'est pas aussi pur qu'il devrait l'être. Le gouvernement a dit qu'il nous faut un plan national équitable pour mettre en oeuvre l'accord de Kyoto. Il est inutile de se fixer des buts si nous ne pouvons les atteindre. Il faut un plan qui énonce très clairement les risques et les avantages, la façon dont les coûts seront assumés et les mesures concrètes qui nous permettront d'atteindre les objectifs visés.

Le gouvernement s'est aussi engagé à verser 3,5 milliards de dollars sur une période de 10 ans pour nettoyer les sites contaminés qui relèvent de sa compétence. Le gouvernement complétera ce programme par des travaux de 500 millions de dollars visant à aider à restaurer d'autres sites. Dans ma circonscription d'Etobicoke-Nord, il y a de nombreux sites contaminés et j'espère qu'une partie de cet argent pourra être réaffectée, afin que nous n'ayons pas à lancer de nouvelles initiatives. Nous pouvons nous appuyer sur l'infrastructure existante et mettre un frein à l'étalement urbain.

Le gouvernement renforce aussi son engagement à veiller à la pureté de notre air et de notre eau en se concentrant sur les questions transfrontalières avec les États-Unis. Il propose aussi le «défi d'une tonne», qui consiste à réduire les émissions de 1 000 kilogrammes par personne par année.

Nous tablerons sur les investissements effectués dans la science et l'innovation, dans la recherche fondamentale, qui totalisent environ 13 milliards de dollars depuis 1997. Nous en sommes au stade où nous devons veiller à ce que la technologie soit transférée et diffusée dans toute l'économie. Nous devons mettre davantage l'accent sur la commercialisation afin que l'innovation mène également à la création d'emplois et à la croissance économique et profite à tous les Canadiens.

Nous devons nous assurer que les petites et moyennes entreprises ont accès à la recherche et au savoir-faire afin de pouvoir développer elles-mêmes leur potentiel.

Le déficit démocratique est également mentionné dans le discours du Trône. Les parlementaires, comme ceux qui siègent à la Chambre, seront appelés à contribuer plus activement aux décisions du gouvernement. Il y aura plus de votes libres. Les parlementaires auront l'occasion d'examiner les nominations. Lorsque les tribunaux prennent des décisions aussi importantes, il est bon que les parlementaires en sachent un peu plus au sujet des personnes sélectionnées et des valeurs qu'elles défendent. J'ai hâte de participer à ce processus.

Un poste de commissaire à l'éthique indépendant sera créé.

Sur le plan international, nous réviserons la politique étrangère. J'espère que cela comprendra l'examen de la politique à l'égard de la Somalie. Dans ma circonscription, il y a beaucoup de Canadiens d'origine somalienne, et la Somalie est, pour l'instant, un État non viable qui essaie de revenir dans le droit chemin. J'espère que cela se produira.

• (1020)

De nouvelles dépenses d'équipement sont prévues pour la défense de même que l'envoi dans les pays africains de médicaments pour traiter les patients atteints du VIH-sida.

Il s'agit d'initiatives très positives. Notre programme est ambitieux. J'espère que les députés l'appuieront sans réserve et approuveront le discours du Trône.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, l'allocution du député d'Etobicoke-Nord ne manquait pas d'intérêt. À l'entendre, on croirait que pour lui, comme pour son chef, le nouveau premier ministre, un discours satisfait tout le monde. À certains égards, c'est le but que recherchait le député par ses propos.

Dans ses premiers propos, il vantait le rôle de tous les députés libéraux, y compris de ceux d'arrière-ban—et il a même fait allusion aux députés de ce qu'il a appelé le parti—qui auraient contribué au discours du Trône. Néanmoins, hier soir à la Chambre s'est tenu un débat très important et critique, dirais-je, sur l'ESB et la crise de la vache folle qui touche non seulement l'ouest canadien mais le pays tout entier.

Ma première question s'adresse au député d'Etobicoke-Nord: comment se fait-il que, parmi les 170 députés ayant contribué au contenu du discours du Trône, aucun n'ait jugé la crise de la vache folle, ou l'ESB, assez importante pour être mentionnée, ou encore pour qu'un plan d'action y soit dressé ou, à tout le moins, esquissé, de manière à remonter un tant soit peu le moral des éleveurs de bovins?

Le deuxième sujet qu'il a abordé et sur lequel je veux l'interroger est ce qu'il a appelé des «duels à la texane» à Toronto, ce qui montre bien ce qu'il en pense. Nous comprenons tous que Toronto éprouve un problème très sérieux de crimes avec armes à feu. Je me demande si cela l'a amené à repenser son appui au registre bâclé des armes à feu et si les millions de dollars qui continuent à être dépensés ou gaspillés à cette fin ne seraient pas mieux employés s'ils servaient à mettre un plus grand nombre de policiers dans les rues de Toronto.

• (1025)

M. Roy Cullen: Monsieur le Président, le député de Prince George—Peace River vise bien bas. Le discours du Trône sert à énoncer les grandes orientations du gouvernement. L'ESB constitue certainement une priorité pour le gouvernement. En fait, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et son prédécesseur ont travaillé très fort là-dessus avec le secteur de l'agriculture; ils sont allés à Washington. Ce n'est pas un problème facile à résoudre. C'est un problème très sérieux pour tous les agriculteurs du pays, et nous devons nous y attaquer.

Le gouvernement travaille là-dessus, mais je ne pense pas qu'on puisse énoncer un plan dans un discours du Trône. Le plan consiste à travailler avec les divers intervenants et à convaincre la communauté internationale que notre boeuf est sûr. C'est ce que font le ministre et le gouvernement. Je les en félicite.

En ce qui concerne le contrôle des armes à feu, dans ma circonscription, je me suis rendu à la section 23, la police locale, et j'ai demandé aux policiers si le contrôle des armes à feu leur était utile. Ils ont dit obtenir beaucoup de renseignements à l'aide du registre et que cela leur était utile, mais que ce n'est pas une panacée. Donc, si la police est de cet avis, je considère que nous devons certes améliorer le système d'enregistrement des armes à feu, mais qu'il n'y a pas de raison de supprimer tout ce que nous avons fait jusque-là simplement parce qu'il coûte trop cher.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, mon collègue peut-il expliquer pourquoi le discours du Trône ne contient pas un mot sur la crise de l'industrie forestière et du bois d'oeuvre? C'est une crise énorme qui secoue tout le pays, touche toutes les provinces. Pourtant, pas un mot dans le discours du Trône.

La deuxième partie de ma question concerne la rubrique Développement régional et rural, à la page 22. Il y est question des ressources du Canada en énergie et de la maximisation dupotentiel de nos zones côtières et marines au moyen d'un nouveau pland'action pour nos océans. Bien des pêcheurs et leurs familles se demandent avec inquiétude ce que cela veut dire. Allons-nous exploiter le pétrole et le gaz dans les zones côtières, au large de la Colombie-Britannique et de la côte est du Canada, au risque de nuire à nos fragiles stocks de poisson? Voilà le genre de question que se posent les pêcheurs, et ils voudraient avoir une réponse, si c'est possible.

M. Roy Cullen: Monsieur le Président, à entendre ces propos du député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, je trouve paradoxal que les deux députés d'en face, en tout cas le député de Prince George—Peace River, aient dit qu'on trouve à peu près tout dans le discours du Trône, mais qu'ils auraient voulu y trouver aussi quelque chose sur l'ESB, sur les forages en mer et sur le bois d'oeuvre.

Le problème du bois d'oeuvre est très grave également, mais notre gouvernement a fait ce qu'il devait faire. Nous collaborons avec les intéressés pour essayer de trouver des solutions. Le problème n'est pas simple. Mardi, nous étudierons une de mes motions, la motion n° 397, qui porte sur la nécessité d'aborder différemment la question des droits compensateurs et des subventions, mais nous n'y parviendrons pas facilement, pour peu que nous y arrivions un jour. J'espère que ce sera possible, mais ce ne sera pas facile.

À l'heure actuelle, les États-Unis versent des subventions énormes à l'agriculture. Il y a des subventions des États et des administrations locales pour les usines de fabrication, comme celles de l'industrie de l'automobile. Par contre, les Américains nous reprochent de subventionner injustement notre industrie du bois d'oeuvre. C'est complètement...

Le président suppléant (M. Bélair): Je suis désolé de d'interrompre le député. Reprise du débat, le député de York-Centre a la parole.

L'hon. Art Eggleton (York-Centre, Lib.): Monsieur le Président, en réponse au discours du Trône, je voudrais parler surtout du nouveau pacte pour les villes, ou du «nouveau pacte pour les collectivités» comme on l'appelle dans le discours.

Trois raisons motivent mon choix. Premièrement, la circonscription de York-Centre est située géographiquement au centre de Toronto et, lorsque je fais du porte à porte pour rencontrer mes électeurs, on me parle beaucoup plus des impôts fonciers élevés et on se plaint davantage des services municipaux mal adaptés que des problèmes à l'échelon fédéral.

Deuxièmement, j'apporte le point de vue d'une personne qui a été maire de Toronto pendant 11 ans environ et je comprend personnellement les problèmes de budget serré que connaissent les villes.

Troisièmement, je préside le groupe parlementaire du Grand Toronto, formé de quelque 40 députés libéraux qui représentent près de cinq millions de personnes en milieu urbain.

Le discours du Trône décrit ce que je considérerais comme le début d'une stratégie urbaine, et celle-ci est nécessaire. C'est ce que je réclamais depuis longtemps. En fait, 80 p. 100 de la population du pays vit en milieu urbain. Les moteurs de notre économie sont les régions urbaines. Elles représentent une partie très importante de la mosaïque culturelle de notre pays, et nous devons donc avoir une stratégie urbaine, comme nous devons avoir une stratégie rurale, pour traiter entre les administrations, sur un pied d'égalité, des diverses questions qui se posent.

Ce discours du Trône accorde une remise de la TPS aux municipalités. C'est une bonne chose. Cela permet aux municipalités de disposer d'argent très rapidement. Dans mon cas, il s'agit d'une somme d'environ 52 millions de dollars pour la ville de Toronto. Il est aussi important de noter que près de 20 millions de dollars serviront à la commission de transport de Toronto, la TTC, qui en a grandement besoin pour combler son déficit sur le plan du transport public.

La décision portant sur la remise de la TPS a été applaudie par les dirigeants municipaux. L'opposition ne s'est peut-être pas manifestée aussi chaleureusement, mais nous avons à tout le moins entendu le maire de Toronto, le maire de Winnipeg et les maires de bon nombre d'autres villes approuver avec enthousiasme les mesures annoncées dans le discours du Trône. Il s'agit de mesures très précises.

Deuxièmement, le budget de l'an dernier a accru le rythme des programmes d'infrastructure. Pour la première fois, nous avons droit à une plus longue période de temps: 10 ans pour un programme d'infrastructure. C'est très bien parce que les municipalités ont besoin de constance. Elles ont besoin de savoir qu'elles peuvent planifier sur une longue période de temps et compter sur les montants prévus. Le programme d'infrastructure nous permet d'obtenir de l'argent du provincial et du municipal. Cela nous donne davantage de ressources pour nous aider à renforcer notre infrastructure et freiner sa détérioration dans les secteurs urbains.

Il est maintenant question d'accélération, et nous devons aller de l'avant parce qu'il est important que nous obtenions davantage d'argent dans les budgets à venir. Le programme d'infrastructure que j'ai eu le plaisir de mettre sur pied au nom du gouvernement fédéral lorsque j'étais ministre responsable du Conseil du Trésor dans les années 1993-1994 est à mon avis un programme solide qui permet de combler un grand besoin dans les secteurs urbains de tout le pays.

Troisièmement, le discours du Trône prévoit la participation des gouvernements municipaux, ce qui est à mon avis un élément

L'Adresse

essentiel. Il y a trois ordres de gouvernement, dont seulement deux peut-être sont prévus dans la Constitution, mais pour les citoyens qui doivent payer des taxes aux trois niveaux, ces derniers revêtent tous une certaine importance et il est essentiel que nous connaissions le point de vue de nos dirigeants municipaux.

Je me souviens qu'au milieu des années 1970, quand j'ai fait mes premières armes en politique municipale, nous avions ce que nous appelions des rencontres à trois niveaux qui regroupaient des représentants des gouvernements fédéral, provincial et municipal. C'était le bon temps pour le dialogue et la collaboration. Il existait même à l'époque un ministère des Affaires urbaines au gouvernement fédéral. Je crois que nous pouvons retourner à une planification qui réunirait des représentants des trois ordres de gouvernement. À mon avis, il serait possible de conclure, entre ces trois ordres de gouvernement, des ententes qui permettraient de rendre nos villes et nos centres urbains plus vivables tout en continuant à contribuer à la vitalité économique et culturelle de notre pays.

Le discours du Trône est à mon avis un document des plus positifs.

● (1030)

Les prochaines étapes pourraient porter sur le nécessaire examen d'autres questions urbaines et d'autres aspects du nouveau pacte. À Toronto, par exemple, deux grandes questions, les transports en commun et le logement abordable, nous placent en situation de crise. Dans de nombreuses autres agglomérations urbaines partout au pays, ces deux questions sont importantes. Dans l'ensemble, toutefois, toutes les municipalités ont des problèmes d'infrastructure.

Permettez-moi de dire un mot de ces deux problèmes, car je crois qu'ils sont importants. Nous ne pouvons les laisser aux municipalités. Nous ne saurions nous attendre à ce que le remboursement de la TPS suffise à corriger la situation dans ces deux domaines. Il faut faire beaucoup plus. Nous devons agir en partenariat avec les municipalités. Les trois ordres de gouvernement doivent être partenaires face à des questions comme les transports en commun et le logement abordable.

Le problème des transports en commun à Toronto a pour effet que la ville souffre de congestion. Selon la Chambre de commerce, cette congestion coûte 2 milliards de dollars par année à notre économie. La solution consiste en partie à ce que les gens prennent les transports en commun. Toutefois, ces dernières années, nous avons fait en sorte que ce soit plus difficile pour eux de le faire. Il y a eu des diminutions de service et de maintenance, et des augmentations de tarifs.

La commission de transport de Toronto reçoit un soutien gouvernemental moindre que tout grand système de transport en commun dans le monde. Elle reçoit en ce moment un soutien de 20 p. 100 du gouvernement provincial. Elle recevait auparavant un soutien à hauteur de 50 p. 100 pour l'exploitation et de 75 p. 100 pour les immobilisations.

Si nous examinions certains grands réseaux de transport en commun aux États-Unis, nous constaterions qu'ils obtiennent également un soutien fédéral. En fait, leur soutien gouvernemental total dépasse de beaucoup le nôtre, même dans d'autres régions du Canada. Par exemple, je crois qu'à Montréal, le soutien du gouvernement est de 30 ou 40 p.100, contre 20 p. 100 à Toronto.

La province doit donc en faire davantage et le gouvernement fédéral aussi, dans le domaine du transport en commun, si nous voulons régler ce problème de congestion. Il nous faut le résoudre si nous voulons que nos villes demeurent viables et restent les locomotives économiques de notre pays. Toronto, comme beaucoup d'autres villes, est très importante pour les coffres du gouvernement aussi

Je passe maintenant au logement abordable. La situation est très attristante. Nous avons besoin d'une stratégie du logement dans notre pays. Il nous faut une stratégie du logement dirigée par le gouvernement fédéral, assortie d'un partenariat avec les autres ordres de gouvernement. Nous devons nous attaquer au problème de l'itinérance et aux problèmes qui se posent aux personnes âgées.

À Toronto, 70 000 personnes sont inscrites sur une liste d'attente de logements sociaux dont le loyer est établi en fonction du revenu. On leur déclare qu'elles devront attendre sept ou huit ans. C'est inacceptable. Ces personnes, dans certains cas, consacrent 50 ou 60 p. 100 de leur revenu à leur loyer. Elles n'ont pas assez d'argent pour joindre les deux bouts. Elles doivent même avoir recours aux banques d'alimentation. Il y a plus de 6 000 enfants qui vivent dans des refuges pour sans-abri. N'oublions pas les personnes âgées. Même si leurs pensions sont indexées au coût de la vie, l'IPC, les loyers à Toronto ont augmenté deux fois plus vite que cet indice. Par conséquent, elles aussi ont de la peine à joindre les deux bouts.

Des personnes âgées à York- Centre me disent qu'elles consacrent au logement de 50 à 60 p. 100 de leur revenu, voire plus. Je le répète, il est affreux de placer nos aînés dans une telle situation. Un grand nombre de personnes pâtissent de cette crise du logement.

Nous avons besoin d'une stratégie du logement. Nous devons réussir à créer des logements à prix abordables avec les autres paliers de gouvernement et nous devons le faire tout de suite, dans le cas de ces deux groupes sociaux, car nous nous trouvons dans une situation de crise.

Le discours du Trône dit clairement que, dans ce nouveau pacte, il s'agit d'une participation initiale. Cette terminologie est la bienvenue parce que cela veut dire qu'il reste beaucoup à faire. Je sais que le premier ministre et son secrétaire parlementaire ont une longue listes de projets. Nous avons parlé de la taxe sur l'essence, et je pense qu'il s'agit sans doute d'un élément qui pourra contribuer dans une grande mesure à répondre aux coûts du transport dans les municipalités, tant pour les routes que pour les transports en commun. Dans la région du Grand Toronto, il ne fait aucun doute qu'il faudra accorder beaucoup d'importance aux transports en commun.

Oui, le discours du Trône est une bonne participation initiale et un bon début, mais il faut faire plus. Je suis heureux de voir que nous progressons vers la mise en place d'une stratégie urbaine. Je félicite le premier ministre et le Cabinet de nous aider à nous acheminer dans cette direction avec ce discours du Trône.

• (1035

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, quand j'examine le discours du Trône, que je l'écoute attentivement, et comme je suis ici depuis 10 ans et que j'ai entendu d'autres discours du Trône, je remarque qu'environ 90% de ce discours est ni plus ni moins ce que j'appellerais du recyclage. Le député qui a pris la parole avant moi nous a servi justement un de ces sujets recyclés, soit la pauvreté. Ce qui est nouveau par contre dans le discours du Trône, c'est la remise de la TPS aux municipalités.

J'aimerais poser deux questions au député concernant ces deux sujets.

Je sais à quel point le gouvernement aime l'argent et déteste perdre des recettes. C'est du moins ce que j'ai pu voir depuis que je siège ici. Le gouvernement va se priver de certaines recettes en remettant la TPS aux municipalités. Je me demandais si le gouvernement pensait réduire les paiements de transfert aux provinces pour compenser les pertes relatives à la TPS.

Comment peut-on expliquer qu'il y ait 1,5 million d'enfants en 2004 qui vivent encore dans la pauvreté alors qu'en 1993, le gouvernement, reconnaissant l'existence d'un million d'enfants pauvres, avait déclaré qu'il allait s'attaquer à la pauvreté et l'éliminer complètement à l'horizon 2000? À mon sens, il a essuyé un échec lamentable.

● (1040)

L'hon. Art Eggleton: Monsieur le Président, ce discours du Trône est novateur par rapport aux municipalités, car celles-ci n'avaient jamais été mentionnées de la sorte auparavant. Pour ce qui est de la TPS, il n'y a jamais eu rien d'aussi concret que le bénéfice instantané qui reviendra à nos municipalités. Rendons à César ce qui revient à César et reconnaissons cette mesure assez novatrice.

Donner leur mot à dire aux villes et aux municipalités est aussi capital pour résoudre les problèmes, y compris celui de la pauvreté. Oui, je pense que nous devrions tous avoir honte de la pauvreté. Cependant, au fil des ans, le gouvernement s'est vivement intéressé au problème de la pauvreté, notamment celle qui frappe les enfants. La prestation fiscale pour enfants et le programme de places en garderie qui est actuellement en évolution sont conçus pour aider à répondre aux besoins des familles moins nanties et à ceux des futures générations de citoyens et d'électeurs canadiens, c'est-à-dire nos enfants.

Beaucoup de progrès ont été accomplis. Bien des mesures ont été prises, mais il reste encore beaucoup à faire. Tous les députés de la Chambre et tous les partis politiques ont convenu de la nécessité d'éliminer la pauvreté. Nous devrions tous avoir honte, car ce problème subsiste toujours.

Depuis les dix dernières années, le gouvernement a fait son possible et il continue de le faire pour réduire la pauvreté et pour donner à tous les Canadiens des chances égales.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours de mon collègue dans lequel il a soulevé la question des municipalités. Cependant, à mon avis, ce qui est le plus important dans le discours du Trône, c'est ce qu'on n'y retrouve pas.

Présentement, à l'échelle de la planète, il y a un phénomène très particulier: la Chine est en train de devenir la manufacture du monde. Le Canada a aussi ouvert ses marchés aux pays du Sud pour l'importation de textile. Il a même devancé les accords internationaux à cet égard.

Or, il n'y a pas un mot dans le discours du Trône au sujet de ce que le gouvernement du Canada va faire pour affronter ces réalités. N'est-ce pas un oubli majeur, de la part du gouvernement fédéral, que de ne pas être capable de s'attaquer à ce problème, d'essayer de le régler et de proposer des actions concrètes? Effectivement, tout notre secteur manufacturier est en train de disparaître sous cette nouvelle réalité.

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton: Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, nos villes, où sont concentrés 80 p. 100 de la population canadienne, sont les moteurs économiques de notre pays. Elles sont de plus en plus en concurrence avec les autres villes du monde. Toronto est en concurrence, non pas avec des villes canadiennes, mais avec certaines des grandes villes du monde, qu'elles soient situées aux États-Unis, en Amérique du Sud, en Europe ou ailleurs.

Ce que nous essayons de faire avec ce nouveau pacte, c'est de reconnaître cette réalité. Nous tentons d'aider nos villes à saisir les possibilités qui se présentent à elles afin que les avantages économiques qui en résultent rejaillissent sur toute la population. C'est comme la poule aux oeufs d'or. Nous voulons continuer de nourrir cette poule afin qu'elle puisse continuer de procurer des avantages à l'ensemble des Canadiens et de promouvoir nos projets économiques dans le monde entier.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de répondre au discours du Trône au nom des habitants de ma circonscription, Yellowhead, en tant que principal porte-parole du Parti conservateur pour les questions relatives à la santé et aux affaires intergouvernementales.

Nous devons avant tout nous poser une question. Nous devons bien comprendre l'orientation qu'imprime le discours du Trône car il s'agit d'un document tourné vers l'avenir. Premièrement, nous devons faire le point sur le système de soins de santé. Deuxièmement, nous devons comprendre comment nous en sommes arrivés là et la direction que le discours du Trône nous invite à prendre.

Je tiens à souligner de la façon la plus appuyée que possible que c'est un discours du Trône dysfonctionnel qui imprime la direction que nous prenons dans ce domaine au début du XXI^e siècle. Quel est l'état du système de santé aujourd'hui? Nous devons vraiment nous poser la question parce que chaque jour qui passe ramène à la une des quotidiens le cortège des graves problèmes du système. Les listes d'attente sont telles que plus d'un million de patients attendent leur tour pour des interventions chirurgicales délicates. Bon nombre meurent avant d'arriver au haut de la liste sans pouvoir accéder au système que les Canadiens chérissent entre tous, leur système de soins de santé.

Des malades meurent dans les urgences. Le député devrait voir l'agitation à Nanaimo, en Colombie-Britannique, ou en Saskatchewan où des médecins se révoltent. C'est du jamais vu dans l'histoire de notre pays. Jamais le système de santé n'a suscité une telle division au Canada, mais pis encore, des gens sont à bout et ne peuvent plus en prendre.

À la télévision, avant-hier soir, le ministre de la Santé a affirmé qu'il n'y avait pas de listes d'attente au Canada et que les cas urgents étaient traités. Il devrait servir ce discours à la dame qui a fait une fausse-couche après avoir attendu plus de cinq heures à l'urgence. Il aurait dû servir ce discours aux malades emportés par une crise cardiaque qui attendaient leur tour sur la liste d'attente ou dans une salle d'urgence. Ces cas ne sont pas uniques. Il y en a d'un bout à l'autre du pays à l'instant même. Des mesures doivent être prises. Nous devons vraiment réfléchir à la direction que nous prenons dans le domaine des soins de santé.

Pour comprendre certaines des difficultés actuelles et comment nous en sommes arrivés là, il faut aussi prendre en compte le problème des ressources humaines, la pénurie de médecins et de personnel infirmier. Je trouve intéressant que mon collègue, qui est médecin, ait parlé de sa formation dans sa réponse au discours du

L'Adresse

Trône. Lorsqu'il recevait sa formation, une autre personne, immigrante, recevait aussi la sienne. Comme elle répondait aux normes de qualification en vigueur aux États-Unis, cette personne se préparait à retourner dans ce pays, bien qu'elle ait reçu sa formation ici, parce que ses qualifications n'étaient pas reconnues au Canada. Il y a quelque chose qui cloche lorsque des personnes meurent à cause de la grave pénurie de personnel, et que nous refusons néanmoins d'accepter des étrangers qui sont pourtant hautement qualifiés. Nous devons faire quelque chose pour régler la pénurie des ressources humaines. Deux problèmes fondamentaux se posent : les listes d'attente, et les ressources humaines. J'y reviendrai plus en détail un peu plus tard.

La crise du SRAS nous en a beaucoup appris sur la situation dans notre pays et elle a démontré à quel point nous sommes mal préparés à gérer ce genre de situation. Un autre virus de grippe se profile actuellement à l'horizon. Espérons qu'il ne se mutera pas en virus transmissible d'humain à humain. Quoi qu'il en soit, nous suivons la situation avec grand intérêt, car elle pourrait prendre une tournure tellement grave, qu'en comparaison la crise du SRAS paraîtrait insignifiante. Sommes-nous préparés? Sommes-nous prêts à réagir? Quelles leçons avons-nous tirées?

Les relations tendues entre le fédéral et les provinces sont un autre sujet qui me préoccupe beaucoup, à cause de ce qui s'est déjà passé dans le dossier des soins de santé. La situation des soins de santé au Canada, aujourd'hui, est sans précédent.

Comment en sommes-nous arrivés là? Voilà une bonne question. Voyons ce que veut faire le premier ministre. Il affirme que les soins de santé sont la priorité dans ce pays. C'est le premier ministre qui le dit. Mais il y a lieu d'en douter, si on se réfère à ce qu'il a fait dans le passé. Si l'on veut savoir où s'en va quelqu'un, il suffit de regarder d'où il vient. C'est très révélateur de la direction qu'il entend prendre. En 1995, le premier ministre a procédé à des compressions unilatérales massives. Qui dit compressions unilatérales dit absence de négociations et de concertation sur ce qui constitue le meilleur intérêt de la collectivité. Il s'agissait bien de compressions unilatérales, qu'un homme seul a décidées parce qu'il tenait à réaliser l'équilibre budgétaire, ce qu'il a fait au détriment des soins de santé.

● (1045)

C'est vraiment intéressant quand on examine les chiffres et les priorités. Peut-être qu'à l'époque le ministre des Finances n'avait pas le choix. Peut-être qu'il devait faire quelque chose avec un budget déficitaire, et il l'a fait. C'est une question de priorités et il est évident que la santé n'était pas une de ces priorités, 25 milliards de dollars. C'est incroyable.

Au même moment, on constate, non sans intérêt, que les subventions aux entreprises ont augmenté de 700 millions de dollars, soit 20 p. 100. Au même moment, la hausse des dépenses de l'appareil gouvernemental s'est élevée à 1,3 milliard de dollars, ce qui représente un ajout de 6 p. 100 au budget supplémentaire.

Ce n'était pas au même moment que la santé a été reléguée à l'arrière-plan. La santé a été exploitée. Cela a démoli l'accord relatif au partage 50-50 que nous avions conclu avec les provinces en matière de santé. Ce partage est resté sacré pendant des décennies depuis la création du régime d'assurance-maladie universel d'un océan à l'autre par suite d'une entente fédérale-provinciale.

Les réductions unilatérales ont tué ce partage 50-50. Elles ont miné les relations fédérales-provinciales. Qui plus est, elles ont chassé des infirmières et des médecins des hôpitaux universitaires à cause de l'abandon du programme de formation, les forçant à s'exiler au sud de la frontière pour travailler. Nous avons ainsi perdu nos plus brillants médecins et nos meilleures infirmières.

À cette époque-là, les associations de médecins et d'infirmières disaient que nous allions en payer le prix 10 ans plus tard. Nous voici, dix ans plus tard, et nous en payons le prix. Nous n'avons pas les ressources humaines qu'il faut pour faire face à la situation. Qu'allons-nous faire à cet égard?

Jetons un coup d'oeil à notre régime de soins de santé. Il est étonnant que toutes les fois que nous parlons du régime d'assurancemaladie dans un débat intellectuel sur la santé, tous croient que nous passerons à un régime d'assurance-maladie à l'américaine. Rien n'est plus faux. Il n'y a pas un seul gouvernement provincial ou un seul parti à la Chambre qui propose l'adoption d'un régime à l'américaine.

En fait, le système américain se classe au 37^e rang dans le monde sur le plan qualitatif. Nous ne pouvons guère pavoiser puisque le nôtre se classe 30^e. Il nous faut plutôt prendre exemple sur les 29 pays qui nous devancent pour nous doter du régime d'assurance-maladie du XXI^e siècle qui répondra aux besoins des Canadiens. Voilà ce que nous devons faire.

La lecture du discours du Trône nous surprend. Nous connaissons nos acquis. Nous avons parlé du chemin parcouru. Regardons-nous vers l'avenir? Le discours du Trône porte-t-il vraiment un regard sur l'avenir, sur ce que le gouvernement et le premier ministre entendent réaliser dans le secteur des soins de santé? Le discours du Trône présente quelque peu une vision de l'avenir, mais il ne fait aucune rétrospective, pas plus qu'il n'évoque le passé et les échecs, car le tableau n'est vraiment pas rose. Le premier ministre est la cause, et non le remède, en ce qui concerne les nombreux problèmes que nous avons dans le système de santé.

Le discours du Trône énonce beaucoup de généralités et ressasse bien des vieilles promesses, mais il est très avare de détails. Il recèle certaines lacunes en particulier. Il omet de mentionner l'accord sur la santé qui a été conclu l'an dernier. C'était la première fois que les gouvernements fédéral et provinciaux se réunissaient pour élaborer une entente et l'accepter. Nous pourrions nous demander s'ils ont obtenu tout ce qu'ils voulaient, mais ils l'ont acceptée. Nous devrions souligner qu'une entente a été conclue. Tâchons au moins de réaliser les objectifs sur lesquels les deux niveaux de gouvernement se sont entendus à ce moment-là. Le discours du Trône passe entièrement sous silence les manquements à cet égard.

Le discours du Trône néglige également d'exposer un échéancier pour la création d'une agence canadienne de santé publique. Nous avons été témoins de ce qui s'est passé avec le SRAS. Nous savons qu'il risque d'y avoir une pandémie. Tout ce qui est prévu, c'est censément la nomination d'un médecin en chef. J'en parlerai plus longuement plus tard.

Le discours du Trône passe également sous silence les engagements à l'égard d'un financement stable et à long terme du système de santé. C'est fort intéressant. Pourquoi? Nous pourrions dire que cet aspect n'entre pas dans le cadre du discours du Trône, mais ce n'est pas vrai. C'est exactement ce qui a été annoncé pour les municipalités. En fait, cette annonce a été faite avant la présentation du discours du Trône. Or, si nous regardons vers l'avenir, nous constatons qu'aucun financement stable n'est prévu pour la santé.

Je me dois de mentionner la question du financement stable. J'invite fortement le gouvernement à cesser de lancer des chiffres en l'air devant les provinces. En 2000, juste avant des élections, soit dit en passant, les libéraux ont annoncé l'affectation de 21 milliards de dollars à la santé, mais, de cet argent fondamental pour la santé, pas un sou n'a été versé avant avril de l'année suivante. Par la suite, des fonds ont été prévus sur cinq ans.

(1050)

Puis, en 2003, alors qu'il restait encore trois ans avant la fin de l'entente initiale de 2000, les libéraux ont annoncé de nouveau cette même contribution. Ils ont fait le tour du pays pour annoncer qu'ils investissaient un montant supplémentaire de 34,8 milliards de dollars au titre des soins de santé.

Pourquoi les provinces sont-elles restées là sans croire le gouvernement? Parce qu'elles savent que les chiffres sont erronés et que, dans son annonce, le gouvernement a tout simplement repris les chiffres antérieurs. Les provinces savent pertinemment que le gouvernement utilise les chiffres à des fins politiques. J'exhorte le gouvernement à ne pas faire de politicaillerie avec les chiffres. Ce genre de manoeuvre fonctionne peut-être auprès des citoyens ordinaires, mais pas dans les relations avec les provinces qui ont le mandat d'assurer la prestation des soins de santé. Par surcroît, cela entache leur crédibilité.

Voilà ce qu'on a fait avec les 2 milliards de dollars annoncés dans le discours du Trône. Aucun gouvernement au Canada et certainement aucun premier ministre qui s'engage dans une campagne électorale n'aurait omis d'annoncer cette contribution de 2 milliards de dollars. Une telle omission aurait été un suicide politique. Pourquoi faire semblant, pendant un mois, de se demander si on va annoncer ce mois-ci cette contribution de 2 milliards de dollars? Cela frise vraiment le ridicule. Pas un seul journaliste au pays, pas un seul membre de l'autre parti n'a cru un seul instant que cette contribution de 2 milliards de dollars ne serait pas incluse. Pourquoi donc jouer cette comédie qui nuit à la crédibilité? Or, nous savons que la crédibilité est un élément primordial si nous devons collaborer au cours de ce XXI^e siècle, au chapitre des soins de santé.

Il est très important de comprendre certaines questions qui auraient dû figurer dans le discours du Trône, mais qui ont été passées sous silence. Ces questions, en l'occurrence les échecs de l'accord sur la santé, auraient dû être abordées lors de la rencontre des premiers ministres, qui a eu lieu le vendredi précédant le discours du Trône.

En examinant l'accord sur la santé, on constate qu'il comporte beaucoup de bonnes mesures qui reflètent certains de nos points de vue et qui suscitent l'adhésion de la plupart des députés. Il s'agit notamment de rétablir le financement des services de santé primordiaux, de redonner aux provinces la marge de manoeuvre voulue pour fournir ces nouveaux services, d'offrir la souplesse qui permettra la mise en oeuvre des options d'un nouveau système public de santé et de prévoir des transferts consacrés exclusivement à la santé, une mesure visant à mettre fin aux absurdités quant à l'utilisation de l'argent. Nous avons approuvé toutes ces mesures.

Il y a beaucoup de choses qui ont été établies dans l'accord et qui n'ont pas été appliquées au cours de la dernière année. Il devait y avoir un panier de services minimal pour les soins à domicile. L'accord prévoyait que cela se réaliserait avant le mois de septembre de l'année dernière. Toujours en septembre de l'an dernier, on ne disposait pas des indicateurs de rendement des services de santé. On ne les a toujours pas. On avait promis qu'on les étudierait après le mois de septembre de l'année dernière. En outre, le conseil de santé devait être créé en mai dernier, or cela ne s'est produit qu'en décembre. Pourquoi en a-t-il été ainsi? Même en décembre, lorsqu'on a annoncé la création du conseil de santé, deux provinces ont dit que cela ne correspondait pas à ce qu'elles avaient convenu dans le cadre de l'accord sur la santé.

Lorsque le gouvernement a à nouveau rencontré les provinces, lors d'une réunion avec le premier ministre tenue vendredi dernier, on aurait pu croire que le premier point à l'ordre du jour serait, non pas la somme de deux milliards de dollars, mais plutôt toutes les questions sur lesquelles les deux parties s'étaient entendues l'année précédente et auxquelles on n'a donné aucune suite. Or, ces questions n'ont même pas été abordées.

On n'a pas discuté du cadre de reddition de comptes sur la santé des autochtones, qui devait pourtant être à l'ordre du jour. On devait aussi parler de la catastrophique situation de la couverture des médicaments sur ordonnance pour tous les Canadiens. En fait, lorsqu'on a posé une question à la ministre à ce sujet en novembre, elle a déclaré, et je cite : « Pour le moment, le travail dans ce dossier n'a pas encore commencé. » Ce sont ses propres propos et c'est la pure vérité.

En réalité, l'argent à lui seul ne réussira pas à sauver notre régime de soins de santé au XXI^e siècle. Nous devons prendre conscience du fait qu'il est impératif d'agir pour solutionner les problèmes du régime de soins de santé, qu'il faut cesser les chamailleries entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral et tous les affrontements qui minent la confiance. En ce début de XXI^e siècle, nous devons nous efforcer de faire passer les intérêts des patients avant ceux du système. Voilà ce qui doit se produire et ce n'est malheureusement pas ce qui s'est produit dans le cas de l'accord sur la santé.

Une autre chose qui aurait dû se produire et qui aurait dû être mentionnée en tout premier lieu par rapport à l'accord sur la santé, ce sont les excuses du premier ministre; compte tenu de ce qu'il nous a laissé en héritage, il aurait dû écrire, dans le discours du Trône, «Je suis navré»; il aurait dû présenter des excuses à la nation pour sa façon de traiter les soins de santé et la situation où nous nous trouvons maintenant. Ensuite, le discours du Trône aurait dû nous donner un aperçu des moyens qui seront pris pour régler cette situation.

Ce n'est pas ce qui s'est produit. Il aurait fallu ajouter un sixième principe à la Loi canadienne sur la santé, pour laquelle nous avons tant lutté lors des dernières élections, afin que jamais plus un premier ministre puisse unilatéralement détruire ce qui constitue la première priorité de cette nation, c'est-à-dire le régime de soins de santé.

• (1055)

Croyons-nous le premier ministre lorsqu'il affirme que les services de santé sont sa plus grande priorité? Devant ces propos, nous devons vraiment nous demander ce que nous avons fait, où nous en sommes et dans quelle direction nous allons. J'ai de graves inquiétudes à ce sujet.

Parlons donc de l'agence de santé publique qui a été annoncée.

L'Adresse

Considérons notre échec face au SRAS. Je parle d'échec parce que nous n'étions aucunement préparés. Lorsqu'un drame frappe notre pays, que ce soit sur le plan militaire ou sur celui de la santé, à cause d'une pandémie ou d'une autre menace à la santé, il nous faut absolument du leadership. Et il doit venir de ceux qui nous dirigent à la Chambre, du ministre de la Santé et du premier ministre. Ce leadership a fait défaut lorsque le SRAS a frappé le Canada.

Avons-nous besoin d'un CDC canadien, semblable à celui des États-Unis? Peut-être. Peut-être avons-nous déjà ce service, mais il manquerait de coordination. C'est plutôt cela, probablement. Nous avons maintenant un nouveau ministère chargé de la question, mais le gouvernement a reçu un avertissement de la vérificatrice générale et du sous-ministre de la Santé: le Canada est vulnérable à ce genre d'attaque, et nous devons faire quelque chose.

La sonnette d'alarme a été tirée, ces dix dernières années, mais nous n'avons rien fait. Ce que dit le discours du Trône à ce sujet est navrant. Il dit que nous allons nommer un agent de santé publique en chef, mais il ne fixe aucun délai. Aucun budget n'est prévu. Nous ne savons pas vraiment si nous sommes prêts.

Mettons que la grippe aviaire, qui sévit en Asie en ce moment, subisse une mutation et commence à se transmettre entre les êtres humains. Sommes-nous prêts à faire face au danger? Aucunement. Devrions-nous être prêts à affronter ce risque? Bien sûr, et nous devrions travailler bien plus fort et avec beaucoup plus de dynamisme pour nous y préparer.

Pas un mot là-dessus dans le discours du Trône. On aurait pu s'attendre à ce qu'on propose des délais et un budget. On ne trouve ni l'un ni l'autre. Ce ne sont que des jeux politiques.

Remarquez bien ce que je dis maintenant. L'agent en chef sera nommé avant les prochaines élections. Pour les Canadiens, ce sera comme si tout avait été prévu et que rien n'était arrivé sinon l'embauche d'une personne qui aura pour tâche de s'empresser de courir vers les médias pour les réconforter sur la bonne performance du gouvernement si jamais quelque chose survenait. C'est ce qui arrivera et c'est déplorable.

Nous pouvons nous passer de ces manigances politiques dans le domaine de la santé. Nous n'en avons pas les moyens. Nous n'avons ni le temps ni l'argent nécessaires.

Un projet de loi sur lequel la Chambre a travaillé intensivement pendant les trois dernières années n'a pas été mentionné dans le discours du Trône. Il s'agit du projet de loi C-13. Il nous faut un projet de loi sur cette menace qui est déjà bien réelle. Les médecins disent maintenant qu'ils cloneront l'être humain au cours de l'année. Il nous faut donc une telle loi, mais pas le projet de loi C-13 qui comporte trop de lacunes, en ce qui concerne entre autres la maternité de substitution, l'anonymat des donneurs de gamète, la recherche sur les embryons humains et une foule d'autres points, y compris l'absence d'obligation de rendre des comptes pour l'agence qui doit être créée, les cliniques de fertilisation in vitro et ce qui devrait être permis ou non en vertu de la loi.

Nous avons dit dès le début ce dont nous avons besoin. Nous fractionnerions le projet de loi en deux parties pour ensuite présenter un autre projet de loi qui permettrait des interdictions sur lesquelles tous les députés de la Chambre s'entendraient, en l'occurrence le clonage thérapeutique à des fins reproductives, la modification germinale, la création de chimères et une foule d'autres, qui sont toutes énumérées dans le projet de loi. Un tel projet de loi serait adopté en un clin d'oeil. Nous pourrions l'adopter ce mois-ci. Nous pourrions même l'adopter la semaine prochaine s'il était présenté. Voilà ce que nous devrions faire et ce qui ne s'est pas produit. On ne trouve en effet pas la moindre allusion à cette question dans le discours du Trône.

Une autre question qui m'embête réellement dans le discours du Trône est que le premier ministre disposait là d'une occasion rêvée pour réparer ses torts passés dans le dossier de l'hépatite C. Il subsiste 700 millions de dollars pour l'indemnisation judiciaire des personnes ayant contracté involontairement l'hépatite C lors d'une transfusion sanguine. C'est le gouvernement qui est responsable. Il a arbitrairement retenu la période 1986-1990, de façon erronée et il le sait. Nombre de députés de l'autre côté de la Chambre savent que chaque député de ce côté-ci le sait très bien. L'argent est disponible, mais la volonté d'agir ne l'est pas.

Quelle occasion en or pour un premier ministre de corriger ses torts et de faire son devoir, c'est-à-dire indemniser chaque personne qui devrait l'être à la suite des torts du pays. Comme Canadien, je suis mal à l'aise que le gouvernement de mon pays ne répare pas ses torts

L'autre sujet qui me trouble, ce sont les aliments naturels et la possibilité pour chacun de décider de la façon dont il entretient son organisme et d'employer des remèdes de médecine parallèle. Cette question n'a absolument pas été abordée.

● (1100)

L'un de mes collègues, le député de Nanaimo—Alberni, a déposé le projet de loi d'initiative parlementaire C-420. Le discours du Trône aurait dû contenir un engagement quelconque de la part du gouvernement à permettre la liberté de choix dans ce domaine, quelque chose sur les aliments naturels.

Je conclus en affirmant que le discours du Trône était très décevant. Notre système de soins de santé se trouve dans un état lamentable. Nous savons tous comment nous sommes arrivés à ce résultat. Je viens de le décrire.

Que devons-nous faire à présent? En premier lieu, nous devons nous soucier d'abord des patients et bâtir un système centré sur les patients, un système digne du XXI^e siècle. Nous devons instaurer de bonnes relations entre les provinces et le gouvernement fédéral et nous entendre sur nos mandats respectifs, de manière à adopter les mesures qui répondent aux intérêts supérieurs des Canadiens.

• (1105)

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours. J'ai devant moi le bulletin du Conseil consultatif national sur le vieillissement de la population, que je citerai. On y parle de la violence faite aux personnes âgées. La négligence y est décrite ainsi:

ne pas répondre aux besoins d'un aîné incapable d'y répondre par lui-même. Refuser des aliments, de l'eau, des médicaments, un traitement, de l'aide sanitaire, des services infirmiers, des vêtements ou des visiteurs.

Hier, la ministre responsable des personnes âgées a dit à la Chambre que les aînés de notre pays se portaient très bien. Un ancien ministre du gouvernement a déclaré ce matin avoir entendu des

personnes âgées de Toronto dire qu'elles avaient des difficultés et qu'elles devaient se battre.

Les personnes âgées de tout le Canada éprouvent des difficultés. J'aimerais demander à mon collègue s'il entend les mêmes choses dans sa circonscription. Quelle est sa position sur les services de santé aux aînés dans sa circonscription?

M. Rob Merrifield: Monsieur le Président, il est crucial que nous comprenions la dynamique de la situation vers laquelle nous nous dirigeons en matière de soins de santé. Les personnes âgées n'ont pas vraiment besoin d'énormément de services de santé avant l'âge de 65 ans. C'est à cet âge que nos organismes commencent à faiblir et que nous commençons à exercer des pressions sur le budget de la santé. Les coûts des services de santé dont nous avons besoin entre 65 et 75 ans doublent, passant d'environ 5 000 \$ par année à plus de 7 000 \$. Ils doublent encore entre l'âge de 75 et 85 ans, pour atteindre au-delà de 14 000 \$ ou 15 000 \$. Ces statistiques datent déjà de deux ans, alors les coûts seraient encore plus élevés aujourd'hui.

De plus, les soins de santé, qui sont la plus grande source de préoccupation des Canadiens, deviennent la seule inquiétude chez les personnes âgées. Sans la santé, les aînés sont assez démunis. Ils en sont d'ailleurs très conscients. Ils ne parlent pas de l'argent qu'ils ont en banque, ni de leur travail. Ils parlent de leur santé. Ils s'inquiètent beaucoup de ce qui se passe dans le domaine de la santé. Nous devons commencer à nous occuper d'eux.

Dans le cadre de notre étude pancanadienne sur la dépendance aux médicaments sur ordonnance, nous avons constaté la piètre qualité des services offerts aux personnes âgées dans certaines résidences. Les problèmes que connaissent les aînés, comme les fractures de la hanche ou de la cheville, ne sont pas tant attribuables à l'ostéoporose, en soi une condition grave, mais plutôt à la dépendance aux médicaments sur ordonnance qu'on peut observer dans certaines résidences. Les statistiques à ce sujet sont absolument alarmantes. Chaque année, dans nos établissements, de 10 000 à 20 000 personnes âgées meurent d'une réaction indésirable aux médicaments. Quelques-uns des témoins qui ont comparu devant le comité ont affirmé que nous traitons si mal nos aînés que nous les droguons à mort.

En tant que nation, nous devons nous soucier des personnes âgées. Nous devons respecter leurs besoins, les comprendre et nous préparer à ce que nous réserve l'avenir. Je ne crois pas que notre nation soit prête, pour l'instant, à faire face à la situation.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir abordé un certain nombre de questions très pertinentes sur les insuffisances du discours du Trône. J'aimerais examiner quelques points avec lui et lui demander ce qu'il en pense.

Nombre des questions qu'il soulève supposent des dépenses; pourtant, le gouvernement renonce volontiers à des centaines de millions de dollars de revenus possibles. J'aimerais qu'il me dise ce qu'il en pense. Le député sait-il, en effet, que les entreprises peuvent se prévaloir de la déduction fiscale légitime de leurs amendes? Je suppose que la plupart des Canadiens trouveraient cela absurde, mais c'est un fait: contrevenir à la loi peut donner lieu à un dividende et à une récompense. Il est certain que la plupart des Canadiens, comme je viens de le dire, trouveraient cela ignoble.

Le député sera-t-il prêt à affirmer avec moi que le gouvernement ne devrait pas laisser passer une nouvelle saison des déclarations de revenus en permettant que les entreprises déduisent des amendes de leur impôt sur le revenu, conformément au jugement de la Cour suprême de 1999 qui a ouvert la voie à cette pratique? Si je peux me permettre de le rappeler au député, les États-Unis ont pris des mesures législatives spéciales pour interdire que l'on déduise les amendes ou toute autre forme de pénalisation analogue ayant été payée au gouvernement à la suite d'une infraction.

● (1110)

M. Rob Merrifield: Il s'agit d'une question intéressante, et j'y répondrai, mais cela n'a rien à voir avec les soins de santé. Cela n'en reste pas moins intéressant. Je crois que personne ne devrait avoir le droit de déduire des amendes. Je ne crois pas non plus que les individus qui sont incarcérés parce qu'ils ont enfreint la loi devraient avoir le droit de voter. J'estime qu'ils ont renoncé à ce droit.

Si nous devons accorder des exemptions, je crois que nous devrions plutôt dans le domaine de l'éducation. Le premier ministre a déclaré que les soins de santé et l'éducation constituaient respectivement sa première et sa seconde priorités. Il est intéressant que l'on dise dans le discours du Trône que les gens pourront déduire de leur impôt sur le revenu l'achat d'un ordinateur mais pas celui des manuels scolaires. Quelque chose ne tourne pas rond si une telle chose est possible. Un grand nombre d'étudiants universitaires m'ont déclaré que cette situation était ridicule et qu'ils devraient avoir le droit de déduire l'achat de leurs manuels. Ce serait bien plus intelligent que de permettre la déduction des amendes.

M. Dennis Mills (Toronto—Danforth, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord souligner vos 16 années de service à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Dennis Mills: Nous sommes arrivés à la Chambre en même temps en 1988 et nous étions alors collègues. À quelque 33 jours du déclenchement d'élections nationales, je me permettrai de rappeler certains des liens importants que nous avons tissés des deux côtés de la Chambre et de souligner quelques-unes des réalisations que nous avons rendu possibles grâce à notre travail d'équipe. Je sais par vos électeurs que vous avez toujours été là pour eux et que vous leur manquerez beaucoup.

Être élu à la Chambre des communes est un grand privilège. Conscient de l'élection qui arrive à grand pas, nous commençons à songer un peu plus à la grande confiance dont nos électeurs ont fait preuve à notre égard. La confiance est véritablement une notion essentielle ici. La confiance est à la base de tout.

J'ai toujours considéré que la Chambre était un endroit bien spécial, parce que nous y avons été élus à la fois pour présenter les questions d'intérêt pour nos circonscriptions respectives et pour parler des questions nationales au nom de nos électeurs.

Autrement dit, un député qui voudrait s'en tenir aux questions relatives à sa propre circonscription devrait peut-être oeuvrer au niveau provincial ou municipal. Ce qui rend la Chambre des communes différente, c'est que nous avons une responsabilité de représentation locale à l'égard des questions d'intérêt national, que nous représentions une région rurale ou une région urbaine. C'est à mon avis une expérience très satisfaisante.

J'aimerais dire quelques mots sur la question de la confiance parce que l'un des défis auxquels nous devons faire face dans notre collectivité du centre-ville de Toronto a trait à la présence du gouvernement du Canada dans notre collectivité. Une grande partie

L'Adresse

des activités nationales des médias est concentrée à Toronto. Nous devons régulièrement nous battre pour pouvoir communiquer le message du gouvernement. Nous devons lutter contre des questions d'ordre mondial.

Franchement, c'est tout un défi que de faire connaître toutes les bonnes choses que le gouvernement du Canada fait dans notre agglomération torontoise. En fait, il y a environ deux ans et demi, le plus grand journal de notre collectivité, le *Toronto Star*, a publié un éditorial portant le titre suivant: les députés de Toronto sont «disparus au combat». Selon cet éditorial, les députés de Toronto, en réalité, font très peu de choses pour leurs électeurs.

Cet éditorial m'a troublé; il nous a tous troublés. J'ai décidé de revenir et de demander aux documentalistes de la Bibliothèque du Parlement le montant exact des fonds fédéraux qui sont affectés à l'agglomération torontoise. J'ai obtenu ma réponse une semaine plus tard. À mon grand étonnement, ils m'ont montré qu'au titre de tous les impôts et taxes reçus du Grand Toronto, que ce soit la TPS, les impôts sur les sociétés, la taxe d'accise ou l'impôt sur le revenu des particuliers, le Trésor fédéral perçoit approximativement 32,5 milliards de dollars.

(1115)

Le gouvernement du Canada a renvoyé à l'agglomération torontoise 22,5 milliards de dollars pour chacune des dix dernières années. L'écart de 10 milliards constitue notre contribution à la péréquation, à la réduction de la dette et ainsi de suite. Tout à fait franchement, je n'ai jamais rencontré une personne à Toronto qui conteste le fait que nous partagions notre richesse et nos biens avec le reste du pays, ou avec des régions du pays qui ne sont pas aussi favorisées que nous le sommes.

Donc, le fait que nous envoyions à Ottawa 10 milliards de dollars de plus que ce que nous recevons ne pose pas de problème. Toutefois, la vraie question et le vrai doute, lorsque j'explique cela à certains de mes électeurs, peuvent se résumer comme suit: où va tout cet argent? Il ne semble pas que la présence du gouvernement du Canada dans l'agglomération torontoise vaille 22,5 milliards. Il ne semble pas que l'activité du gouvernement du Canada vaille 22,5 milliards.

Je me suis mis en frais de communiquer avec chaque ministère et organisme du gouvernement et de leur demander quel montant ils dépensaient dans le Grand Toronto. Cet exercice a nécessité deux ans, mais je suis heureux de dire à la Chambre aujourd'hui que je suis sur le point de terminer la ventilation des sommes affectées.

Tous les ministères et organismes du gouvernement, sauf neuf, m'ont fait rapport. J'attends encore les données du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. La Société Radio-Canada ne veut pas me dire combien d'argent elle a dépensé à Toronto, mais nous savons tous que le siège de cet organisme se trouve dans cette ville et que la société compte quelque 3 500 employés. Par conséquent, nous pouvons déduire qu'environ 300 millions de dollars sur le milliard que nous donnons à la SRC est dépensé dans l'agglomération torontoise.

La Commission canadienne des droits de la personne ne m'a pas encore fourni de chiffres. Nous attendons toujours les réponses du ministère des Affaires étrangères, du ministre des Finances et du ministère des Pêches et des Océans. Je n'ai pas encore eu de nouvelles de Santé Canada, mais on peut imaginer que le montant dépensé par ce ministère dans le Grand Toronto est passablement élevé.

Transports Canada va communiquer avec moi très bientôt, parce que ce ministère vient tout juste de prendre de nouveaux engagements dans l'agglomération torontoise et qu'il n'est pas sûr si tous ces engagements vont être mis en oeuvre. Le ministère veut s'assurer que le chiffre fourni est valable. En d'autres mots, il règne un peu d'incertitude relativement à un montant important, mais les chiffres pertinents nous seront très bientôt communiqués.

Ce qu'il faut retenir, c'est que j'ai une liste de montants qui totalisent 15,5 milliards de dollars pour le Grand Toronto. Je suis heureux de faire part de cette information à la Chambre. Si quelqu'un veut plus de précisions, il suffit de consulter mon site Web.

M. Joe Comartin: Ce n'est pas beaucoup plus que pour Windsor.

M. Dennis Mills: C'est plus que pour n'importe quelle région du pays.

Toutefois, il ne faut pas oublier que nous parlons d'une région qui est le moteur de l'économie nationale, et je le dis bien humblement. Cela ne nous dérange pas de partager un autre montant de 10 milliards de dollars avec le reste du pays. Si ce moteur de l'économie continue d'être performant, nous allons continuer de donner beaucoup plus que nous ne recevons. À titre de politiciens fédéraux, il est de notre devoir de partager avec le reste du pays.

Je veux mentionner quelques exemples d'organismes du gouvernement du Canada qui dépensent des dizaines de millions de dollars dans le Grand Toronto. Même l'Agence de promotion économique du Canada atlantique dépense des sommes considérables à Toronto. Cela est aussi vrai pour le Conseil canadien des relations industrielles, la Société d'assurance-dépôts du Canada, l'Agence canadienne de développement international, la Commission canadienne de sûreté nucléaire, le Commissariat aux langues officielles et tous les organismes du gouvernement.

• (1120)

Ce dont je veux parler, c'est de l'importance d'un gouvernement responsable. À titre de députés, il est important que nous sachions où va chaque dollar dans nos collectivités. Il est inacceptable que nous ne sachions pas où va l'argent.

Je sais qu'il y a trois ans, nous avons donné environ 20 millions de dollars aux banques pour un programme d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre. Aucun député ne voterait en faveur de l'octroi d'argent à des banques qui réalisent des bénéfices faramineux, alors qu'il existe d'autres besoins concernant les enfants, le logement, les refuges et ainsi de suite. Voilà où je veux en venir. Tout cela a rapport avec l'idée d'un gouvernement responsable.

De temps à autre, nous devons examiner les dépenses gouvernementales et veiller à ce qu'elles respectent les priorités de la Chambre des communes. Il est important que les députés sachent ce qui se passe dans leur collectivité, car il leur faudra peut-être pratiquer des compressions dans certains secteurs parce que certaines personnes ont des besoins plus criants ailleurs. Ce que je veux dire, c'est que notre appareil gouvernemental devrait être conçu et géré de manière à ce que nous puissions avoir l'assurance que l'argent est dépensé de manière judicieuse.

Le deuxième point dont je veux parler concerne le transfert de cette somme importante ou d'autres fonds gouvernementaux dans n'importe quelle circonscription de notre pays. S'il y a des tensions actuellement, que ce soit au niveau provincial ou municipal, c'est parce que les gens comprennent mal ce que les ministères et organismes gouvernementaux font dans leur collectivité.

Il incombe à tout fonctionnaire de n'importe quel ministère ou organisme gouvernemental de s'assurer qu'il s'acquitte de son travail

au nom du Parlement et qu'il communique de manière constructive avec les représentants de la région ou de la collectivité visée, afin qu'il n'y ait aucun malentendu, dans les médias ou la population en général, quant aux activités de la Chambre des communes et à la façon dont le travail est exécuté.

À mon avis, c'est primordial parce que, lorsqu'il est question d'un nouveau pouvoir exécutif, d'un nouveau premier ministre ou d'un nouveau gouvernement, il est important qu'en examinant le discours du Trône et les engagements pris à l'égard des municipalités, nous comprenions que ces engagements reposent sur les fondements d'une présence fédérale qui existe déjà. Nous ne devrions pas oublier les fondements de cette présence. Nous devrions nous assurer qu'en interagissant avec les municipalités et en nous employant à répondre à leurs besoins, nous faisons aussi ressortir le travail que nous accomplissons déjà.

Si nous voulons donner, au cours des mois à venir, une impulsion à cette attention accordée aux collectivités, aux villes et aux villages, ce ne sera possible que si la collaboration respecte et comprend la présence du gouvernement du Canada.

En d'autres termes, nous ne pouvons entamer des discussions sur de nouvelles subventions ou de nouveaux engagements sans qu'il y ait reconnaissance des contributions déjà versées. Une de mes plus grandes craintes est que les gens isolent les nouveaux engagements de cette contribution de 22,5 milliards de dollars, dans notre cas particulier, qui a déjà été dépensée dans le Grand Toronto.

Ce matin, lors d'une émission à la radio, le nouveau chef du Nouveau Parti démocratique a déclaré que le discours du Trône n'offrait que des miettes au Grand Toronto et que les citoyens vont finir pas se rendre compte que le gouvernement du Canada ne fait pas grand chose dans notre collectivité.

(1125)

Cette attitude n'est pas vraiment constructive. Ce qu'il faut faire, et j'espère que mes collègues du caucus du Grand Toronto appuieront cette idée, c'est faire appel à l'administration publique fédérale, qui dépense déjà ces 22,5 milliards de dollars, et souligner cette contribution, en plus des engagements pris dans le discours du Trône et, vraisemblablement, de ceux qui seront pris sous peu, dans le budget.

J'attire l'attention de la Chambre aujourd'hui sur le fait que nous débutons une nouvelle session. Je siège à la Chambre depuis 16 ans avec grande satisfaction. Au cours des prochaines élections, notre parti espère continuer à gagner la confiance des Canadiens.

Ceci dit, je n'oublierai jamais la raison pour laquelle je suis venu ici en 1988. C'est à cause de la prestance oratoire de John Turner dans le débat sur le libre-échange. En outre, j'ai particulièrement apprécié trois décisions prises par l'administration Chrétien, en l'occurrence l'engagement à l'égard du Protocole de Kyoto, la détermination de M. Chrétien à refuser d'entrer en guerre contre l'Irak et, à titre personnel, le travail qu'il a fait sur le projet de loi sur la clarté qui est une contribution très précieuse que cette Chambre considérera, un jour, mémorable.

J'espère que notre nouveau premier ministre, notre nouveau leader, deviendra le premier premier ministre écologiste et qu'il s'engagera à assurer la protection de l'environnement.

J'espère également que notre premier ministre n'oubliera jamais que les Canadiens qui gagnent 15 \$ l'heure ou moins constituent le coeur et l'âme du Canada et que l'ensemble de nos politiques doivent être conçues de façon que ces citoyens soient informés, respectés et écoutés

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député de Toronto. J'aime l'enthousiasme qu'il a pour sa ville. Il a parlé des besoins de sa ville et ce que l'avenir lui réserve.

Quand il parle du montant qui sera dépensé dans sa ville par le truchement des programmes gouvernementaux, cela représente une partie non négligeable des recettes fédérales, et je ne dis pas qu'une bonne partie de ces fonds ne sont pas nécessaires. Ils le sont probablement. Ce qui me trouble un peu dans cet exposé, c'est que la ville de Toronto y est décrite comme le centre de l'univers. Toronto n'est pas la seule grande ville ayant des besoins particuliers.

Prenons l'exemple de ma ville, Calgary, et même celui de Vancouver, un peu plus loin. Les besoins de Toronto dont a parlé le député se retrouvent aussi à la ville de Calgary. La ville de Calgary a un grave problème avec la route transcanadienne. Or, très peu de fonds fédéraux ont été accordés pour régler le grave problème que constitue la circulation de camions lourds qui traversent le centre-ville de Calgary.

Je vais demander au député, qui s'intéresse tellement à Toronto, ce qu'il sait de la ville de Calgary, de ses besoins, et s'il sait comment le gouvernement fédéral va régler ces problèmes, exception faite des 19 millions de dollars versés à la ville au moyen du remboursement de la TPS et qui sont insuffisants pour permettre la construction d'un seul échangeur.

● (1130)

M. Dennis Mills: Monsieur le Président, c'est une observation intéressante, et je pense en avoir parlé dans ma déclaration préliminaire.

Comme les députés d'en face le reconnaîtront, quand les agriculteurs du pays ont eu des besoins particuliers à satisfaire, nous, à Toronto, avons fait pression sur le gouvernement pour qu'il débloque des fonds. Nous avons reconnu que la route transcanadienne a besoin d'un financement accru. Je n'ai jamais envié de quelque façon que ce soit la présence fédérale dans la province de l'Alberta. Je continue d'appuyer toute aide aux régions, notamment les régions et les provinces plus démunies.

Je ne vais pas contredire le député. C'est en partie pourquoi j'ai dit que nous devrions tous, en notre qualité de député, savoir où les fonds fédéraux sont dépensés dans nos régions. J'ignore combien de deniers fédéraux sont dépensés dans la province de l'Alberta, mais je signale au député qu'il y a peut-être des programmes de dépenses fédéraux dans sa province sur lesquels il est en désaccord et qui pourraient être redirigés vers la route transcanadienne. Voilà ce que je voulais faire ressortir. J'estime que la réaffectation de deniers publics constitue un très important exercice pour nous tous.

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, j'ai bien aimé entendre mon collègue libéral parler de l'analyse économique qu'il fait ministère par ministère. Je me demande quel genre de garantie il peut nous offrir après le fiasco dans le dossier de l'évaluation de la Société maritime CSL Inc. Initialement, la somme des contrats signés avec le gouvernement était de 137 000 \$, puis elle a grimpé à 161 millions de dollars. Cette semaine, un autre montant de 21 millions de dollars US a été découvert, ce qui représente de 25 à 30 millions de dollars canadiens.

L'Adresse

Je me demande donc quel genre de garantie le député peut donner aux gens de sa circonscription, aux députés et à la population canadienne pour assurer que cette analyse économique sera plus exacte que celle qui fut effectuée dans le dossier de la CSL.

M. Dennis Mills: Monsieur le Président, j'ai travaillé avec les gens du NPD au cours des quatre dernières élections et il est bien évident que je vais les affronter encore une fois lors des prochaines élections. Au cours des quatre élections précédentes, j'ai souvent constaté qu'il leur arrivait parfois de dépasser les bornes et de devenir un peu méchants, mais, en disant cela, je ne parle pas précisément de ce député. De toute évidence, une erreur a été commise par rapport au chiffre cité initialement et cette erreur est maintenant corrigée.

J'ai commencé mon allocution en utilisant le mot confiance. Je suis heureux de remettre tous ces documents au député néo-démocrate. J'ai reçu ces documents de divers ministères du gouvernement du Canada et j'ai bien confiance que les fonctionnaires qui me les ont remis présentent ces informations de bonne foi et au meilleur de leurs connaissances.

Il y a maintenant 20 ans que je travaille sur la colline et je peux affirmer que nous avons la meilleure fonction publique du monde. Cependant, dans chaque institution, des erreurs se produisent et il arrive parfois que ces erreurs portent sur des sujets sensibles et qu'elles soient embarrassantes. De ce côté de la Chambre et dans ce parti, nous avons toujours corrigé les erreurs. Si nous revenons toujours, c'est sans doute en partie parce que nous essayons sans cesse de viser l'excellence.

• (1135)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, j'ai pris grand plaisir à entendre le discours de mon collègue d'en face.

Je souligne très brièvement que nous avons tous entendu parler du partage du vote, et j'ai hâte que le vote se partage entre lui et Jack Layton, le chef du Nouveau Parti démocratique, et que le candidat du Parti conservateur surgisse au milieu et remporte l'élection dans cette circonscription.

Cela étant dit, je saisis cette occasion pour adresser tous mes voeux de succès à mon collègue. J'espère qu'il terminera en deuxième place et que Jack Layton se retrouvera piteusement en troisième place.

M. Dennis Mills: Monsieur le Président, Jack Layton et moi sommes des guerriers de longue date. Nous sommes des amis depuis toujours. J'ai lui ai enseigné à Ryerson. S'il y a une chose sur laquelle Jack et moi sommes du même avis c'est bien le niveau des investissements étrangers au pays. Comme lui, je pense qu'il y en a trop et nous en resterons là sur ce point.

Cependant, il y a un domaine où Jack et moi ne sommes pas d'accord. J'estime que servir au Parlement est le plus grand privilège de toute ma vie. Je n'arrive absolument pas à comprendre pourquoi, pendant les quatorze derniers mois, le chef du NPD a laissé passer cinq occasions qui lui auraient permis d'être élu presque par acclamation, de siéger à la Chambre, de respecter la Chambre et de poser ici des questions. Je ne dis pas que ce jour ne viendra pas pour lui, mais le fait qu'il ait laisser passer ces possibilités pendant 14 mois est un mystère. Je n'en dirai pas plus à ce sujet.

Des voix: Oh, oh.

Le président suppléant (M. Bélair): À l'ordre, s'il vous plaît. À ma connaissance, le nom de Jack Layton n'est pas mentionné dans le discours du Trône.

Il ne reste qu'une minute et demie. Le député de Saskatoon—Rosetown—Biggar a la parole.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, le député a mentionné l'agriculture dans l'une de ses déclarations. Il reconnaît que les personnes qui gagnent moins de 15 \$ l'heure sont celles qui, fondamentalement, permettent au pays de poursuivre sa croissance.

Hier, un agriculteur de ma circonscription m'a affirmé que, pour s'inscrire aux nouveaux programmes agricoles et essayer d'en tirer un peu d'argent, il devra préalablement verser 16 p. 100 de son revenu en garantie.

J'aimerais avoir l'opinion du député à ce sujet.

M. Dennis Mills: Monsieur le Président, pour commencer, c'est honteux. L'un des grands défis que rencontre la Chambre des communes, c'est que la population s'est déplacée et que, désormais, 80 p. 100 des gens vivent dans de grands centres, ce qui correspond essentiellement à la structure de la Chambre quant à la provenance des députés.

Je suis un citadin, mais nous avons travaillé ensemble lors des trois spectacles rendant hommage à la famille agricole. Sur le plan des communications, notre plus grand défi consiste à sensibiliser les députés citadins au fait que la qualité et la salubrité des aliments ainsi que l'approvisionnement en aliments produits au pays sont davantage d'un problème urbain que rural.

Les irritants, comme quelqu'un qui doit trouver une mise de fonds correspondant à 16 p. 100 de ses revenus, n'ont pas leur raison d'être. Je demande donc au nouveau ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire de se pencher sur la question, car c'est un pragmatique.

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam. Quel nom de circonscription. Le député aurait dû prendre la parole en premier. Il est beaucoup plus facile de dire Wild Rose.

C'est un plaisir de parler du discours du Trône. En écoutant le discours et en essayant d'en retenir le maximum, malgré un débit monotone, j'ai eu l'impression de réentendre les discours de 1993, de 1997 et de 2000 et quelques autres encore. C'est toujours le même genre de discours du Trône, avec parfois un ou deux éléments nouveaux. Je dirais qu'il y avait environ 5 p. 100 de neuf et 90 ou 95 p. 100 de contenu maintes fois recyclé.

Dans ma vaste circonscription agricole, j'ai invité mes électeurs à écouter attentivement le discours du Trône. J'ai demandé aux habitants des localités agricoles de bien écouter puisque, étant donné la crise de l'élevage et celle du bois d'oeuvre, qui touchent ma circonscription, le gouvernement annoncerait certainement des mesures qui les intéresseraient et qu'ils voudraient peut-être entendre. Je suis désolé, mais après le discours, je me suis souvenu d'un vieux slogan publicitaire demandant: «Where is the beef?» Il n'y avait absolument rien dans ce discours.

C'est un beau programme électoral. Le premier ministre a annoncé dans le discours du Trône, comme toute personne qui voudrait se faire élire premier ministre, un cadeau de 2 milliards de dollars aux provinces pour les soins de santé. C'est une contribution dont on avait désespérément besoin, mais elle arrive au moment idéal. Le discours a beaucoup à voir avec une campagne électorale, et il n'est rien d'autre qu'un programme électoral. Selon moi, il ne propose en rien une vision d'ensemble à notre pays. Il ne propose aucune vision. Il ne fait que ressasser les mêmes vieilles choses.

J'ai consacré une bonne partie de mon mandat de député à parcourir le pays. Je crois, monsieur le Président, que vous vous souviendrez des années que j'ai passées à visiter les réserves indiennes du pays. J'en ai visité plusieurs centaines afin de rencontrer les autochtones de la base dans leurs foyers et leurs huttes. Ces gens m'ont accueilli de façon extraordinaire. Du début des années 1990 jusqu'en 1998 environ, c'est ce que nous faisions. J'ai écouté avec intérêt cette partie du discours du Trône dans laquelle on parle de l'urgence de faire quelque chose à cet égard. Je dois dire que j'ai été stupéfait de voir, à la page 11 du discours du Trône, qu'en 2004, le gouvernement osait encore déclarer à la Chambre des communes que:

les conditions de vie dans beaucoup trop de communautés autochtones ne peuvent être qualifiées que de honteuses.

Misère, c'est ce que nous avons entendu dans le discours de 1993 et encore dans celui de 1997. Bon nombre de rapports ont été soumis à la Chambre sur les horribles conditions que l'on trouve dans ces réserves. Même les Nations Unies ont déjà déclaré que bien que le Canada ait été reconnu comme le meilleur pays où vivre au monde, il ne serait plus que le 35^e si on tenait compte de la situation qui prévaut dans les réserves indiennes. Qu'est-il advenu de cet engagement à régler des problèmes qui étaient déjà vieux il y a dix ans quand je suis arrivé à la Chambre? Je suis même persuadé qu'il y a ici des gens qui pourraient me confirmer que ces problèmes existaient déjà avant cela.

Lorsque le gouvernement déclare ici même à la Chambre dans le cadre d'un discours du Trône qu'environ un million d'enfants vivent dans la pauvreté au pays, que le taux d'itinérance est très élevé et qu'il prendra les mesures nécessaires pour régler ces problèmes, comme il l'a fait en 1993, et que nous constatons 14 ans plus tard qu'il n'y a plus un million, mais bien un million et demi d'enfants qui vivent dans la pauvreté, pouvons-nous parler de progrès? C'est vraiment touchant. C'est un grand succès.

• (1140)

Quel gouvernement extraordinaire! Il a déjà fait les mêmes annonces il y a des années et nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation pire que jamais. Bonté divine! j'espère que la population canadienne se rend compte que, même si l'actuel gouvernement parle de s'engager à l'égard d'une cause, nous devrions carrément nous débarrasser de lui. La situation actuelle est un échec absolu, monumental. Et ce n'est là qu'un exemple.

En 1993, nous affirmions sans ambages combien nous étions fiers de nos forces armées. Et effectivement nous sommes fiers de cellesci: nous devrions applaudir sans fin les hommes et les femmes de notre pays en reconnaissance de leurs réalisations. Mais, qu'est-ce que nos forces armées n'ont pas eu à endurer afin de satisfaire à leurs besoins propres et de maintenir un corps militaire fort et sain. Encore un échec monumental.

J'espère que la population canadienne de l'ensemble du pays se rend compte des échecs que nous devons au gouvernement actuel. Mais, j'oublie l'une des réalisations de ce gouvernement: il a équilibré les comptes. Voilà une bonne chose, puisque nous voulions nous débarrasser du déficit. Oublions le fait que ce gouvernement a augmenté les impôts tant de fois en allant puiser principalement dans les poches des contribuables et a réduit radicalement les paiements de transfert aux provinces. Le gouvernement pille les provinces et les travailleurs canadiens, puis clame fièrement à la Chambre: «Nous sommes de véritables héros.»

Si les Canadiens ne se rendent pas compte de tout cela, je suis vraiment triste pour mon pays. J'espère que les Canadiens suivent ce qui se passe.

Revenons un peu sur la question des enfants. J'ai abordé cette question à la Chambre au cours des dernières années, je l'ai même fait des centaines de fois: nous devons commencer à nous soucier sérieusement des questions touchant nos enfants, en particulier de leur sécurité.

Mon parti a présenté des motions à la Chambre, qui ont été acceptées par tous les députés, visant la création d'un registre des délinquants et des prédateurs sexuels qui s'en prennent aux femmes et aux enfants de notre pays. Quelle sorte de registre avons-nous obtenu? Un registre des armes à feu, notamment des armes d'épaule. Voilà pourtant l'exemple parfait de Canadiens honnêtes et travailleurs qui s'emploient à remplir leur devoir. En 2004, nous ne disposons toujours pas d'un registre national de ces délinquants qui mettent en danger la sécurité de nos enfants. Voilà un autre échec monumental! Des promesses, des promesses qui n'ont absolument aucune signification pour le gouvernement.

Je ne dirai jamais assez aux députés combien j'ai été déçu de lire la page 8 du discours du Trône, puisque la Chambre des communes était tombée d'accord à l'unanimité pour mettre tout en oeuvre afin de supprimer les diverses échappatoires à la possession, à la fabrication et à la diffusion de documents pornographiques qui exploitent nos enfants. Nous étions tous d'accord à ce sujet.

Qu'est-ce que nous obtenons? Le gouvernement réaffirme qu'il est résolu à assurer la sécurité des enfants en ramenant et en rétablissant le projet de loi sur la protection des enfants. Le gouvernement n'a pas de projet de loi sur la protection des enfants. Ce que le gouvernement a fait, c'est prendre un engagement envers cela, au moyen d'un consentement unanime, y compris celui du gouvernement de l'époque, et cela n'a rien donné. Ce que le gouvernement va faire, c'est réchauffer un vieux projet de loi. Le gouvernement va le ramener et nous allons repasser à travers tout cela.

En ce qui concerne la question de la pornographie juvénile dans le Code criminel, la possession, sauf à des fins médicales ou éducatives, ne sera pas autorisée. J'accepte cela, mais que s'est-il passé? Pendant la période en cause, les tribunaux ont décidé que ce bref article doit comporter les mots «valeur artistique». Nous avons eu tout un débat là-dessus, mais les tribunaux ont inséré cette notion. Elle fait maintenant partie du Code criminel. Nous voulions la retirer. Le gouvernement soumet un projet de loi et y parle de «bien public». Le gouvernement ne comprend pas ce qu'on lui dit. Nous voulons abolir la pornographie juvénile dès maintenant et pour toujours. Nous voulons la faire disparaître de la face de la terre. Nous voulons tout mettre en oeuvre en ce sens.

Où est l'engagement? À quoi pensent ces gens-là quand le pays s'est exprimé par l'intermédiaire de ses représentants élus pour dire que la population veut une loi pour abolir cela?

● (1145)

Qu'on prenne un véritable engagement, pour changer. Je suis résolu à faire de mon mieux, aussi longtemps que je serai à la Chambre des communes, pour faire disparaître la pornographie juvénile de la face de la terre. Je ne vais pas permettre à neuf personnes non élues siégeant dans une salle d'audience de déterminer si nous devrions le faire ou non. Je vais permettre à la population du pays de se faire entendre. Il est grand temps que la majorité silencieuse se fasse entendre au pays. On ne l'entend plus depuis trop d'années et nous allons commencer à la raviver.

● (1150)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, à la page 21 du discours du Trône, le gouvernement mentionne qu'il envisage sérieusement de développer les ressources énergétiques du pays, notamment en maximisant le potentiel de nos zones côtières et marines au moyen d'un nouveau plan d'action pour nos océans.

Aujourd'hui, on peut lire dans le *Quorum* que le *Vancouver Sun* mentionne que le ministre de l'Énergie de la Colombie-Britannique, Richard Neufeld, aurait dit que, selon lui, cette déclaration signifie que le gouvernement fédéral est sur le point de lever l'interdiction visant le forage hauturier pétrolier et gazier dans les lieux de pêche très vulnérables situés au large de la Colombie-Britannique.

J'aimerais, si possible, que le député nous entretienne de la position du Parti conservateur sur le forage pétrolier et gazier dans les eaux très vulnérables du littoral, ainsi que sur les droits des pêcheurs de ces collectivités côtières.

M. Myron Thompson: Monsieur le Président, je n'ai pas porté une grande attention à cette partie du discours du Trône et aux activités dont il est fait mention. Je suis convaincu de la compétence des provinces dans un grand nombre secteurs liés aux ressources naturelles. À mon avis, le gouvernement fédéral serait bien avisé de ne pas s'immiscer dans certains de ces dossiers et de laisser ceux-ci aux provinces afin qu'elles s'entendent avec l'industrie quant aux mesures à prendre. Je n'ai rien d'autre à ajouter pour l'instant.

En ce moment, je songe aux dossiers dont on aurait dû s'occuper il y a longtemps à la Chambre des communes et je me demande pourquoi ces questions n'ont toujours pas été réglées.

L'hon. Paul Bonwick (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants), Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'allocution de mon collègue d'en face. Certes, en écoutant son discours, on pourrait être porté à croire que beaucoup de méchants siègent de ce côté-ci de la Chambre: nous ne nous soucions pas de l'avenir du Canada, nous ne voulons pas aider les enfants canadiens et nous n'avons pas à coeur de faire du Canada le meilleur pays possible. Bien sûr, les Canadiens se rendent bien compte que ce ne sont là que des paroles en l'air et ils n'y croient tout simplement pas. Quel que soit le nom que porte le parti d'en face, il est réputé pour proférer des calomnies motivées par la rancoeur.

Ma question porte sur deux aspects. D'abord, le député évoque le nombre de hausses d'impôt. Pourtant, il y a seulement deux ans, la plus forte diminution des impôts dans l'histoire du Canada a été annoncée par l'ancien ministre des Finances, notre actuel premier ministre, une diminution de 100 milliards de dollars. J'ai entendu le parti du député affirmer que nous avions subtilisé sa politique sur la réduction des impôts, ce qui est fort intéressant. L'opposition estimait manifestement que nous avions une politique de réduction des impôts très dynamique et avait le sentiment que nous n'avions fait que voler la leur. Je suis curieux d'entendre les observations du député à ce sujet.

Deuxièmement, s'il a tellement à coeur d'aider les enfants, comment se fait-il que son ancien parti, l'Alliance canadienne, l'alternative unie, ou peu importe, a voté contre les augmentations que le gouvernement comptait apporter au programme de prestations fiscales pour enfants, augmentations qui permettaient d'aider les familles qui en avaient le plus besoin? Je suis curieux d'entendre ses observations.

M. Myron Thompson: Monsieur le Président, tout d'abord, nous avions dans notre programme des mesures bien plus intéressantes que celles que le gouvernement a proposées. Nous aurions souhaité voir acceptées des mesures meilleures que celles que le gouvernement a proposées.

Nous sommes morts de rire lorsque nous entendons le député vanter les bienfaits d'allégements fiscaux de 100 milliards de dollars.

L'hon. Paul Bonwick: J'ai parlé de la prestation fiscale pour enfants. Le député ne répond pas à la question.

M. Myron Thompson: Le député est très bruyant. Il devrait peutêtre prendre un instant pour écouter.

La plupart des gens que je connais dans ma circonscription—le genre de personnes qui travaillent fort, qui paient des impôts, qui partent au travail tous les jours avec leur boîte à lunch—n'ont jamais vu la différence sur leur chèque de paie. Ils ne l'ont jamais remarquée. Pourquoi? Parce que chaque fois qu'on leur accorde une déduction d'impôt sur le revenu, elle est annulée par d'autres augmentations dans d'autres secteurs.

Le député dit: «Oh non, l'assurance-emploi n'est pas un impôt, mais bien un régime d'assurance. Comment le député ose-t-il dire une telle chose?» Il en est de même du RPC, de la TPS et ainsi de suite. Les baisses sont toujours remplacées par autre chose.

C'est une chose que je redoute concernant l'idée de remettre la TPS aux municipalités. Cela m'inquiète. Où le gouvernement avide d'argent va-t-il trouver les fonds pour compenser ce manque à gagner? Va-t-il imposer quelqu'un autrement pour récupérer cet argent? Il a prouvé à maintes reprises que son désir de percevoir des impôts est bien plus grand qu'il ne veut l'admettre.

● (1155)

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, je suis ravi de participer au débat sur le discours du Trône, particulièrement en tant que porte-parole de l'opposition officielle pour les questions relatives aux transports. Je m'en tiendrai au nouveau pacte pour les collectivités annoncé dans le discours du Trône. Ce pacte n'est que boniment et parade.

Afin de comprendre que ce soi-disant nouveau pacte n'a rien de très neuf, il importe de comprendre exactement à quel point ce gouvernement libéral fédéral est décalé par rapport à nos voisins et à toutes les provinces canadiennes pour ce qui est de l'utilisation des recettes provenant de la taxe sur l'essence. Dans les provinces, 91,6 p. 100, en moyenne, de l'ensemble des recettes des taxes sur le carburant sont investies dans des projets d'infrastructure liés aux transports. Aux États-Unis, 84 p. 100 des recettes des taxes fédérales sur l'essence sont affectées à l'amélioration des autoroutes et de l'infrastructure.

En revanche, les taxes d'accise fédérales prélevées sur l'essence par Ottawa sont versées directement au Trésor, avec toutes les autres recettes, et servent à divers programmes et projets du gouvernement. Il s'agit là de sommes énormes. L'année dernière, le gouvernement fédéral a perçu 4,7 milliards de dollars au titre des taxes sur l'essence, sans parler des 2,2 milliards perçus au titre de la TPS sur le carburant et d'une taxe sur les taxes d'accise. Il s'agit de 7 milliards de dollars chaque année, ce qui signifie que chaque homme, femme et enfant au Canada verse 220 \$ en taxes sur l'essence à la pompe.

Si on demandait 220 \$ au citoyen moyen qui fait le plein à la pompe, celui-ci voudrait certainement savoir à quoi servirait cet argent. Dans toutes les provinces et aux États-Unis, ce montant sert à améliorer l'infrastructure et les chaussées. Toutefois, un politicien fédéral serait bien obligé de dire que cet argent est versé au Trésor,

dans la tirelire générale, et qu'il sert à financer divers projets tels que le programme inutile d'enregistrement des armes à feu, qui a coûté un milliard de dollars, les subventions de 161 millions de dollars à la société du premier ministre actuel, la Société maritime SCL, ainsi que les subventions de milliards de dollars accordées à d'autres sociétés parasites, alors qu'un maigre 4 \$ est consacré aux routes et un maigre 22 \$ à l'infrastructure.

Ce que le politicien libéral ne dirait pas à l'automobiliste mais que chaque Canadien sait très bien, c'est que plus nous nous rapprochons d'un déclenchement d'élection, plus les libéraux veulent consacrer de l'argent aux routes. D'après le discours du Trône et d'après la précision apportée par le premier ministre dans sa réponse au discours, je remarque qu'à partir du 1^{er} février 2004, la TPS payée par les municipalités leur sera remboursée. Les versements de remise commenceront à arriver à temps pour les prochaines élections fédérales. On prévoit que le montant de la remise sera d'environ 580 millions de dollars chaque année, ou au rythme d'environ 48 millions de dollars chaque mois, juste au moment où des élections sont sur le point d'être déclenchées.

Ce montant de 48 millions de dollars mérite d'être regardé avec un certain recul. En tout et pour tout en 2001 et 2002, Ottawa a remis seulement 118 millions de dollars aux provinces pour l'amélioration des routes et autoroutes. Maintenant que nous nous dirigeons vers une campagne électorale, on promet aux municipalités de leur remettre chaque mois, pendant trois mois, une somme correspondant à 40% du montant alloué pour une année. Il s'agit purement et simplement d'une folle dépense à moins de 60 jours du déclenchement des élections et à moins de 90 jours de la tenue des élections.

Il n'y a là absolument rien de nouveau. C'est une simple politique typiquement libérale d'achat de votes sous forme de signature de chèques à l'intention d'autres gouvernements avec une reconnaissance de dette prévue pour le jour des élections, qui pourrait bien arriver dans aussi peu que 90 jours.

Tout comme il n'y a rien de vraiment nouveau dans cette procédure, il n'y a rien de nouveau dans le marché en soi. Ce n'est pas un nouveau marché. Lorsque les Canadiens pensent marché, ils ont en tête une entente négociée qui est conclue avec des avantages clairs pour les parties. Ici, rien ne démontre un nouveau marché. Il est plutôt question d'une acceptation résignée des municipalités qui se voient offrir des miettes par le gouvernement fédéral.

Si les municipalités avaient réellement été en position de négocier, elles auraient demandé un financement fiable, stable, visible et transparent, accompagné de faibles coûts d'administration et d'observation. Elles auraient demandé que ce soit de l'argent frais et pas simplement un soulagement de TPS. Le programme établi par le gouvernement est, pour le moins, inoffensif.

Le problème le plus important lié à la TPS, ce n'est pas seulement qu'il s'agit d'une taxe imposée aux Canadiens, c'est aussi les coûts administratifs qu'elle engendre. Voici ce que le gouvernement entend faire, dans le cas de la ville de Port Coquitlam, par exemple. Le maire de cette municipalité séjourne à Ottawa cette semaine. Lorsqu'une ville ou une municipalité achète du matériel pour l'enlèvement de la neige, ou des camions d'épandage de calcium, elle paie la TPS. Elle ne paie pas 7 p. 100, comme tous les Canadiens, mais environ 4 p. 100. Or, le gouvernement fédéral a annoncé, et cette mesure s'applique depuis le 1^{er} février de cette année, que les municipalités recevront un chèque de remboursement de la TPS qu'elles paient à l'achat de nouveau matériel ou sur leurs dépenses.

Cette mesure aura pour effet de compliquer encore davantage la gestion de la TPS et du code fiscal. Elle créera de nouvelles échappatoires qui rendront la TPS encore moins efficace. Une fois de plus, le gouvernement fédéral va devoir réduire le montant des chèques qu'il envoie aux autres niveaux de gouvernement au lieu de leur assurer une nouvelle source de financement stable. La seule façon, pour les municipalités, de recevoir des fonds est de dépenser.

Ma collègue, la députée de Saskatoon—Rosetown—Biggar faisait remarquer que les municipalités rurales, les villes qui rapetissent en Colombie-Britannique, les villes comme Port Coquitlam et d'autres aux prises avec l'étalement urbain, n'ont pas la possibilité de dépenser de nouveaux fonds, ce qui leur permettrait d'obtenir un remboursement de la TPS.

● (1200)

Le pays est aux prises avec un problème macroéconomique généralisé, compte tenu de la Constitution et des services auxquels s'attendent les Canadiens. Les deux tiers des services que reçoivent les Canadiens leur sont dispensés par les provinces, en partie par les municipalités mais principalement par les provinces. Le problème, c'est que le gouvernement fédéral perçoit à peu près les deux tiers des recettes fiscales auprès des Canadiens. Il existe donc un déséquilibre majeur.

Nous croyons en l'application de la Constitution de 1867 par la délégation et l'attribution d'un certain nombre de compétences limitées à certains niveaux de gouvernement. Dans les faits, 99 p. 100 du réseau routier canadien est conçu, construit et entretenu par les provinces et des municipalités. Or, la moitié du coût du litre d'essence est constituée de taxes et la moitié de ces taxes se retrouvent dans les coffres du fédéral. Le nouveau pacte pour les municipalités, annoncé dans le discours du Trône, ne propose rien qui permettrait de transférer les recettes des taxes sur l'essence aux niveaux de gouvernement qui fournissent ces services. C'est de là que provient le déséquilibre.

Un ordre de gouvernement est chargé d'offrir les services tandis qu'un autre prélève les taxes et dit: «C'est nous qui déterminerons quelles routes seront construites et comment les travaux seront effectués. En passant, nous émettrons les chèques juste avant la campagne électorale, afin que tous sachent qui ils doivent remercier et qui ils doivent élire comme député.» C'est ce cynisme à l'égard de la politique qui explique le déficit démocratique contre lequel s'indigne le premier ministre.

Les Canadiens veulent de la transparence, de la reddition de comptes et des décisions claires. S'ils paient des impôts destinés à un service en particulier, ils s'attendent à ce que l'argent y soit consacré. Ce qui est annoncé dans le discours du Trône ne fera que miner davantage notre régime fiscal, créera de graves échappatoires qui favoriseront l'évasion fiscale et rendra la TPS encore plus inefficace qu'auparavant, elle qui l'était déjà considérablement. Ce que le discours du Trône n'offre pas aux municipalités, c'est un nouveau pacte.

À l'époque où il aspirait à la direction du Parti libéral, le nouveau premier ministre a déclaré: «Nous négocierons un nouveau pacte,» ce qui nous a rappelé F.D.R., son grand projet social pour les États-Unis et les répercussions de la Crise de 1929, avec de nouveaux programmes sociaux et autres, la création d'un filet de sécurité, des mesures visant à ce que personne ne soit oublié, un nouveau pacte, un super gros programme et un plan pour redonner espoir aux gens et relancer le pays. «N'ayez peur de rien, mais de la peur elle-même,» disait-il.

L'Adresse

Le nouveau pacte proposé par le premier ministre se résume à ceci: si nous faisons un achat, le gouvernement fédéral nous accordera un remboursement d'une portion des taxes payées, mais nous devons d'abord faire l'achat et nous devrions recevoir l'argent juste à temps pour la prochaine campagne électorale. Nous toucherons un beau chèque, qui sera marqué de l'estampille du gouverneur du Canada et accompagné d'une photo autographiée du premier ministre, afin que tout le monde sache d'où vient l'argent.

Voilà en quoi consiste essentiellement le programme. Les municipalités ont besoin d'une nouvelle source de financement stable. Près de 85 p. 100 des Canadiens vivent dans les centres urbains ou en banlieue. Les municipalités ont besoin des recettes provenant de la taxe sur l'essence pour prendre de l'expansion, pour prendre les mesures nécessaires pour croître, progresser et aller de l'avant.

Le gouvernement fédéral doit donner la marge fiscale voulue. Les provinces assurent deux tiers des services, pourtant c'est le gouvernement fédéral qui engloutit les deux tiers des impôts perçus. Il faut un meilleur équilibre fiscal. Nous croyons qu'il faut revenir en arrière et que le gouvernement doit libérer une marge fiscale et la confier aux provinces pour que les divers paliers de gouvernement qui assurent la prestation de ces services puissent rendre des comptes aux Canadiens.

Nous avons vu les scènes d'horreur dans le secteur des soins de santé lorsque le gouvernement fédéral s'est immiscé dans un champ de compétence qui, en vertu de la Constitution, relève des provinces. Le gouvernement fédéral est entré dans le secteur des soins de santé, s'y est bien installé de façon à pouvoir faire ses manoeuvres politiques, à présenter une bonne image, à offrir des services et à être perçu comme un gouvernement libéral généreux et plein de compassion répondant toujours et partout aux besoins des Canadiens. Il importe peu aux citoyens ordinaires de savoir à qui revient le crédit pour la prestation des programmes. Ces questions ne les intéressent pas; ils veulent tout simplement des services.

Dans les collectivités rurales de la Saskatchewan, les routes sont dans un état lamentable et ne sont pas sécuritaires. Les accotements ne sont pas pavés, les vents s'y engouffrent dangereusement et il n'y a pas de voies d'évitement pour les camions, advenant une perte de contrôle. Nous ne disposons pas des éléments fondamentaux dont le Canada a besoin. Notre territoire est le deuxième en superficie à l'échelle mondiale, mais il est très peu peuplé. En outre, la population canadienne est concentrée le long de la frontière sud du territoire.

Nous avons besoin d'infrastructures. En vertu de la Constitution, la construction, la mise au point et l'entretien des infrastructures relèvent des provinces et des municipalités. Or, elles n'ont pas l'argent nécessaire pour le faire.

Dans la course à la direction du Parti libéral, le premier ministre promettait un nouveau pacte. Il ne l'a pas inscrit dans le discours du Trône. Il n'a pas discuté avec les provinces et les municipalités. Il n'a pas respecté la Chambre. En effet, au mois d'octobre de l'année dernière, nous avons voté, tout comme le premier ministre, pour que le gouvernement amorce sur-le-champ des négociations avec les provinces et les municipalités dans le but, comme je l'ai mentionné, d'abolir la pratique en vertu de laquelle les deux tiers des services sont assurés par les provinces tandis que les deux tiers des impôts sont perçus par le gouvernement fédéral.

● (1205)

Le premier ministre a échoué le test. Il n'a pas respecté et honoré les souhaits de la Chambre. Le nouveau pacte que le premier ministre propose aux municipalités, c'est de la frime. C'est une nouvelle entente pour les dupes. Le premier ministre dit vouloir éliminer le déficit démocratique et pourtant il l'alourdira: d'une part, en ne respectant pas le vote de la Chambre visant à assurer aux municipalités et aux provinces un nouveau financement permanent et stable; et d'autre part, en ne proposant pas aux Canadiens une solution économique globale pour veiller à ce que les paliers de gouvernement qui offrent les services soient imposés à un niveau acceptable de façon à ce que les citoyens puissent choisir le gouvernement qui leur convienne. Les gens ne sont pas intéressés par les tours de passe-passe cyniques des Libéraux qu'on constate dans ce discours du Trône qui tire des chèques juste à temps pour la campagne électorale. Les Canadiens méritent mieux que cela.

L'hon. Paul Bonwick (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants), Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour son discours passionné et bien réfléchi sur l'appui aux petites collectivités.

Je ne suis pas contre l'idée que le gouvernement fédéral joue un plus grand rôle pour aider les municipalités à réduire certains des coûts qu'on leur a demandé d'absorber. Je ferais observer qu'il y a des moyens plus raisonnables de le faire que de simplement permettre aux provinces de décider comment les municipalités vont dépenser les sommes consacrées aux infrastructures. À cet égard, l'élimination de la TPS leur permet de disposer de fonds immédiatement.

Je demanderais au député de prendre un peu de temps pour téléphoner à quelques-unes des municipalités de sa circonscription. Il devrait demander aux trésoriers quelles seront les répercussions financières de l'élimination de la TPS pour certaines des plus petites collectiviés. Par exemple, selon le trésorier de Collingwood, ma ville, les économies s'élèveront à environ 200 000 \$ par an. Il a affirmé que ce n'est pas un lourd fardeau, que les formalités administratives sont plutôt minimes. Wasaga Beach économisera presque 400 000 \$ par an.

Je ne peux que présumer que les municipalités de taille semblable, situées dans la circonscription du député, vont économiser à peu près les mêmes montants. Le député a-t-il pris le temps de téléphoner aux trésoriers? S'il ne l'a pas fait, pourrait-il s'engager aujourd'hui devant la Chambre à appeler les trésoriers pour connaître les répercussions financières qu'aura cette mesure?

M. James Moore: Monsieur le Président, j'ai parlé à un conseiller municipal de Port Coquitlam hier et j'ai décrit quels étaient les plans du gouvernement fédéral par rapport à la TPS en disant que cela signifierait une économie immédiate sur tous les achats de sa municipalité à compter du 1^{er} février. Il n'a rien répondu.

Le secrétaire parlementaire d'en face a bien décrit la situation. Il a dit que l'avantage de ce programme, c'est que les chèques seront expédiés dès maintenant. Les municipalités recevront l'argent immédiatement. Toutefois, cette mesure représente bien plus un avantage politique pour le gouvernement qu'un avantage financier pour les villes. L'avantage vient du fait que le gouvernement émet des chèques et des reconnaissances de dettes juste avant le début d'une campagne électorale.

Avant que le député ne se crispe en hochant la tête, je reconnais que cette mesure est valable puisque les fonds commenceront dès maintenant à être versés, mais elle ne représente pas une solution à long terme. Elle ne correspond pas à une nouvelle vision, à une nouvelle donne.

Le gouvernement libéral est au pouvoir depuis une décennie. Lorsque le premier ministre actuel était ministre des Finances, il a présenté neuf budgets. Un gouvernement majoritaire aurait pu prendre une telle mesure à n'importe quel moment. Nous ne sommes pas en situation d'urgence. Les villes ne sont pas en pleine panique. Elles n'ont pas besoin de fonds et de chèques immédiatement. Le gouvernement libéral majoritaire a eu une décennie pour prendre cette mesure et corriger le déséquilibre fiscal dont j'ai parlé. Les provinces fournissent les deux tiers des services, mais les deux tiers des taxes et impôts sont encaissés par le gouvernement fédéral. Pourtant, les libéraux veulent qu'on les félicite parce qu'ils émettent des chèques à quelques semaines des prochaines élections.

Il nous faut un changement fondamental et systématique, un rééquilibrage du fédéralisme fiscal afin que les municipalités reçoivent un financement stable et constant. Nous n'avons pas besoin de ce genre de jeu cynique.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je ferai remarquer au député que beaucoup des thèmes abordés dans le discours du Trône sont coûteux. La génération de nouveaux revenus est difficile.

Je me demande si le député voudrait bien nous faire connaître son point de vue sur ce que j'estime être une situation scandaleuse. Le gouvernement renonce actuellement à des revenus en permettant que les amendes des entreprises soient déductibles pour fins d'impôt. Autrement dit, une entreprise qui reçoit une amende pour avoir pollué une rivière ou causé une blessure à un travailleur ou même pour un délit d'initié peut déduire cette amende de son impôt sur le revenu. On estime que des millions de dollars de revenus sont ainsi perdus chaque année.

Le député serait-il d'accord avec moi pour dire qu'il ne faudrait pas laisser passer une autre période d'imposition en tolérant cette scandaleuse échappatoire fiscale qui permet aux entreprises de déduire les amendes de leurs impôts?

(1210)

M. James Moore: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire voudra peut-être répondre à cette question. Il suffit de répondre que ce qu'il faut, simplement, c'est de confectionner une plus grosse tarte économique. C'est une blague.

Il ne fait aucun doute que, dans ce pays, les entreprises parasites sont un grave problème. Nous avons observé les entreprises parasites et nous avons soulevé ce problème pendant la période de questions au sujet de la Société maritime CSL Inc. en évoquant le montant de 137 000 \$ de l'année dernière, qui s'est gonflé à 161 millions de dollars cette semaine. Les entreprises parasites sont un grave problème dans ce pays.

Au nouveau Parti conservateur, au Parti progressiste conservateur avant cela, à l'Alliance canadienne et au Parti réformiste auparavant, nous avons toujours fait valoir que le gouvernement fédéral devrait rester neutre en matière d'octroi de contrats. Il devrait y avoir des appels d'offres ouverts, libres et honnêtes. Nous croyons dans le libre marché et dans le libre-échange intégral. Nous croyons dans la transparence et l'imputabilité. Nous ne croyons pas aux entreprises parasites.

Nous croyons dans un examen approfondi de toutes les formes de parasitisme par les entreprises pour assurer que, dans ce pays, on ne trouve pas le genre de transactions d'achat d'entreprises et de vente d'autres choses ou le type de corruption qui a pris une ampleur systémique dans beaucoup de pays. Cela va dans le sens de l'élimination du déficit démocratique dont parle le premier ministre, que nous mettrions en oeuvre et qui doit être faite pour ce pays.

L'hon. Paul Bonwick (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants), Lib.): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de répliquer à l'adresse en réponse au discours du Trône. Je dirai d'abord que je vais partager mon temps de parole avec mon distingué collègue, le député d'Oak Ridges.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je prends la parole aujourd'hui pour donner mon avis sur le discours du Trône. Les Canadiens entrent dans une ère palpitante. Ils sont à la fine pointe, si l'on se fie à ce discours du Trône. Ils entrent en terrain neuf. Ils vont être témoins de changements qui se traduiront par un pays amélioré. Le premier ministre a conçu une vision dynamique, créative et audacieuse pour notre pays. Les Canadiens n'en attendent pas moins de leur gouvernement, car ils sont dynamiques, créatifs et audacieux. Et c'est exactement la vision que leur offre le gouvernement.

Au cours des sept ou huit prochaines minutes, je vais aborder un certain nombre de sujets qui ont été soulevés dans le discours du Trône. Le premier concerne les municipalités.

Les municipalités de ma circonscription, Simcoe—Grey, ont besoin d'aide. Nous avons joué un rôle très actif et complémentaire ces dernières années en les aidant à relever les défis sur le plan de l'infrastructure qui se présentaient à elles. On compte un certain nombre de cas différents. Nous avons investi jusqu'à 5 millions de dollars dans une municipalité en particulier afin de l'aider à relever les défis se présentant à elle. Ces municipalités s'attendent à plus, et à bon droit. Et le premier ministre a reconnu leurs besoins dans le discours du Trône. L'aide accordée aux municipalités prendra deux formes.

L'une d'elle concerne la TPS. J'ai communiqué non pas avec les conseillers municipaux, qui ne participent pas nécessairement à la confection du budget de manière directe, mais plutôt avec certains des trésoriers dans ma circonscription. Ces derniers me disent que cette injection de fonds est instantanée. Elle leur donne, à eux et à leur conseil, la flexibilité nécessaire pour faire des choix qu'ils estiment importants. Elle supprime la nécessité, pour les gouvernements provincial et fédéral, de leur dire ce qu'ils devraient faire au lieu de les habiliter à faire les choix que les municipalités savent être les meilleurs pour elles.

Ce n'est pas un montant négligeable. Pendant l'exercice en cours, Collingwood va économiser 180 000 \$. Cet argent pourra servir pour les routes, les parcs, les installations polyvalentes, selon les priorités. Ce montant sera économisé chaque année et on pourra le consacrer à des dépenses jugées importantes. La municipalité n'aura pas à demander cet argent à la province ou au gouvernement fédéral. Elle aura l'argent en main pour le consacrer à ses priorités.

Il y a deux jours, j'ai discuté avec le trésorier adjoint de Wasaga Beach. La municipalité récupérera 400 000 \$ par année. Imaginez la différence, lorsqu'il s'agit d'émettre des obligations pour construire des routes ou des installations de traitement des égouts, ou bien pour relever des défis en matière d'environnement, étant donné que la rivière Nottawasaga traverse la municipalité. Ce montant représentera, sur dix ans seulement, 4 millions de dollars que la municipalité pourra investir chez elle. Aucune condition n'est imposée, car c'est

L'Adresse

l'administration locale qui est la mieux placée pour prendre les décisions qui la concernent. On atteint ainsi un objectif: les municipalités ont la possibilité de prendre les bonnes décisions, celles qu'elles savent être justes, celles qu'elles ont prises en choisissant leurs priorités.

C'est justement ce que les maires ont demandé. Les députés d'en face ont dit que nous cherchions à acheter des appuis, que nous enverrions même nos photos. C'est un discours creux qui ne tient pas debout. Nous avons simplement accordé aux maires ce qu'ils réclamaient.

Bien honnêtement, je vais proposer aux députés de prendre leurs distances par rapport à ce discours et de discuter avec les maires, qui ont une réaction extrêmement favorable. Des maires des quatre coins du Canada disent que le gouvernement fédéral fait enfin quelque chose et assume un rôle responsable pour soutenir nos municipalités.

● (1215)

Plus intéressant encore, le premier ministre a dit que nous n'en resterions pas là. Il a expliqué fort éloquemment que le fédéral est prêt à collaborer avec les niveaux de gouvernement inférieurs, à savoir les provinces et les municipalités, selon les ressources dont il disposera, pour que ces dernières puissent surmonter leurs difficultés.

Il ne s'agit pas seulement d'une entente ponctuelle. Le financement provenant de la TPS est là pour rester. Les municipalités disposeront ainsi d'une source de liquidités durable qui leur permettront de réaliser leurs priorités. Elles peuvent aussi compter sur l'engagement du premier ministre—qui, il faut bien le reconnaître, n'a pas son égal dans l'histoire canadienne quand il s'agit d'accorder de l'aide—à travailler avec elles. C'est un engagement déterminant, sur lequel les municipalités peuvent compter.

Je voudrais parler brièvement de ce qui constitue notre ressource la plus précieuse, et je ne parle pas ici d'essence ou de routes, mais bien de nos enfants, de nos jeunes.

L'annonce la plus déterminante et la plus audacieuse du discours du Trône fut sans conteste, selon moi, l'engagement pris par le premier ministre, dans sa réponse au discours du Trône et dans le discours du Trône, de répondre aux besoins en matière d'accès à l'éducation postsecondaire. Cette annonce vise non seulement les universités mais aussi les écoles de métiers, les collèges et les écoles polytechniques.

C'est la première fois, dans l'histoire canadienne, qu'un gouvernement fait une proposition aussi claire pour abattre les obstacles à l'accès à l'éducation postsecondaire.

En ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, et plus particulièrement en ce qui a trait au programme de prêt d'études canadien, il m'incombe d'être à l'écoute des gens du milieu, afin de prendre connaissance de certaines des solutions qui sont proposées, de m'assurer que des analyses coûts-bénéfices soient faites et de reconnaître que les Canadiens à revenus faible, modéré et moyen ne doivent pas être pas privés de l'accès à l'éducation postsecondaire en raison de leur situation financière. Je dois m'assurer que le premier ministre le sache et qu'il écoute.

Le fait que le premier ministre ait consacré autant de temps, dans son adresse, à la question de l'éducation postsecondaire est très prometteur pour les étudiants canadiens, qu'ils soient âgés de 18 ans ou de 58 ans. Comme on le sait, l'apprentissage permanent est un important facteur de croissance de l'économie.

En ce qui concerne plus particulièrement le Programme canadien de prêts aux étudiants, nous voyons que le discours du Trône comporte un engagement du premier ministre. Il importe en effet de mentionner que le premier ministre est également le premier dans l'histoire canadienne à avoir confié à un parlementaire la responsabilité de l'accès à l'éducation postsecondaire ou du Programme canadien de prêts aux étudiants. Auparavant, ce programme était entre les mains de bureaucrates et du ministre, lequel avait beaucoup d'autres responsabilités. Cela montre que le premier ministre attache de l'importance et s'intéresse à l'accès à l'éducation postsecondaire et à l'éducation permanente au Canada. Cela est sans précédent.

Il a envisagé de recourir à des moyens étonnamment créatifs. Il a pris connaissance de ce qu'avait à dire plus de 14 associations que j'ai eu l'occasion de rencontrer au cours des dernières semaines, associations qui représentent des dizaines de milliers d'étudiants, des collèges, des universités et des facultés. Nous avons entendu leur message, nous les avons écoutées et nous avons agi en conséquence.

À l'égard des étudiants, le premier ministre a pris un extraordinaire engagement: abattre les obstacles qui limitent leur accès à l'éducation postsecondaire; élever la limite de revenu des familles à moyen revenu permettant l'admissibilité au Programme canadien de prêts aux étudiants; augmenter le montant que l'on peut emprunter dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants pour répondre à certains besoins; étendre la durée du remboursement afin que les diplômés universitaires aient plus de latitude à cet égard; prévoir la remise de dette et la remise des intérêts pour ceux qui ne peuvent tout simplement pas rembourser leurs prêts; offrir une nouvelle allocation d'études aux étudiants qui en ont le plus besoin la première année.

Il s'agit là, de toute évidence, des mesures les plus audacieuses et créatives qu'un gouvernement ait prises depuis un grand nombre d'années dans le domaine de l'accès à l'éducation. Tous les partis à la Chambre savent deux choses très importantes. Nos ressources les plus précieuses sont nos enfants et, si nous voulons devenir une économie concurrentielle au XXI^e siècle, nous avons intérêt à leur offrir accès à l'éducation. C'est précisément ce que le premier ministre a fait.

• (1220)

M. Bryon Wilfert (Oak Ridges, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le discours du Trône.

D'abord, je tiens à dire que le premier ministre a défini clairement une vision que les Canadiens sont à même de comprendre parfaitement: une société bienveillante qui investit dans les jeunes et dans la technologie tout en réalisant l'équilibre budgétaire, ce qui est très important.

Il m'a semblé étrange de voir des porte-parole de l'autre côté décrier le discours du Trône avant même que celui-ci ait été lu. Ce type de clairvoyance me semble assez neuf. Le gagnant du tirage de la Super 7 qui aura lieu vendredi remportera 32,5 millions de dollars. Étant donné que ces députés ont dit clairement que le discours du Trône était vide, nous pourrions tous bénéficier de leur clairvoyance s'ils pouvaient nous communiquer d'avance les numéros gagnants.

Le discours du Trône n'est pas un document détaillé. Il trace les grandes lignes de l'orientation que le gouvernement souhaite prendre

au cours des prochaines années. Je précise que ce discours comporte des éléments clés.

Premièrement, il dit clairement que le gouvernement ne saurait être déficitaire, c'est-à-dire qu'il veillera à être financièrement responsable dans tous les projets qu'il lancera. Les Canadiens n'en attendent pas moins de leur gouvernement et celui-ci a prouvé sa rigueur en matière de gestion financière. Fort de six budgets équilibrés, voire davantage, nous trouvons important de rembourser la dette nationale. Nous trouvons important d'investir de façon responsable.

D'aucuns diront que nous n'avons pas retrouvé les niveaux de 1993 dans certains domaines. En fait, en 1993, un tiers du financement provenait de fonds empruntés. Actuellement, nous pouvons affirmer en toute confiance que les fonds qui sont alloués et dépensés nous appartiennent et que nous ne les avons pas empruntés.

On a beaucoup parlé du nouveau pacte à l'intention des municipalités. Pendant de nombreuses années, j'ai été président de la Fédération canadienne des municipalités. À l'époque, je réclamais le plein remboursement de la taxe sur les produits et services. En 1991, le gouvernement conservateur a accepté de rembourser 57,14 p. 100 de la TPS payée par les municipalités. À mon avis, les municipalités ne ressemblent à aucun autre ordre de gouvernement. Elles forment toutefois un gouvernement et ne devraient donc pas être imposées. L'argent va des provinces au fédéral et du fédéral aux provinces, et il devrait en être de même avec les municipalités.

Le premier ministre a annoncé que son gouvernement rembourserait pleinement la TPS aux municipalités. Cela devrait représenter une somme de sept milliards de dollars sur une période de dix ans. Il s'agit d'une injection de fonds considérable et d'une mesure que notre gouvernement peut prendre pour soutenir le transport public, le logement abordable, etc.

Ce qu'il faut savoir, c'est que les municipalités sont encore, aux termes de la Constitution, des créatures des provinces. Il convient de noter que, lorsque la Chambre a été saisie, il y a quelques années, du projet de loi C-10, aux termes duquel le gouvernement fédéral devait verser en temps opportun des paiements aux municipalités du Canada, nos amis d'en face, qui s'intéressaient depuis peu au sort des municipalités canadiennes, se sont opposés au programme national d'infrastructure de 1993 et au versement de paiements tenant lieu d'impôts. Aujourd'hui, ils nous reprochent de ne pas en faire assez.

C'est toujours facile pour les députés de l'opposition de nous reprocher de ne pas en faire assez. Un jour, ils nous demande de dépenser trois milliards de dollars, le lendemain, ils veulent que nous retranchions trois milliards de dollars. La difficulté, c'est de travailler dans le cadre d'un partenariat et d'agir de façon responsable. Le premier ministre a clairement compris les besoins des collectivités, grandes et petites, et est disposé à collaborer avec elles.

À mon avis, c'est une question de pouvoir. Je suis heureux de constater que le premier ministre a abordé ces questions dans le discours du Trône, car nous sommes conscients que les Canadiens, tant les habitants des grands centres urbains que des petites localités, ont besoin d'un environnement sain. Ils ont besoin d'eau propre et d'un bon réseau routier. Nous devons veiller à investir dans la population de ces collectivités.

La réaction de la Fédération canadienne des municipalités et des maires est éloquente. D'ailleurs, le maire Miller, de Toronto, a déclaré que cela changeait à jamais la nature des relations entre les villes et les gouvernements fédéral et provinciaux. Il a qualifié cela de transformation fondamentale, de percée décisive.

• (1225)

Ces gens-là s'occupent des problèmes quotidiens de leurs collectivités. Nous nous rendons bien compte que nous ne pouvons pas supplanter les provinces, mais nous savons que nous pouvons très certainement travailler en collaboration avec les gouvernements des provinces, des territoires et des municipalités.

C'est un point très important parce que 80 p. 100 des Canadiens vivent dans les régions urbaines. Ce n'était évidemment pas le cas en 1867 alors que les villes ne comptaient que 6 p. 100 de la population. Nous en sommes conscients et nous prenons des mesures dans ce sens.

En ce qui a trait à la question de pouvoir, nos collègues d'en face parlent souvent de déséquilibre budgétaire au pays, ce qui n'est qu'un mythe. Les provinces sont en mesure de percevoir encore plus d'argent que le gouvernement fédéral. Lorsque le déficit du gouvernement était de l'ordre de 42,5 milliards de dollars, nous n'entendions jamais nos vis-à-vis, pas plus que les provinces, parler de déséquilibre budgétaire. Maintenant que la situation financière est meilleure au pays, c'est devenu une réalité.

Le discours du Trône parle également d'investissements dans nos assises sociales. Quoi de mieux dans ce domaine qu'une injection supplémentaire de 2 milliards de dollars dans le domaine des soins de santé?

Le premier ministre a dit que nous devions trouver des solutions aux problèmes de délais d'attente pour les chirurgies électives et autres. Toutefois, l'administration du système de santé relève du niveau provincial et là encore on doit prévoir une certaine imputabilité. Nous devons savoir que le conseil canadien de la santé doit permettre aux Canadiens de savoir comment on dépense leur argent et où il est investi. Ce n'est pas le gouvernement fédéral, mais bien les Canadiens qui ont besoin de savoir. Il est évident que si cet argent est transféré, cela devient important parce que chaque fois que nous concluons de telles ententes, les provinces nous reviennent après quelques mois avec de nouvelles demandes. Comme l'ont conclu les membres de la table ronde nationale sur la santé, il ne s'agit pas uniquement d'argent. Il s'agit également de la façon dont ces sommes sont utilisées.

Le discours du Trône parle d'investissements dans la recherche et développement. Il n'y a rien de plus important que de veiller à ce que le Canada soit à l'avant-garde dans ce secteur. Je le répète, en nous inspirant du plan d'action pour l'innovation auquel nous travaillons depuis quelques années, il importe de garantir que les Canadiens aient une occasion de mener cette activité de recherche et développement et qu'il se présente des possibilités, qu'il s'agisse de R-D médicale ou environnementale.

Je suis heureux de constater cela. Je le suis parce que cela démontre clairement à nos compatriotes la conscience sociale du présent gouvernement. Cela démontre que nous pouvons faire les choses de manière financièrement responsable, tout en veillant à investir dans les familles et les enfants, et la population canadienne en bénéficiera.

De même, nous avons clairement énoncé dans le discours du Trône notre responsabilité sur la scène mondiale. Encore une fois, je félicite le premier ministre d'avoir invité Kofi Annan, le secrétaire général des Nations Unies, à nous rendre visite. Nous sommes un pays qui croit à une approche multilatérale. Nous sommes un pays qui a pris ses responsabilités. Reportons-nous à la Deuxième Guerre mondiale: des bénévoles sont partis outre-mer parce qu'ils croyaient à la justesse de notre combat. Nous avons toujours honoré nos engagements internationaux.

L'Adresse

Nous continuons de le faire de nos jours au moyen de nos forces de maintien de la paix dans le monde entier. Nous agissons par l'intermédiaire d'organismes comme l'Agence canadienne de développement international. C'est important, tout comme notre action relativement à la question du VIH-sida et à celle des médicaments génériques. Une fois de plus, l'adoption de ce projet de loi a tellement d'importance. Cela montre que nous ne nous soucions pas seulement de notre propre intérêt national, mais aussi de notre responsabilité sur la scène mondiale. Voilà qui donne une idée du type de société compatissante que les Canadiens veulent et dont ils s'attendent à ce que nous soyons le gouvernement national.

(1230)

L'hon. Paul Bonwick (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants), Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député de ses observations très réfléchies et intéressantes. Comme le député l'a dit, à l'époque où il était conseiller municipal et maire, il était gentiment appelé le maire des maires du Canada.

Je m'empresse de souligner que, durant la présente législature et la précédente, je ne connais aucun autre collègue qui a autant soutenu et poussé le gouvernement fédéral à jouer un rôle plus actif dans la vie des municipalités. Je l'en félicite. Au nom des municipalités de ma circonscription, je le remercie.

Je voudrais savoir ce que pense le député au sujet de certaines des municipalités de sa circonscription et de la façon dont la suppression de la TPS pourrait les aider.

M. Bryon Wilfert: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses observations et de sa question.

Une chose qui est très importante au sujet de cette remise de 100 p. 100 de la TPS, c'est que c'est une mesure très concrète. C'est une mesure transparente dont on peut rendre compte parce que les administrations municipales achètent toutes sortes de produits et services assujettis à la TPS.

En fait, elles vont pouvoir déterminer clairement les économies réalisées par leur collectivité. Ce sera le cas, qu'il s'agisse d'une petite localité de ma circonscription comme Whitchurch-Stouffville, qui réalisera des économies de l'ordre de 20 000 \$, ou d'une ville comme Richmond Hill, qui économisera des millions de dollars.

Nous pouvons démontrer les économies réalisées de cette manière. Depuis des années, les élus municipaux disent qu'ils représentent un ordre de gouvernement et qu'ils devraient être traités de la sorte. Une des solutions, c'est d'éviter l'imposition entre les ordres de gouvernement. C'est très important.

Comme le député le sait, en raison du travail qu'il accomplit au sein de sa collectivité, le programme d'infrastructure national a sa place. Depuis des années, la FCM réclamait un programme national d'une durée de dix ans, et le gouvernement a accédé à sa demande. Je le répète, il y a une mise de fonds initiale de 1 milliard de dollars et, bien entendu, le Fonds sur l'infrastructure stratégique.

Nous sommes engagés à travailler avec les administrations municipales, pas à les supplanter. Nonobstant la Constitution, nous reconnaissons que nous avons une responsabilité à cet égard. Le premier ministre a été très clair sur cette question, reconnaissant que nous avons un rôle important à jouer au chapitre de la collaboration.

Assurons-nous de pouvoir compter sur la collaboration de toutes les collectivités d'un océan à l'autre, qu'il s'agisse de la localité de Collingwood, dans la circonscription du député, ou de celle de Richmond Hill, dans ma circonscription. Nous devons pouvoir compter sur leur collaboration, parce que, par exemple, si nous adoptons des lois qui ont pour une ville des répercussions négatives sur le plan financier, cette ville doit pouvoir participer aux discussions.

Cela ne veut pas dire que nous voulons nous substituer aux provinces et intervenir dans leur champ de compétence, mais si quelqu'un élabore une loi susceptible d'avoir des répercussions positives ou négatives sur une société, les municipalités doivent pouvoir avoir leur mot à dire. Nous faisons cela dans nos circonscriptions. Nous parlons à nos électeurs, nous organisons des tribunes publiques et nous invitons les électeurs à participer. Pourquoi ne ferions-nous pas de même avec les municipalités?

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, j'ai une publication qui se rapporte aux prélèvements sur la propriété foncière. J'aimerais savoir ce que le député pense de ceci:

Il est difficile de contester de telles initiatives, comme exempter les administrations municipales de la TPS—Ottawa n'aurait jamais dû taxer les municipalités, qui sont financées par des impôts fonciers que les propriétaires règlent avec leur revenu après imposition—et même remettre aux conseils municipaux une partie de la taxe sur l'essence pour couvrir les besoins d'infrastructure qui ont été négligés depuis trop longtemps.

Les députés du parti ministériel parlent comme si ces impôts leur appartenaient et qu'ils pouvaient les dépenser à leur guise. Nous les payons ces impôts. Ces impôts sont prélevés sur notre dos. Le député désire-t-il commenter cet article?

(1235)

M. Bryon Wilfert: Monsieur le Président, les prédécesseurs de la nouvelle Alliance conservatrice, les membres du Parti conservateur du Canada de M. Mulroney, avaient un choix en 1991, soit celui de rembourser la totalité de la TPS, de sorte qu'il n'y aurait pas eu de taxes cette année-là. Ils voulaient que la TPS soit versée intégralement. Heureusement, par l'entremise de la FCM, nous avons pu négocier un remboursement de 57,14 p. 100 de la taxe.

Quant à la question des taxes foncières, c'est la forme d'imposition la plus désuète que je connaisse. Ces taxes ne reflètent pas la réalité des services fournis de nos jours. Malheureusement, la question de l'évaluation foncière est d'ordre provincial, du moins dans la province de l'Ontario. Je n'essaierai pas de fournir de règles ou de justifications concernant les taxes foncières, car elle n'est pas grand bon sens. Ces taxes sont certainement archaïques, ce qui explique pourquoi le gouvernement a choisi de jouer un rôle à ce point proactif pour aider les collectivités, grandes et petites, du pays.

[Français]

Mme Suzanne Tremblay (Rimo

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, je vais partager le temps de parole qui m'est imparti avec le député de Rosemont—Petite-Patrie.

Je suis vraiment très contente d'avoir l'occasion de prendre la parole dans le cadre du débat sur le discours du Trône. Je sais à quel point chacun et chacune d'entre nous a le goût de s'exprimer sur ce document mince en termes de contenu. C'est probablement le plus long qui ait été imprimé depuis qu'on est députés, mais le plus mince en termes de contenu. Beaucoup de commentaires ont été faits à l'effet qu'il aurait pu être écrit par l'ancien premier ministre et qu'il n'y aurait probablement pas eu de phrases différentes dans le texte.

J'ai été particulièrement frappée par un paragraphe, à la page 6 du document, qu'on retrouve à la page 5 en anglais. Quand j'ai voulu

comprendre le sens profond de cette phrase, je suis allée voir si, par hasard, il y avait une nuance dans la traduction. J'avais peine à croire que le gouvernement avait vraiment ces intentions. C'est indiqué, et je cite:

Les champs de compétence doivent être respectés.

La personne qui a écrit le début de ce paragraphe a probablement oublié de lire tout le reste du discours, parce que celui-ci est en parfaite contradiction avec tout cela.

Si les compétences doivent être respectées, c'est qu'on ne doit pas empiéter sur les compétences des provinces. Toutefois, pratiquement tout le document nous démontre que le gouvernement ne s'est pas gêné. Avant, il y avait une formule, soit l'ancienne servie à la moderne; maintenant, c'est la nouvelle servie à l'ancienne. Ce serait plus juste pour décrire ce gouvernement qui se prétend nouveau.

Cette phrase traduit bien une pensée exprimée par la ministre du Développement social qui a paru dans *Le Devoir* du 21 janvier 2004, et je la cite:

«Quand 81 p. 100 des Canadiens, incluant les Québécois, demandent de faire quelque chose, c'est de notre devoir de réagir. Et si un ordre de gouvernement ne veut pas le faire, l'autre peut le faire et négocier.

J'ai fait beaucoup de choses dans ma vie, dont négocier des conventions collectives. Je n'ai jamais signé des conventions collectives avant de les négocier. Je les ai toujours négociées avant de les signer. Avant de les négocier, je ne suis jamais allée annoncer en public le contenu de la convention collective des professeurs de l'UQAR. Ces choses étaient toujours tenues assez secrètes, sauf avec nos membres, avant qu'elles ne deviennent publiques.

Là, le gouvernement fédéral a pris la très mauvaise habitude de dire, avec son pouvoir de dépenser et son arrogance habituelle, qu'il fera telle chose, qu'il interviendra dans les congés parentaux, dans les congés de compassion, dans le domaine de la santé, qu'il demandera à la ministre adjointe de faire encore une nouvelle «structurite» aiguë, pour dépenser de l'argent dans la structure et les fonctionnaires, plutôt que de transférer l'argent aux provinces pour qu'elles puissent offrir de meilleurs soins à nos concitoyens.

C'est sûr, après, on dit «toutefois». Le mot «toutefois», en français, exprime une restriction. Après avoir affirmé très clairement que «les champs de compétence doivent être respectés», on dit:

Toutefois, dans le quotidien, les Canadiens ne passent pas leur temps à se demander quel gouvernement fait ceci ou cela.

Bien sûr, si l'on fait tout pour les confondre, ils ne se poseront même plus la question à savoir qui fait quoi. Ils vont prendre ce qui passe. Quand vous avez un besoin, vous ne regardez pas la bride. Vous ne mordez pas la main qui vous nourrit, vous prenez ce qu'elle vous offre

Ils attendent à juste titre que leurs divers ordres de gouvernement collaborent [...]

Qu'ils collaborent, et non pas qu'ils décident, au-dessus de leur tête ou au-dessus de celui qui en est responsable. Il faut absolument que ce soit davantage de la collaboration. La collaboration, c'est au moins de téléphoner à celui qui dirige l'autre gouvernement pour lui dire qu'on aimerait le rencontrer parce qu'on a des choses à faire en commun, et non pas annoncer publiquement dans les journaux que le programme est en vigueur et expliquer comment les choses vont se dérouler. Après cela, il est beaucoup trop tard pour reculer.

(1240)

On a un gouvernement qui a tenu trois élections et qui s'apprête à en avoir une quatrième. Il a donc fait trois élections sur le dos des travailleurs et des travailleuses, en promettant chaque fois une réforme de l'assurance-emploi.

Le 6 juin dernier, lors de sa tournée au Québec, le premier ministre rencontrait les travailleurs et les travailleuses de la région de Charlevoix et leur promettait que, lorsqu'il prendrait le poste de premier ministre, il ferait quelque chose pour réformer l'assurance-emploi, parce que, disait-il, il était conscient...

Une voix: Oh! Oh!

Mme Suzanne Tremblay: Monsieur le Président, pourriez-vous demander à cette personne de se taire, s'il vous plaît. Pourriez-vous lui demander de se taire et de me laisser parler?

[Traduction]

Le vice-président: La députée qui a la parole a demandé à la présidence d'intervenir pour rappeler aux députés qu'ils doivent être respectueux les uns envers les autres. Lorsque quelqu'un parle, je demanderais aux autres d'attendre la périodes des questions et observations avant d'intervenir. Nous pourrions probablement ainsi assurer un plus grand respect dans nos délibérations.

[Français]

L'honorable députée de Rimouski—Neigette-et-la Mitis a de nouveau la parole.

Mme Suzanne Tremblay: Merci, monsieur le Président. Donc, le premier ministre a promis qu'il ferait quelque chose. Or, quand les gens de Charlevoix, les Sans-Chemise, et le Mouvement Action Chômage, ont lu le texte ou ont entendu la Gouverneure générale le lire, ils se sont dit: «Cela n'a pas de bon sens. On a été complètement trahis.» Il n'y avait pas un seul mot au sujet de l'assurance-emploi. Pas un mot!

Ce faisant, ils ont été extrêmement déçus. On ne peut pas s'imaginer que cela puisse continuer ainsi. Lorsque nous, du Bloc, ferons campagne, nous demanderons aux gens du Québec de se rappeler qu'il ne faut plus croire un mot du Parti libéral du Canada. Cela fait officiellement trois fois qu'ils mentent.

Ils ont menti lorsqu'ils ont fait campagne en disant qu'ils scraperaient la TPS. Maintenant, ils décident d'en donner une partie aux municipalités et de gérer avec les municipalités, qui sont une émanation des provinces. Puis ils disent à la page 6 du discours du Trône, à la page 5 en anglais: «Les champs de compétence doivent être respectés.» Maintenant, ils veulent aller parler avec les gros gouvernements que représentent les municipalités, afin de s'en faire des alliés politiques, c'est bien sûr.

Comme le gouvernement a été assez inactif depuis le 10 novembre dernier jusqu'au 2 février, j'ai eu beaucoup de temps pour lire. J'ai passé mes loisirs à lire; j'ai consulté le *Le dictionnaire du XXI*^e siècle, paru chez Fayard en 1998, écrit par Jacques Attali. À la page 68 de ce *Dictionnaire du XXI*^e siècle, on peut lire une définition du Canada. J'étais donc curieuse d'aller voir ce qu'on pouvait bien dire du Canada. Voici ce qu'on dit, et je cite:

Canada: Laboratoire de l'utopie [...]

L'utopie, comme vous le savez, c'est un dessein qu'on planifie pour le meilleur et pour le pire. Je poursuis donc:

Canada: Laboratoire de l'utopie. Son avenir dépendra de celui du Québec.

Voilà ce que dit le dictionnaire écrit par M. Jacques Attali, et qui date de 1998. Lui, il a compris ce que le Bloc québécois explique ici depuis 1993: l'avenir du Canada passe par l'avenir du Québec, et l'avenir du Québec passe par sa souveraineté. Et nous allons continuer de le dire aux gens. Surtout avec un discours du Trône comme celui qu'on vient d'avoir, il n'y a pas de raison pour qu'on puisse mettre de côté notre avenir, celui qui nous tient tant à coeur, soit d'avoir ultérieurement un pays, et le plus rapidement possible.

L'Adresse

● (1245)

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de la députée d'en face. Je suis un peu d'accord avec le principe que l'argent du gouvernement fédéral doit être dépenser pour des responsabilités fédérales. Je suis d'accord avec cela. Il y a un réel consentement sur le fait que si le gouvernement fédéral fait toutes sortes de dépenses dans les domaines provinciaux ou municipaux, cela crée un problème de juridictions entre les paliers gouvernementaux.

J'ai remarqué dans le discours du Trône que le gouvernement propose de rembourser les municipalités de cette portion de la TPS que celles-ci gagnent grâce à ces taxes. Je me demande si la députée d'en face est d'accord avec ce principe où le gouvernement fédéral donne des revenus fédéraux aux municipalités et, comme on dirait en anglais: «with no strings attached»?

Mme Suzanne Tremblay: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question qui est extrêmement intéressante.

Le fait de prendre la TPS et de la donner aux municipalités, ce n'est pas quelque chose à laquelle je m'oppose, mais c'est dans la manière de le faire. Les municipalités sont une création des provinces. Demain matin, les provinces pourraient adopter une loi et dire qu'il n'y en a plus. Elles pourraient dire: «On gère directement les citoyens, on crée une autre structure». C'est pour cela qu'il faut passer par la province pour lui dire: «Voilà, nous avons l'intention de faire telle chose, qu'est-ce que vous en pensez?» Puisque nous sommes partenaires et collaborateurs, il faut se parler avant que les décisions soient prises. Il ne faut pas nous informer et nous mettre devant le fait accompli. Quand les premiers ministres sont allés rencontrer le premier ministre à Regina lors d'une partie de football, ils auraient peut-être pu en parler à ce moment-là.

Pour ce qui est de la partie de la TPS dont on est prêts à se débarrasser, il serait peut-être mieux de la donner aux hôpitaux ou pour l'éducation. Cela fait 10 ans que je suis en Chambre et que chaque journée portant sur l'analphabétisme, on demande d'enlever la TPS sur les livres. On taxe l'ignorance au Canada. Cela fait 10 ans qu'on demande d'enlever la taxe sur les livres, mais il n'en a pas été question dans le budget.

Le principe, ce n'est pas de se débarrasser de la TPS et de l'envoyer dans les provinces, c'est toute la manière de le faire et de le faire sans en parler avant que les choses soient décidées. Si on a annoncé une nouvelle manière de faire, il faut que cela paraisse dans les faits. Il ne faut pas que ce soit pire que la fois d'avant. Si on a changé, j'espère que c'est pour le mieux.

• (1250)

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter ma collègue de Rimouski—Neigette-et-la Mitis de son excellent exposé, notamment à la fin. En effet, il est très sain intellectuellement d'avoir l'avis d'un observateur étranger, en l'occurrence M. Attali, qui regarde à la fois l'évolution du Canada et celle du Québec. Il porte le jugement que l'on a vu. C'est un jugement lapidaire et très bien fondé quant à la lecture qu'il fait des évènements qui s'en viennent.

J'aimerais demander à ma collègue de Rimouski-Neigette-et-la Mitis ce qu'elle pense du raisonnement qui semble présider maintenant au fonctionnement et à l'évolution du fédéralisme canadien. Celui-ci est bien incarné par la nouvelle ministre au Développement social qui dit que le rôle du gouvernement fédéral, c'est de répondre aux besoins. Le mieux placé pour répondre aux besoins de la population doit y aller gaiement en faisant fi de la constitution.

Mme Suzanne Tremblay: Monsieur le Président, c'est une excellente question et je remercie mon collègue de ses commentaires.

Je crois que la ministre du Développement social va devoir comprendre qu'elle est assise là parce qu'elle est députée de Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles et qu'elle vient du Québec. Elle est de l'aile nationaliste du Parti libéral du Québec.

Elle doit comprendre que ce n'est pas parce que quelqu'un veut quelque chose qu'il devrait l'avoir. Ce n'est pas parce que le fils veut une Ferrari à 18 ans que le père va lui en acheter une. Ce n'est pas parce que les citoyens disent à 83 p. 100 qu'ils veulent telle chose qu'il faut que ce soit le fédéral qui le leur donne. Qu'il s'assoit et qu'il dise: «Il y a 83 p. 100 des gens qui veulent ça, qu'est-ce qu'on fait ensemble? On est partenaires pour le leur donner».

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, c'est avec joie aujourd'hui que je participe à ce débat en réponse au discours du Trône.

Pendant les quelques minutes que j'ai à ma disposition, j'aborderai particulièrement les dossiers touchant le développement durable, qui débutent à la page 22 du discours du Trône qui a été présenté cette semaine.

Cela me permettra aussi de démontrer à quel point ce gouvernement tente, en cachette, de nous faire croire que le dossier de l'environnement et du développement durable est maintenant devenu une priorité pour ce gouvernement. À partir de maintenant, le nouveau gouvernement, qui représente toutefois une vieille mouture, veut nous faire croire qu'il a l'intention de prendre ses engagements autant canadiens qu'internationaux, tant en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre qu'en matière de réinvestissement dans des technologies vertes.

D'abord, le premier aspect abordé dans le discours du Trône est la question des changements climatiques et du Protocole de Kyoto. On remarque, à la page 22 du document du discours du Trône, que le gouvernement dit qu'il a l'intention de respecter «les engagements qu'il a pris en signant l'accord de Kyoto relativement au changement climatique», et j'attire l'attention sur cette phrase:

[...] selon une stratégie qui donne des résultats de longue durée tout en soutenant une économie forte et prospère.

J'attire votre attention sur deux mots: «longue durée». Alors que le Protocole de Kyoto ne parle pas des mots «longue durée», il clarifie clairement dans le temps que les États doivent atteindre leurs objectifs, dont celui du Canada de réduire de 6 p. 100 ses émissions de gaz à effet de serre, non pas dans une stratégie de longue durée, mais entre 2008 et 2012.

Ce qui nous inquiète dans ce discours du Trône en regard de l'application du Protocole de Kyoto, c'est à savoir si le Canada utilisera cette prérogative qu'il a de reporter son engagement de réduction de 6 p. 100 à la deuxième période de réduction. On sait qu'actuellement, le Canada négocie déjà avec certains secteurs industriels le report de la réduction des émissions à la deuxième période, soit après 2012.

Ce qu'on aurait souhaité du gouvernement, c'est qu'il clarifie le moment auquel il a l'intention de respecter ses engagements, et que l'engagement du Canada respecte la période de réduction des émissions de gaz à effet de serre, c'est-à-dire une réduction de 6 p. 100 dans la période allant de 2008 à 2012, justement pour éviter que le gouvernement canadien ne reporte à la deuxième période sa réduction d'émissions de gaz à effet de serre, lorsque le délai sera prévu.

Nous sommes aussi un peu surpris d'apprendre que:

À cette fin, il élaborera un plan national équitable de concert avec les administrations provinciales et territoriales ainsi que d'autres intervenants.

Cela est de nous faire croire, au Canada, qu'en matière de répartition des efforts de Kyoto, le Canada a décidé de choisir une approche territoriale en matière de réduction. Ce que nous souhaitions, du côté du Bloc québécois, c'est d'être capable de dire à chacune des provinces qu'elles ont un objectif de réduction de x p. 100 et qu'elles peuvent atteindre cette réduction de la manière qu'elles le souhaitent, en tenant compte de la structure économique et industrielle, de la réalité climatique qui est différente d'un océan à l'autre.

Alors que le gouvernement tente de nous faire croire que l'approche est territoriale, il a plutôt choisi une approche sectorielle, soit le fait de négocier avec chacun des secteurs industriels la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La preuve, c'est que le gouvernement négocie déjà avec l'industrie pétrolière, avec l'industrie automobile, avec les alumineries et avec les papetières des accords de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, pendant que le Québec, lui, attend encore sa négociation avec le gouvernement fédéral.

(1255)

Il y a un risque pour nous au Québec. Nous étions favorables à la ratification du Protocole de Kyoto.

Toutefois, lorsqu'on apprend que les négociations avec le Québec ne sont pas encore entreprises et qu'on a fait des ententes en cachette avec l'industrie pétrolière, le risque pour le Québec, c'est qu'on se retrouve avec le reste des réductions et qu'on ait à payer le prix des efforts que certains secteurs industriels n'ont pas effectués au cours des dernières années.

Le deuxième aspect important concerne les fameux indicateurs en environnement. Sur la base du rapport de la Table ronde nationale sur l'économie et l'environnement, qui nous présentait il y a quelques mois des indicateurs de la qualité de l'air, de l'eau et de nos forêts—cette table souhaitait que le gouvernement puisse les intégrer à leurs décisions—, on apprend aujourd'hui que le gouvernement compte effectivement inclure dans son processus décisionnel des indicateurs clés relatifs à l'eau, à l'air pur et à la réduction des émissions de gaz.

En matière d'environnement, on vit la même problématique que celle que nous connaissons dans le secteur de la santé dans les provinces. On embauche des fonctionnaires pour mettre en place des indicateurs, alors que les ressources ne sont pas disponibles sur le terrain pour en arriver à une juste évaluation de la problématique.

Je donne un exemple. Je vous invite à lire la *Gazette du Canada* du 31 janvier, dont faisait était ce matin *Le Journal de Montréal*. Aussi bizarre que cela puisse paraître, il nous disait qu'au Québec, et seulement au Québec, 39 des 54 centres de surveillance de pollution atmosphérique du Québec doivent être remplacés et acquérir de nouveaux détecteurs d'ozone.»

Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas au Québec. J'insiste en particulier sur le Québec—et je vous invite à lire la *Gazette du Canada*—, parce que dans toutes les autres provinces, les détecteurs et les centres de surveillance semblent en bon état. Aussi bizarre que cela puisse paraître, la très large majorité des indicateurs au Québec sont désuets. Cela fait en sorte que les indicateurs de pollution, qui informent la population du Québec et qui doivent être achetés et fournis au gouvernement du Québec pour évaluer, entre autres, la pollution atmosphérique et l'ozone qui créent de graves problèmes de santé publique en matière d'asthme et de bronchite, sont inadéquats.

Comment se fait-il que le Québec n'a pas sa juste part en matière d'équipement pour justement assurer que les engagements du discours du Trône puissent être respectés et qu'on puisse avoir des indicateurs fiables? Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas.

Il y a d'autant plus de choses qui ne fonctionnent pas puisqu'on sait que le 19 mai 2000, dans un discours que le ministre de l'Environnement faisait au University Club de Toronto, il annonçait qu'il avait l'intention de faire ceci, et je cite:

Nous doublons l'appui que nous accordons au Réseau de surveillance sur la pollution atmosphérique. Nous utiliserons ces fonds pour moderniser les équipements de surveillance et gérer d'importantes données sur la qualité de l'air.

On a doublé l'investissement et pourtant, deux ans après, on se rend compte qu'au Québec, près de 80 p. 100 des équipements et des centres de surveillance québécois sont désuets. Où est allé l'argent? Où sont allés les taxes et les impôts que les Québécois et les Québécoises ont payés et auxquels ils ont droit dans l'investissement de 1,2 million de dollars supplémentaires que le gouvernement fédéral a versé aux provinces. Cela ne se peut pas. On a doublé les montants pour les centres de surveillance et l'équipement il y a deux ans, et il y a 39 des 54 centres au Québec qui sont désuets.

Cela veut dire que le Québec n'a pas obtenu sa juste part. Il n'a pas eu sa juste part dans le contrôle, les unités de mesure et les centres d'équipements de mesure de la qualité de l'air et de la pollution atmosphérique. Cela veut dire—et ce n'est pas banal—que ce sont des équipements nécessaires pour contrevenir à des maladies comme l'asthme, la bronchite et autres.

Dans la dernière minute qui me reste, j'ajoute que force est de constater que ce discours du Trône fait en sorte que le Québec n'obtient pas encore sa juste part non seulement sur le plan des investissements passés, mais qu'il n'obtient pas non plus sa juste part dans les mesures qui s'apprêtent à être annoncées par le gouvernement fédéral.

● (1300)

On attend donc le budget. On l'attend parce que, au fond, c'est le budget qui viendra nous dire ce qui constitue le financement de ces mesures. Je peux vous assurer que je reviendrai en Chambre et que nous serons présents pour faire en sorte que le Québec obtienne sa juste part du budget. Nous nous assurerons que le financement puisse revenir au Québec.

[Traduction]

L'hon. Jim Karygiannis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté mon collègue avec beaucoup d'intérêt. Je me demande s'il a oublié de regarder le budget de 2003 et de lire ce qu'on dit maintenant dans le discours du Trône.

Je voudrais revoir certaines choses. Sur la question du développement durable, le discours du Trône dit ceci:

La protection de notre environnement naturel, maintenant et pour les générations futures, constitue l'une des grandes responsabilités qui incombent aux citoyens et aux gouvernements en ce XXI^e siècle.

L'Adresse

Cela ne s'arrête pas là, et je suis certain que si le député se donne la peine de lire le discours, qui est dans les deux langues officielles, il verra que nous avons abordé cette question.

Je voudrais passer en revue ce que nous avons fait pour le développement durable dans le budget de 2003. Nous avons affecté 3 milliards de dollars à des initiatives environnementales clés: 2 milliards de dollars sur cinq ans pour aider à la mise en oeuvre du plan du gouvernement du Canada sur les changements climatiques, y compris des mesures visant à promouvoir les nouvelles technologies environnementales et du financement pour des initiatives allant de l'énergie renouvelable aux combustibles de remplacement, initiatives dans le cadre desquelles des solutions comme la modernisation des immeubles, l'énergie éolienne, les piles à combustible et l'éthanol seront examinées; et 1 milliard de dollars pour des mesures telles que l'amélioration de la qualité de l'air et le soutien à l'assainissement des sites contaminés.

Je suis certain que, si mon collègue lit le texte un peu plus attentivement, il verra que tout y est. Si des problèmes précis se posent, nous serons très heureux d'en discuter avec le député. Si nous devons obtenir l'équipement dont il a besoin au Québec, nous en discuterons certainement avec lui.

Fini les beaux discours. Notre parti veut passer à l'action. Nous voulons gouverner le pays. Tout est là. C'est écrit en noir sur blanc. Si le député a besoin de quelque chose en particulier, nous y verrons. Je me demande quelle partie de ce texte en noir sur blanc le député a oublié de lire.

[Français]

M. Bernard Bigras: Monsieur le Président, je pense que mon collègue, justement, n'a pas lu le dernier budget déposé. En effet, si vraiment le gouvernement souhaitait atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre, prévus dans le Protocole de Kyoto, lequel prévoit de réduire 240 mégatonnes ses émissions, comment se fait-il que le dernier budget ne permet que d'atteindre 20 mégatonnes sur 240 mégatonnes? Si c'est vraiment un virage vert que le gouvernement a entrepris, il faut qu'il en fasse la démonstration.

Il n'y a rien pour le transport écologique. On ne fait que financer des secteurs industriels pour faire une conversion d'un combustible fossile à un autre. On s'attendait du gouvernement d'en face et on s'attend dans le prochain budget, si le gouvernement est sérieux dans sa démarche pour faire un virage vert, qu'il donnera une parité de financement autant à l'industrie pétrolière qu'aux technologies environnementales.

Le projet de loi C-48 pour lequel son gouvernement a voté, donne 250 millions de dollars d'incitatifs financiers et d'avantages fiscaux aux grandes pétrolières. Est-ce que c'est un virage vert? Est-ce que c'est un bon investissement pour les petits amis du système?

Si le gouvernement est sérieux, lorsqu'on regarde les avantages fiscaux prévus aux énergies renouvelables, entre autres dans le secteur de l'énergie éolienne, et qu'on les compare même à un État conservateur et à un pays comme les États-Unis, il va se rendre compte que les avantages, même américains et fiscaux, en matière d'énergie éolienne sont loin d'être comparables à ce qu'offre le Canada.

Si le gouvernement veut être sérieux, dans son prochain budget, il va cesser de financer l'industrie des hydrocarbures et l'industrie pétrolière. Il financera les énergies renouvelables et les énergies éoliennes de façon paritaire. Il mettra de l'argent dans un transport écologique pour faire en sorte que les voeux pieux et l'annonce vide qui se retrouvent dans le discours du Trône puissent se traduire véritablement par des gestes concrets et financiers dans le prochain budget.

● (1305)

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse à mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie et porte sur le même sujet, soit Kyoto. J'ai posé une question l'autre jour pour savoir comment le ministre de l'Environnement arrivera à réduire encore 40 à 60 mégatonnes de gaz à effet de serre. Il m'a répondu qu'il va négocier avec les provinces.

Je voudrais avoir un commentaire de mon collègue à savoir s'il pense que les provinces, dont le Québec, sont prêtes à négocier au sujet d'une si grande demande concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

M. Bernard Bigras: Monsieur le Président, la réponse est oui, le Québec est prêt à négocier. Ce que le Québec aurait souhaité, dans l'annonce faite par le premier ministre au mois d'août en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, c'est que le Québec obtienne sa juste part, c'est-à-dire 250 millions de dollars pour qu'il puisse réaliser son plan d'action sur les changements climatiques.

Au Québec, on doit réduire nos émissions dans le secteur du transport, qui est responsable de 38 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre. Il n'est pas possible d'obtenir notre juste part maintenant. Pourquoi? Parce que le plan d'action sur les changements climatiques et le plan financier ne prévoient aucun financement au niveau du transport écologique. Pour les partenariats avec les provinces, cela représente 160 millions de dollars, ce qui est très peu.

[Traduction]

L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la Chambre de pouvoir participer aujourd'hui au débat sur le discours du Trône. Je partagerai mon temps de parole avec la députée de Winnipeg-Centre-Sud.

Je voudrais ajouter ma voix à celle de la grande majorité des intervenants à la Chambre, de la grande majorité des porte-parole d'organisations municipales et non gouvernementales et de la vaste majorité des Canadiens, pour dire que les déclarations, les messages et les orientations que renferment le discours du Trône sont accueillis très favorablement.

J'ai la conviction que le discours du Trône et le discours que le premier ministre a prononcé le lendemain, mardi, reflètent les mesures que les Canadiens veulent que le gouvernement prenne. Ces mesures consistent à vivre selon nos moyens, à investir dans ce que nous pouvons nous offrir et à élaborer les projets d'avenir. Il s'agit là d'un programme dynamique et réaliste.

Les thèmes généraux énoncés dans le discours du Trône me plaisent. J'appuie les objectifs du premier ministre en ce qui concerne le système de santé. J'appuie la nouvelle entente prévue pour les municipalités de notre pays.

La déclaration et le projet de loi ultérieur présenté à la Chambre en vue de changer les façons de faire à Ottawa constituent un important pas dans la bonne direction. Le Parlement est une institution remarquable, mais, comme dans le cas de toutes les institutions, des réformes s'imposent à l'occasion, et il est maintenant temps d'en apporter. J'embrasse ces réformes avec confiance.

J'appuie pleinement la déclaration selon laquelle le gouvernement s'apprête à examiner les dépenses. Ce processus ne devrait pas avoir lieu de temps à autre, mais continuellement. Tous les gouvernements, toutes les entreprises, toutes les organisations, toutes les familles et tous les Canadiens devraient continuellement réorienter leurs ressources pour tenir compte des priorités actuelles et nouvelles. Les contribuables ne s'attendent à rien de moins de la part de notre gouvernement.

Je souscris pleinement aux objectifs du discours du Trône de renforcer les assises sociales du Canada. Il est prouvé depuis longtemps qu'il existe un lien très puissant entre des assises sociales fortes et une économie forte.

Le meilleur investissement, et il n'est pas le seul sur le plan des assises sociales, c'est l'investissement dans l'éducation de la petite enfance. L'objectif du gouvernement d'accélérer la mise en oeuvre de quelques-unes des initiatives déjà annoncées dans le cadre de l'accord sur le développement de la petite enfance portera fruit à long terme.

En ce qui concerne les personnes handicapées, j'appuie l'idée d'une collaboration avec les provinces et les territoires pour faire davantage qu'à l'heure actuelle, pour palier aux lacunes en matière d'éducation et de perfectionnement des compétences et pour mettre en place un réseau de soutien en milieu de travail pour les Canadiens handicapés.

Le gouvernement fédéral doit être un chef de file à cet égard car c'est le plus gros employeur du pays. On s'attaquera aux problèmes incessants liés au système fiscal, notamment à l'équité avec laquelle les personnes handicapées sont désignées par l'ADRC.

C'est un programme ambitieux, mais progressiste. C'est un programme que j'appuie et qui présente une orientation qui, d'après moi, ralliera le soutien des Canadiens.

J'aimerais m'attarder sur une décision dont je me réjouis tout particulièrement. Il s'agit de la décision du gouvernement de se pencher sur l'ensemble de la question des prêts étudiants et du financement des études postsecondaires.

À l'heure actuelle, le gouvernement investit beaucoup dans ce secteur. Il a consenti énormément d'argent pour la recherche, un peu partout au Canada, en finançant les organismes subventionnaires, les chaires de recherche et les bourses du millénaire, sans oublier le crédit d'impôt pour études, le régime enregistré d'épargne-études et le Programme canadien de prêts aux étudiants.

● (1310)

Le gouvernement a mis en place un réseau complet de soutien et dépense beaucoup d'argent. En dépit de cela, il y a encore des problèmes de taille. À titre de député, je suis confronté, tous les jours, à ces questions et je vois les problèmes. Certains jeunes Canadiens qui doivent décider s'ils fréquenteront une institution postsecondaire doivent prendre une décision en fonction de considérations financières. Pour d'autres jeunes déjà dans des institutions postsecondaires, lorsqu'il s'agit de décider s'ils poursuivent leurs études, la question du financement entre en ligne de compte.

Les jeunes diplômés universitaires éprouvent également des problèmes car il n'est pas facile d'entrer sur le marché du travail lorsqu'on a déjà une dette substantielle à cause des prêts étudiants. J'étais vraiment enchanté de voir que certaines des orientations exposées dans le discours du Trône rendront le système plus équitable, particulièrement pour les Canadiens à faible revenu. Je crois que le crédit d'impôt pour études, le régime enregistré d'épargne-études et les bourses du millénaire donnent de bons résultats, mais uniquement pour les Canadiens ayant un revenu moyen ou élevé. Il n'est peut-être pas nécessaire d'injecter énormément d'argent supplémentaire dans le système, mais il pourrait être amélioré considérablement en réaffectant les fonds qui s'y trouvent déjà. J'ai l'intention d'examiner attentivement le crédit d'impôt pour études. Davantage des fonds prévus pourraient être redirigés vers les étudiants issus de familles moins bien nanties.

L'objectif exposé dans le discours du Trône voulant qu'on modernise le Programme canadien de prêts aux étudiants en relevant le plafond des prêts, en élargissant la définition des dépenses admissibles et en augmentant le seuil du revenu familial est certes favorablement accueilli, mais les prêts ne constituent pas à eux seuls la solution parfaite. C'est pourquoi j'appuie l'ensemble des annonces présentées dans le discours du Trône.

Bon nombre de jeunes Canadiens éprouvent des difficultés entre le moment où ils obtiennent leur diplôme universitaire et leur entrée sur le marché du travail. Ils ont déjà une dette substantielle à cause des prêts étudiants, une situation qui leur crée un stress énorme. J'aimerais que le système soit plus équitable à l'égard des jeunes étudiants qui ont de la difficulté à se trouver du travail.

Je me réjouis également de l'annonce voulant qu'on offre une bourse aux étudiants à faible revenu qui s'inscrivent en première année et de l'initiative qui vise à créer de nouveaux incitatifs afin d'encourager les familles à revenus modiques à investir dans un régime enregistré d'épargnes-études. Il faudra voir de quelle façon le système évolue, mais il s'agit, à mon avis, d'annonces formidables qui contribueront à uniformiser les règles du jeu et à rendre le système plus équitable.

J'exhorte le gouvernement à adopter ces formidables mesures le plus rapidement possible. Je souhaiterais qu'on puisse mettre en place ces annonces, ces orientations et ces programmes pour les étudiants qui finiront leurs études secondaires au mois de juin prochain et qui fréquenteront un établissement postsecondaire en septembre.

Pour conclure, je tiens à féliciter le gouvernement des orientations, des programmes et des initiatives annoncés dans le discours de lundi. Comme la vaste majorité des Canadiens, j'appuie entièrement l'orientation que prend le gouvernement et je suis fier d'y participer. J'attends avec impatience le dépôt du budget dans un mois ou deux.

• (1315)

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, comme le discours du Trône, qui a duré un peu plus d'une heure et qui contenait précisément 4 662 mots, ne contenait pas un seul mot faisant référence au poisson, aux pêches ni à rien de cet ordre, est-ce que le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans pourrait nous dire pourquoi le discours du Trône ne fait aucune référence à la pêche ou à l'industrie de la pêche?

L'hon. Shawn Murphy: Monsieur le Président, il s'agit là d'un problème constant à la Chambre et en particulier de la part des membres de ce parti. Ils prennent un document et, au lieu de le lire, ils en comptent les mots. Ils lisent chacun des mots et, lorsque quelque chose n'est pas mentionné, ils prennent la parole pour demander pourquoi ceci ou cela n'a pas été mentionné.

L'Adresse

J'ai prononcé un discours cet après-midi dans lequel j'exposais l'ordre du jour du gouvernement, les programmes, les politiques et les initiatives faisant partie de l'orientation du gouvernement. Je pense que c'est bien. Il y a toutes sortes d'autres questions sur lesquelles travaille actuellement le gouvernement. Des programmes ont été annoncés au cours des huit derniers mois. Le gouvernement est un grand mouvement perpétuel dont les pêches font partie.

Le document n'est pas parfait. Personnellement, je ne pense pas que ce que contient le discours du Trône au sujet de la question autochtone représente la solution du problème. Cependant, j'appuie la création d'un centre indépendant pour la gouvernance autochtone. J'estime que c'est une initiative valable. Est-ce que ce sera là la solution au problème? Non, il faut encore y travailler.

• (1320)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je suis plutôt étonné que le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans n'ait même pas fait allusion à la pêche dans son discours. Toutefois, je veux lui poser une question directe et très précise.

Il est dit, à la page 22 du discours du Trône, que le gouvernement souhaite développer les ressources énergétiques du pays et donner la possibilité de maximiser lepotentiel de nos vastes zones côtières et marines au moyen d'un nouveau pland'action pour nos océans. On parle de ressources énergétiques et d'océans dans la même phrase. Je suis très inquiet de voir ce que cela signifiera pour l'habitat, l'environnement écologique des poissons, les pêcheurs et les collectivités côtières.

Je ne suis pas seul à penser ainsi. Le ministre de l'Énergie de la Colombie-Britannique, Richard Neufeld, a déclaré aujourd'hui qu'il croit qu'Ottawa lèvera le moratoire sur les ressources pétrolières et gazières de sa province, situées justement dans l'environnement écologique au large des îles de la Reine-Charlotte, où il existe d'excellentes possibilités de pêche pour les pêcheurs et les groupes autochtones. Cette zone a nourri ces gens pendant des centaines d'années

Le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans pourrait-il nous dire si le Canada a véritablement l'intention de lever le moratoire sur les ressources pétrolières et gazières sur la côte ouest? De plus, sur la côte est, le gouvernement permet des essais sismiques dans les eaux côtières alors que ses propres travailleurs scientifiques éprouvent de très sérieuses inquiétudes au sujet des répercussions que les essais sismiques auront sur les populations de poissons de ces eaux.

Par votre intermédiaire, monsieur le Président, j'aimerais obtenir une réponse claire, précise, de mon collègue de l'Île-du-Prince-Édouard.

L'hon. Shawn Murphy: Monsieur le Président, mon savant collègue soulève un point que j'ai omis et je lui en suis reconnaissant. Il s'agit du nouveau plan d'action pour nos océans annoncé dans le discours du Trône.

Mon collègue soulève des points fort intéressants. En fait, la question est vaste et horizontale. Il ne s'agit pas uniquement des pêches, uniquement de l'énergie ou uniquement de l'environnement. La question interpelle un véritable continuum de ministères, et c'est pourquoi le gouvernement a besoin d'un plan d'action pour nos océans pour s'attaquer à tous ces domaines complexes, importants et de grande envergure. Il faut donc en l'occurrence adopter une approche intégrée faisant appel au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et territoriaux et à tous les intervenants. J'ai hâte de travailler à l'élaboration et à la mise en oeuvre de ce plan.

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, comme le dit un certain proverbe, «May you live in interesting times». Tous les députés présents aujourd'hui seront certes d'avis que nous vivons vraiment à une époque intéressante.

À l'heure actuelle, nous, citoyens du Canada, habitons un des pays les plus prospères, les plus stables et offrant la meilleure sécurité sur Terre. Au palier national, nous travaillons tous avec ardeur pour élaborer des programmes et prendre des initiatives en vue de régler efficacement les questions concernant les soins de santé, l'éducation et l'itinérance pour ne nommer que celles-là.

De même, au niveau international, les sociétés de tous les coins du globe doivent faire face et trouver des solutions aux problèmes comme la pandémie de VIH/sida, le terrorisme clandestin et le terrorisme d'État ainsi que les conditions de vie dévastatrices des deux tiers de la population mondiale.

Malgré ces défis nationaux et internationaux, j'interviens à la Chambre avec espoir et confiance. La confiance vient du fait que je connais les forces de la politique canadienne et mon optimisme vient des Canadiens eux-mêmes.

Nous venons de procéder à un changement de gouvernement, un processus qui n'est pas sans défi, mais nous avons réussi. Le chef n'est plus le même, le Cabinet n'est plus le même et nous avons présenté de nouvelles façons de faire les choses. Nous allons montrer à la population canadienne que nous sommes capables de former le gouvernement requis en ce début de XXI^e siècle. Nous avons les gens, les ressources et la volonté pour le faire.

Le premier ministre l'a bien exprimé lors du sommet économique qui a eu lieu récemment en Suisse. Il a dit ceci:

Le processus politique national est ouvert et dynamique. Il renferme la capacité de choisir avec discernement entre des priorités et des intérêts concurrentiels, de faire des choix qui montrent la voie à suivre. Les débats et les échanges font partie de ce processus, que ce soit au sein de nos cabinets et de nos corps législatifs, ou dans le cadre de discussions communautaires avec nos citoyens, et ils mènent, bien entendu, à la prise de décisions.

C'est ce que je préfère dans ce rôle: le débat sur les choix, non seulement avec mes collègues au Parlement, mais aussi avec mes concitoyens dans les collectivités. Nous devons tous discuter de la voie à suivre.

Tant de choses se passent pour nous en tant que Canadiens. Il est important pour moi de faire partie d'un gouvernement qui prend les devants dans la campagne mondiale visant à procurer à l'Afrique des médicaments abordables contre le VIH/sida. Il est important pour moi de faire partie d'un gouvernement qui défend les principes du régime d'assurance-maladie. Il est tout aussi important pour moi de voir que notre système médical répond aux réalités changeantes de la science, de la démographie, de la technologie et aux défis que posent les maladies telles que la grippe aviaire et le SRAS qui sévissent à l'échelle planétaire. Il est donc essentiel que le Canada soit relié au réseau mondial chargé du contrôle des maladies et de l'intervention d'urgence.

J'appuie sans réserves la création d'une nouvelle agence de santé publique qui veillera à ce que la menace des maladies infectieuses soit contrée rapidement, efficacement et de façon appropriée au moment où de nouvelles maladies graves apparaissent au Canada et aux quatre coins de la planète. La création d'un nouveau laboratoire de contrôle des maladies infectieuses est une initiative très importante. En tout humilité, je crois sincèrement que ce laboratoire ne pourrait être mieux placé qu'à Winnipeg, où les responsables du laboratoire de microbiologie ont réagi de façon exemplaire à la menace posée par le SRAS, l'année dernière.

Il est aussi important pour moi de faire partie d'un gouvernement qui prépare aussi l'avenir en fonction de nos aînés. Au cours des six derniers mois, j'ai été membre d'un groupe de travail qui s'est penché sur les questions relatives aux aînés. J'ai alors compris clairement les problèmes, les défis et les possibilités qui se présentent aux décideurs et à ceux qui s'intéressent au vieillissement démographique: l'accès aux soins de santé, les transports, les services aux aînés, la discrimination fondée sur l'âge, le soutien du revenu et le logement.

Quand je circule dans la circonscription que je représente, Winnipeg-Centre-Sud, je vois des dames de 85 ans qui s'occupent d'hommes de 81 ans. Je vois des enfants de 70 ans qui s'occupent de leurs parents de 92 ans. Cela m'inquiète. Qu'arrivera-t-il lorsque l'un d'eux ne sera plus en santé? Nous devons préparer l'avenir de notre système de santé et veiller à nos aînés.

En tant que politiciens, notre défi est de défendre les principes du régime d'assurance-maladie que nos parents ont définis. Nous ne leur devons rien de moins.

● (1325)

Il sera de plus en plus important d'organiser les communautés et les villes en fonction de l'évolution démographique. Il faudra élaborer des stratégies et se doter de moyens permettant de gérer le vieillissement de la population.

J'estime très important de faire partie d'un gouvernement orienté vers l'avenir et pour qui une bonne éducation constitue un élément indispensable à une communauté et à un pays dynamiques et bien portants. Il m'apparaît particulièrement important de nous efforcer de réduire la dette des étudiants. J'ai trop souvent entendu parler d'étudiants très lourdement endettés, non seulement dans ma circonscription mais ailleurs au pays. Le moment est venu d'oeuvrer, avec les autres niveaux de gouvernement, à l'élaboration d'un plan d'action général pour aider les étudiants, leurs parents et les établissements d'enseignement.

C'est précisément ce qu'a fait le gouvernement, lundi, en annonçant de nouvelles initiatives pour aider les familles à faible revenu à investir dans l'éducation de leurs enfants dès leur naissance. Le nouveau bond d'apprentissage annoncé par le premier ministre aidera les familles à faible revenu à épargner en vue de l'éducation postsecondaire de leurs enfants.

Je félicite le gouvernement de créer, à l'intention des étudiants à faible revenu, une bourse qui les aidera à payer leurs frais de scolarité de première année. C'est une mesure remarquable qui aidera les étudiants à accéder à l'éducation.

La modernisation du Programme canadien de prêts aux étudiants est une mesure tout à fait à-propos, qui témoigne de l'importance que le gouvernement accorde à l'accès des jeunes à l'éducation, quelle que soit leur situation financière.

Le premier ministre a également trouvé une façon originale de mobiliser les jeunes. Lorsqu'il a retourné la poupée Flat Mark, dont nous avons tous beaucoup entendu parler, il a dit ce qui suit aux étudiants:

Flat Mark a transmis à Ottawa, la capitale du pays, au gouvernement, votre message, à savoir l'importance pour le gouvernement d'être ouvert aux nouvelles idées, de concevoir les choses différemment et d'apprendre des gens.

Je suis certaine que ces enfants n'oublieront jamais l'histoire de Flat Mark.

Je crois qu'en tant que politiciens, nous avons aujourd'hui une responsabilité particulière. Le défi qui nous est lancé à tous consiste à préserver les gains financiers et économiques durement acquis par le Canada depuis que nous avons réalisé l'équilibre budgétaire, en 1997, et que nous avons commencé à rembourser la dette à coup de millions.

Cela étant dit, il est crucial de reconnaître l'importance d'assurer un bon départ à nos enfants et l'accès à l'éducation aux étudiants, de donner un appui aux familles, d'assurer les soins de santé à tous nos concitoyens, de faire preuve d'ouverture envers les immigrants et les réfugiés, de préserver l'égalité des sexes et de donner l'espoir aux personnes moins privilégiées.

Nos gouvernements doivent collaborer, nous devons mettre un terme au jeu des reproches mutuels, et renouveler les relations intergouvernementales.

Environ 80 p. 100 des Canadiens habitent dans des villes. Ces derniers jours, nous avons beaucoup entendu parler de la nouvelle politique sur les villes, des infrastructures qui se dégradent et de l'insuffisance des ressources financières. Ce sont des questions très importantes. Le gouvernement vient d'amorcer un mouvement de renouveau. Les résultats sont immédiats. Depuis le 1^{er} février, l'annulation de la TPS s'applique.

Je crois que Winnipeg, ma propre ville, est sur le point de retrouver sa grandeur. Il y a de nouveaux projets d'aménagement un peu partout. C'est le rôle du gouvernement. Nous continuerons de nous occuper des problèmes de l'heure. Ils ne sont pas sans importance, mais nous devons aller de l'avant.

On trouve à Winnipeg l'une des communautés autochtones les plus importantes du Canada. J'ai visité de nombreux projets autochtones à Winnipeg et ailleurs au Canada. À Winnipeg, nous avons des programmes qui permettent à des gangs de construire et de reconstruire leur collectivité et de créer des foyers. Je me suis rendue dans une halte-accueil à Regina. J'ai eu récemment le plaisir d'inaugurer la première suerie autochtone à Winnipeg. Les activités de MaMaWiChita et de l'Urban Circle sont des modèles de développement de services urbains.

Ce que je vois, lorsque je visite ces projets, ce n'est certainement pas du désespoir. Je me félicite de l'importante expansion de la stratégie dedéveloppement des ressources humaines autochtones annoncée dans le discours du Trône.

Je me réjouis de l'occasion donnée à tous les niveaux de gouvernement, aux autochtones des villes et aux Métis de collaborer tous ensemble. Il est essentiel que tous renoncent aux querelles de compétences à l'intérieur des gouvernements et entre eux, car elles sont un obstacle à tout le bon travail accompli par les divers organismes dont j'ai parlé.

• (1330)

On dit que, de temps en temps, la porte s'ouvre pour laisser entrer l'avenir. Aujourd'hui, la porte est ouverte. Tous les Canadiens peuvent en franchir le seuil.

Pour conclure, je voudrais rappeler à la Chambre un des mots du sage Yogi Berra. Il a dit un jour:

Lorsqu'on ne sait pas où on va, il faut faire attention. On risque de ne pas y arriver.

Le discours du Trône nous propose une orientation. J'ai hâte que se concrétisent toutes les initiatives proposées dans l'intérêt des Canadiens pour que nous puissions arriver à notre but.

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de poser une question à ma collègue de Winnipeg-Centre-Sud. Je suis certainement d'accord

L'Adresse

avec elle sur ce qu'elle vient de dire au sujet du fait que c'est très utile pour nous tous ici et pour tous les Canadiens de savoir, grâce à un discours du Trône, où nous nous dirigeons et où se dirige le gouvernement. Une partie du problème que nous avons est que, parfois, le gouvernement nous dit où il veut nous mener, mais ne respecte pas cet engagement, ce qui fait que nous ne savons plus où nous en sommes.

Il n'y a pas de question plus pressante à cet égard que celle des garderies. La députée de Winnipeg-Centre-Sud sait que nous avons, à Winnipeg, des groupes très actifs dans le secteur des services de garde. Ces gens espéraient que la plus vieille promesse non tenue dans l'histoire de la politique, celle d'un programme national de garderies, ferait enfin place à en engagement clair dans le discours du Trône.

La députée saura que, au lieu d'un engagement clair, le gouvernement tient de vagues propos concernant la collaboration avec les provinces afin d'accélérer les initiatives prévues dans l'accord existant pour recenser les enfants à risque, pour assurer la sécurité des enfants, et ainsi de suite.

Ce n'est pas là un engagement clair concernant l'établissement d'un programme national de garderies, ce que la Manitoba Child Care Association aimerait voir et réclame depuis longtemps. Cette association a également demandé au gouvernement s'il serait disposé à examiner le modèle manitobain, qui est perçu comme étant l'un des meilleurs dans le pays, pour qu'il serve d'exemple au reste du Canada et qu'il devienne un projet pilote dans la poursuite de cet objectif.

La députée appuie-t-elle cette idée? Fera-t-elle valoir cette idée auprès du ministre responsable? Verra-t-elle au moins à ce que le modèle manitobain serve d'exemple dans la poursuite de l'objectif d'un programme national de garderies?

• (1335)

Mme Anita Neville: Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je tiens à souligner que je ne suis pas d'accord avec la députée qui dit que le discours du Trône est creux. Le discours du Trône est source d'espoir et d'enthousiasme pour quiconque est mêlé au mouvement se préoccupant des soins à la petite enfance et des services de garderie.

Le modèle manitobain en est un qui, faut-il l'espérer, pourrait être repris partout pays. J'ai rencontré moi aussi plusieurs membres de l'association manitobaine d'aide à l'enfance. J'ai travaillé avec leurs représentants et avec des collègues à faire avancer leurs dossiers à Ottawa

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, ma collègue pourrait-elle m'expliquer pourquoi la question de la justice a été écartée du discours du Trône?

Je sais que la ville de Winnipeg est aux prises avec un problème de gangs autochtones. On voit naître le même problème dans ma ville de Saskatoon. J'en éprouve une grande préoccupation, d'autant plus que les services de police et les villes n'auront droit à aucune aide financière pour régler le problème. J'aimerais que ma collègue puisse me dire pourquoi la question de la justice a été écartée du discours du Trône.

Mme Anita Neville: Monsieur le Président, il existe de nombreuses définitions de la justice. Ce qui dans le discours du Trône est à notre avis un progrès de la justice, s'exprime par la création de débouchés et de mesures préventives pour les jeunes dès la petite enfance et jusqu'à l'école. Je ne suis pas d'avis que la justice a été écartée du discours du Trône.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, je vais m'exprimer sur le discours du Trône et sur les affaires autochtones, mais je vais également revenir sur la dernière période réservée aux questions et observations.

En Colombie-Britannique, dont je suis originaire, nous nous préoccupons depuis longtemps de la culture de la marijuana, que l'on nomme BC bud. Cette production a eu une grande incidence sur notre économie et, selon la GRC, elle s'attaque au tissu social de notre province. Des descentes ont été effectuées à l'assemblée législative de notre province. Il y a eu des allégations de graves comportements criminels et de blanchiment d'argent avec ramifications aux niveaux les plus élevés de notre députation provinciale ou fédérale. Tous ces sujets ont été passés sous silence dans le discours du Trône.

Ces questions sont tout à fait déplorables et doivent être prises au sérieux par les députés ministériels. Le comportement, l'attitude et l'approche adoptés par ceux-ci sont identiques à ceux qu'ils ont adoptés en ce qui concerne la question que je veux soulever aujourd'hui, celle des affaires autochtones. Le gouvernement préfère camoufler les problèmes et maintenir le statu quo plutôt que de dénoncer, de corriger et d'améliorer ses programmes.

Évidemment, cela aurait d'importantes répercussions sur les enjeux à l'égard desquels les libéraux manifestent un intérêt de façade à l'occasion du discours du Trône, comme il en va chaque année depuis leur livre rouge de 1993. Ainsi, les enfants bénéficieront d'un meilleur départ dans la vie et le gouvernement offrira de véritables débouchés économiques, les gens participeront à fond aux activités et nous aurons amélioré la gouvernance des premières nations, et ainsi de suite.

Les détails spécifiques sont intéressants. Le discours du Trône de cette année comporte beaucoup moins de mots soufflés que celui de l'année dernière. Même si l'on a laissé entendre que le discours du Trône accorderait beaucoup d'attention aux autochtones, celui-ci contenait moins d'engagements précis que celui de l'année dernière, qui n'avait pas été considéré comme faisant grand cas des questions autochtones.

Ayant travaillé au portefeuille des affaires autochtones pour l'opposition officielle de 1994 à 1997 et à nouveau depuis juin de l'année dernière, j'ai entendu bon nombre de discours du Trône. Le premier discours du Trône auquel j'ai assisté officiellement était celui de 1994, qui faisait suite aux élections de 1993. À ce moment-là, le gouvernement s'était engagé à remettre le site d'Ipperwash à la bande de Kettle et de Stoney Point.

Cet engagement a eu d'importantes répercussions. Le MDN a dû reculer par suite d'une confrontation. Nous connaissons tous l'histoire de Dudley George qui a été tué d'une balle tirée par la Police provinciale de l'Ontario. Nous savons qu'il y a une enquête en cours. Dix ans plus tard, elle n'est toujours pas terminée. Les discours du Trône sont parfois lourds de conséquences, et ce fut certainement le cas à ce moment-là.

● (1340)

La partie du livre rouge de 1993 qui portait sur les autochtones et celle que l'on retrouve dans le présent discours du Trône sont assez semblables. Nous avons entendu d'autres députés en faire le commentaire dans leur réponse au discours du Trône. On retrouve par exemple dans le présent discours du Trône une déclaration précisant que «les conditions de vie dans beaucoup trop de communautés autochtones ne peuvent être qualifiées que de honteuses» et que nous devons «prendre ici un virage».

Si c'est le cas, pourquoi n'y a-t-il rien de plus précis et pourquoi les seules mesures précises prévues créent-elles autant de bureaucratie? Le gouvernement a mis sur pied un centre indépendant sur le gouvernement des premières nations et créé un nouveau comité du Cabinet sur les affaires autochtones. Voilà un autre voeu pieux dans la foulée des engagements de 1993 à l'égard de la transparence et de l'imputabilité. Tout cela part de bons sentiments, mais ce discours du Trône ne fait qu'alourdir la bureaucratie. Les contribuables paient, mais rien ne change. Nous avons plusieurs preuves à cet égard et j'aimerais en dire quelques mots.

Malgré le scandale de la Virginia Fontaine Addictions Foundation qui a été mis au jour pour la première fois au cours d'une vérification menée par Santé Canada en 1997, l'exploitation financière à grande échelle se poursuit à la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada.

Je veux souligner des faits très importants qui sont tirés du résumé publié récemment au sujet de l'enquête menée au centre Virginia Fontaine de la première nation de Sagkeeng. Je tiens à le faire, parce que c'est une histoire horrible qui nous amène à nous demander si le gouvernement fédéral a le moindre contrôle sur divers comportements, y compris sur la dépense de millions de dollars de l'argent des contribuables qui étaient censés être réservés pour améliorer la qualité de vie des autochtones et pour d'autres objectifs en apparence fort louables, mais qui ont finalement servi à enrichir les quelques individus qui ont participé à l'organisation d'une gigantesque escroquerie plutôt que d'un projet dans l'intérêt commun.

En 1997, ce centre avait fait l'objet d'une vérification ayant révélé d'importants problèmes; or, en 1999, le gouvernement fédéral a conclu avec lui un nouvel accord de financement même si les anciens problèmes n'avaient pas été réglés. Le conseil d'administration du centre, où siégeaient trois frères et la fille de l'un d'eux, ne comptait que trois autres personnes, dont une qui bénéficiait certainement directement de ses fonctions de directeur financier. L'administration du centre était presque l'apanage exclusif d'une famille: Perry Fontaine présidait le conseil d'administration où siégeaient ses frères Keith et Phil Fontaine, ainsi que sa fille Vera Bruyere.

● (1345)

Le plus remarquable, c'est que nous avons une vérification qui a poussé la GRC à porter de nombreuses accusations, mais cette vérification ne porte que sur la période du 1^{er} octobre 1999 au 28 février 2002. Or, nous savons que d'autres problèmes de première importance ont été repérés dans une vérification antérieure, qui n'a pas été rendue publique, remontant à avant 1997. Nous savons que 20 ans de dossiers financiers ont été détruits sous la gouverne du ministre de la Santé précédent, lequel, ça tombe bien, n'est plus ici, et sous l'autorité du sous-ministre précédent, lequel, ça tombe bien, n'est plus ici et a été nommé gouverneur de la Banque du Canada.

Ce qu'on soupçonne, c'est que des dizaines de millions de dollars ont, pour l'essentiel, disparu dans la nature. Le gouvernement n'a aucun intérêt à étaler ces problèmes au grand jour et à les résoudre, car il ne croît pas que ce soit dans son intérêt de le faire. Jusqu'à maintenant, les seules personnes auxquelles on demande des comptes sont des bureaucrates qui n'occupent pas des postes de responsabilité, des bureaucrates qui se remplissaient les poches.

Nous sommes en présence d'une culture d'entreprise qui a conclu une entente avec une direction générale de Santé Canada. Les vérificateurs emploient un langage chirurgical, clinique: La culture de gestion était dominée par Perry Fontaine et le conseil d'administration ou d'autres organes de gestion n'assujettissaient ses actions à virtuellement aucun contrôle, ni restriction.

Pour l'essentiel, le conseil approuvait sans discussion les décisions de Perry Fontaine. Rien de tout cela n'a de quoi étonner, compte tenu de la composition du conseil. Les fonctionnaires gouvernementaux devaient connaître les relations entre tous ces gens et ils faisaient couler des millions de dollars, près de 12 millions pendant cette seule période de vérification, par l'intermédiaire de ce groupe.

Au cours de la période visée, les services de trois grandes firmes d'experts-conseils ont été retenus. Ces consultants ont été payés d'avance et n'ont présenté aucune facture. On dispose de peu ou pas de preuves pour attester qu'ils ont offert les services exigés aux termes des contrats. Selon leurs dires, les trois contrats des experts-conseils ont été gérés uniquement par Perry Fontaine, le président du conseil d'administration. C'est donc dire que ces gens qui n'avaient d'experts-conseils que le nom ne faisaient qu'enrichir le président du conseil d'administration. Dans le cas d'une firme de consultants, son directeur, Keith Fontaine, a indiqué qu'il n'a offert aucun service pour honorer bon nombre de contrats et que les fonds sont revenus à son frère, Perry. Le propriétaire d'une autre firme de consultants était Randall Fontaine, également frère de Perry. Selon le rapport de vérification, «la valeur des services offerts par [la société] est discutable.» Je cite là les conclusions du vérificateur.

Je le répète, au cours de la courte période faisant l'objet de la vérification, le fédéral a versé 12 millions de dollars en subventions à cette fondation. Les histoires d'horreurs se poursuivent. Le gouvernement fédéral a conclu sept accords de financement, dont cinq par l'entremise de Santé Canada.

Permettez-moi d'énumérer d'autres exemples d'une mauvaise utilisation des fonds. Durant la période allant d'octobre 1999 à octobre 2000, la fondation a payé quatre voyages que Perry Fontaine, le président, Paul Cochrane, l'agent de Santé Canada responsable du dossier, et leurs familles ont effectué ensemble. Des liens plus qu'étroits il me semble et tout à fait contraires aux lignes directrices du Conseil du Trésor.

● (1350)

Ces voyages comprennent des séjours en Floride, des croisières dans les Antilles, aux Bermudes, à San Juan et à St. Maarten, qui ont coûté au total 71 500 \$. Le montant relatif au bureaucrate de Santé Canada, M. Cochrane, s'élevait à 11 000 \$ et aucune partie de ce montant n'a été enregistrée comme devant être versée par M. Cochrane à la fondation. Il y a eu, par la suite, d'autres croisières. On a également découvert quatre billets de saison pour les parties des Sénateurs d'Ottawa et certains concerts au Centre Corel d'une valeur totale de 63 000 \$. Bien que les billets aient été au nom de Perry Fontaine, selon l'information obtenue, les billets ont été partagés avec Paul Cochrane et ont été livrés à la résidence de ce dernier et sont demeurés en sa possession.

Les liens étroits se poursuivent. Le fils du très serviable bureaucrate fédéral, M. Cochrane, a confirmé que Perry Fontaine lui a offert, à lui et à sa compagne, un voyage toutes dépenses payées en République dominicaine. Le fils Cochrane a participé à l'élaboration d'une proposition qui a mené à une contribution unique de 600 000 \$ versée par Santé Canada à la fondation et approuvée par son père, Paul Cochrane. Le fils a également reçu une Nissan Xterra 2000 en cadeau, véhicule qui avait été acheté par Perry Fontaine en février 2000, puis transféré au fils de Paul Cochrane en mai 2000.

Perry Fontaine a déclaré qu'il avait vendu ce véhicule et un autre à Paul Cochrane en échange de deux billets à ordre totalisant un

Article 31 du Règlement

montant de 50 000 \$, dont aucun n'a été remboursé. M. Fontaine a cependant refusé de fournir des copies de ces notes, car il considère que ces transactions revêtent un caractère personnel. M. Cochrane a bien indiqué qu'il avait fait cet achat, mais sans fournir d'autre précision.

Ainsi, tout à coup, des fonds publics deviennent une affaire personnelle et nous ne pouvons plus savoir comment ils ont été utilisés. On voit par là que le gouvernement fédéral, lorsqu'il transfère l'argent des contribuables, ne cherche pas à faire en sorte que cette opération puisse faire l'objet d'une vérification. Il s'agit là d'un problème important que, pour notre part, nous constaterions et réglerions. Nous ne permettrons pas que des considérations personnelles ou des abus interviennent dans la gestion des fonds publics.

D'autres transactions ont eu lieu entre la fondation et Perry Fontaine. Le rapport déclare: «Étant donné que Perry Fontaine faisait office de décideur pour la [fondation], ces ententes ont, en réalité, été négociées entre Perry Fontaine et lui-même.» J'ajouterai qu'elles ont été très lucratives pour M. Fontaine.

Au cours de la période comprise entre septembre 1999 et février 2002, la fondation a fourni au moins 1 196 000 \$ à Perry Fontaine sous forme de paiements effectués à lui-même ou de sa part. Remarquez que le vérificateur signale que l'entreprise de M. Fontaine, O.A.G. Consultants, «a également reçu un autre montant de 308 000 \$ de Santé Canada sous forme de paiements effectués par des entreprises appartenant à son frère Keith...», et cela continue.

• (1355)

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

CHELSEA ET COLE RODGERS

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, notre communauté pleure aujourd'hui le décès tragique de deux jeunes enfants survenu lors d'un incendie la semaine dernière. Des centaines de personnes de leur communauté de Michele Heights et d'Ottawa rendent hommage à Chelsea Rodgers et à son jeune frère Cole.

Chelsea, âgée de 10 ans, était reconnue pour sa constante gentillesse et Cole, âgé de 7 ans, pour son sens de l'humour espiègle.

Dans les jours qui ont suivi cette tragédie, on a pu à nouveau constater l'importance de la solidarité. En effet, les voisins, la ville entière, les organismes bénévoles et l'école que les enfants fréquentaient ont entouré et soutenu la famille.

Nous souhaitons aujourd'hui exprimer nos condoléances et offrir notre sympathie à la famille ainsi que nos prières à l'intention des jeunes Cole et Chelsea.

LA PÉRÉQUATION

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PCC): Monsieur le Président, la Constitution canadienne oblige le Parlement et le gouvernement du Canada à verser des paiements de péréquation qui assurent des revenus suffisants aux provinces pour qu'elles puissent offrir des services publics raisonnables tout en maintenant leur taux d'imposition à un niveau raisonnable.

Article 31 du Règlement

Le système de péréquation actuel n'est pas efficace. Terre-Neuveet-Labrador en souffre beaucoup. La norme des cinq provinces, comparativement à la norme des dix provinces, se traduit par une perte de revenu de 132 millions de dollars pour cette province. De plus, le gouvernement du Canada récupère 81¢ pour chaque nouveau dollar de recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles, tandis que la province ne reçoit que 19¢ pour chaque nouveau dollar de recettes tirées de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières marines.

Les provinces font face à de nouvelles réalités économiques qui exigent un nouveau système de péréquation, un système plus équitable. Le nouveau premier ministre affirme que son gouvernement est un nouveau gouvernement avec une nouvelle vision. Le premier ministre doit agir maintenant et revoir complètement l'actuel système de péréquation.

LA SANTÉ

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, après des consultations approfondies auprès du Inuit Tapiriit Kanatami, des premières nations, des clients et d'autres intervenants, Santé Canada a élaboré une nouvelle approche très positive à l'initiative sur le consentement du client pour les services de santé non assurés.

Cette nouvelle approche signifie que le consentement explicite ne sera exigé que dans les cas où la sécurité du patient ou l'utilisation inappropriée des services sont en cause. Actuellement, la plupart des clients du programme ne sont pas tenus de signer un formulaire pour continuer de recevoir des services de santé non assurés.

On exigera le consentement explicite du patient dans les cas où les services de santé non assurés doivent partager de l'information avec des tierces parties. Santé Canada continuera d'accepter les formulaires signés comme consentement explicite et travaillera à mettre en place les protocoles appropriés pour accepter le consentement verbal.

Cette nouvelle approche démontre que Santé Canada tient compte des préoccupations de ses intervenants tout en demeurant engagée à protéger la vie privée et la sécurité des patients.

* * *

● (1400)

[Français]

LA SANTÉ

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, selon une étude faite par la Direction de la santé de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik sur l'état de santé des jeunes enfants vivant dans le Grand Nord québécois, le taux de mortalité chez les enfants inuits de moins de cinq ans est cinq fois plus élevé que celui des petits Québécois.

Les nouveaux-nés du Nunavik sont beaucoup plus nombreux à souffrir de détresse respiratoire ou de graves problèmes d'audition. À la naissance, les bébés sont en bonne santé. C'est après que cela se dégrade. Pour ce qui est des problèmes respiratoires, il y a plusieurs hypothèses, dont la sécheresse dans les maisons et le tabagisme élevé.

Selon Serge Déry: «Il y a ici un manque de logements qui fait souvent que trois générations cohabitent sous un même toit. Cela est propice non seulement à la transmission des infections, mais aussi à l'éclosion d'autres problèmes sociaux», note ce dernier.

Pendant l'hiver au Nunavik, il y a parfois 16 à 18 Inuits qui vivent dans une maison de deux chambres à coucher.

* * *

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, je suis encore fière cette année de me lever en cette Chambre pour souligner le Mois de l'histoire des Noirs.

Février est un mois où il est important pour toute la communauté noire canadienne et pour tous les Canadiens de se souvenir des sacrifices et contributions effectués par plusieurs afin que nous puissions profiter des libertés dont nous bénéficions aujourd'hui au Canada.

[Traduction]

Le mois de février offre également l'occasion de se rappeler et de souligner l'importance de la communauté noire dans l'évolution de la société canadienne.

Depuis l'arrivée au Canada de Mathieu Da Costa, en 1605, en tant qu'interprète, nombre de Canadiens de race noire de tous les horizons ont marqué l'histoire de notre pays.

Monsieur le Président, j'espère que les Canadiens comme vous et moi et tous les autres députés prendront le temps de se souvenir de leur contribution pendant le Mois de l'histoire des Noirs.

* * *

JONATHAN DOCKMAN

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux de rendre hommage à un jeune homme remarquable de la circonscription de Wild Rose.

Jonathan Dockman, d'Airdrie, en Alberta, parcourt actuellement le Canada à pied pour recueillir des fonds et sensibiliser les gens au cancer. L'année dernière, sa chère tante a appris qu'elle était atteinte d'un cancer inopérable, ce qui a motivé Jonathan à agir.

Il est parti de l'océan Atlantique en août dernier et a suivi la route qu'avait empruntée Terry Fox en 1981. Il espère terminer son voyage en août prochain, à Victoria, après avoir parcouru plus de 5 500 milles. Jusqu'ici, il a dû affronter l'ouragan Juan, à Halifax, et a été exposé à des engelures le mois dernier, en raison du froid intense qui sévissait dans l'Est.

Une autre personne qui mérite beaucoup de crédit, c'est son père, Mike, qui accompagne Jonathan pour l'appuyer. Ces deux hommes altruistes sont tout simplement des Canadiens remarquables.

Au nom de la Chambre, je tiens à remercier Jonathan de son courage et de son désir de changer la vie de bien des Canadiens. Je veux que tous les députés se joignent à moi pour saluer ses efforts extraordinaires.

* * *

[Français]

LE FORUM INTERPARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, le Forum interparlementaire des Amériques a été fondé lors d'une réunion qui s'est tenue ici, à Ottawa, en mars 2001.

Cette association, bien connue sous l'acronyme FIPA, a pour objectif de faciliter le dialogue entre les parlementaires des pays membres, d'augmenter le partage d'expériences et d'offrir une coopération interparlementaire dans nos dossiers d'intérêt commun.

Aujourd'hui, j'ai eu le privilège d'être élu membre du Comité exécutif international et aussi président de l'Association canadienne grâce à l'appui de mes collègues des deux Chambres. Je les en remercie profondément.

Je profite aussi de l'occasion pour remercier l'honorable député de Don Valley-Ouest qui a très bien présidé cet organisme et pour lui souhaiter bon succès dans son rôle de secrétaire parlementaire du premier ministre du Canada.

● (1405)

LA BAIE DES CHALEURS

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, en Gaspésie, un regroupement de gens d'affaires et la communauté Micmac sont à l'origine d'une démarche visant à obtenir une reconnaissance internationale pour la baie des Chaleurs.

C'est lors du congrès mondial du Club des plus belles baies du monde, en juin dernier à Tadoussac, que le club Allaoleg, qui signifie «s'en aller quelque part», a pris la décision de déposer la candidature de la baie des Chaleurs.

Une trentaine de baies dans le monde, dont celle de Tadoussac au Québec, font partie du club très sélect appuyé par l'Unesco.

Les retombées économiques d'un tel projet sont très importantes.

Je rappelle que la Loi sur les pêches permet une intervention afin de faire la lumière sur le projet de la Bennett à Belledune, aux abords de la baie des Chaleurs. C'est une question de gros bon sens, tout comme celle de reconnaître la baie des Chaleurs comme une des plus belles baies du monde.

LES INVASIONS BARBARES

M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec fierté que nous voulons aujourd'hui souligner l'accomplissement extraordinaire d'un de nos concitoyens.

Les Canadiens et les Canadiennes connaissent et apprécient le cinéaste Denys Arcand depuis longtemps.

Le récent film de M. Arcand, *Les invasions barbares*, rayonne bien au-delà de nos frontières. Après avoir été primé au prestigieux festival de Cannes, c'est au tour de nos voisins du sud de découvrir le talent incroyable de ce créateur de génie.

Depuis sa nomination aux Golden Globes, on sent un intérêt certain pour le film de M. Arcand aux États-Unis. *Les invasions barbares* a récolté deux mises en nomination aux Academy Awards.

Ce gouvernement tient à féliciter M. Arcand pour ces honneurs grandement mérités. J'invite la Chambre à se joindre à moi pour lui offrir le mot de Cambronne et lui souhaiter la meilleure des chances.

[Traduction]

KELOWNA

M. Werner Schmidt (Kelowna, PCC): Monsieur le Président, les incendies dévastateurs qui ont ravagé Kelowna l'été dernier ont confirmé que, même dans la détresse et le dénuement, les gens s'entraident.

Article 31 du Règlement

La campagne de vente de T-shirts lancée par des pompiers volontaires a permis de vendre 46 000 T-shirts et de recueillir 405 671 \$. Hier, le service de pompiers volontaires de Kelowna a présenté le chèque à la Kelowna and Area Okanagan Fire Recovery Society.

Les efforts qu'a déployés Centraide cette année ont permis de recueillir dans la localité des fonds records de 1 010 000 \$. Nous remercions le président sortant, Mel Kotler, et son équipe, de tous les efforts qu'ils ont accomplis pour la collectivité.

Le fait que nous soyons devenus une collectivité plus forte, plus humaine et plus généreuse à la suite des incendies nous remplit de fierté. Merci beaucoup à tous, mais surtout à ceux qui ont fait preuve de générosité bien qu'ils aient également subi des pertes.

LES ARTS ET LA CULTURE

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, le mardi 20 janvier 2004, la *Canadian Stage Company* a lancé la tournée internationale de *The Overcoat* au prestigieux théâtre Barbican, à Londres, devant un public ébloui.

Cette production, conçue et mise en scène par Morris Panych et Wendy Gorling, est l'une des plus grandes à partir en tournée dans toute l'histoire du théâtre canadien.

En mars 2004, la troupe présentera la pièce en Australie et en Nouvelle-Zélande. La tournée a été rendue possible grâce à l'appui généreux d'*inter alia*: le Conseil des Arts du Canada, le ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de son programme Routes commerciales, et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, dans le cadre de son programme Arts de la scène.

Basée à Toronto, CanStage est l'une des plus grandes troupes de théâtre sans but lucratif au Canada. Dans le cadre de sa stratégie, elle vise à se tailler une place sur la scène internationale en tant qu'exportatrice de productions théâtrales.

Je salue CanStage pour son projet ambitieux et je la félicite de faire connaître des oeuvres canadiennes, des créateurs canadiens et des artistes canadiens.

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je rappelle à la Chambre que février est le Mois de l'histoire des Noirs.

Article 31 du Règlement

La Nouvelle-Écosse a l'une des plus grandes et des plus fières communautés de race noire au Canada. Nous sommes très fiers de saluer aujourd'hui à la Chambre de grands artistes tels que Portia White, Jeremiah Sparks et bien sûr l'idole de la Nouvelle-Écosse, M. Gary Beals. Sur la scène politique, Wayne Adams et Yvonne Atwell furent les deux premiers députés de race noire élus à l'Assemblée législative. Et qui pourrait oublier le travail colossal accompli par Gordon Earle, le premier député néo-écossais de race noire qui a siégé à la Chambre des communes de 1997 à 2000? Je salue aussi le sénateur Donald Oliver.

Il y a aussi des gens fantastiques dans le monde du sport, soit Kirk Johnson et Ray Downey. Dans le domaine des droits de la personne, citons Mme Ruth Johnson et, bien sûr, le merveilleux Calvin Ruck.

Au nom du Nouveau Parti démocratique et de mes collègues de la Chambre des communes, je salue les réalisations et la contribution des Noirs au Canada. Nous leur souhaitons un mois heureux et fructueux.

* * *

[Français]

LA SEMAINE NATIONALE DE PRÉVENTION DU SUICIDE

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le suicide est un sujet qui reste tabou malgré l'ampleur du problème. Chaque année au Québec, c'est l'équivalent d'un Titanic qui fait naufrage et qui emporte avec lui près de 1 500 vies. C'est aussi près de 29 000 tentatives de suicide annuellement.

En cette Semaine nationale de prévention du suicide, j'aimerais souligner les efforts déployés par des milliers de travailleurs et de bénévoles à travers le Québec, mais particulièrement les efforts de sensibilisation de Richard Lavoie, qui a mis sur pied le projet «La marche Québec-Amérique».

Au cours de l'été 2003, M. Lavoie a parcouru plus de 1 000 km pour sensibiliser la population à la problématique du suicide chez les jeunes. Pour susciter leur intérêt, il a fait des arrêts dans plusieurs villes et organisé des performances de percussions. J'ai eu le plaisir de l'accueillir à Saint-Hyacinthe et de participer à l'une de ces performances.

Il a aussi publié un livre, *La prévention du suicide est malade*, qui relate son périple de trois mois, ses réflexions sur la question et les lacunes de la stratégie des 10 dernières années.

À Richard Lavoie ainsi qu'à sa conjointe Manon, à ses filles Allison et Stéphanie, de même qu'à tous les bénévoles qui ont rendu possibles ces efforts de sensibilisation, je dis merci et félicitations.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON

M. Rodger Cuzner (Bras d'Or—Cape Breton, Lib.): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui féliciter la Société d'expansion du Cap-Breton. Le mois dernier, on a annoncé les mises en nomination concernant le Prix d'excellence du vérificateur général pour la qualité des rapports annuels, et la SECB était au nombre des finalistes de cette année.

Le travail que la SECB réalise au Cap-Breton est bien connu, car la société a mené à bien d'importants projets partout sur l'île du Cap-Breton. Aujourd'hui, des milliers de personnes de ma circonscription travaillent grâce aux efforts déployés par la SECB.

En faisant son annonce, la vérificatrice générale a déclaré que le prix souligne l'excellence pour la qualité des rapports annuels des sociétés d'État. C'est un honneur que la SECB ait été au nombre des sociétés en nomination, mais ce qui compte plus que tout, c'est la contribution économique de la SECB qui rejaillit sur la population du Cap-Breton.

Aujourd'hui, je félicite les membres du conseil d'administration de cette société très importante, ainsi que son vice-président Rick Beaton et son personnel, d'avoir mérité cette reconnaissance exceptionnelle.

* * *

LE CENTRE CANADIEN DE RAYONNEMENT SYNCHROTRON

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, en décembre, des scientifiques de l'installation de rayonnement synchrotron de l'Université de la Saskatchewan débordaient de fierté en raison d'un minuscule mais très important point lumineux, la première lumière visible captée par le Centre canadien de rayonnement synchrotron, un des centres de rayonnement synchrotron les plus perfectionnés dans le monde, et le seul au Canada.

Qualifié de couteau suisse de la science, le rayonnement synchrotron intense agit comme un supermicroscope, permettant aux chercheurs d'explorer la structure même de la matière et d'analyser les phénomènes physiques, chimiques, géologiques et biologiques. Le potentiel d'application de cette recherche est énorme.

Le CCRS a placé Saskatoon, certes, mais aussi le Canada tout entier à la fine pointe de la recherche scientifique et il attirera les meilleurs chercheurs. Des essais visant la première série de faisceaux lumineux sont actuellement en cours et l'on prévoit que les activités courantes commenceront cet automne.

Félicitations à l'Université de la Saskatchewan et à l'équipe du CCRS. Encore une fois, nous voyons la véritable lumière, non pas dans les rangs du gouvernement, mais chez nous, en Saskatchewan.

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Mme Diane St-Jacques (Shefford, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue, le ministre d'État responsable des Institutions financières, pour l'importance qu'il a accordée aux régions récemment.

En effet, il a déjà visité plusieurs régions et continuera d'ailleurs à en visiter jusqu'à la semaine prochaine, dans le cadre d'une tournée de consultations prébudgétaires. D'ailleurs, je serai présente avec le ministre demain, à Bromont, en compagnie des représentants de mon comté de Shefford et de ceux de Brome—Missisquoi.

Plusieurs personnes de tous les milieux, soit les milieux social, économique et communautaire, ont eu et auront l'opportunité d'exprimer leur vision d'avenir.

Les régions sont d'une importance capitale pour assurer la viabilité économique, sociale et culturelle du Canada.

Les Canadiens et Canadiennes des régions nous ont fait part de leurs priorités en ce qui concerne le renouveau économique et social, et, comme il a été mentionné dans le discours du Trône, le gouvernement du Canada y donnera suite.

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, la First Nations Accountability Coalition, un organisme bénévole fondé en 1995, va tenir 13 réunions ce mois-ci dans tout le Canada sur les pratiques électorales de corruption et sur la manière de destituer les chefs. C'est un défi de taille car la Loi sur les Indiens ne fait pas la promotion de la démocratie ou de l'obligation de rendre des comptes, et le gouvernement préfère le statu quo.

Comparons le travail inlassable des bénévoles de la coalition aux actions du gouvernement.

La Direction générale de la santé des premières nations et des Inuits de Santé Canada est visée dans un énorme scandale, impliquant des millions de dollars, au sujet du centre de traitement Virginia Fontaine. Maintenant, on apprend que le gouvernement a récompensé le grand chef Phil Fontaine par une nomination à la Commission sur les revendications des Indiens, avec un traitement de 250 000 \$ par année et une indemnité quotidienne de 175 \$ en dépenses dont il n'a pas à rendre compte.

Les contribuables et les résidants ordinaires des réserves ne sont pas impressionnés. Les Canadiens méritent mieux que ça.

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

M. Christian Jobin (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, Lib.): Monsieur le Président, après une année très éprouvante à bien des égards, qu'on pense par exemple au SRAS, à la découverte d'un cas de la maladie de la vache folle ou encore à la panne d'électricité majeure, l'économie canadienne semble sur le point d'une reprise vivement espérée.

En effet, hier, Statistique Canada a dévoilé les résultats de son enquête sur les perspectives du monde des affaires. On y apprend que les entreprises manufacturières canadiennes affichent un optimisme prudent en ce qui a trait aux perspectives de ce premier trimestre.

Le bilan des opinions sur le niveau des commandes reçues est très positif. En effet, la proportion d'entreprises manufacturières qui constatent une augmentation de leurs commandes reçues a augmenté de 4 p. 100 par rapport à octobre, pour atteindre 24 p. 100.

Il s'agit du bilan positif le plus élevé depuis avril 2000. Ce gouvernement continuera à assurer aux entreprises canadiennes le climat économique qui leur permettra d'offrir des emplois de qualité aux Canadiens.

QUESTIONS ORALES

• (1415)

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ MARITIME CSL

M. Grant Hill (chef de l'Opposition, PCC): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a admis qu'il savait que le chiffre de 137 000 \$ donné par le gouvernement était inexact. En fait, il a été conscient de cette erreur pendant environ dix mois. Il dit qu'il ne pouvait rien faire à ce sujet, mais c'est franchement faux. Il était député et il avait des cordes vocales. Pourquoi n'est-il pas simplement intervenu pour dire que ce chiffre était loin d'être exact?

Questions orales

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, dès que j'ai été en mesure de faire quelque chose, j'ai immédiatement réclamé la divulgation complète de tous les chiffres. C'est ainsi que le gouvernement a compilé ce qui est probablement la série de chiffres la plus exhaustive jamais préparée concernant une série de contrats. Je suis donc intervenu dès que j'ai été en mesure de le faire

M. Grant Hill (chef de l'Opposition, PCC): Monsieur le Président, quelle facette de son rôle de député l'a empêché d'intervenir plus tôt?

Voici la chronologie des faits: en octobre 2002, nous avons posé la question; en février 2003, une réponse nous a été fournie, et cette réponse était erronée. Le premier ministre n'est pas intervenu parce qu'il était occupé ailleurs. Il a fallu dix mois pour que cette information passe de son oreille à son coeur.

Pourquoi a-t-il fallu tant de temps au député pour différencier ce qui est exact de ce qui est inexact?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, il faut bien comprendre que nous parlons ici de la compilation des chiffres. Le fait est qu'une quantité importante de renseignements au sujet de ces chiffres se trouvait déjà sur le site Web des Travaux publics, et ce, depuis longtemps. D'ailleurs, une bonne partie de ces renseignements étaient incroyablement vieux puisqu'ils remontaient à l'époque précédant même ma nomination au Cabinet.

M. Grant Hill (chef de l'Opposition, PCC): Monsieur le Président, voici les plus récentes excuses, et il y en a eu bien d'autres avant: a) le premier ministre était trop occupé; b) il n'était plus à la tête de la société; c) il n'était pas encore premier ministre. Quelle excuse invoquera-t-il aujourd'hui, a), b) ou c), ou les trois?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement tient à l'ouverture et à la transparence. La vraie question que la Chambre doit se poser, c'est pourquoi l'opposition a-t-elle peur des conclusions que tirera la vérificatrice générale? Pourquoi a-t-elle peur que la vérificatrice examine ces chiffres?

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, les rapports entre le premier ministre et la CSL sont de mieux en mieux documentés. En 1996, il a rencontré le conseiller en éthique et le président de la CSL, pour discuter d'un lucratif contrat avec une compagnie d'électricité indonésienne, Jawa Power. La CSL a refusé de dévoiler ce que le contrat avait rapporté.

Quand le premier ministre va-t-il fournir aux Canadiens toute l'information au sujet de ce que lui a rapporté la CSL, et quand remettra-t-il aux Canadiens l'impôt qui leur revient?

[Français]

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, en réponse à la question qui a été posée, ainsi qu'à celle qui précédait, je suis entré en fonction le 12 décembre dernier; en six semaines, nous avons compilé une documentation qui s'élève à plus de 250 pages et qui a été mise sur le site web avec tous les détails.

Hier, le premier ministre a annoncé que la vérificatrice générale allait s'occuper d'étudier le dossier. Ils l'ont refusé pour une raison simple: ce qui les intéresse, ce n'est pas la vérité, ce ne sont pas les chiffres, c'est la politique.

Questions orales

[Traduction]

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): C'est peut-être de la politique, monsieur le Président, mais le leader à la Chambre devrait savoir qu'il lui incombe de fournir des renseignements exacts à l'opposition et aux Canadiens.

Le premier ministre veut sûrement éviter de se retrouver dans la même catégorie que le dirigeant italien Silvio Berlusconi, qui a vu sa réputation ternie par ses transactions financières.

Par souci de transparence et dans l'intérêt de la confiance, le premier ministre va-t-il accepter que l'enquête de la vérificatrice générale sur les transactions financières vise aussi ses relations d'affaires avec la famille de l'ancien dictateur indonésien, Suharto?

• (1420)

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, s'il voulait parler d'intégrité et de transparence, mon collègue aurait dû faire référence à M. Orchard plutôt qu'à M. Berlusconi.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre se targue d'être le plus grand promoteur d'élimination des paradis fiscaux sur la planète. On croit rêver! Non seulement le premier ministre a parrainé le projet de loi C-28 et maintenu la convention avec La Barbade, mais il a ignoré à quatre reprises les recommandations du vérificateur général qui lui demandait de serrer la vis. Voici le résultat: son entreprise, CSL International, établie à La Barbade a sauvé 100 millions de dollars d'impôt.

Est-ce que le premier ministre, qui nage en plein conflit d'intérêts, va finir par admettre que le beau discours qu'il tient sur les paradis fiscaux devrait s'intituler: «Faites ce que je dis, pas ce que je fais»? [Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les députés de l'opposition continuent de chanter leur longue litanie d'inventions. Ces 100 millions de dollars ne sont rien d'autre que le fruit de leur imagination.

Nous sommes déterminés à assurer aux Canadiens leur juste part des recettes fiscales. J'ai déjà dit à la Chambre que c'est l'un des principaux objectifs des conventions fiscales internationales. Nous examinons ces conventions, comme le font bien d'autres pays, dont les États-Unis.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, on est prêts à débattre des 100 millions de dollars n'importe quand. Qu'il ouvre les livres, vous verrez bien.

Le premier ministre nous dit qu'il est intervenu sur la scène internationale au sujet des paradis fiscaux. C'est vrai. Il est intervenu avec d'autres pays pour faire en sorte que La Barbade, un des principaux pays, ne fasse plus partie de la liste des paradis fiscaux de l'OCDE. C'est ce qu'il a fait pour sauver les apparences. C'est un endroit où l'on paie 2,5 p. 100 d'impôt sur un million de dollars. C'est ce qu'il a fait. Il aurait payé beaucoup plus ici, et il le sait bien. C'est pour sauver les apparences. C'est cela sa grande intervention au niveau planétaire.

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne les paradis fiscaux, c'est moi, lorsque j'étais ministre des Finances, qui ai amené le dossier au G-7. Sous la direction du Canada, c'est le G-7 qui a amené cela à l'OCDE. Il y a

une étude monumentale. Il y a eu un problème avec les Européens, mais le Canada a dit que ce qu'il faut faire, c'est éliminer les paradis fiscaux pour avoir une équité internationale. Je l'ai dit ici à la Chambre, je l'ai dit sur la scène internationale et je continuerai de le dire.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances a déclaré hier, et je cite: «il n'y a aucun lien entre le déménagement de CSL à La Barbade, la législation et les conventions fiscales signées par le Canada.»

Comment le ministre des Finances peut-il faire une affirmation aussi grossière pour tenter de sauver la peau de son premier ministre, alors que Pierre Préfontaine, premier vice-président de CSL, déclarait le 1^{er} février 2003 que CSL International avait été déménagée du Liberia à La Barbade justement à cause des changements dans les règles fiscales canadiennes?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la question posée hier visait à savoir si nous avions modifié les règles pour avantager la CSL. La réponse, c'est non.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, non seulement la loi C-28 a avantagé directement la compagnie du premier ministre, mais la convention fiscale avec La Barbade, qu'il a choisi de maintenir alors qu'il était ministre des Finances, a également avantagé CSL International.

Le ministre des Finances va-t-il admettre que la convention fiscale a permis au premier ministre de rapatrier au Canada ses capitaux sur lesquels il n'a payé qu'un peu plus de 1 p. 100 d'impôt à La Barbade, plutôt que le taux canadien qui est de 37 p. 100? C'est un avantage de 100 millions de dollars dans les poches du premier ministre.

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les conventions fiscales inernationales visent à faire en sorte que les sociétés internationales paient leur juste part d'impôt.

Les compagnies maritimes internationales font de toute évidence leurs profits là où il est impossible de les imposer, c'est-à-dire en haute mer. C'est pourquoi nous avons ces conventions fiscales, qui nous permettent de lever les impôts de façon équitable. Il est nécessaire d'examiner les conventions périodiquement, pour nous assurer qu'elles sont équitables. Les États-Unis le font, et le Canada aussi.

● (1425)

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Les libéraux ont reproché au NPD d'avoir dit que le système de défense antimissiles va arsenaliser l'espace et qu'on peut donc le qualifier de guerre des étoiles.

Le lieutenant-général Ronald Kadish, chef de l'organisation de la défense antimissiles balistiques, a déclaré devant le comité sénatorial américain sur les services armés qu'il y aurait «au moins 300 intercepteurs installés dans l'espace».

À la lumière de ce témoignage, je me demande comment le premier ministre peut continuer à soutenir que la défense antimissiles n'est pas la guerre des étoiles.

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, à l'heure actuelle, le gouvernement recueille des informations. Voilà pourquoi le ministre de la Défense nationale a échangé de la correspondance avec les États-Unis. Nous recueillons des informations.

Le Canada a affirmé très clairement qu'il n'était pas en faveur de l'arsenalisation de l'espace. Nous n'allons pas participer à ce projet s'il s'agit vraiment d'arsenaliser l'espace.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, il n'est pas nécessaire de chercher l'information. Tout est déjà très documenté aux États-Unis. Le premier ministre semble aussi habile à éviter la vérité sur la guerre des étoiles qu'il est habile à échapper aux impôts à La Barbade.

Je tiens à répéter encore une fois les propos de Paul Wolfowitz:

L'espace est le terrain surélevé par excellence. Nous explorons des concepts et des technologies pour les intercepteurs installés dans l'espace.

Dans le budget des dépenses du gouvernement fédéral américain pour 2005, on dit, et je cite: «Le banc d'essai pour les intercepteurs installés dans l'espace [...] à compter de 2005.»

Ce plan est dangereux et déstabilisant. Il ne reflète pas les valeurs des Canadiens. Pourquoi le premier ministre craint-il de dire non à Georges Bush dès maintenant?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a déclaré et comme le gouvernement l'a fait savoir très clairement, nous essayons d'obtenir que les États-Unis nous donnent des informations au sujet du plan qu'ils ont l'intention de mettre en oeuvre et qui porte sur la défense de l'Amérique du Nord contre des missiles balistiques installés sur terre et en mer.

Cette question n'a rien à voir avec notre présence dans l'espace. Il circule beaucoup de rumeurs à ce sujet et bien des gens en parlent. Cependant, le plan dont il est question maintenant n'a rien à voir avec l'arsenalisation de l'espace. Nous avons affirmé sans équivoque que nous ne participerions pas à des discussions avec les États-Unis qui nous mèneraient vers l'arsenalisation de l'espace, comme le premier ministre l'a déclaré d'ailleurs. Nous cherchons à déterminer si nous pouvons contribuer à assurer la sécurité de l'Amérique du Nord pour les Canadiens.

LA CANADA STEAMSHIP LINES

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre prétend qu'il ignorait que le gouvernement avait présenté de manière inexacte, en février 2003, les marchés publics relatifs à son entreprise.

Lorsqu'on l'a interrogé, la semaine dernière, au sujet de l'énorme erreur relative au montant de 161 millions de dollars, il a affirmé avoir été « renversé » en prenant connaissance de la réponse initiale.

La question est très simple. À quelle date le premier ministre a-t-il pris connaissance du montant de 137 000 \$ qu'a fait connaître le gouvernement en février 2003?

[Français]

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, la date importante est la date à laquelle j'ai publié le rapport. Ce rapport a été publié le 28 janvier, à

Questions orales

la suite du travail que j'ai effectué dès le mois de janvier de cette année. Il est clair et limpide. Ne blâmons pas les autres pour ce qu'ils n'auraient pas dû ou pu faire. C'était moi qui étais responsable de cela. Je l'ai publié très clairement. Le reste ne compte absolument pas.

[Traduction]

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, la question est adressée au premier ministre. Elle vise à obtenir tous les faits.

Nous avons posé une question en octobre 2003. La réponse fournie en février 2003 a été celle d'un montant de 137 000 \$. La réponse suivante, fournie une année plus tard, fait état d'un montant de 161 millions de dollars.

Nous voulons savoir à quel moment le premier ministre a pris conscience de ce fait et pourquoi il n'a pas pris les mesures nécessaires pour corriger immédiatement cette grossière erreur faite par le gouvernement.

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la première partie de la question a déjà fait l'objet d'une réponse à de nombreuses reprises.

Ce qui importe réellement, c'est que, dès que j'ai été en mesure de réagir, tout comme le leader à la Chambre, je l'ai fait.

Le député sait sûrement que je ne siégeais pas au Cabinet à l'époque et que je ne me trouvais pas précisément dans une position d'autorité qui m'aurait permis de faire beaucoup à ce moment. Dès que j'ai été en mesure de réagir, tout comme le leader à la Chambre, j'ai réagi au nom du gouvernement.

L'AIDE GOUVERNEMENTALE

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, la société Stelco fait face à de sérieuses difficultés financières et demande l'aide du premier ministre. Toutefois, la Stelco est également un des principaux clients de la CSL, l'entreprise appartenant aux fils du premier ministre.

Le premier ministre affirme vouloir raffermir la confiance des Canadiens dans le gouvernement. Comment évitera-t-il l'apparence d'un conflit d'intérêts lorsque les clients de la CSL arriveront dans son bureau pour demander de l'argent?

• (1430)

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, c'est le ministère de l'Industrie qui traite directement avec la société Stelco. Il est fort regrettable que la Stelco traverse actuellement des difficultés financières. Nous surveillons la situation de très près et nous espérons que le fait qu'elle se soit prévalu des dispositions de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies permettra de régler le problème.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, je crois que la ministre de l'Industrie aura passablement de difficulté à oublier que c'est la famille du premier ministre qui est propriétaire de la CSL.

Le fait que les avoirs de la famille de M. Martin touchent presque tous les gouvernements pose énormément de problèmes.

Comment le premier ministre peut-il diriger un pays alors qu'il doit quitter les réunions du Cabinet à toutes les cinq minutes pour éviter un conflit d'intérêts?

Questions orales

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre n'est pas en situation de conflit d'intérêts pour l'instant. La Stelco n'a rien demandé au premier ministre.

C'est mon ministère qui est actuellement en communication avec la Stelco, plus précisément le sous-ministre et le sous-ministre adjoint. Nous devons rencontrer nos homologues provinciaux sous peu pour examiner la situation de plus près. Le fait que nous soyons là pour aider la Stelco à traverser une situation difficile ne pose aucun problème.

[Français]

LA SOCIÉTÉ MARITIME CSL

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C-28 qui a permis à l'entreprise du premier ministre de sauver quelque 100 millions de dollars d'impôts était sa seconde tentative pour essayer d'épargner de l'impôt. En effet, le 2 décembre 1996, le premier ministre avait déposé, en tant que ministre des Finances, le projet de loi C-69 qui poursuivait exactement les mêmes objectifs. Celui-ci est mort au *Feuilleton* à cause de l'élection générale qui a suivi.

Est-ce que ces deux tentatives de la part du premier ministre ne démontrent pas que le geste était parfaitement prémédité, planifié et qu'il en connaissait parfaitement toutes les conséquences?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les modifications proposées au projet de loi C-28, concernant le transport international, clarifient la règle visant à inciter le transporteur étranger à faire affaire au Canada.

Elles ne sont pas pertinentes pour les sociétés qui ont été constituées au Canada ou pour les sociétés étrangères affiliées et dirigées de l'étranger.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, soyons clairs pour tout le monde qui nous écoute. Il y a huit armateurs qui ont profité de la loi, dont l'entreprise du premier ministre, qui est la plus grosse. Ce sont les faits. Le premier ministre avait manqué son coup avec le projet de loi C-69. Il est revenu deux ans plus tard avec le projet de loi C-28.

N'est-ce pas que le premier ministre ne voulait pas perdre un cent des 100 millions de dollars d'impôt, puisqu'il a inclus, dans le projet de loi C-28, une rétroactivité de quatre ans? Il voulait être sûr de ne pas perdre un cent des 100 millions de dollars.

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas parce qu'on répète une fausseté qu'elle devient une vérité. Nous entendons un babillage incohérent d'allégations de la part des membres du Bloc. De toute évidence, ils tentent de salir le premier ministre parce qu'ils ne peuvent lui porter atteinte d'aucune autre façon.

La loi C-28 ne visait tout simplement pas la CSL et, fait encore plus important, le ministre des Finances d'alors n'a rien eu à voir avec les dispositions sur le transport maritime figurant dans ce texte législatif.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, à ce moment-là, j'aimerais comprendre pourquoi donc M. Préfontaine, vice-président de CSL, nous dit qu'il a déménagé à La Barbade à cause des changements dans les règles de taxation

canadiennes, et que la porte-parole de Canadian Steamship Lines nous dit que Canadian Steamship International n'aurait jamais fait ces profits si elle avait été au Canada. Elle nous a dit que «les impôts sont trop gros. Les subventions et les contrats, c'est bon, mais les impôts, c'est trop», c'est ce qu'elle nous a dit. Et le premier ministre a dit qu'il fallait faire comme les autres si on voulait faire de l'argent.

Qu'il nous explique donc cela, si cela n'a rien changé, d'abord.

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, cette attaque de la part du Bloc est ridicule. Le gouvernement du Canada n'a pas, ni maintenant, ni pendant le dernier mandat du gouvernement, eu une conduite délibérément concoctée pour venir en aide à une entreprise donnée. Pas du tout. Toutes les allégations en sens contraire sont complètement fallacieuses.

(1435)

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, c'est complètement faux. C'est de tenter de s'en sauver. Quand on parle de changer les règles pour les compagnies de transport maritime, se peut-il que ce soit une compagnie de transport maritime?

Quand on parle de Canadian Steamship International à La Barbade, où le taux d'impôt est à peu près de 2,5 p. 100 pour les quelques premiers millions, comparativement à 37 p. 100 ici, et que la compagnie passe soudainement du Liberia à La Barbade, et que la loi change par la suite, et ce, par deux fois, on appelle cela comment? On appelle cela faire ses propres affaires en se servant de son poste. C'est ainsi que ça s'appelle.

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, toutes ces allégations ont été examinées, tant à la Chambre qu'en comité. Je renvoie la Chambre aux comptes rendus du 17 février 1998, qui démontrent complètement les faits dans cette affaire. Les allégations sont tout à fait fallacieuses. La loi C-28 n'avait absolument rien à voir avec la Canada Steamship Lines. En outre, le ministre des Finances d'alors ne s'est pas du tout mêlé de la rédaction des dispositions du projet de loi C-28 concernant le transport international.

Si c'était un match de hockey qui se passait ici aujourd'hui, le premier ministre serait l'étoile et les gens de l'autre côté tenteraient de...

Le Président: Le député de Fraser Valley a la parole.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PCC): Monsieur le Président, dans une entrevue accordée au réseau anglais de Radio-Canada, le premier ministre aurait dit: «Si l'on veut s'attaquer aux abris fiscaux, on ne peut pas le faire par étape, il faut aborder l'ensemble de la question, sinon, les gens opteront pour l'une des nombreuses solutions de rechange qui leur sont offertes. S'attaquer à un seul aspect du problème ne servira à rien.»

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas aboli toutes les échappatoires et pourquoi la société de sa famille utilise-t-elle les échappatoires qui lui permettent d'éviter de payer de l'impôt au Canada?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, dans les années 1990, le premier ministre a lancé un certain nombre d'initiatives visant à s'attaquer à la question des abris fiscaux, comme il l'a mentionné ici, à la Chambre, et ailleurs.

À la même époque, l'OCDE a mis sur pied une initiative tendant à régler le problème au niveau international. Nous espérions que l'OCDE eut été en mesure de régler l'ensemble du problème. Malheureusement, il semble que l'initiative de l'OCDE ait connu des ratés. Par conséquent, le Canada et un certain nombre de pays examinent les mesures que peut prendre chacun des pays pour veiller à ce que tout le monde paie sa juste part d'impôt.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PCC): Monsieur le Président, qu'on examine le problème pays par pays, ou société par société, il s'agit d'un avantage très intéressant pour ceux qui peuvent en profiter.

Je le répète, le premier ministre a déclaré il y a environ un an qu'il fallait s'attaquer sans tarder aux abris fiscaux, sinon les gens auraient de nombreuses solutions de rechange et n'auraient qu'à en choisir une. S'attaquer à un seul aspect du problème ne sert à rien. C'est évident.

Qu'est-ce qui a changé depuis le mois d'avril de l'an dernier? Pourquoi existe-t-il encore des échappatoires dont peut profiter la société maritime du premier ministre?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, ce qu'il nous faut ici, c'est un consensus international et nous espérions que l'OCDE eut été l'obtenir, à la suite de certaines initiatives qu'avait lancées le premier ministre à l'époque où il était ministre des Finances. Malheureusement, l'OCDE n'y est pas parvenue. Elle semble avoir connu des ratés.

Par conséquent, nous devons examiner l'ensemble de la situation, pays par pays, et c'est ce que nous faisons, comme je le signalais à la Chambre il y a quelques jours, dans le but de renégocier au besoin certaines conventions fiscales.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, le Canadien moyen travaille la moitié de l'année pour payer ses impôts. En effet, il paie au fisc des impôts, des charges sociales et de la TPS qui représentent jusqu'à 48 p. 100 de son revenu. Par contraste, grâce au recours au généreux paradis fiscal de La Barbade qui a été créé par le premier ministre du temps où il était ministre des Finances, son ancienne société, la Canada Steamship Lines, ne paie que 2 p. 100 de ses revenus en impôts.

Le premier ministre peut-il expliquer aux Canadiens pourquoi ils devraient payer la moitié de leur revenu en impôts alors que sa société s'en tire à si bon compte?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, d'abord, je pense que le député fait allusion à une étude de l'Institut Fraser, qui comprenait une analyse plutôt fourre-tout de la fiscalité. Je signale au député que l'analyse comprenait non seulement les impôts fédéraux, mais encore les impôts provinciaux et toutes sortes de droits et de charges. Par conséquent, cette étude suscite des interrogations.

Quant à la question de l'équité fiscale, le gouvernement du Canada est déterminé à l'assurer, tant au Canada qu'à l'étranger. Si cela nous oblige à renégocier des conventions fiscales internationales, nous le ferons.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, il est difficile de prendre au sérieux les informations données par le gouvernement, surtout quand on sait qu'elles ne semblent être justes que dans 2 p. 100 des cas.

En tant que ministre des Finances, cet homme a fait adopter des lois favorisant les magnats du transport maritime au Canada, et il était le plus puissant de ces magnats. Entre temps, il a haussé l'impôt sur le revenu des Canadiens pour financer les nombreux scandales Questions orales

qui se sont produits sous sa gouverne, comme celui du registre des armes à feu et celui des commandites.

Comment le premier ministre peut-il penser mériter de s'en tirer en ne payant pas sa juste part d'impôts alors que les Canadiens ont du mal à joindre les deux bouts?

• (1440)

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le député répète une allégation qui est fausse. Il sous-entend dans sa question que la loi C-28 a profité à des entreprises auxquelles le premier ministre était lié.

Le fait est que la loi C-28 ne concernait absolument pas la CSL. Elle était pertinente pour d'autres sociétés de transport maritime internationales parce qu'on tentait d'inciter des sociétés étrangères à venir s'établir au Canada, mais cela n'avait rien à voir avec la CSL.

* * *

[Français]

LES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre des communes. Est-ce que le ministre va déposer en cette Chambre, cette semaine, un projet de loi visant à modifier le nom de certaines circonscriptions électorales selon le modèle de l'ancien projet de loi C-53? Par exemple, le Nunavik—Eeyou deviendrait Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eyou en avril 2004.

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter mon collègue pour sa détermination à se battre pour les noms. Je dois vous dire qu'il y a de très nombreux députés qui sont touchés par ce projet de loi. Nous avons personnellement communiqué avec chacun des députés concernés par les changements.

Nous allons réintroduire le projet de loi C-53. Il y aura une date d'effet qui sera différente pour des raisons évidentes. Ce projet de loi va effectivement être réintroduit. Je le confirme à mon collègue.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre place le Canada sur une dangereuse voie avec cet engagement concernant la guerre des étoiles.

J'aimerais lui poser une question très simple. Si ce bouclier antimissile est une si bonne idée, pourquoi est-ce que cela a été exclu du discours du Trône? Est-ce que c'est parce que le premier ministre préfère chanter avec Bono mais danser avec Bush?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, on ne peut inclure toutes les négociations ni toutes les danses dans le discours du Trône. Ce qu'on fait dans le discours du Trône, c'est de donner à la population canadienne la voie qu'entend suivre ce gouvernement, dont je suis fier, tout comme l'ensemble de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre.

En ce qui concerne la guerre des étoiles, c'est dans l'imagination du côté adverse, et non pas dans la réalité de nos négociations avec les États-Unis.

Questions orales

[Traduction]

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, de toute évidence, le gouvernement ne veut pas que la population canadienne soit au courant de la guerre des étoiles et c'est pourquoi je ne prendrai même pas la peine de demander au premier ministre ce qu'il pense du fait que le gouvernement Bush envisage sérieusement de munir les missiles d'interception d'ogives nucléaires.

Pourquoi le premier ministre est-il si pressé de participer à la guerre des étoiles, soi-disant pour nous protéger de la Corée du Nord, alors que le gouvernement ne veut rien faire pour protéger Song Dae Ri de la Corée du Nord? Pourquoi ne pas permettre à M. Ri de demeurer au Canada?

L'hon. Judy Sgro (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la CISR a une tâche très difficile à mener. La commission examine chaque année des milliers de cas déchirants. Ce cas n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

Notre système d'immigration et d'examen du statut de réfugié offre de nombreuses modalités d'appel. Si j'ai bien compris, la personne dont on parle a interjeté appel pour des motifs humanitaires. J'examinerai ce dossier.

L'AGRICULTURE

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, le discours du Trône préparé par le premier ministre exposait à grands traits son propre programme de dépenses excessives financé à même l'argent des contribuables. Je sais qu'il devra cependant se passer de la participation fiscale de l'industrie des productions animales dès que son gouvernement l'aura poussée à la faillite. Il s'agit là d'une industrie de 30 milliards de dollars qui assure quelque 225 000 emplois au pays, mais le premier ministre et le ministre des Finances continuent de fermer les yeux sur son triste sort, la condamnant ainsi à disparaître.

Est-ce parce que les libéraux n'ont rien à gagner dans les régions rurales du Canada? Est-ce là la raison?

L'hon. Bob Speller (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier tous les députés qui ont pris part au débat exploratoire d'hier soir. Je crois que le gouvernement du Canada en a tiré des renseignements dont nous avions besoin et que nous pourrons utiliser dans le cadre de nos délibérations.

Comme le député n'est pas sans le savoir, et comme je l'ai précisé hier soir, le gouvernement du Canada est intervenu dans quelques secteurs. Tout d'abord, il a pris des mesures en vue de la commercialisation du boeuf canadien à l'étranger et ensuite il a créé des programmes à l'intention des agriculteurs et des familles agricoles du Canada dans le but de garantir qu'ils disposeront des fonds nécessaires pour faire face aux répercussions que la crise de l'ESB aura sur eux.

● (1445)

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, on nous sert encore une fois les mêmes lieux communs et les mêmes promesses que nous avons déjà entendus hier. Ce sont toutes des promesses à effet rétroactif. Il n'y a rien de proactif du tout dans le programme du gouvernement. Il n'y a rien pour le producteur.

Les producteurs, et vous en avez un défenseur ici, se demandent si c'est parce que le nouveau ministre de l'agriculture n'est pas à la hauteur. Il ne frappe pas sur la table au Cabinet. Il n'arrive pas à

attirer l'attention de ses collègues. L'argent ne vient pas. Il est tellement décontracté qu'il pourrait même faire passer Rip Van Winkle pour un danseur de disco.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas réussi à convaincre ses collègues du Cabinet de la gravité de la crise?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait peut-être, au cours des deux ou trois derniers mois, j'ai rencontré les représentants du secteur de l'élevage bovin en Saskatchewan, de même que ceux de l'Ontario, du Québec et de l'Alberta.

Il y a un thème qui revient dans tous les commentaires, et ce sont les éloges formulés à l'égard du ministre de l'Agriculture qui s'est personnellement rendu au Japon et en Corée et qui était au poste en Alberta et en Saskatchewan. Les représentants du secteur de l'élevage bovin ont unanimement fait éloge du travail qu'il a fait à cet égard.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, même s'il admet maintenant que nos forces armées sont exploitées au maximum, le premier ministre a annoncé à la télévision de la CBC hier soir qu'il entend laisser en Afghanistan 500 soldats canadiens lorsque notre mission actuelle prendra fin, en août. Les rotations ont été retardées, et l'entraînement l'a été aussi. Nos soldats ont besoin de souffler et, jusqu'à hier soir, le premier ministre laissait entendre qu'il leur donnerait un répit.

Pourquoi nos soldats et leurs familles doivent-ils rester rivés à leur écran de télévision pour savoir si le premier ministre entend les envoyer à l'étranger et quand?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il est certain que nos troupes sont utilisées à fond et qu'elles doivent rentrer au Canada. Par contre, il y a d'autres tâches, d'autres missions que certains de nos soldats peuvent assumer et qui ne dérangeront pas les rotations et n'entraîneront pas une exploitation encore plus poussée des troupes.

Dans ces circonstances, le gouvernement du Canada a dit qu'un maximum de 500 soldats, pas un de plus, pouvaient rester ou pouvaient être ramenés si les tâches qui leur sont confiées n'entraînent pas une surexploitation.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, hier soir, à la télévision de la CBC, il n'y avait aucune condition ni réserve. Le premier ministre a pris un engagement net.

La parole du premier ministre ne tient même pas une journée. Hier, aux Communes, le premier ministre s'est engagé à accorder plus d'importance au débat parlementaire, à donner plus de pouvoir aux simples députés. Pourtant, hier soir, tout comme Jean Chrétien, il n'a pu s'empêcher de faire une annonce importante à la télévision plutôt qu'au Parlement.

Pourquoi le premier ministre a-t-il fait passer devant les besoins de nos soldats son envie de se montrer sous un jour favorable?

L'hon. David Price (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je crois que la réponse est là. Le premier ministre a donné une réponse très claire.

Nous sommes très fiers du travail accompli par nos soldats. Ils abattent de l'excellente besogne. Ils continueront de le faire. Il ne faut pas oublier que nous assumons le commandement de cette opération de l'OTAN jusqu'à la fin de l'année.

[Français]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, hier, l'ex-ministre des Affaires intergouvernementales a enfin reconnu que dans le dossier des congés parentaux, le gouvernement fédéral était sur un terrain glissant eu égard à la Constitution.

Le gouvernement est-il prêt à annoncer qu'il n'ira pas en appel du jugement sur les congés parentaux et qu'il reconnaîtra la compétence du Québec dans ce domaine?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, on a déjà été très clairs à ce sujet. On est en train d'étudier la décision de la cour et d'étudier aussi les conséquences et les prochains pas à faire. On a fermé la porte à rien.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, la ministre qui parle en français au peuple québécois dit que le gouvernement fédéral est prêt à négocier. Toutefois, quand on veut négocier de bonne foi, on respecte le jugement qui nous dit clairement qu'on joue dans les plates-bandes du Québec. C'est là la base, le départ de la négociation.

En conséquence, le premier ministre peut-il confirmer qu'il n'ira pas en appel du jugement sur les congés parentaux et qu'il amorcera sans délai des négociations de bonne foi avec le Québec?

(1450)

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'annoncer à la Chambre et à mes collègues de tous les partis qu'on a déjà commencé à s'asseoir avec nos homologues de la province de Québec. On a déjà fixé une date pour commencer les discussions. On verra le résultat de ces premières discussions.

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mme Elsie Wayne (Saint John, PCC): Monsieur le Président, le ministère des Anciens combattants a étendu le PAAC aux veuves dont le mari est décédé après le 1^{er} septembre 1990. Je n'arrive pas à croire que des députés ne veulent pas que ces veuves d'anciens combattants reçoivent un traitement équitable. Bien que cette modification ait accru le nombre de veuves qui reçoivent des prestations, ce ne sont pas toutes les veuves d'anciens combattants qui en bénéficient.

Nous avons actuellement deux catégories de veuves; certaines reçoivent des prestations et beaucoup d'autres n'en reçoivent pas, simplement en raison de la date...

Le Président: Le ministre des Anciens combattants a la parole.

L'hon. John McCallum (ministre des Anciens Combattants, Lib.): Monsieur le Président, mon prédécesseur a travaillé longtemps, avec acharnement et avec succès pour améliorer la loi adoptée par le gouvernement conservateur de Brian Mulroney, en 1990. Cette loi accordait des prestations aux veuves des anciens combattants, mais les supprimait après un an.

Grâce aux efforts de mon prédécesseur et avec tout l'appui des associations d'anciens combattants, notre gouvernement a amélioré la loi, de sorte que toutes ces veuves ont reçu des prestations à vie, et que 10 000 autres en reçoivent, d'où un coût supplémentaire de 200 millions de dollars.

Questions orales

Mme Elsie Wayne (Saint John, PCC): Monsieur le Président, le ministre des Anciens combattants devrait réfléchir à ceci. Les conjointes de tous les anciens combattants qui sont morts avant le 1^{er} septembre 1990 demeurent chez elles. Elles communiquent avec moi tous les jours. Elles se plaignent de ne pouvoir demeurer dans leur maison à moins de recevoir les prestations du PAAC.

Quand le gouvernement et quand le ministre accorderont-ils l'égalité à toutes les veuves des anciens combattants? Est-ce que ce sera aujourd'hui ou demain?

L'hon. John McCallum (ministre des Anciens Combattants, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, le gouvernement a dû faire face à une situation où les prestations des veuves des anciens combattants étaient supprimées un an après le décès de leur mari. Au prix de bien des efforts et avec tout l'appui des groupes d'anciens combattants et celui des députés, nous sommes parvenus à étendre le programme à vie. Par conséquent, plus de 10 000 autres veuves bénéficieront des prestations, ce qui coûtera au gouvernement 238 millions de dollars sur cinq ans.

Il ne fait aucun doute que cette modification a été une amélioration très considérable par rapport à la loi présentée par le parti du député en 1990.

STATISTIQUE CANADA

M. Janko Perić (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Statistique Canada. Actuellement, les renseignements de Statistique Canada sur Cambridge sont rassemblés sous l'appellation ambiguë de Région métropolitaine de recensement de Kitchener-Waterloo.

Le ministre de l'Industrie pourrait-il nous dire quels sont les changements à apporter pour mieux refléter la présence de Cambridge?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Cambridge de sa question. Je comprends très bien sa frustration de voir que la ville de Cambridge n'est pas mentionnée dans la région métropolitaine de recensement lorsque l'information est publiée.

Je dois dire que l'appellation est basée par convention sur le nom de la plus grande municipalité ou de la municipalité centrale. Cependant, je vais demander à Statistique Canada de tâcher d'apporter des précisions pour toutes les municipalités comprises dans la région métropolitaine de recensement, lorsqu'elle publie des informations.

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a déjà manqué à la promesse qu'il a faite à la télévision nationale pas plus tard qu'hier soir.

Il a dit que l'une des plus importantes réformes démocratiques consisterait à conférer aux députés des pouvoirs accrus de représentation de leurs électeurs, mais voilà qu'il annonce maintenant qu'il n'y aura pas de vote libre sur le registre des armes à feu. Les paroles et les actes du premier ministre ne concordent simplement pas.

Questions orales

Un sondage mené cette semaine par Ipsos-Reid nous apprend que seulement 43 p. 100 des Canadiens appuient le registre des armes à feu. Le premier ministre permettra-t-il ou non la tenue d'un vote libre sur le fiasco des armes à feu?

• (1455)

[Français]

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je pensais pourtant que le plan d'action avait été très clair. Les questions de discours du Trône, les questions de politiques fondamentales et les questions de budget sont des questions qui sont, comme d'habitude, des questions de confiance. Par conséquent, c'est effectivement un vote avec un whip, comme d'habitude.

[Traduction]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): En fait, il a renié sa promesse en moins de 24 heures.

Le livre rouge de 1993 des libéraux ne mentionnait aucun registre universel des armes à feu. Une fois devenu ministre des Finances, l'homme qui avait rédigé ce livre rouge a signé la plupart des chèques pour ce gâchis d'un milliard de dollars.

Le premier ministre a encore fait le bulletin d'informations nationales en évoquant la façon dont tous ses programmes devront être soumis à sept épreuves. Le registre des armes à feu échoue les sept épreuves d'examen des dépenses du premier ministre. Il les échoue toutes les sept et, encore une fois, le premier ministre dit une chose et en fait une autre. Pourquoi se contente-t-il d'examiner le fiasco du registre des armes à feu plutôt que de simplement l'abolir?

L'hon. Albina Guarnieri (ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile), Lib.): Monsieur le Président, l'examen par le gouvernement du registre des armes à feu a pour but d'instaurer un meilleur registre des armes à feu. Ce registre permettra aux partisans du contrôle des armes à feu de disposer d'un système durable et les propriétaires d'armes peuvent s'attendre à un système qui sera à l'écoute de leurs préoccupations légitimes.

[Français]

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, les raffineries contribuent à l'augmentation des prix du pétrole en diminuant leur production, créant une pénurie de toutes pièces, ce qui fait dire à l'Association du camionnage du Québec, et je cite:

[...] qu'il y a quelqu'un qui va devoir absorber ces coûts supplémentaires, et que cela risque d'être nos clients, tandis que les pétrolières, elles, vont s'en tirer sans trop de problèmes.

Les camionneurs en ont plein leur chapeau, et les consommateurs risquent encore d'être les otages de l'industrie pétrolière.

Qu'attend la ministre de l'Industrie pour créer l'Office de surveillance du secteur pétrolier, comme le recommande le rapport du Comité permanent de l'industrie? C'est ce chien de garde dont on a besoin!

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, je suis consciente de la frustration des consommateurs et, sûrement,

de l'association des camionneurs par rapport aux fluctuations du prix de l'essence.

Il est très clair que le Bureau de la concurrence a déjà étudié cette question. Il peut l'étudier encore, si on s'aperçoit qu'il y a un comportement illégal dans le marché à l'heure actuelle, ce qui est loin d'être privé. Et entre-temps, je pense que mon collègue sait aussi que les provinces, dont la province de Québec, pourraient certainement se pencher sur ce qu'elles pourraient faire de leur côté.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, étant donné que les regroupements d'agriculteurs canadiens, y compris le Syndicat national des cultivateurs et la Commission canadienne du blé, s'opposent à la mise en circulation du blé modifié génétiquement de la société Monsanto en raison d'une baisse potentielle des marchés inversés, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a-t-il l'intention de refuser la demande de Monsanto?

L'hon. Bob Speller (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de l'intérêt qu'il manifeste envers les agriculteurs canadiens et les familles agricoles. Comme il le sait sans doute, le gouvernement du Canada a un système réglementaire scientifique qui assure aux consommateurs canadiens et aux marchés mondiaux que les aliments qu'ils consomment ne sont pas seulement de la plus grande qualité, mais aussi les plus sûrs au monde.

L'évaluation environnementale est l'élément clé. Le député peut avoir la certitude qu'aucun produit n'est vendu sur le marché avant qu'une étude soit d'abord réalisée sur les impacts environnementaux, les impacts sur les aliments pour animaux et aussi les impacts sur...

Le Président: La parole est au député de Champlain.

* * *

[Français]

LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, hier, la ministre du Développement social se réjouissait de l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et elle attribuait ce progrès à l'action de l'ancien ministre des Finances, aujourd'hui premier ministre.

Il serait intéressant que le premier ministre, ancien ministre des Finances, explique aux personnes âgées pourquoi il a accordé la rétroactivité à sa propre compagnie de La Barbade, alors que pour les personnes âgées, il refuse de rembourser rétroactivement le supplément auquel elles ont droit?

• (1500)

L'hon. Liza Frulla (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, il faut faire un retour en arrière. En 2002, on sait qu'il y a eu une grande campagne de sensibilisation pour aider les aînés et les avertir de la disponibilité du Supplément de revenu.

Aujourd'hui, 1,4 million de personnes ont recours au Supplément de revenu pour un total de 5 milliards de dollars. Il est sûr qu'on essaye de rejoindre tout le monde, soit le plus d'aînés possible, pour qu'ils reçoivent ou puissent recevoir ce à quoi ils ont droit.

[Traduction]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Lyle Oberg, ministre de l'éducation de l'Alberta, et de l'honorable Mark Norris, ministre du développement économique de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

Le Président: Je voudrais également signaler aux députés la présence à notre tribune des personnes figurant sur l'affiche de cette année soulignant le Mois de l'histoire des Noirs et de l'artiste qui a conçu cette affiche: Zanana Akande, Dwight Drummond et Ian Jones

Des voix: Bravo!

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, nous voulons demander au leader parlementaire du gouvernement ce qu'il a prévu pour le reste de la journée, demain et le début de la semaine prochaine.

Je voudrais également lui demander s'il a reconsidéré ma demande du 23 janvier d'annuler la relâche du mois de mars pour que nous puissions poursuivre les travaux de la Chambre. Cette demande, comme vous le savez, monsieur le Président, avait l'agrément des leaders parlementaires des autres partis.

De plus, je voudrais savoir s'il prévoit la tenue d'un autre débat sur l'ESB étant donné que le débat d'hier soir a été exceptionnellement intéressant et que nombre de députés n'ont pu prendre la parole à cause du temps consacré au débat. Je me demande s'il prévoit la tenue d'un débat spécial, par exemple, peut-être durant les heures de séance normales où la question peut obtenir toute l'attention qu'elle mérite.

[Français]

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de dire que cet après-midi, nous reprendrons le débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône.

Demain, nous entamerons l'étude de la motion inscrite en mon nom concernant le processus visant le rétablissement des projets de loi émanant de la dernière session. Vu que cette motion a une nature procédurale, j'espère qu'on pourra s'attendre à un débat diligent.

Si c'est le cas, nous passerons à l'étude d'une motion pour le renvoi en comité avant la deuxième lecture du projet de loi déposé ce matin concernant des modifications à la Loi sur la radiocommunication.

Dans l'éventualité que le débat sur la motion de rétablissement ne se termine pas demain, la Chambre reprendra l'étude de cette motion jusqu'à ce qu'elle soit terminée. Nous retournerons par la suite au débat sur l'Adresse.

Ces travaux nous amèneront donc au milieu de la semaine prochaine, moment auquel le gouvernement aura déjà déposé des projets de loi dont la Chambre voudra entreprendre l'étude rapidement, compte tenu de leur urgence.

Je suis heureux que mon collègue ait fait référence au débat exploratoire d'hier soir. On peut regarder quelles sont les possibilités, s'il y a besoin de tenir un autre débat là-dessus ou peut-être poursuivre le débat exploratoire.

L'Adresse

En ce qui concerne la semaine de pause, j'ai déjà invité très clairement mon collègue à envisager plutôt que nous siégions plus tard le soir, si nécessaire, pour être sûrs de faire ce que nous avions à faire. Il a agréablement ou désagréablement, à votre goût, refusé.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PCC): Monsieur le Président, hier pendant la période des questions, j'ai posé une question au président du Conseil du Trésor, sur un sujet qui concerne ma circonscription. Je m'efforçais de faire mon travail et de corriger une iniquité. Aujourd'hui, juste avant la période des questions, le président du Conseil du Trésor m'a appelé pour clarifier la réponse alambiquée qu'il m'avait donnée hier. Au beau milieu de la conversation, il m'a raccroché au nez parce que je n'acceptais pas sa réponse.

En agissant de la sorte, il ne m'aide pas à faire mon travail. Je voudrais que le Président demande au président du Conseil du Trésor de ne pas se montrer impoli et irrespectueux envers les députés, et de m'appeler afin que nous discutions de cette iniquité, qui touche l'ensemble du Canada Atlantique. L'attitude du ministre n'est certes pas conforme au nouveau concept de réforme démocratique avancé par le premier ministre. Je crois que le ministre devrait me présenter ses excuses et m'appeler pour que nous reprenions la conversation. Nous pourrons la terminer, et il ne sera pas le seul à faire valoir son point de vue; je pourrai en faire autant.

● (1505)

Le Président: Je prends bonne note de l'enthousiasme du député pour les conversations avec les ministres sur des sujets qui concernent ses électeurs. Nous aimons tous pouvoir en faire autant. Je suis cependant convaincu que nous ne réussissons pas tous, à tout coup, à joindre le président du Conseil du Trésor, même si nous tentons souvent de le faire.

Le député a certainement un grief, mais il doit savoir que le Président n'a aucune autorité sur les actes des députés à l'extérieur de la Chambre. Le député n'aurait pas pu faire l'appel depuis la Chambre, puisque c'est contraire au Règlement. Je me trouve donc dans une impasse.

Je ne doute pas que le député aura une conversation avec le président du Conseil du Trésor dès que ce sera possible, afin de rétablir les relations avec lui et être ainsi en mesure de s'acquitter de ses responsabilités envers ses électeurs. Je suis convaincu que le président du Conseil du Trésor acceptera avec enthousiasme de reprendre la discussion avec le député de Cumberland—Colchester.

LE DISCOURS DU TRÔNE

[Traduction]

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence la Gouverneure générale en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement.

Le Président: Quand la Chambre a suspendu le débat pour passer à la période des questions, je crois que le député d'Île de Vancouver-Nord avait terminé ses observations. Nous passons maintenant à la période des questions et observations sur le discours prononcé par le député.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, j'ai une question pour mon collègue, qui a abordé un sujet très important. Il s'agit d'un problème qui dure depuis une décennie ou plus, celui de la Virginia Fontaine Addictions Foundation et de la corruption qu'elle a occasionnée par suite d'une mauvaise utilisation des crédits. Je crois que trois différents ministres ont eu la responsabilité de ce dossier au cours de cette période.

Des vérifications ont été effectuées à l'époque. Il est évident que, au sein du cabinet du ministre, on se préoccupait de ce qui arrivait. Par la suite, on s'est adressé aux tribunaux et l'on a porté un certain nombre d'accusations.

Mon collègue pourrait-il préciser jusqu'à quel point il estime qu'il y a eu corruption? Je sais qu'il a consulté certains des documents. Le député pourrait-il nous dire quel a été l'ampleur de cette corruption? Sait-il qui devrait être tenu responsable, et à quels ministres, à son avis, on devrait imputer la responsabilité de ce qui a eu lieu, si cela a atteint leur niveau et s'ils ont eu connaissance de ce qui arrivait?

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, dans de nombreuses situations comme celle-ci, nous avons un nouveau ministre. Celui-ci tente de tout balayer sous le tapis. L'ancien ministre a obtenu une nomination et ne fait plus partie du gouvernement. Le sous-ministre n'est plus le sous-ministre. Il a été nommé gouverneur de la Banque du Canada.

Les éléments de preuve sont très clairs. Les journaux rapportaient en l'an 2000 que le gouvernement fédéral portait sa cause devant les tribunaux afin que les dépenses du centre fassent l'objet d'une vérification. Le gouvernement savait que de gros problèmes se posaient à ce moment-là. Pourtant, nous disposons maintenant d'une autre vérification qui démontre qu'alors même qu'il faisait cela, il acheminait toujours de l'argent à la fondation. Loin de se maintenir ou de se réduire, les abus s'accroissaient. On les commettait avec de plus en plus de hardiesse. Les montants détournés se faisaient de plus en plus importants.

Tout cela indique clairement, selon moi, qu'une corruption de grande importance est à l'oeuvre et qu'elle est profondément ancrée. Elle touche certains éléments de notre bureaucratie. Des soupçons existaient au début des années 90 lorsque je m'occupais de ce portefeuille et ils existent toujours. On n'a pas remédié à la situation.

Le message que le gouvernement envoie en n'obligeant pas quelqu'un à rendre des comptes, sauf si on le prend en flagrant délit, c'est que nous avons directement intérêt à enterrer ces problèmes, davantage qu'à les mettre au jour, à faire le ménage dans les comptes et à redresser la situation.

Voilà une triste histoire que la population canadienne mérite de connaître davantage.

• (1510)

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, je me dois de m'inquiéter quelque peu de ce que le député semble faire porter entièrement le blâme—et cela est un peu injuste, puisqu'il a fait allusion à une participation de certains représentants du ministère de la Santé—sur la communauté autochtone et sur des membres des premières nations qui ont eu quelque chose à voir avec le centre Fontaine, et là encore il préjuge de cette affaire jusqu'à un certain point.

Il semble minimiser, presque ignorer ce qui pourrait avoir été un élément déterminant dans cette manoeuvre frauduleuse, si c'est bien là la conclusion à laquelle on parviendra, de la part de fonctionnaires assez haut placés au gouvernement fédéral. Je me demande si le député se rend compte de ce qu'il fait à cet égard.

Le député serait-il d'accord avec moi pour dire que—sans nécessairement tirer une conclusion définitive dans cette affaire qui, à l'évidence, fera éventuellement l'objet d'une décision de la part des tribunaux—caractériser ainsi cette affaire, comme j'estime qu'il le fait, est quelque peu inéquitable, puisqu'il désigne comme seule coupable une communauté autochtone pour le fait que d'importantes manoeuvres frauduleuses n'aient pas été signalées à la fonction publique?

M. John Duncan: Monsieur le Président, le député a une écoute passablement sélective puisque j'ai bel et bien dénoncé le rôle du gouvernement fédéral. C'est celui-ci qui a fourni les fonds. C'est lui qui devait vérifier leur utilisation ou veiller à leur préservation. C'est lui qui a laissé des fonctionnaires fédéraux corrompus continuer à agir en toute impunité même si, dès 1997, une vérification avait relevé d'importants problèmes. Les gens en cause sont restés en poste.

Évidemment, Perry fontaine a eu tout le loisir de réaliser les choses les plus incroyables. Si des gens en lisaient le compte rendu dans *Pulp Fiction*, ils n'en croiraient pas leurs yeux tellement les faits allégués sont audacieux et inattendus. La réalité, c'est que les fonctionnaires fédéraux ont approuvé tout cela parce qu'ils en bénéficiaient directement, même si ces faits n'auraient jamais dû survenir.

Toutes sortes d'opérations ont été effectuées à l'encontre des lignes directrices du Conseil du Trésor, mais personne ne les a détectées parce qu'on préférait ne pas le savoir. C'est là le symptôme d'une corruption au sein de la bureaucratie fédérale. Tel est l'essentiel de ma pensée. Je n'ai pas l'impression que le député qui a posé la question m'a réellement écouté s'il était d'un autre avis.

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec ma collègue de Beaches—East York.

Le gouvernement a exprimé une vision claire pour la population canadienne. Cette vision fait état du chemin parcouru par notre pays au cours de la dernière décennie, tout en tenant compte du fait qu'il reste encore beaucoup à accomplir pour garantir que l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes, de tous les horizons et de toutes les régions, continuent à jouir de la prospérité, de la sécurité et du bonheur.

Maintenant que nos paramètres macroéconomiques fondamentaux sont solides, le gouvernement estime que nous devons nous concentrer davantage sur la microéconomie, sur l'appui aux petites entreprises et l'encouragement de l'esprit d'initiative, sur l'édification de notre capacité de recherche et la réduction des pénuries de maind'oeuvre, sur le renforcement de notre infrastructure commerciale et le développement de nos collectivités par des investissements dans l'économie sociale. Bref, il nous faut aller de l'avant et édifier une véritable économie du XXI^e siècle.

À titre de ministre de l'Industrie et de ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour traiter de quelques initiatives de mon portefeuille qui vise à aider à la réalisation de la vision du gouvernement.

• (1515)

[Traduction]

Je vais d'abord parler de ce que nous faisons pour créer au Canada un climat propice au commerce. Nous voulons créer un climat où l'esprit d'entreprise triomphe.

Deuxièmement, je vais insister sur la connaissance et son utilisation. De tout temps, nous avons parlé de l'importance des activités de R-D, de l'investissement dans des idées novatrices, mais le fait d'avoir de bonnes idées ne suffit tout simplement pas. Il faut mettre à profit nos connaissances et les transformer en produits et en services commercialisables. Dans une économie du XXI^e siècle, nous devrions parler de R, D et C, de recherche, développement et commercialisation.

Enfin, je veux parler de l'actif le plus important de notre pays, notre main-d'oeuvre, et des mesures à prendre pour entretenir et maintenir cet avantage capital au regard de la concurrence.

En toute objectivité, le climat est déjà favorable pour faire des affaires au Canada. Demandez à n'importe quel entrepreneur, et il vous dira toutefois qu'il subsiste des obstacles au commerce efficient et efficace dans notre pays. Le gouvernement du Canada a été à l'écoute et il a pris des mesures.

[Français]

Dans ce contexte, nous créons un climat fiscal plus favorable aux entreprises canadiennes. Nous continuons de promouvoir la bonne gouvernance, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Nous poursuivons aussi notre recherche de moyens de rationaliser notre cadre réglementaire. Nous voulons harmoniser les normes des divers paliers de gouvernement et trouver des manières de nous attaquer aux préoccupations pressantes des entreprises, comme la protection de la vie privée, de la propriété intellectuelle et de la sécurité de l'information.

Pour y parvenir, nous avons établi le Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente. Sa création témoigne de l'importance de cet enjeu et constitue un premier pas important vers les défis à relever. Il faut noter que le premier ministre a même nommé un secrétaire parlementaire responsable de suivre les travaux de ce comité consultatif externe sur la réglementation intelligente.

[Traduction]

Nous nous employons aussi à supprimer les obstacles au commerce intérieur. Ces obstacles sont sûrement un anachronisme à une époque où nous voyons les frontières disparaître dans le monde entier pour céder la place à la coopération régionale.

Je suis ravie que le Conseil de la fédération ait accordé une attention particulière à des questions comme le commerce intérieur, la mobilité de la main-d'oeuvre ainsi que l'harmonisation et la rationalisation de la réglementation.

Le gouvernement du Canada est impatient de travailler avec ses partenaires provinciaux afin d'améliorer notre union économique. Nous devons continuer d'appuyer des programmes visant à donner aux propriétaires de petites et moyennes entreprises les outils dont ils ont besoin pour être concurrentiels. C'est particulièrement vrai de ceux qui allient esprit d'entreprise et conscience sociale, des hommes et des femmes qui voient au-delà du bilan financier et qui

L'Adresse

reconnaissent qu'il est dans notre intérêt collectif de redonner à notre entourage.

Nous voulons créer un climat commercial qui encourage l'innovation et l'esprit d'entreprise dans notre pays; cependant, pour réussir dans le contexte économique du XXI° siècle, nous devons faire plus que simplement épauler les secteurs habituels. Nous devons trouver de nouvelles idées et possibilités et miser sur celles-ci

[Français]

Certains prédisent que nous sommes sur le point de connaître une autre révolution industrielle, l'ère des nanotechnologies et des biotechnologies. Toutefois, il faut aussi que ce soit l'ère du Canada.

C'est pourquoi, depuis quelques années, le gouvernement du Canada consent des investissements importants pour renouveler sa base de recherche. Nous avons investi dans les universités, les collèges et dans d'autres instituts de recherche et avons favorisé la création des centres de savoir dans les collectivités du pays tout entier.

En fait, depuis 1997, le gouvernement du Canada a investi plus de 13 milliards de dollars dans la recherche effectuée dans les universités, les collèges, les instituts de tout le Canada, et cela doit continuer.

Il ne suffit pas, cependant, de concevoir et de mettre au point de nouvelles technologies. Nous devons les faire sortir des laboratoires et les commercialiser. Nous devons transformer le savoir en produits et services qui créent des emplois et qui engendrent le progrès au pays.

● (1520)

[Traduction]

À plusieurs égards, il faudra que l'on change de façon de penser dans les universités, les collèges et les institutions de recherche. Depuis trop longtemps, les facultés scientifiques et les écoles de commerce gravitent dans deux mondes différents. Nous devons combler le fossé qui les sépare et faire en sorte que nos jeunes esprits les plus brillants puissent rencontrer nos entrepreneurs les plus avisés.

Le gouvernement a déjà signé une entente avec l'Association des universités et collèges du Canada, en vertu de laquelle il a été décidé de doubler la recherche d'ici 2010 et de tripler le taux de commercialisation.

Le Conseil national de recherches gère un programme d'aide à la recherche industrielle qui obtient de bons résultats en aidant les petites et moyennes entreprises à développer et à utiliser de nouvelles technologies et de nouveaux processus innovateurs.

[Français]

Réunir des compétences marque un progrès important. Nous nous employons également à instituer des mécanismes facilitant l'accès au capital de risque à toutes les étapes de la vie des jeunes entreprises, de leur démarrage à leur maturité.

[Traduction]

Cela m'amène à mon dernier point. Nous pouvons avoir les meilleurs régimes de réglementation et le meilleur climat d'affaires au sein des installations de recherche les plus raffinées, mais si nous ne pouvons pas compter sur les personnes dont nous avons besoin, dotées des compétences voulues, notre pays ne pourra pas atteindre son plein potentiel. C'est pourquoi le gouvernement cherchera à mettre en place les moyens d'apporter aux travailleurs canadiens de meilleures occasions d'améliorer leurs compétences, leur niveau d'alphabétisation et de poursuivre leur formation en milieu de travail.

Le gouvernement veut mettre l'accent sur la mise en place d'initiatives visant à aider les entrepreneurs et, en particulier, les néo-Canadiens qui veulent faire des affaires. Cette question sera traitée en priorité au cours des prochains jours, et il me tarde de suivre de près ce dossier avec mon secrétaire parlementaire, le député de Bramalea—Gore—Malton—Springdale.

Nous chercherons également à trouver les moyens de tirer pleinement profit de la plus grande mobilité des travailleurs qualifiés à l'échelle de la planète. Nous voulons donner au Canada l'image de marque d'une destination de choix pour les personnes les plus compétentes et les plus brillantes du monde. Je crois que notre pays devrait pouvoir se vendre facilement. Nous jouissons d'une qualité de vie unique au monde. Mais il existe évidemment des obstacles à surmonter.

Du point de vue des affaires, il y a la question de l'accréditation. À une époque où nous faisons face à des pénuries en nursing, en génie et en administration, nous ne pouvons pas nous permettre de recevoir des immigrants qualifiés qui ne sont pas en mesure d'utiliser pleinement leurs compétences. Nous avons besoin d'une approche pancanadienne visant à faire reconnaître les titres de compétences des immigrants, et je sais que mes collègues oeuvrent en étroite collaboration avec leurs homologues provinciaux pour trouver des solutions à ce problème.

[Français]

Le discours du Trône trace les grandes lignes d'un mandat à la fois clair et visionnaire pour le gouvernement du Canada. C'est un mandat qui vise à promouvoir une économie plus vigoureuse, des collectivités plus sûres et plus saines et une société plus juste et plus équitable, où tous les Canadiens et les Canadiennes puissent réaliser leurs aspirations et partager la prospérité nationale.

Les défis qui nous attendent dépassent de loin ce qu'un gouvernement peut accomplir à lui seul. Lorsque nous parlons d'édifier une économie pour le XXI^e siècle, c'est une mobilisation nationale qu'il nous faut, une mobilisation des entreprises du secteur privé, bien sûr, petites et grandes, des provinces, des territoires, des municipalités et même du secteur bénévole et communautaire, et de tous les Canadiens et les Canadiennes qui souhaitent que l'on continue à envier notre pays dans le monde entier.

[Traduction]

L'hon. Maria Minna (Beaches—East York, Lib.): Monsieur le Président, je suis fière du discours du Trône, en particulier parce qu'il reconnaît clairement ce que je disais depuis déjà un certain temps, à savoir que la politique sociale et la politique économique sont une seule et même chose.

Le discours du Trône, principalement axé sur le renforcement des fondements sociaux du Canada, reconnaît que le fait d'investir dans des choses comme les soins de santé universels, l'éducation, l'aide à l'enfance, le logement abordable, la formation et l'acquisition de compétences, ainsi que la sécurité dans nos communautés est bénéfique pour la société comme pour l'économie.

Pendant la première partie de notre mandat, nous nous sommes efforcés d'éliminer le déficit national et de réduire la dette. Nous avons également réduit les impôts des particuliers et des sociétés. Nous avons rétabli la pleine indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers, et réduit l'impôt des particuliers de 15 p. 100 par année en moyenne.

Ces dernières années, nous avons davantage mis l'accent sur les mesures destinées aux enfants, l'acquisition de compétences, la recherche et l'innovation, l'environnement, les soins de santé, la prévention de la criminalité, l'accès au logement abordable et l'infrastructure, quoique le gouvernement ait déjà injecté 12 milliards de dollars dans ce dernier secteur d'activité depuis 1994. Nous nous engageons aujourd'hui à intensifier la lutte contre le déficit social.

Je me réjouis de la volonté du gouvernement d'assurer à tous les Canadiens, indépendamment de leur revenu ou du lieu où ils vivent, un accès rapide à des soins de qualité. Comme le disait la premier ministre, des soins retardés ne doivent pas devenir des soins refusés.

Comme promis, le gouvernement transfère deux milliards de dollars aux provinces, mais des fonds supplémentaires ne sauraient à eux seuls garantir l'amélioration des soins de santé. Je crois que nous devons poursuivre, de concert avec les provinces et les territoires, la réforme des soins de santé, notamment les soins primaires, les soins à domicile et les soins de longue durée.

On trouve dans ma circonscription, Beaches—East York, un centre de soins de santé communautaire qui offre un bon exemple de qualité, d'accessibilité, de rapidité et de fiabilité des soins primaires. Les médecins sont salariés. Un personnel infirmier travaille sur place et des nutritionnistes contribuent à assurer une bonne qualité de vie aux gens. Les médecins sont sur appel 24 heures par jour et 7 jours par semaine, ce qui contribue à désengorger les salles d'urgence des hôpitaux.

La création d'une nouvelle agence de santé publique, qui verra à ce que le Canada soit relié, aux plans national et mondial, à un réseau chargé du contrôle des maladies et de l'intervention en cas d'urgence, constitue aussi une heureuse initiative. Je crois que cet organisme devrait aussi s'occuper de la promotion de la santé publique et des soins préventifs.

En outre, le nouvel agent de santé publique du Canada entreprendra un examen général, qui s'impose, des mesures fédérales de protection de la santé, par le truchement d'une loi canadienne sur la protection de la santé. Voilà une bonne nouvelle.

J'ai voté avec enthousiasme en faveur de la ratification de l'accord de Kyoto. Je suis heureuse de constater que le gouvernement canadien s'engage clairement à respecter ses engagements relatifs au réchauffement climatique énoncés dans l'accord de Kyoto.

Il était grand temps que le gouvernement s'attaque à l'assainissement des sites contaminés dont il est responsable en dépensant 3,5 milliards de dollars, notamment pour les étangs bitumineux. Je me réjouis de cette décision.

Comme il s'est engagé à assurer la pureté de l'air et de l'eau, le gouvernement collaborera avec les provinces pour élaborer des lignes directrices nationales plus strictes en ce domaine. En outre, il commencera à intégrer dans le processus décisionnel des indicateurs clés concernant la qualité de l'eau et de l'air et la réduction des émissions de GES.

J'estime important que le gouvernement s'engage à assurer la sécurité des collectivités. Notre programme actuel de prévention du crime s'est avéré fort profitable dans nombre de collectivités, d'un océan à l'autre. Dans la circonscription de Beaches—East York, ce programme permet de se pencher sur les causes profondes du crime, grâce à une contribution de 97 744 \$ au Programme de mobilisation des collectivités. Les organismes Neighbourhood Link et East York-East Toronto Family Resources assurent la prestation des program-

Une nouvelle entente pour nos villes cible l'infrastructure nécessaire pour assurer la qualité de vie et la croissance durable, tout en assurant un financement fiable, prévisible et à long terme. C'est pour entendre de telles déclarations que nous avons tous travaillé. Je sais que les résidants de ma circonscription et de la ville de Toronto se réjouissent de ces annonces.

Le gouvernement a nommé M. Hartcourt pour participer à l'élaboration, avec les provinces, les villes et le gouvernement fédéral, d'ententes financières à long terme, comme le partage d'une partie des recettes sur l'essence ou d'autres mécanismes financiers visant les mêmes buts. Le gouvernement a immédiatement fait un versement initial en accordant aux municipalités une exonération complète de la portion de la TPS qu'elles paient actuellement.

Les fonds seront engagés dans l'infrastructure, le transport en commun, le logement abordable, la purification de l'eau et les routes.

Au cours des dix dernières années, j'ai travaillé très fort pour éradiquer la pauvreté chez les enfants et pour répondre aux besoins urgents de la petite enfance en matière d'apprentissage et de services de garde. Les prestations pour enfants ont été augmentées et, en 2007, elles atteindront 3 240 \$ pour le premier enfant. Cela représente un soutien annuel de plus de 10 milliards de dollars d'ici 2007

En 2000, le gouvernement a signé un accord historique avec les provinces concernant l'Initiative pour le développement de la petite enfance et s'est à engagé à faire une contribution de 2,2 milliards de dollars à ce titre. Dans la circonscription de Beaches—East York, le programme d'apprentissage précoce fait l'objet d'une subvention de 500 000 \$ dont la plus grande partie vient des 2,2 milliards de dollars déjà mentionnés.

• (1525)

Le budget de 2003 prévoyait un montant additionnel de 935 millions de dollars sur cinq ans pour des services de garde de qualité. L'engagement continu du gouvernement à l'égard de l'apprentissage des jeunes enfants et des services de garde est une bonne nouvelle car il y aura plus de services de garde de qualité et nos enfants bénéficieront d'un meilleur départ dans la vie.

La qualité de vie de tous les citoyens s'appuie sur l'éducation. Je ne parle pas seulement des études collégiales et universitaires, bien que l'accès à l'éducation postsecondaire soit essentiel. Je suis ravie de voir que le gouvernement s'engage aussi à l'égard de la formation de la main-d'oeuvre ainsi que dans le travail en partenariat avec les syndicats et les conseils sectoriels.

Dans la circonscription de Beaches—East York, le gouvernement finance le centre d'emploi interpartenaire de quartier, le Gateway Café, qui aide les jeunes à risque, la brigade de l'emploi pour les jeunes et les programmes d'emploi d'été. J'ai travaillé fort pour que la circonscription obtienne ces programmes et je continuerai de veiller à ce qu'ils soient financés.

Je suis aussi ravie de voir que le gouvernement s'engage vraiment à corriger la façon honteuse dont on traite des professionnels qui ont

L'Adresse

immigré dans notre pays en les cantonnant dans des emplois peu rémunérés. Le Canada a des chauffeurs de taxi diplômés et extrêmement compétents, qui sont parfois médecins et qui ne peuvent exercer leur profession alors que nous manquons de médecins. Ce n'est pas la première fois que des promesses sont faites dans cette enceinte, et je compte bien talonner le gouvernement pour qu'il donne suite à l'engagement qu'il a pris dans le discours du Trône concernant la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger.

Enfin, je suis ravie de voir que le gouvernement reconnaît l'importance de la caractéristique qui reflète le plus notre identité ici et ailleurs: notre culture. Les artistes et les organismes culturels et multiculturels canadiens font de nous une société distincte que nous devons appuyer et développer. La télédiffusion publique est essentielle pour le maintien de la souveraineté culturelle du Canada. Je continuerai de veiller à ce que le gouvernement continue de fournir un financement stable.

Je dois dire que ce discours du Trône est celui que j'attendais.

• (1530)

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, en 10 minutes, il est impossible de faire le tour de l'ensemble des préoccupations qui ont été exprimées par l'entremise du discours du Trône.

Par contre, au cours des 10 prochaines minutes, et je partagerai le temps qui m'est imparti avec la députée de Laurentides, j'aimerais concentrer ma démonstration sur trois sujets: la santé, l'éthique du gouvernement et les affaires autochtones.

Dans le discours du Trône, le gouvernement n'a prévu aucun crédit supplémentaire pour l'avenir ni aucune stabilité dans les transferts effectués auprès du gouvernement du Québec et des provinces pour financer la santé. Or, c'est la première priorité non seulement au Québec, mais aussi au Canada.

Le ministre des Finances, tout comme le premier ministre l'a fait par l'entremise du discours du Trône, nous a répété que les finances publiques étaient serrées. Il ne pouvait qu'honorer une promesse vieille de deux ans à l'effet de transférer un montant ponctuel de 2 milliards de dollars, tel que son prédécesseur l'avait promis. Pour le reste, les finances publiques étaient trop serrées et il ne pouvait pas dégager de fonds.

Ce premier ministre, qui était ministre des Finances, a encore les mêmes réflexes de cacher à la population le vrai portrait des finances publiques. Cette année, il y aura, au bas mot, 6 ou 7 milliards de dollars de surplus. Le ministre s'évertue à nous faire la démonstration que ce sera difficile, qu'il y aura peut-être seulement 2 ou 3 milliards de dollars, alors qu'il y en aura 6 ou 7 milliards, et je suis conservateur en faisant cette suggestion.

Déjà, il dispose de 6 ou 7 milliards de dollars pour pouvoir planifier un transfert supplémentaire aux provinces pour respecter entre autres une des recommandations du rapport de M. Romanow, qui n'est pas un souverainiste, à l'effet que le gouvernement fédéral devrait faire passer sa contribution de 16 à 25 p. 100 en ce qui concerne les coûts en santé.

La deuxième suggestion qu'on peut faire au ministre des Finances, il la connaît fort bien, puisqu'il est l'artisan de ces mesures. Les nombreuses fondations qu'il a créées du temps qu'il était ministre des Finances sont totalement inefficaces. Sept milliards de dollars dorment encore dans ces fondations. Pourquoi le gouvernement fédéral ne va pas rapatrier ces milliards de dollars qui dorment dans des fondations pour aider justement à satisfaire les vraies priorités des gens, c'est-à-dire la santé et l'éducation?

L'éducation a été négligée par le charcutage systématique dont l'ancien ministre des Finances, aujourd'hui premier ministre, a été l'initiateur. C'est lui qui est responsable du marasme qu'on peut connaître dans le système de la santé. C'est lui qui est responsable aussi de la situation précaire au niveau de l'éducation, parce qu'il a coupé dans les transferts pour ces deux services essentiels.

Parlons maintenant d'éthique. Le ministre des Finances nous l'a répété suite au discours du Trône. On veut rétablir ou examiner le système fiscal pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'introduire plus d'équité et faire en sorte que tout le monde soit traité de façon égale, qu'il n'y ait pas d'échappatoire fiscale. C'est honteux que de dire cela.

C'est honteux que de dire que c'est la volonté du gouvernement alors que nous sommes confrontés, à l'heure actuelle, à des gestes qui ont été posés par l'ancien ministre des Finances, actuellement premier ministre, en regard d'un projet de loi qu'il a lui-même déposé une première fois en 1996, c'est-à-dire le projet de loi C-69, et une deuxième fois, par l'entremise de son secrétaire parlementaire en 1998. Ce projet de loi octroyait à la Canada Steamship Lines International, postée à La Barbade, des bénéfices indus au niveau des traitements fiscaux et au niveau aussi de la protection offerte par le projet de loi C-28, par exemple contre les poursuites, si la compagnie CSL va à l'encontre des normes environnementales ou des normes minimales du travail.

On parle d'éthique dans le discours du Trône et on est devant un premier ministre qui a lui-même initié un projet de loi tout à fait douteux qui le sert lui-même, qui sert son entreprise en raison d'économies de 100 millions de dollars par année.

Quand j'ai fait sortir le chat du sac en 1998, tous et toutes étaient sceptiques, tant et si bien qu'à un moment donné, on se questionnait sur le contenu du projet de loi C-28. Toutefois, après vérification, après de nombreuses analyses, après avoir confronté ces analyses auprès des spécialistes extérieurs, après avoir débattu avec le ministre des Finances de l'époque et avec l'ancien premier ministre, qui le protégeait parce qu'il était incapable de se défendre lui-même—il était incapable de défendre l'indéfendable—, on s'est aperçu que le projet de loi C-28 était odieux.

C'était pratiquement se servir lui-même dans la caisse du gouvernement fédéral, puisque ce qu'il ne paie pas comme impôt, soit 100 millions de dollars depuis les cinq dernières années, ce sont les autres qui le paient. Ce sont ceux qui gagnent le salaire minimum. Ce sont les familles qui en arrachent à cause de lui. Ces familles paient de l'impôt, mais lui n'en paie pas.

• (1535)

Aujourd'hui, il essaie de défendre l'indéfendable.

Quant à l'éthique, j'écoutais M. Jean Lapierre qui vient de joindre les rangs du Parti libéral du Canada, et qui disait: «Le Bloc québécois, c'est passé date.» Or, si le Bloc québécois est passé date, le Parti libéral, sur le plan de l'éthique, c'est en décomposition avancée. Ce nouveau premier ministre n'a rien réglé.

Prenons l'histoire de Gagliano, l'histoire des commandites, par exemple. Il avait promis qu'il y aurait une enquête plus sérieuse. Il

n'en a aucunement fait mention dans le discours du Trône. Pourtant, c'est quelque chose de très grave. C'est l'intégrité même du gouvernement qui est en cause. Et lui, comme détenteur de la relève de ce gouvernement libéral, il devrait avoir cette préoccupation. Bien non, il ne l'a pas.

Je crois que le premier ministre perd là une belle occasion de pouvoir redresser la situation sur le plan de l'éthique. Et s'il n'a pas la volonté politique de le faire, c'est que l'éthique, pour lui, ce n'est pas une valeur qui est importante.

On le voit par les agissements concernant le projet de loi C-28. On le voit aussi par les balivernes présentées par son ministre des Finances, qui dit que le projet de loi C-28 n'a pas touché CSL, alors que même le vice-président de CSL nous a dit qu'ils ont effectué des changements à partir de 1995 en ce qui a trait aux holdings internationaux, et ce, pour permettre de respecter les modifications apportées à la Loi de l'impôt canadienne. Et c'est au même moment qu'on effectuait cette Loi de l'impôt, que l'actuel premier ministre qui était alors ministre des Finances effectuait ladite loi.

Ces changements ont donc été faits sur mesure pour CSL International, afin de faire en sorte que l'actuel premier ministre, exministre des Finances et armateur de métier, puisse économiser 100 millions de dollars d'impôt. Ces changements ont aussi été faits pour qu'il se mette à l'abri des lois environnementales canadiennes, s'il cause des désastres avec ses bateaux dans des eaux internationales. De plus, ces changements ont été faits pour qu'il puisse se mettre à l'abri des lois canadiennes en matière de normes minimales de travail. En effet, il embauche des travailleurs philippins à raison de 10 \$ par jour.

Si CSL International n'était pas une compagnie réputée étrangère maintenant, à cause du projet de loi C-28 qu'il a lui-même déposé en cette Chambre, il serait poursuivi pour ses gestes antisociaux. Il peut bien dire qu'il travaille pour les plus démunis de la société; il exploite les gens avec CSL International. Les travailleurs philippins qui sont payés 10 \$ par jour et qui travaillent dans des conditions exécrables, c'est cela, aider les plus démunis. «Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais». Mon collègue de Laurier—Sainte-Marie et chef du Bloc québécois avait raison.

Quant au troisième point, il concerne les autochtones. Ces derniers doivent être écoeurés de voir que dans chaque discours du Trône on parle des enfants autochtones qui ont des problèmes de santé, de polytoxicomanie, et des autochtones qui ont des problèmes de gouvernance. Cependant, on ne règle jamais rien de la question autochtone. Ce qu'ils doivent être écoeurés de servir de sujets anthropologiques!

Oui, ils sont écoeurés. En effet, pendant que le ministre des Finances faisait partie du Cabinet, pendant qu'il tergiverse sur le plan de l'accélération des négociations d'autonomie gouvernementale avec les nations autochtones, il y a des nations autochtones qui sont en train de crever. Il y a des enfants autochtones qui se suicident. Il y a des enfants autochtones qui sont polytoxicomanes. Il y a des communautés entières qui vivent dans des conditions condamnables dans un pays qui est supposé être un des plus avancés du monde. Il y a toujours une limite à se servir des autochtones parce que cela paraît bien dans le discours du Trône!

Savez-vous combien d'années on a perdu depuis le dépôt du rapport Erasmus-Dussault? À peu près sept ans. Comme le recommandait la commission royale d'enquête sur les peuples autochtones, on n'a pas accéléré les négociations pour rendre les communautés autochtones autonomes, pour respecter leurs droits inhérents à l'autonomie gouvernementale, pour leur donner des outils afin qu'elles puissent se développer par leurs propres moyens et en tenant compte du fait qu'elles sont des nations au sens de l'organisation des Nations Unies.

On a perdu sept ans avec ce gouvernement et on va continuer à perdre du temps. Les événements de Kanesatake devraient nous réveiller à certains égards. Quand on arrive dans des communautés autochtones et qu'on constate l'appauvrissement incroyable, des taux de chômage de 80 p. 100, quand les jeunes autochtones ont un avenir bouché, ne croyez-vous pas que c'est un terreau fertile pour le crime organisé? C'est ce qui arrive.

Quant aux événements comme ceux qu'on a connus à Kanesatake en 1990 et récemment, il y a des centaines de communautés qui risquent de vivre la même chose, parce qu'on n'a pas idée d'accélérer les négociations à l'autonomie gouvernementale, et on n'a pas l'idée de régler une fois pour toutes cette question.

● (1540)

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, justement je voudrais que mon collègue revienne sur la dernière crise qui a eu lieu à Kanesatake.

Un chef, M. James Gabriel, a décidé d'avoir un peu de discipline sur son territoire et il a demandé l'aide des autres communautés autochtones du Québec. On a vu la situation. On a vu l'intervention du gouvernement du Québec et de quelle terrible façon s'est fait le règlement du dossier. Le chef a pratiquement perdu toute crédibilité suite aux interventions du gouvernement du Québec.

Toutefois, on n'a jamais vu d'intervention du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, pourtant, il connaît très bien les relations entre les peuples autochtones. C'est cela la dure réalité du discours du Trône. On écrit des textes mais quand vient le temps de prendre des décisions, le gouvernement fédéral est absent.

On peut en écrire des documents. Ce n'est pas un problème. Quand il se produit une crise comme celle de Kanesatake, comment le gouvernement fédéral aurait-il dû intervenir? C'est la question que je pose à mon collègue.

M. Yvan Loubier: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Effectivement, pendant plus d'une semaine, le gouvernement fédéral est resté muet sur la question de Kanesatake alors qu'il est le premier fiduciaire des Indiens selon la vieille Loi sur les Indiens du Canada.

Pire encore, c'est lui qui était là lorsque James Gabriel et une bonne partie du conseil de bande ont fait une demande d'aide au gouvernement fédéral pour lutter contre le crime organisé. Qu'on ne dise pas que ce sont des suppositions. Les Hell's Angels sont sur le terrain. Ils font le trafic de stupéfiants, de cigarettes mais aussi le trafic d'armes. Cela dure depuis 1990.

On a donné la subvention à M. Gabriel. Dans un document qui octroyait cette somme de 900 000 \$ pour l'aider à lutter contre le crime organisé, on a reconnu qu'il y avait urgence d'agir, que le crime organisé était très présent et que c'était une situation extraordinaire qu'on vivait à Kanesatake. Une fois qu'on lui a donné cela, lorsque cela a mal tourné, on s'est absout de toute responsabilité, on s'est retourné et on a pris la porte. C'est ainsi que le gouvernement fédéral a agi.

L'Adresse

C'est une façon qui est tout à fait irresponsable d'autant plus que le gouvernement du Québec, M. Chagnon en particulier, a agi de façon tout à fait responsable en minant la crédibilité de quelqu'un qui était dûment élu, le grand chef James Gabriel, disant que c'était lui qui avait fait des erreurs. C'est facile d'accuser les autres quand il arrive de telles choses. Mais le fait d'avoir négocié avec des gens associés au crime et probablement associés à ceux qui ont mis le feu à la maison du grand chef Gabriel, ça c'est grave.

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais parler un peu d'éthique avec mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot et surtout du projet de loi C-69 devenu après cela C-28.

Cela m'interpelle énormément parce qu'on parle aujourd'hui dans le discours du Trône d'équité, de transparence, d'implication des députés et de bien d'autres choses. Puisque mon collègue était autrefois le porte-parole de notre parti concernant les finances j'aimerais qu'il me confirme ce qui suit.

Si ma mémoire est bonne, le dossier des compagnies maritimes avait été déposé à l'intérieur d'un projet de loi omnibus et aussi, si je me souviens bien, durant le congé de Pâques ou quelque chose comme cela. C'est ce qu'on appelle transparence et équité.

• (1545)

M. Yvan Loubier: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Effectivement, il y a eu dépôt de projets de loi à deux reprises.

La première fois, en 1996, le ministre des Finances a déposé le projet de loi C-69. Il y avait des dispositions concernant le transport maritime international à la toute fin des 485 pages. Le projet de loi est mort au *Feuilleton* à cause des élections.

Il est revenu en 1998. Il a fait déposer par son secrétaire parlementaire le même projet de loi omnibus qui contenait, à la toute fin, cette petite disposition d'à peu près 20 lignes. C'est un manque de transparence et, selon moi, c'est prémédité aussi. En effet, en 1996, il a lui-même présenté cette disposition une première fois avec le projet de loi C-69. S'il ne sait pas ce qu'il dépose, c'est une autre question.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot de son intervention.

Je voudrais tout d'abord saluer les citoyens de Laurentides et leur dire que c'est toujours un plaisir et un honneur pour moi de les représenter ici, à la Chambre des communes. On sait qu'on sera en élections bientôt et qu'il y aura certains changements dans les comtés, mais je tiens à les saluer dans le comté actuel.

Des discours du Trône, des livres rouges, des promesses gouvernementales, des budgets, des rapports de comité, on en a vu ici et j'en ai vu plus qu'à mon tour, puisque je siège dans ce Parlement depuis déjà plus de 10 ans. Encore une fois, on aurait pu s'attendre à quelque chose de beaucoup plus intéressant, à quelque chose qui touche vraiment le citoyen et la citoyenne dans son travail ou dans les choses de tous les jours. Ce n'est pas ce qu'on retrouve dans le discours du Trône.

D'entrée de jeu, il est très clair pour moi qu'on ne trouve absolument rien pour les travailleurs et les travailleuses. On aurait pu s'attendre à trouver dans un discours du Trône des mesures pour aider les travailleurs et les travailleuses.

Il n'y a rien sur l'assurance-emploi, pas de loi antibriseurs de grève, pas même une tentative d'essayer de trouver des solutions pour ces gens. Radio- Nord, en Abitibi, est en grève depuis déjà 15 longs mois. Ces gens n'ont plus de revenu et font du piquetage à moins 40 degrés Celsius devant leur entreprise, alors que leurs patrons ont recours à des briseurs de grève. On est en 2004. Cela existe toujours ici, au niveau fédéral, et cela ne devrait pas être le cas.

Dans ce discours, il n'y a aucune mesure pour ces gens, aucune mesure pour nos travailleurs saisonniers qui vivent des situations intolérables. Il n'y a aucune mesure pour une accessibilité beaucoup plus grande à l'assurance-emploi, alors qu'on sait qu'on fait des surplus incroyables avec la caisse de l'assurance-emploi. Malgré cela, seulement quatre personnes sur dix y ont accès. Cela n'a aucun sens qu'on vive encore cette situation.

Les surplus générés devraient revenir aux gens. On paie pour une assurance, on devrait être capable d'en retirer les bénéfices. Ce n'est pas ce qui se passe présentement. Au contraire, on appauvrit les pauvres.

Tout le dossier des congés parentaux est un dossier qui traîne ici, qui perdure. C'est un dossier qu'on demande de régler le plus rapidement possible. Au Québec, on a eu un jugement en notre faveur. Qu'avons-nous entendu de la bouche même du ministre des Ressources humaines aujourd'hui? On l'entend nous dire ici à la Chambre qu'il se garde toutes les options ouvertes, donc même d'aller en appel. C'est probablement ce qu'il fera aussi.

Encore une fois, on ne pourra pas avoir une situation équitable dans le dossier des congés parentaux. On va encore se battre pendant des années et on vivra encore des choses qu'on n'a pas envie de vivre. On pourrait trouver une solution. On pourrait s'asseoir, négocier et arriver à une entente rapidement. Cependant, il y a dans ce gouvernement un manque total de volonté de s'entendre avec le Québec. Cela est déplorable. C'est déplorable de ne pas retrouver cela dans un discours du Trône. C'est déplorable pour les parents qui souhaitent cela depuis longtemps et qui en ont besoin.

Dans le discours du Trône, il n'y a pas une seule ligne au sujet du bouclier antimissile, ce mégaprojet dont on parle ouvertement ici et que le premier ministre semble favoriser de façon assez importante. C'est au point où des députés libéraux ont demandé un vote libre sur le sujet. C'est une demande que le premier ministre a refusée.

Même au sein de son caucus, certains députés ne sont pas d'accord avec le projet de bouclier antimissile. On ne sait pas combien cela coûte, on ne sait pas ce que cela fera. On parle de milliards de dollars, mais on va dire oui aux Américains comme ça. Qu'on consulte la population, qu'on demande à nos électeurs s'ils veulent un bouclier antimissile, vous allez voir la réponse: c'est non partout. La réponse est non parce que nous ne sommes pas des guerriers. Non, parce que nous ne savons pas combien cela coûtera. On ne connaît pas les impacts environnementaux d'un bouclier antimissile. On ne connaît pas non plus les impacts sur tous les plans. On ne fait pas d'études, on y va carrément tête première.

Si vous consultez même les Américains, les représentants et les sénateurs sont extrêmement divisés sur cette question.

• (1550)

En effet, ils jugent que ce n'est pas nécessaire, parce que cela coûterait une fortune et que ce n'est pas vrai que cela arrêterait le terrorisme. Ce n'est pas un bouclier antimissile qui mettra un terme au terrorisme. Les terroristes continueront à prendre les avions et ils continueront de s'infiltrer dans les pays où ils veulent faire des dommages. Alors, telle n'est pas la solution.

Encore une fois, on fait cela en catimini, on fait cela en cachette, par en arrière, et on essaie encore une fois de nous passer quelque chose. C'est un dossier auquel on devra faire face, et ce, de façon éclairée. Ce n'est pas le cas présentement.

J'espère qu'on pourra se tenir debout devant les Américains. C'est extrêmement important. On ne peut pas faire tout ce qu'ils désirent qu'on fasse. Il faut qu'on évalue cela selon nos critères, selon nos capacités et selon ce que le Canada et le Québec veulent vraiment. Si on ne fait pas ce travail ici, vous verrez qu'il y aura de grosses batailles dans ce Parlement. Vous verrez que la population va se soulever. À cet égard, il n'y a rien dans le discours du Trône.

Je sais que je n'ai pas beaucoup de temps, car 10 minutes, c'est très court. Toutefois, je voudrais qu'on se penche sur ceci. Dans le discours du Trône, on parle des provinces. On dit ceci:

Les champs de compétence doivent être respectés. Toutefois, dans le quotidien, [...]

J'aime bien les «toutefois», car cela ouvre la porte à tout. Je poursuis:

Toutefois, dans le quotidien, les Canadiens ne passent pas leur temps à se demander quel gouvernement fait ceci ou cela.

Ici, on veut encore une fois venir se mêler des affaires des provinces. On veut encore une fois venir nous dire ce qu'on doit faire

Dans le dossier des municipalités, on s'est chicanés ici pour les bourses du millénaire pendant des années. Il y a eu comité par-dessus comité. Cela n'a jamais fonctionné et là encore, on vient nous parler des prêts étudiants, alors qu'on sait qu'au Québec, on a un programme de prêts et bourses qui est très équitable pour nos étudiants.

On vient donc s'ingérer dans nos juridictions, nos municipalités. En effet, celles-ci sont de juridiction provinciale. Je ne peux pas tout vous lire, parce que je n'ai pas le temps, mais si les gens en prennent connaissance, ils verront qu'on vient s'ingérer dans le dossier des municipalités.

Quant au dossier de la santé, on dit dans le discours du Trône:

Le gouvernement nommera en outre un agent de santé publique en chef et entreprendra un examen général—qui s'impose—des mesures fédérales de protection de la santé, par le biais d'une loi canadienne sur la protection de la santé.

À ce que je sache, la santé relève aussi à 100 p. 100 de la juridiction des provinces, et on va encore venir nous créer un autre poste, avec un autre comité qui va encore venir nous dire ce qu'on doit faire chez nous.

Ce n'est pas vrai que les problèmes de la santé partout au Canada et au Québec sont les mêmes. On est capables d'être responsables et de gérer nos problèmes. Donnez-nous l'argent, et ne vous inquiétez pas, on va faire le travail chez nous. On n'a pas besoin d'un grandpapa qui va venir nous dire ce qu'on doit faire chez nous. On est tout à fait capables de gérer nos affaires nous-mêmes.

Ce document est plein de gros voeux pieux. J'en ai tellement vu. De plus, on parle de revoir le fonctionnement du Parlement. À cet égard, j'aurai tout vu! En 10 années, je ne peux vous dire combien de recommandations j'ai déposée en comité.

Par exemple, dans le rapport au Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées, il y avait 17 recommandations unanimes. Tous les partis politiques étaient d'accord. On a donc remis 17 recommandations unanimes à la ministre, en souhaitant qu'elle en prenne connaissance. Il y a déjà un an et demi ou deux ans qu'on a fait cela. Aucune des recommandations n'a été retenue. C'est un simple exemple, mais c'est un exemple important.

Et maintenant, on va venir nous dire qu'on va changer le fonctionnement du Parlement et que cela va aller mieux? Qu'on commence donc par prendre les rapports qu'on a déjà déposés et qu'on les applique. On verra par la suite.

Je dois dire que du travail extraordinaire s'est fait ici à la Chambre des communes. Ainsi, j'aurais aimé que, dans le discours du Trône, on retrouve justement le travail des parlementaires, de même que les recommandations faites par les comités. Or, ce n'est pas ce qu'on retrouve ici.

Pour moi, le discours du Trône, c'est un autre discours, un parmi tant d'autres, qui n'aura aucun effet. On fait de belles promesses, mais en bout de ligne, c'est toujours la même chose: il ne se passe rien.

(1555)

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à ma collègue. Il y a plus de 20 pages dans le discours du Trône, mais à la page 14 on lit une simple petite phrase qui dit tout simplement:

Le gouvernement prêtera concours aux collectivités afin qu'elles puissent s'aider elles-mêmes.

Je vais donner à ma collègue, la députée de Laurentides, un exemple qu'elle connaît très bien, de même que mon collègue de Rivière-des-Mille-Îles qui est ici avec moi. C'est celui de l'aéroport de Mirabel, un bel exemple d'aide du gouvernement fédéral.

En 1985, il y avait 74 députés libéraux au Québec, y compris Jean Lapierre. Le retour de Jean Lapierre me fait sourire. Il était parmi les 74 députés libéraux du Québec qui n'ont pas eu assez de colonne vertébrale pour respecter le plan de départ. Il s'agissait de fermer Dorval et de transférer tous les vols vers Mirabel, un aéroport conçu pour l'avenir. Encore en 2004, le résultat est que Dorval est parmi les aéroports du Canada qui ont les plus bas taux d'occupation. Pourquoi? Parce qu'on n'a jamais été capables, au gouvernement libéral, de prendre des décisions au bon moment.

C'est cela que je veux dire. On essaye de nous dire qu'on va venir aider les collectivités. Moi j'ai vu, j'ai entendu et écouté les citoyens. Pour Mirabel, il s'agissait du déplacement de plus de 3 000 personnes, le plus grand déplacement de population depuis le déportation des Acadiens, 100 000 acres expropriées, des gens déplacés pour ce qu'on a aujourd'hui: un hôtel vide, un centre administratif vide avec une aérogare qui sera vide à partir du mois de novembre.

Je demanderai donc à ma collègue ce qu'elle pense du développement des collectivités par le Parti libéral?

Mme Monique Guay: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Le dossier de Mirabel me touche aussi directement. Je suis voisine de mon collègue de Argenteuil—Papineau—Mirabel.

Ce sont des batailles que nous avons livrées à la Chambre des communes. Je me souviens d'avoir fait coalition avec la région mon collègue de Rivière-des-Mille-Îles s'en rappelle—pour défendre cet aéroport. C'est un des plus beaux aéroports au monde mais on l'a

L'Adresse

sous-utilisé et on a préféré utiliser Dorval; l'argent qu'on a mis làdedans, c'est épouvantable. Là, encore une fois, on veut encore investir des millions de dollars parce qu'on a des problèmes avec cet aéroport, mon collègue le sait.

On a brisé des vies. On a une infrastructure qui sera désuète si on ne s'en sert pas et aujourd'hui, on ferme les yeux. C'est cela le gouvernement libéral. Il ne s'agit pas pour lui d'avoir à coeur les intérêts des Québécois et des Québécoises, mais de gérer leurs affaires de façon croche. Oui, on investit dans l'aéroport de Toronto et on veut en faire la plaque tournante. C'est ainsi que cela fonctionne ici.

Nous, nous sommes là pour défendre nos citoyens, nos dossiers et cet aéroport. Vous allez voir qu'en campagne électorale, on va en parler de Mirabel. Il va falloir que nous puissions continuer de défendre les intérêts de nos gens dans nos régions. Cet aéroport il faut le réouvrir, lui redonner sa valeur, s'assurer qu'il soit fonctionnel et que finalement, on transfère les vols de Dorval à Mirabel.

● (1600)

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, ma collègue a abordé plusieurs points intéressants dans son discours. J'aimerais lui poser une question.

Elle a beaucoup parlé des droits des travailleurs et insisté sur le fait qu'il n'était pas question dans le discours du Trône de témoigner de la déférence envers les droits des travailleurs. J'aimerais lui poser une question sur un aspect de cette intervention.

La députée sait-elle que la Loi de l'impôt sur le revenu actuelle permet aux entreprises de déduire de impôt sur le revenu, à titre de dépense d'entreprise, une amende qui aurait été imposée à la suite d'un accident dû à une infraction aux règles de santé et de sécurité au travail? La députée pourrait-elle indiquer si elle estime qu'il est juste que, en contrevenant à la loi et en blessant des travailleurs, on puisse obtenir des déductions fiscales et priver le gouvernement de ces revenus?

[Français]

Mme Monique Guay: Monsieur le Président, je vais répondre rapidement. Mon collègue a tout à fait raison, c'est inacceptable qu'il y ait deux poids, deux mesures.

C'est inacceptable aussi que les travailleurs qui relèvent du Code canadien du travail soient tellement en retard par rapport aux travailleurs québécois. Nous avons un Code du travail au Québec qui est beaucoup plus évolué que le Code canadien du travail. Nous apportons certains amendements, certaines modifications pour tenter de faire progresser le Code canadien du travail, mais on ne veut rien savoir ici, en cette Chambre.

J'ai déposé une loi antibriseurs de grève et il y a eu un vote. Nous étions très près de gagner. Vous pouvez être assurés que toutes les mesures pour les travailleurs et les travailleuses, je continuerai de les défendre, je continuerai de travailler avec les collègues qui m'appuient et nous tenterons, encore une fois, de faire évoluer ce gouvernement qui est si difficile à faire progresser.

Le vice-président: Avant de poursuivre le débat, pour qu'il n'y ait pas de surprise, j'aimerais faire savoir à la Chambre qu'il y a eu un changement dans la rotation des orateurs. Alors, il y a eu un échange entre le parti gouvernemental et l'opposition officielle. La rotation aurait ordinairement exigé que l'on cède la parole au député du côté gouvernemental. Je vais la céder au député de l'opposition officielle. En conséquence, cela nécessitera ensuite deux rotations du côté du parti gouvernemental.

[Traduction]

Compte tenu du changement dans la rotation dont ont convenu les deux partis, je donne la parole au député de Blackstrap.

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de St. John's-Ouest.

Le discours du Trône, c'est du déjà vu. Les Canadiens veulent passer à autre chose. On nous a dit que le discours du Trône marquait le début d'un nouveau gouvernement, d'un nouveau programme, d'une nouvelle façon de faire les choses. Or, il s'agit encore du même Parti libéral et ce discours du Trône aurait pu être copié sur des discours semblables prononcés au cours des dix dernières années.

Je voudrais faire comprendre aux députés quelle fut la réaction au discours du Trône dans ma région; voici ce qu'a écrit Christopher Twa de Saskatoon à l'éditeur du journal local, le *StarPhoenix*:

J'ai le devoir d'exiger la reddition de comptes.

Comme bien d'autres, j'ai toujours su prophétiser sur les événements politiques à partir d'un tabouret de bar ou de mon fauteuil favori chez moi.

Cependant, je n'avais jamais entendu un discours du Trône avant lundi dernier. J'ai toujours cru que c'était le contraire d'un événement; à mes yeux, c'était l'occasion où l'on faisait de braves affirmations préparées dans le seul but d'être mises au rancart ensuite.

J'ai regardé le gentilhomme huissier frapper à la porte, les députés échanger des poignées de mains et des sourires en coin et j'ai écouté les trois-quarts du discours de la gouverneure générale avant d'éteindre le téléviseur parce que je m'ennuyais.

Plus tard dans la soirée, j'ai écouté les Américains qui demandaient la reddition de comptes et j'ai ressenti les premiers pincements de culpabilité. De nombreux Canadiens se contentent de qualifier le régime américain d'oppressif, mais nous faisons bien peu pour obliger notre propre gouvernement à rendre compte de ses actions

Juste avant que j'éteigne le téléviseur, la gouverneure générale Adrienne Clarkson avait parlé de la nécessité de rendre la politique plus attrayante et de favoriser la participation. Elle a raison. Ce serait peut-être à nous de devenir plus proactifs et non aux politiciens.

Si nous demeurons muets ou si nous rouspétons vaguement à tout propos, n'est-il pas normal que nos représentants élus avancent à l'aveuglette? La responsabilité ne fonctionne que si l'on manifeste un certain intérêt. Nous sommes tout aussi responsables du bien-être de la nation que les politiciens peuvent l'être.

C'est ce dont je voudrais parler aujourd'hui.

Nous avons devant nous le même gouvernement libéral et les mêmes députés qui tentent de gouverner le Canada depuis 10 ans. Tout ce qui a changé, c'est l'endroit où ces députés sont assis. Ne nous leurrons pas. Nous ne sommes pas en présence d'un nouveau gouvernement avec un nouveau programme.

En tant que fière habitante de l'Ouest, je crains qu'en dépit des assurances données par le nouveau premier ministre quant à l'intérêt accru qu'il porterait à l'Ouest, cette région ait de nouveau été laissée pour compte.

Le discours du Trône maintient la tradition libérale qui consiste à négliger l'Ouest, qui constitue pourtant une composante essentielle et cruciale du Canada, soit notre grenier. Les agriculteurs se demandent encore pourquoi ils ont de nouveau été oubliés. Le discours du Trône n'accorde guère de soutien concret à nos fermes assaillies par les difficultés, à nos agriculteurs qui travaillent d'arrache-pied et aux producteurs du pays.

Dans ce discours des plus vagues, le gouvernement est censé venir en aide à l'économie agricole du Canada, mais il ne nous dit pas comment il le fera et ne donne rien aux agriculteurs qui puisse raviver leurs espoirs.

Notre secteur agricole et agroalimentaire est le troisième employeur en importance au Canada et l'une des cinq principales industries du pays. Il représente plus de 8 p. 100 du produit intérieur brut canadien. Cette importance n'est reconnue nulle part dans le discours du Trône.

Ces dernières années, nos agriculteurs ont été aux prises avec des circonstances exceptionnelles, comme la vache folle, la sécheresse et les inondations.

En exposant sa vision dans le discours du Trône, le premier ministre a montré son manque total de compréhension de la crise de l'ESB et son manque de compassion envers nos agriculteurs, nos producteurs de boeuf notamment.

Les Canadiens souffrent d'un océan à l'autre, dans toutes les régions et toutes les provinces. C'est absolument catastrophique. Hier soir, nous avons entendu des discours durant le débat sur l'ESB. Nous avons entendu des orateurs de Vancouver, de Peace River, du Québec et de l'Ontario. Toutes les provinces et toutes les régions ont été touchées.

Quand je retourne dans ma ville, je lis des histoires comme la suivante dans le journal. Le fait que les journaux n'en parlent pas ne signifie pas que la crise de l'ESB est terminée. J'ai lu ce qui suit dans le journal hier:

Le secteur de l'élevage de la Saskatchewan est en plein déclin, les producteurs étant menacés du pire désastre de la crise de la vache folle, qui dure depuis neuf mois, ont dit des producteurs de bétail mardi.

«Je pense que nous sommes au bord du gouffre, cela ne fait aucun doute...»

• (1605)

 $\mbox{\ensuremath{\mbox{\tiny KLe}}}$ marché se détériore tous les jours et il n'y a pas de vraie lueur au bout du tunnel.»

«L'industrie de l'engraissement connaît d'énormes difficultés. Elle en arrive à la limite de son crédit et ne peut acheter de bétail.»

Le premier dirigeant de l'Alberta Cattle Feeders Association a prévenu lundi que le secteur canadien de l'engraissement pourrait s'effondrer dans tout juste six semaines si les choses ne s'arrangent pas.

...le problème est «monumental»

«La plupart d'entre nous ne peuvent plus spéculer—nous avons perdu tellement de nos biens que nous nous disons nous-mêmes, sur la foi de notre propre capacité de gestion, ou que nos banquiers nous disent : plus de spéculation.»

«Nous avons perdu tout notre avoir.»

Ils affirment que le désespoir se perçoit nettement chez les éleveurs. «Ils s'accrochent au dernier petit espoir, tentant de gagner du temps et espérant contre toute espérance que le problème de la frontière va se régler.»

Le discours du Trône de lundi ne tient pas compte de la manchette suivante: «Les coûts de l'ESB atteignent 3 milliards \$ au Canada.»

La situation a pris la proportion d'une crise et je crois que le premier ministre doit la traiter comme une crise. Comme bon nombre de mes collègues l'ont dit dans le débat d'hier soir, cela justifie une réaction d'urgence. Je crois que le premier ministre le ferait s'il avait de vrais liens avec le secteur agricole ou s'il avait la moindre idée de la gravité de la situation.

L'aliénation des provinces de l'ouest à l'égard du gouvernement fédéral est devenue un véritable problème.

Il était intéressant de lire dans un journal cette semaine: «L'Ouest affirme qu'on lui bat froid». Ce journal avait interviewé Robert Roach, analyste principal du groupe de réflexion Canada West Foundation, qui a son siège à Calgary. Selon le *Vancouver Sun*, il aurait dit que le gouvernement aurait dû s'engager à faire des changements structurels pour donner aux gens de l'Ouest voix au chapitre à l'échelle fédérale. Figurent parmi les options, selon M. Roach, la réforme du Sénat et le recrutement de hauts fonctionnaires pour l'Ouest, même s'ils ne parlent pas français. À son avis, «il faut contrebalancer le bilinguisme par autre chose, parce que c'est un obstacle très concret pour les gens de l'Ouest.»

L'aliénation de l'Ouest peut être surmontée par la prise de conscience du fait que toutes les provinces de l'ouest sont aussi précieuses que celles de l'est. Les gens qui vivent dans l'Ouest ont besoin des mêmes services, de la même assistance financière et du même respect que ceux de l'Est reçoivent depuis longtemps.

Le remboursement de la TPS offert à nos municipalités est le bienvenu, mais la TPS a été créée pour réduire une dette. Même si les libéraux avaient voulu éliminer cette taxe, on s'en sert maintenant pour injecter de l'argent comptant. De plus, puisque bon nombre de nos collectivités en Saskatchewan et au Canada ne sont pas considérées comme des villes, elles recevront aussi une bonne part du gâteau.

J'appuie l'idée d'inclure les municipalités, mais je me demande vraiment comment le gouvernement ralliera toutes les provinces à ce projet, et cela m'inquiète. Le gouvernement pourrait désigner un montant afin que les provinces puissent remettre aux municipalités un pourcentage de la taxe sur l'essence.

Ce que je redoute, c'est que cet argent ne sera pas réservé aux projets d'infrastructure. Nous devons savoir en détail comment ces sommes seront réparties. Les 7 milliards de dollars sur dix ans, la remise de la TPS aux municipalités qui est mentionnée dans le discours du Trône, cela ne représente que 10 p. 100 de l'argent qu'Ottawa perçoit.

Le gouvernement continue de faire ces promesses aux électeurs de ma circonscription. Un grand nombre d'entre eux ont écrit ou téléphoné à mon bureau de circonscription et demandent des résultats concrets. Les électeurs de ma circonscription disent que, d'après leur expérience, le régime d'assurance-emploi ne fonctionne pas. Ils me disent qu'il manque de personnel pour faire le travail pendant les périodes de pointe, ce qui arrive souvent l'automne. Ils se plaignent du délai trop long avant le versement des prestations. D'abord, s'ils avaient de l'argent en trop, ils ne demanderaient probablement pas d'assurance-emploi.

Les étudiants de ma circonscription qui fréquentent l'université et d'autres établissements d'enseignement postsecondaire sont vraiment préoccupés par les modalités de demande d'un prêt étudiant.

Nous avons besoin d'un engagement. Nous avons besoin d'un véritable effort. Nous avons besoin d'un gouvernement qui fait preuve d'un réelle intégrité et d'un discours du Trône substantiel.

• (1610)

Le gouvernement doit réexaminer et redéfinir notre secteur agricole, les problèmes autochtones, notre système de soins de santé et nos municipalités. Il doit donner aux Canadiens des sommes concrètes, déployer de véritables efforts et faire preuve d'une réelle intégrité. Ce sont les citoyens et non pas le gouvernement qui doivent définir notre pays.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de parler du document présenté cette

semaine, le discours du Trône, qui deviendra un pamphlet de réélection libéral. La personne qui aurait entendu tout ce qui a été dit sans analyser le document à fond pourrait avoir eu l'impression que ce discours renfermait beaucoup de matière. Or, lorsqu'on analyse celui-ci, on se rend compte de son contenu enflé et de sa maigre substance.

Il y a beaucoup d'éléments que j'aimerais aborder mais, ne disposant que de 10 minutes, je vais évoquer certaines questions très générales, notamment les soins de santé.

Nous avons vu récemment les premiers ministres provinciaux se réunir et recevoir un cadeau de 2 milliards de dollars de la part du premier ministre pour les soins de santé. Cela semble être une nouvelle mesure, mais il n'en est rien. Cette somme avait été promise dans le budget 2003 et discutée des années durant auparavant. Ils ont tous affirmé que cette somme rehausserait les soins de santé; or les gouvernements provinciaux ont subi des coupes de l'ordre de 25 milliards de dollars, soit 12 fois le montant qu'ils viennent de recevoir, et ces coupes ont été effectuées par le même ministre.

Que contient le discours du Trône pour aider nos aînés, eux qui ont si bien servi notre pays et à qui il reste si peu? Que contient le discours du Trône en faveur d'un seul aîné au Canada?

L'autre jour, j'ai mentionné au ministre des Pêches et des Océans que les pêches ne figurent même pas dans le discours du Trône. Il m'a répondu que le discours traitait des océans et de la *Loi sur les océans* et que des mesures extraordinaires allaient pouvoir être adoptées grâce à cette loi.

Laissez-moi vous illustrer en quelle manière le gouvernement s'intéresse à cette loi. En Colombie-Britannique, il existe un organisme appelé Conseil de gestion des ressources aquatiques. Selon les principes établis dans cette loi, cet organisme est le seul autorisé dans ce domaine. Le gouvernement claironne que le conseil, comme organisme, témoigne d'une pensé avant-gardiste et exploite au maximum les possibilités que lui donnent la loi.

Dans quelle mesure le gouvernement apprécie-t-il cet organisme? Il a annoncé un projet pilote de financement du conseil sur une période de trois ans. La première année, il lui a accordé une somme forfaitaire de 240 000 \$. La deuxième année, la présente année, il lui a accordé deux versements trimestriels de 60 000 \$ chacun. Par contre, il ne lui a rien accordé, pas un sou, depuis le mois d'août.

Le conseil fonctionne en ce moment avec des miettes. Nombre de ses membres sont tellement attachés à leur travail qu'ils donnent volontairement leur temps, conscients de l'importance de cet organisme. Malheureusement, le ministre n'est pas du même avis.

En passant, le ministère des Pêches et des Océans dit que les fonds ont été approuvés, mais qu'ils n'ont pas été versés en raison d'erreurs administratives. Je ne croyais pas ça, mais j'ai changé d'idée depuis que je sais que certains comptables sont tellement incompétents qu'ils sont incapables de faire la différence entre 137 000 \$ et 161 millions de dollars. Si des comptables font des erreurs comme celles-là, je peux très bien comprendre que des erreurs administratives peuvent entraîner des délais dans les ministères.

Pendant le peu de temps qui me reste, je vais m'en tenir au chapitre du discours qui concerne les étudiants du niveau postsecondaire. Le gouvernement s'est fermement engagé à répondre aux préoccupations des étudiants du niveau postsecondaire.

Depuis quelques années, certains d'entre nous disent à qui veut les écouter «nous devons rendre les études postsecondaires abordables». Elles ne sont pas abordables actuellement à moins que les étudiants ne soient riches ou que leurs parents ne financent leurs études. D'aucuns diront que les étudiants peuvent contracter des emprunts ou obtenir des prêts d'études. On sait bien qu'un prêt d'études est loin de suffire aujourd'hui, et cela pour deux raisons. Premièrement, les étudiants qui sont obligés de demander le prêt maximum sont très endettés à la fin de leurs études et, dans la plupart des cas, le programme de prêts d'études ne réussit même pas à couvrir les coûts des études.

● (1615)

Pour qu'un prêt d'études puisse couvrir ses frais de scolarité et les manuels obligatoires, l'étudiant doit habiter à deux pas du collège ou de l'université. Ainsi, il n'aura pas de coûts à assumer pour son transport ni pour ses repas du midi ou du soir. Il doit vivre chez ses parents pour ne pas avoir d'appartement, de transport, de nourriture ou de meubles à payer. Je sais que certains des pages comprennent très bien ce que je dis.

Les étudiants qui habitent loin de l'université et qui doivent assumer tous ces coûts additionnels se rendent rapidement compte que les frais de scolarité ne représentent que la moitié, voire une plus petite fraction, des coûts totaux de leurs études.

Où vont-ils trouver la différence? Ils peuvent travailler l'été s'ils trouvent un emploi. Dans les régions rurales, il est extrêmement difficile de se trouver un emploi, et six ou huit semaines de travail ne suffiront tout simplement pas.

Tant mieux pour ceux dont les parents ont des ressources. Selon moi, ceux-ci devront débourser entre 3 000 \$ et 10 000 \$ par année — je peux vous montrer des reçus à l'appui—afin de payer les études de leur enfant. Deux scénarios s'offrent à un étudiant qui ne peut pas compter sur l'aide financière de ses parents: il peut vivre en appartement pendant quelques mois, se nourrir de macaroni Kraft et décrocher lorsqu'il aura épuisé ses ressources financières, ou il doit tout simplement renoncer aux études. Ce dernier scénario est le plus triste, mais malheureusement un trop grand nombre de jeunes n'ont pas d'autre choix.

Le gouvernement a déclaré qu'il s'en occuperait. Il a déclaré que le plafond des prêts serait relevé. Le gouvernement leur permettra d'emprunter davantage mais au lieu de finir leurs études en devant 50 000 \$, les étudiants peuvent maintenant emprunter 70 000 dollars et se payer des études. Bien entendu, lorsque nos étudiants finissent leurs études criblés de dettes, ils traversent la frontière vers le Sud où se trouvent les gros sous.

Les seuils de revenu familial seront haussés pour améliorer l'accès aux familles à moyen revenu. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que les étudiants pourront emprunter encore plus d'argent.

La troisième chose que le gouvernement fera c'est de prendre des mesures pour améliorer les conditions des prêts aux étudiants à temps partiel. En tant qu'étudiant à temps partiel, on pourra donc obtenir un plus gros prêt.

Enfin, le gouvernement accordera un nouveau prêt pour les étudiants à faible revenu pour couvrir une partie des frais de scolarité pour la première année d'éducation postsecondaire. Que signifie vraiment «une partie des frais de scolarité de la première année»? En considérant le coût d'un programme de quatre, cinq ou six ans et en y ajoutant le transport, le logement ou la résidence, l'habillement, l'ameublement et bien entendu le coût des manuels scolaires en plus des frais de scolarité, il est facile de se faire une idée du coût et du fardeau que doivent supporter ces jeunes. Nous allons nous pencher

sur une partie des frais de scolarité, seulement cela. C'est une partie infime du coût total de la première année.

Par conséquent nous allons les attirer et nous leur dirons que les études postsecondaires sont accessibles. Ils pourront s'inscrire et faire leur première année et une partie de leurs frais de scolarité sera couverte. Ils vont alors entreprendre des études pour s'apercevoir que la seule façon pour eux de continuer est de contracter des emprunts à fond la caisse.

Cela aura pour effet de repousser davantage de gens. Je ne préconise pas l'éducation gratuite, bien que tous la souhaitent. J'ai assisté à une importante conférence cet été à laquelle participaient un grand nombre d'étudiants de Terre-Neuve. Comme d'autres étudiants hier, ils étaient dans la rue à protester contre le coût inouï de l'éducation.

Il faut rendre l'éducation accessible. Il faut nous assurer que tous les jeunes gens de ce pays qui sont capables de recevoir une éducation puissent profiter de cette chance, que ce soit au collège ou à l'université. Il faut ajuster notre financement pour le rendre abordable et pour que les étudiants n'aient à rembourser qu'un prêt raisonnable et pour qu'indépendamment de la région du pays où ils habitent ou de leur situation socio-économique, ils puissent recevoir une éducation. Pour le reste de leur vie, ils contribueront au pays plutôt que d'en dépendre.

Espérons que le gouvernement se réveille. Espérons que nous investirons dans notre plus grande ressource: les jeunes Canadiens.

• (1620)

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, je sais que cette question a déjà été posée par plusieurs députés. Toutefois, je désire la poser à ce député en raison de la grande connaissance qu'il a du dossier de la pêche sur la côte est.

Dans le discours du Trône, il y a une note à la page 22 qui laisse entendre que le gouvernement songe à lever le moratoire sur le forage pétrolier et gazier au large de la côte ouest. Je sais que le député de St. John's-Ouest est particulièrement bien informé quant à l'incidence de la prospection pétrolière sur les pêches dans les Maritimes.

Le député peut-il nous faire part de sa position sur cette question et de ses observations quant à la levée proposée du moratoire?

M. Loyola Hearn: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de faire connaître mon avis au député.

Premièrement, il est très intéressant de constater que le NPD ne cesse de poser cette question précisément le jour où David Suzuki et d'autres membres de sa fondation sont présents à la tribune. Mais nous comprenons ce qui arrive; nous savons qu'une élection est en vue.

Il existe dans l'océan des zones sensibles à protéger. Le choix des zones à protéger devrait faire l'objet d'une décision prise par les deux gouvernements. Le gouvernement fédéral contrôle tout ce qui se trouve au-delà de la côte, mais cela me semble contestable pour plusieurs raisons. Les gouvernements provinciaux devraient jouer un rôle important dans ce domaine. Nous devons profiter de nos ressources.

N'oublions pas qu'il existe des zones sensibles très importantes pour la reproduction des poissons, il y a des coraux, des aires d'alimentation, des secteurs où il existe des plantes qui fournissent de l'oxygène, des plantes qui fournissent un apport alimentaire à la biomasse et des poissons qui servent de proies à de plus gros poissons. Un grand nombre de raisons justifient que l'on veuille protéger certaines zones particulières, comme les aires de reproduction de la morue du Nord, que les chalutiers saccagent littéralement en faisant du dragage pendant les périodes de fraie. Il

Je n'approuve pas l'ouverture généralisée de toutes ces zones. Je n'approuve pas non plus l'idée de protéger chaque recoin de l'océan, comme le voudraient certains. Nous devons tirer avantage des ressources disponibles dans l'intérêt de la population. Nous devons cependant faire preuve de bon sens en offrant à la population la possibilité d'utiliser ces ressources à leur avantage tout en les protégeant et en créant un milieu dans lequel elles puissent continuer à prospérer et à se développer. Est-il possible de concilier les deux? Oui, c'est possible si nous nous y prenons correctement.

faudrait cependant préciser quelles seraient les zones concernées.

(1625)

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC): Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour ses connaissances de l'océan et des pêches, ainsi que mon autre collègue pour avoir soulevé la question des océans, qui était à peine mentionnée dans le discours du Trône.

Mon collègue vient de présenter son projet de loi d'initiative parlementaire sur le sujet de la gestion axée sur la conservation du Nez et de la Queue des Grands Bancs, ces parties de notre plateau continental qui s'étendent au-delà de la zone économique de 200 milles. Nous avons de gros problèmes avec l'OPANO concernant les questions liées à l'application de la loi. Nous manquons par ailleurs de ressources pour intenter des poursuites contre les pêcheurs étrangers qui ne respectent pas la loi. Aucune aide financière n'est mentionnée pour nos pêches, et quelque 600 travailleurs pourraient perdre leur emploi. J'ose souhaiter qu'ils ne se trouvent pas en première ligne.

Le député pourrait-il nous parler du financement des pêches et des océans?

Pourrait-il nous parler également de l'engagement du gouvernement en matière de financement de nos militaires qui n'ont eu droit qu'à 9 lignes dans le discours du Trône? La majeure partie de ces lignes était occupée par la grande découverte faite par le gouvernement, à savoir que les militaires avaient besoin d'hélicoptères après l'annulation il y a 10 ans du contrat qui a coûté 500 millions de dollars pour zéro hélicoptère.

M. Loyola Hearn: Monsieur le Président, si le député souhaite que je réponde en détails à ces questions, nous serons ici durant une semaine au moins parce qu'il y a tellement d'informations. Le bilan du gouvernement, dans l'un ou l'autre de ces domaines, est affreux.

Il n'y a pas un seul volet du domaine militaire qui n'ait pas besoin de financement. Le gouvernement a accordé peu d'attention à nos militaires. Mon collègue a soulevé la question des hélicoptères. Il y a dix ans, le premier ministre a déclaré qu'il allait annuler ce coûteux contrat. La population a cru qu'il s'agissait de beaucoup d'argent lorsqu'on a mentionné le coût, soit des milliards de dollars. Quand on mentionne des chiffres importants, sans analyse adéquate ni explications, les gens accepte la décision jusqu'à ce qu'ils aient le temps de comprendre le fin mot de l'histoire.

Le même premier ministre, à la même époque, a affirmé que nous n'avions pas besoin du libre-échange. Les libéraux ont fait campagne

L'Adresse

contre le libre-échange et ils ont remporté les élections. Ils ont dit qu'ils aboliraient la TPS. Le budget que le premier ministre, et ancien ministre des Finances, vante aujourd'hui a été rendu possible grâce aux recettes tirées de la TPS, des avantages du libre-échange et de la troisième politique libérale de coupes sombres dans les programmes sociaux.

Ces coupes sombres ont entraîné l'affaiblissement du ministère des Pêches et des Océans. Nos populations de poissons sont frappées durement en raison d'un manque de surveillance. Il n'y a plus d'agents de première ligne qui agissent comme gardiens de nos rivières parce que leurs postes ont été coupés chaque année. Notre garde côtière a été décimée, et j'en passe.

Le vice-président: Avant de poursuivre le débat, je tiens à signaler à la Chambre qu'il y a une erreur dans le texte de l'article n° 2 des affaires émanant du gouvernement qui figure dans le Feuilleton des avis d'aujourd'hui. Un exemplaire révisée du Feuilleton des avis se trouve sur le Bureau pour votre consultation. Je regrette certainement tout ennui que cela a pu causer aux députés.

[Français]

L'honorable secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a la parole.

● (1630)

L'hon Yvon Charbonneau (secrétaire parlementaire de la vicepremière ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile), Lib.): Monsieur le Président, hier soir, lorsque j'ai exposé les grandes lignes du discours du Trône présenté lundi par la gouverneure générale, ainsi qu'un résumé de l'action que le gouvernement compte entreprendre, dont le premier ministre a également fait état avant-hier, les 400 personnes présentes dans cette assemblée dont je faisais partie ont vivement applaudi ce discours clair et mobilisateur.

Les personnes étaient réjouies d'entendre ce discours pour plusieurs raisons. Elles étaient heureuses d'entendre le premier ministre, par la voie du discours du Trône, affirmer et confirmer de la manière la plus convaincante que nous voulons bâtir un Canada sur des assises sociales solides, où les gens seront traités avec respect et où personne ne sera laissé pour compte. Elles ont été heureuses de l'entendre mentionner cet objectif, surtout en tant que sa plus grande et première priorité.

On entend dire beaucoup de choses de la part des partis d'opposition concernant le nouveau premier ministre et son orientation politique qu'ils supposent ou croient connaître. Il ne sert à rien de chercher cette orientation dans toutes sortes d'allégations et d'affirmations qui n'ont pas de sens. Il faut la chercher là où elle se trouve, c'est-à-dire dans la première priorité de ce discours du Trône, soit bâtir un pays sur des assises sociales solides.

La deuxième priorité mentionnée par le premier ministre consiste à vouloir construire une économie forte, ouverte, qui nous permettra de relever les défis du XXI^e siècle et où nous pourrons profiter d'emplois enrichissants.

Cette économie nous permettra également de continuer d'être ou de devenir à la fine pointe dans des domaines comme les technologies de l'information et les biotechnologies, où c'est déjà très bien entrepris, dans des domaines comme les nanotechnologies, qui sont moins connus pour le moment, mais qui sont très prometteurs pour l'avenir, ainsi que dans un domaine qui me tient particulièrement à coeur tout comme, je pense, à la population canadienne et québécoise, soit le développement des technologies de l'environnement, les écotechnologies.

Le premier ministre a été très clair sur ces dimensions, sur ces piliers qui feront que l'économie canadienne, dans toutes les régions, sera forte, saine, compétitive, concurrentielle et productive pour les années à venir.

Le troisième volet de nos priorités et de nos objectifs, et les personnes qui m'entouraient étaient très fières de l'entendre, c'est notre volonté de voir le Canada, notre pays, jouer un rôle influent dans la communauté internationale. Nous en serons fiers parce que résonnera une voix indépendante pour notre pays, comme cela a été le cas, par exemple, pour la guerre en Irak.

On a créé des commissions d'enquête aux États-Unis et en Grande-Bretagne afin de connaître comment les services d'information ont procédé. On n'a pas ces problèmes ici.

Le Canada veut avoir une voix indépendante. La population est fière de cette orientation qui a été prise par notre pays l'année dernière, puisque les gens nous le disent chaque fois qu'ils en ont l'occasion.

Également, nous serons fiers de voir se multiplier les initiatives progressistes du Canada, les projets d'avant-garde dans le domaine de la coopération internationale. Ces projets sont porteurs des valeurs distinctives du Canada à l'échelle internationale.

Cet auditoire qui était autour de moi hier soir dans mon comté de Anjou—Rivière-des-Prairies, que je veux remercier de son attention, était composé, je tiens à vous le rappeler, de membres de notre parti pour environ la moitié, mais aussi de gens qui n'avaient pas d'affiliation politique. Il y avait des représentants de niveau provincial, des élus municipaux et scolaires, des représentants d'organismes de bénévoles, de communautés culturelles, d'organismes à vocation économique. Ce sont des gens qui n'avaient pas d'affiliation politique mais qui avaient un intérêt politique pour savoir ce qui se passe ici, à l'échelle fédérale, et connaître le contenu du discours du gouvernement actuel.

• (1635)

Ces gens étaient très heureux d'entendre le discours du Trône, quelle que soit leur allégeance politique. On ne la leur a pas demandée. Il y avait une moitié dont on sait que c'étaient des membres du Parti libéral. Quant à l'autre moitié, on n'a pas posé de questions et on ne les a pas soumis à un test à l'entrée afin de connaître leur affiliation politique. Ces gens étaient venus par intérêt politique pour voir ce qui se passe, ce qui se dit et quelle est l'orientation que nous avons mise de l'avant. Ainsi, ces gens étaient heureux de voir que le discours du Trône et le discours du premier ministre comportent un souffle nouveau et une nouvelle vision.

Ils ont bien senti cette nouvelle vision,n qui porte sur les partenariats à établir ou à améliorer, à savoir les partenariats avec les provinces et avec les municipalités. Il y en a ici, à la Chambre, qui n'aiment pas qu'on parle de partenariats avec les municipalités et les provinces. Ils faudrait que le monde se batte à temps plein pour que ces gens soient heureux. On parle également de partenariats avec les entreprises, de partenariats nouveaux avec des organisations dans le domaine de l'économie sociale. Voilà ce qui est nouveau, voilà ce

qu'il est rafraîchissant d'entendre. Il y a également des partenariats avec notre voisin américain sur la base d'un respect mutuel, de la réciprocité et de la transparence.

Ces gens étaient heureux d'entendre l'engagement de ce gouvernement en matière d'éthique, de transparence, d'imputabilité. Ils étaient aussi heureux de voir que nous allons travailler tous ensemble comme députés à prendre davantage de responsabilités et à travailler dans un cadre qui est plus stimulant pour nos propositions et notre travail ici, et qui va nous permettre, avec les collègues des partis d'opposition qui voudront participer à cette réforme et ce renouveau, de faire avancer les choses.

Évidemment, ce n'est pas tout le monde qui est prêt à cela et qui a évolué dans ce sens-là. Il y en a qui sont prêts. Il y en a qui sont moins prêts.

Des voix: Oh, oh.

L'hon. Yvon Charbonneau: Il y en a qui n'écoutent même pas quand on parle. Cela montre à quel point ils aiment mieux faire du bruit que d'entendre ce qu'on a à dire de ce côté-ci.

Cette Chambre des communes est un lieu où il devrait se tenir un débat public permanent, rigoureux et serein sur les grands enjeux que nous avons à confronter dans ce pays, et non pas du picochage à gauche et à droite, de la petite politique, alors qu'on n'est même pas équipé pour prendre le pouvoir ou qu'on n'aspire même pas à prendre le pouvoir dans certains cas. Il y a des partis qui se comportent comme le font des groupes de pression.

Notre auditoire d'hier soir était aussi très impressionné parce que notre gouvernement a décidé non seulement de parler, mais aussi de passer à l'action. À preuve, dans le domaine de la santé, il y a eu un versement de 2 milliards de dollars la semaine dernière et un engagement des premiers ministres de se rencontrer dès l'été pour trouver des solutions viables au système de santé.

Tout le monde est conscient, qu'on soit dirigeant au palier provincial ou au palier fédéral, que ce n'est pas seulement l'argent qui est une solution dans le domaine de la santé. Il faut aussi trouver des formules nouvelles pour travailler ensemble et favoriser davantage la coopération. Il y a du développement à faire de ce côté. Ainsi, cet été, les premiers ministres vont en reparler et vont travailler à s'entendre sur ces nouvelles formules pour rendre le système de santé viable à long terme. Pour éviter ces situations où on doive d'urgence verser quelques milliards de dollars de plus.

Il y a un autre exemple, soit la remise immédiate et intégrale aux municipalités de toute la TPS, ce qui signifie plusieurs centaines de millions de dollars d'une manière immédiate. Il y a aussi une promesse de travailler avec les provinces afin de trouver un moyen de financer les grands besoins, soit les besoins en infrastructures des municipalités partout au pays.

Les gens étaient impressionnés de voir qu'on n'attendait pas, que ce n'étaient pas des promesses prévues dans deux mois, quand va arriver le budget ou après les élections. Le premier ministre a dit luimême: «Commencez à compter. Ces montants ont déjà commencé à s'accumuler le 1^{er} février.» Ce ne sont plus des promesses, ce sont déjà des réalisations qui sont en cours de route. Les gens ont été très impressionnés de voir de quelle manière fonctionnent ce premier ministre et ce gouvernement.

Également, ils ont été très enthousiasmés par certaines mesures touchant nos jeunes, par l'amélioration de l'accès au régime enregistré d'épargne-études, en particulier pour les moins fortunés, par les mesures touchant l'amélioration des programmes de prêts et bourses pour les étudiants les moins bien nantis.

● (1640)

Les entreprises qui font partie de l'économie sociale se sont senties particulièrement intéressées par le discours du Trône. Pour la première fois, je pense, dans l'histoire du Canada ou d'une province, on reconnaît avec autant de soin le secteur en émergence de l'économie sociale.

L'Aide domestique du Nord-Estde Montréal est un organisme qui emploie plusieurs dizaines de personnes. Il y a dans le secteur de l'est de Montréal des services offerts aux personnes âgées, aux personnes qui doivent faire appel parfois à un organisme sans but lucratif. Il y a 11 organismes semblables à Montréal qui emploient quelque 500 personnes. Il y en a 103 au Québec dans le domaine de l'économie sociale, dans plusieurs secteurs.

C'est très important pour le fonctionnement harmonieux de notre société, de notre collectivité. Ils oeuvrent auprès des personnes âgées, auprès de la petite enfance, auprès des familles. Ces gens travaillent dans le cadre d'OSBL ou bien de coopératives et, d'après ce que nous annonce le discours du Trône, ils pourront profiter de mesures comparables à celles qui sont disponibles pour les petites et moyennes entreprises. C'est un grand progrès et c'est un grand coup de chapeau bien mérité à toutes ces personnes qui travaillent continuellement et très fortement pour le bien-être de notre population.

Il y a lieu de se réjouir aussi des engagements pris par notre premier ministre en matière de développement durable et d'environnement. On ne peut pas en quelques minutes répéter tous les engagements. Toutefois on se doit de souligner ceux qui, à notre avis, sont porteurs pour l'avenir; on parle de développement durable et d'environnement.

Dans le discours du Trône il y a toute une série de mesures qui sont énoncées. Nous irons au-delà de Kyoto...

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Yvon Charbonneau: Pour les sceptiques éternels dans les recoins de cette Chambre qui disent que le gouvernement fléchit, hésite quant aux engagements pris relativement au Protocole de Kyoto, le premier ministre a dit que nous irions au-delà de Kyoto. Ce sont des mesures engageantes.

Le premier ministre a dit également que nous n'allions pas seulement prêcher sur la scène internationale et participer à des protocoles, à de grandes ententes, nous allons commencer par mettre de l'ordre dans nos propres affaires. C'est cela la sincérité d'un engagement. Ce n'est pas seulement une question de parler en général.

Nous allons lancer un programme de nettoyage des sites contaminés qui, sur dix ans, va supposer des déboursés de 3,5 milliards de dollars. Il y a des années que la commissaire à l'environnement et au développement durable recommande au gouvernement d'aller de l'avant. C'est fait. Les engagements concrets sont pris.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. André Harvey: Le Bloc n'est pas inclus dans cela. Pour le Bloc, cela va se faire aux élections.

L'hon. Yvon Charbonneau: Comme le dit mon collègue de Chicoutimi—Le Fjord, il y a deux étapes pour les sites contaminés. Il y a ceux qu'on peut régler par des mesures environnementales et il y en a d'autres qu'on peut régler par des mesures électorales!

Il y a plusieurs milliers de sites fédéraux contaminés au Canada et pendant des années des études ont été faites. Maintenant nous

L'Adresse

sommes prêts à passer à l'action à la hauteur des problèmes déjà recensés. Cela va également toucher des sites comme les étangs bitumineux de Sydney sur lesquels tout le monde a fait des études et des exploration depuis des années. Des millions de dollars sont réservés à ces fins.

C'est la même chose pour des mines abandonnées comme, par exemple, celle de Yellowknife et dans plusieurs autres endroits dans le Grand Nord canadien. Ce sont des mesures très importantes parce que ces milieux écologiques sont fragiles, ils méritent qu'on s'y arrête.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Yvon Charbonneau: Il y en a que ça n'intéresse pas, évidemment, parce que ce sont des mesures qu'eux-mêmes ont réclamées et lorsque c'est le gouvernement qui en parle, d'après eux ce n'est plus acceptable. Ce ne sont pas des gens sérieux. Ce sont des gens qui font de la petite politique.

Dans le domaine de l'environnement également, le premier ministre a pris un engagement qu'il avait déjà formulé lorsqu'il était porte-parole de l'opposition libérale, il y a donc de cela 12 ou 13 ans, et qu'il a répété lorsqu'il était ministre des Finances, c'est celui d'utiliser les indicateurs environnementaux dans les grandes décisions gouvernementales.

● (1645)

C'étaient des indicateurs environnementaux touchant l'air, les émissions, la qualité de l'eau.

Il n'y a pas seulement des critères financiers qui animent notre gouvernement. Il y a des critères du type écologique qui feront maintenant partie du processus de décision, basés sur ce qu'a mis au point la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Ce sont de grands pas en avant.

D'autres engagements sont inscrits dans le discours du Trône et touchent également la mise en marché de technologies environnementales novatrices. Il y en a partout au Canada. Il y a beaucoup de potentiel. La mise en marché a été entreprise ces dernières années. Elle sera davantage soutenue dans les prochains mois et les prochaines années.

Également, comment ne pas noter notre grande satisfaction à voir les engagements pris par le gouvernement touchant le développement de nos compétences, nos ressources humaines, notre capital humain? Depuis plusieurs années, le gouvernement a mis l'accent làdessus. C'est un engagement repris de manière magistrale dans l'actuel discours du Trône. Il s'agit de nos ressources humaines. Il y a particulièrement cet engagement très précis du gouvernement de mieux intégrer les nouveaux immigrants à notre économie et à nos collectivités. Les immigrants ne constituent pas un problème au Canada. Cela ne devrait pas être un problème. C'est une solution à plusieurs de nos problèmes, quand on regarde les années à venir, à condition qu'on réalise certaines mesures. Il faut reconnaître les compétences de ces personnes qui arrivent ici.

Il y a des gens qui ont des doctorats et des maîtrises et qui ont été formés à l'étranger. Ils arrivent ici et les corporations professionnelles, les provinces et les administrations ne les reconnaissent pas. Ce faisant, ils font du taxi. On a besoin de chauffeurs de taxi, mais on n'est pas obligés d'utiliser des gens qui ont des maîtrises et des doctorats et qui ont une formation en médecine pour occuper ce métier.

Il faut reconnaître leurs compétences. Il faut aussi, dans certains autres cas, faciliter la mise à jour ou la mise à niveau de leurs compétences. À mon avis, ce sont des engagements très concrets qui ont été bien compris et bien appréciés par une population comme celle qui existe sur l'île de Montréal, et en particulier dans l'est de l'île de Montréal, dans mon comté de Anjou—Rivière-des-Prairies.

Parmi les gens qui étaient là, il y avait beaucoup de personnes d'origines hispanique, arabe, haïtienne, asiatique. Ils ont vu dans ces paroles un message d'espoir, d'accueil et d'humanité qui leur a fait extrêmement chaud au coeur. Tel est l'effet que donne sur le terrain le discours de notre premier ministre, le discours du Trône.

Je voudrais aussi applaudir fortement deux autres initiatives du gouvernement. Il s'agit de la création d'une organisation qui va s'appeler Corps Canada et qui permettra à nos jeunes diplômés d'acquérir une expérience internationale précieuse, alors qu'ils ont 20, 22, 23 ou 25 ans. Non seulement acquerront-ils une expérience qui les enrichira, mais en même temps, ils s'entraîneront à la coopération internationale de manière concrète, en participant à des projets qui aideront les pays ciblés par cette organisation.

En ce qui me concerne, je trouve que c'est un des projets les plus porteurs d'avenir. En effet, quand ces jeunes auront participé à ces projets à l'étranger pendant six mois, dix-huit mois ou deux ans et qu'ils reviendront au pays, ils seront de meilleurs canadiens et également de meilleurs citoyens sur le plan international. Ils seront des gens plus conscients des réalités et de la nécessité de s'engager pour contribuer à un monde meilleur sur le plan international.

Tout le monde parle de la mondialisation. Il faudrait l'humaniser, lui donner un visage humain. Dès leur retour, ces jeunes Canadiens de 20, 22 ou 25 ans, qui auront acquis cette expérience, contribueront à la politique canadienne et à notre société dans un sens plus humanitaire, plus social et plus équitable. Cette proposition est extrêmement porteuse.

J'ai aussi vu l'engagement du gouvernement à travailler davantage avec les syndicats, les grands syndicats canadiens qui sont particulièrement impliqués dans le domaine du développement des compétences. On considère ce travail avec les syndicats comme une composante essentielle de notre système de formation et de développement de nos compétences. Ce n'est pas rien un engagement comme celui-là. On a entendu notre premier ministre prendre cet engagement.

• (1650)

Les raisons d'applaudir ce discours du Trône sont tellement nombreuses que, forcément, on me reprocherait d'être incomplet. Toutefois, elles sont assez inspirantes et significatives qu'elles ont remporté l'appui enthousiaste de toutes les personnes qui participaient à ce ralliement hier soir et de tous ces gens qui ont exprimé leur satisfaction.

Par leurs attitudes, leurs applaudissements et leur accueil, ils ont exprimé leur confiance dans notre gouvernement, dans notre nouveau premier ministre et également, il faut que je l'admette aussi, dans votre humble serviteur qui sollicitait l'investiture pour représenter leur comté lors de la prochaine élection fédérale.

[Traduction]

M. Charles Hubbard (Miramichi, Lib.): Monsieur le Président, je suis tout simplement enthousiasmé par l'extraordinaire rapport que le député a présenté pour décrire sa province. Je réalise qu'en face, les députés des autres partis font preuve d'enthousiasme à l'égard du discours du Trône. J'aimerais parler brièvement de la question des soins de santé qui a été soulevée dans le discours du député.

Au Canada, nous envisageons pour les années à venir une très grande pénurie des travailleurs des soins de santé. Dans ma province du Nouveau-Brunswick, nous avons plusieurs raisons de nous inquiéter de la rareté des médecins généralistes et de nombreuses familles sont en attente de médecin. Plus tôt cet après-midi, nous avons entendu le discours d'un député de Terre-Neuve-et-Labrador qui a parlé d'éducation. La semaine prochaine, des étudiants en médecine viendront à Ottawa pour nous rencontrer afin de discuter de la formation et de l'enseignement destinés aux futures médecins de notre pays.

Le député pourrait-il commenter brièvement l'avenir des soins de santé? Quelles sont les possibilités qu'il envisage pour améliorer notre système de soins de santé? Notre gouvernement était certainement derrière cette initiative dans le discours du Trône. Nous voulons voir un meilleur service de soins de santé qui donnera libre accès à tous les citoyens qui ont besoin de se faire soigner.

[Français]

L'hon Yvon Charbonneau: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de cette question qui porte sur le système de santé.

Ayant déjà eu le privilège d'être le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, j'ai eu à me pencher de près sur ces questions, il y a quelques années. On peut voir maintenant que la santé est la plus grande priorité qui fait l'unanimité dans ce pays entre le fédéral, les provinces et les territoires.

Quand on va dans une région donnée au Québec ou dans d'autres régions, la santé est au coeur de toutes les discussions. C'est la principale préoccupation.

Quand on assiste à une assemblée avec des groupes de personnes âgées et des concitoyens, la santé est rapidement le coeur des discussions et des préoccupations. Les gens aiment être rassurés.

Souvent, on parle de la sécurité. Il y a maintenant le ministère de la Sécurité publique au Canada et je suis le secrétaire parlementaire de la ministre. La réelle inquiétude, la plus courante parmi la population n'est pas tellement les frontières et le terrorisme, qui en font tout de même partie, c'est la santé.

Les gens veulent savoir ce qu'on a prévu pour eux, pour leurs enfants, pour les membres de leur famille ou pour leurs parents, selon l'âge qu'ils ont, lorsqu'ils seront en mauvaise condition. C'est la première insécurité à laquelle il faut répondre.

La semaine dernière, les premiers ministres des différents gouvernements et le premier ministre fédéral ont convenu de se revoir au courant de l'été, justement pour discuter des mesures à prendre à moyen et à long terme. On sait bien qu'on ne peut pas régler ces problèmes seulement en jetant des milliards de dollars parci, par-là. Parfois, même, c'est contre-productif, parce qu'on achète des équipements alors qu'on n'a même pas les ressources humaines pour les faire fonctionner.

Mon collègue a raison de souligner que les jeunes professionnels de la santé, en particulier, sont de plus en plus ouverts à l'idée d'avoir de la formation menant à une nouvelle conception, à une nouvelle pratique de la médecine, incluant une dimension de la prévention, qu'on souhaiterait voir mieux développer.

De ce côté, on a ouvert le chantier de la santé publique. Vous avez entendu dans le discours du Trône à quel point nous avons insisté làdessus. Il y a un ministre d'État à la Santé publique, il y a un dispositif qui est en préparation. Justement, la santé publique veut essentiellement dire la prévention, ne pas attendre que les maladies nous frappent, mais aller au-devant pour voir quelles sont les conditions de vie, d'hygiène et d'alimentation qu'on peut se donner

Les jeunes praticiens de la santé sont de plus en plus ouverts à l'idée d'avoir de la formation et s'entraîner dans ce sens.

pour éviter des problèmes de santé plus tard.

Toutes les initiatives auxquelles référait mon collègue seront absolument productives pour le système de santé à moyen terme.

• (1655)

L'hon. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, permettezmoi de féliciter mon collègue qui, malgré les cris de mes collègues bloquistes, a su maintenir sa dignité et nous expliquer en détails les éléments importants du discours du Trône.

Il a eu l'occasion de nous parler des initiatives concernant les villes. Dieu sait que c'était une demande pressante que d'essayer d'améliorer l'aspect financier de nos municipalités. Il a eu l'occasion de parler de la recherche et du développement. Il a parlé aussi de la révision de la politique internationale, particulièrement par l'intermédiaire de l'ACDI et toutes ses initiatives.

Il a parlé un peu plus en détails de l'initiative Corps Canada qui va permettre à des jeunes de vivre une expérience internationale qui leur permettra, ensuite, de devenir des citoyens du monde à part entière; ils auront vécu une expérience concrète sur le terrain.

J'aimerais poser une question à mon collègue. Je sais que c'est une dimension importante du discours du Trône pour l'avenir de notre pays mais cela n'a presque pas paru dans les médias, soit toute l'initiative relative à l'économie sociale. Je sais pertinemment que dans chacune de nos circonscriptions, c'est une réalité importante. Il n'y a pas toujours eu l'appui, de façon substantielle, des différents paliers de gouvernement.

Les gens qui oeuvrent dans le domaine de l'économie sociale vont maintenant avoir accès à la programmation habituelle de nos différents ministères, mais il est bien dit dans le discours du Trône que la prochaine année sera consacrée à l'élaboration et au développement de nouvelles initiatives qui viendront en appui à ces gens. J'aimerais que mon collègue nous fasse part de sa vision pour l'avenir, en termes d'appui pour tous les gens qui oeuvrent dans le secteur de l'économie sociale.

L'hon Yvon Charbonneau: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Chicoutimi—Le Fjord de me donner l'occasion de revenir sur ce volet du discours du Trône.

En effet, il est un peu inusité, dans un discours du Trône, d'accorder autant d'importance à un secteur comme celui-là. On parle de la grande entreprise, de la productivité, de la compétitivité internationale, des technologies. Dans tous les discours du Trône, dans tous les engagements politiques, dans les discours des chefs de l'opposition, ces grands thèmes reviennent. Il y a un thème qui ne revient pas souvent ailleurs que de ce côté-ci de la Chambre et qui est très présent dans le discours du Trône, c'est celui de l'économie sociale.

À première vue, pour les gens qui n'ont pas encore pris le temps de s'arrêter à ce concept, cela peut sembler un peu contradictoire. En général, on classifie les mesures sociales d'un côté, les mesures économiques de l'autre, l'environnement et la santé ailleurs, et on

L'Adresse

s'en va comme cela. L'économie sociale est un concept qui est en émergence, qui est en train de prendre de plus en plus de place dans notre société. En somme, c'est un tissu de petites organisations. Pour le moment, ce sont de petites organisations mais elles prennent parfois une taille un peu plus importante: 50, 75 ou 100 employés.

Ces organisations travaillent auprès des gens dans le milieu. Elles rejoignent les besoins communautaires, les besoins de groupes de personnes. Cela peut être des enfants défavorisés, des personnes âgées, des personnes qui n'ont pas la capacité de couper leur gazon ou d'enlever la neige, de nettoyer leurs fenêtres ou d'entretenir leur appartement parce qu'elles sont malades ou handicapées.

Il y a toutes sortes de formules, comme le recyclage des matières plastiques ou des produits dangereux; toutes sortes d'entreprises émergent dans ce qu'on appelle le vaste secteur de l'économie sociale.

Il y a des possibilités pour certains de faire cela à profit sur une base privée, mais quand on parle d'économie sociale, il s'agit d'organismes sans but lucratif—des OSBL—ou des coopératives. Ils engagent des gens et ils rendent des services qui coûtent peu aux personnes qui en profitent; ils font travailler des gens qui rendent des services que le secteur privé n'atteint pas, ce qui donne également une qualité humaine à ces services. Ils sont très près des besoins locaux. C'est un secteur en émergence, c'est un secteur nouveau.

Ce discours du Trône a démontré une très grande sensibilité. Il fait preuve d'un très grand avant-gardisme. Le gouvernement dit qu'il a vu ce secteur et qu'il ne va pas juste le regarder aller, l'encourager, le féliciter et remettre des médailles; il va prendre des mesures concrètes pour aider ces gens, pour les reconnaître. C'est aussi une marque de reconnaissance à tout le secteur bénévole qui entoure le milieu de l'économie sociale.

● (1700)

M. Christian Jobin (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, Lib.): Monsieur le Président, ma question porte surtout sur les infrastructures municipales.

On sait très bien que les municipalités ont, au cours des dernières années, fait des choix déchirants. C'est sûr qu'ils ont continué à donner des services primaires à la population en ce qui concerne les ordures, l'enlèvement de la neige et ainsi de suite. Cependant, il y a présentement un déficit caché sur le plan des infrastructures dans les municipalités.

Je voudrais savoir de la part du député s'il peut m'expliquer comment le gouvernement, dans son discours du Trône, veut venir en aide aux municipalités en matière des infrastructures municipales.

Une voix: Il n'y a rien!

L'hon Yvon Charbonneau: Monsieur le Président, c'est une excellente question. J'entends quelqu'un de l'opposition dire: «Il n'y a rien.» Pourtant, il y a un mot de cinq lettres qui s'appelle un pacte avec le monde municipal. Ils disent qu'il n'y a rien. C'est un pacte qu'on veut faire. C'est très important pour nous, si cela ne veut rien dire pour les autres.

Deuxièmement, ce que l'on veut dire, c'est que ce pacte se fera, mais en respectant les compétences provinciales. Nous savons que les grandes municipalités et beaucoup d'autres municipalités moins grandes ont des besoins très importants concernant les infrastructures, les eaux usées, l'adduction d'eau, les voies de communication et autres.

Déjà, la remise intégrale de la TPS constitue un premier acompte dans ce dossier. C'est immédiat. Ce n'est pas après le prochain budget. C'est à compter du 1^{er} février. D'autres mesures pourront découler de ce pacte. Un pacte est une entente entre les parties. Ce n'est pas un décret fédéral qui s'abat sur la province et les municipalités. C'est une entente. J'espère que tous les partis ici en cette Chambre vont concourir et souscrire au bien-fondé d'une telle entente et d'une telle démarche.

[Traduction]

L'hon. Jean Augustine (ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme), Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir participer au débat en réponse au discours du Trône

Je suis particulièrement fière d'être la ministre d'État responsable du Multiculturalisme et de la Situation de la femme. Je ne peux pas imaginer de fonctions plus enviables quand je vois la teneur du discours du Trône.

J'ai toujours été passionnée par le multiculturalisme, l'égalité et les droits de la personne. J'ai consacré ma vie à l'édification d'un monde meilleur où les femmes et les hommes de toutes les origines s'estimeraient acceptés et appréciés.

C'est un moment extraordinaire pour être la ministre responsable du Multiculturalisme au Canada et pour faire partie d'un gouvernement qui continue de chérir et de promouvoir la diversité comme valeur fondamentale de la société canadienne. Je suis heureuse de souligner que février est le Mois de l'histoire des Noirs, un mois où nous reconnaissons les nombreuses réalisations et contributions des Canadiens noirs qui ont tellement fait pour que notre pays soit aujourd'hui ce qu'il est.

Cette année, nous célébrons le 400^e anniversaire de l'arrivée, en 1604, de Mathieu Da Costa, celui qui, croit-on, est la première personne d'origine africaine à avoir accosté chez nous. Plus de 1 000 jeunes ont participé cette année au défi Mathieu Da Costa, ce qui montre bien l'importance que nos jeunes accordent à la diversité.

Comme le mentionne le discours du Trône, nous voulons un Canada avec des assises sociales solides, où les gens sont traités avec respect, où ils sont épaulés au besoin, où personne n'est laissé pour compte.

Je pense qu'à la Chambre, nous voulons tous nous assurer que personne n'est laissé pour compte dans notre société. Le discours du Trône précise ensuite qu'en changeant la manière dont il fonctionne, le gouvernement aidera les Canadiens et Canadiennes du pays à atteindre leurs objectifs, et ce, en commençant par le renforcement des assises sociales du Canada.

Cela veut dire qu'il faut écarter les obstacles qui réduisent les perspectives d'avenir. Une telle orientation se concrétise dans un esprit d'ouverture envers les immigrés et les réfugiés et, comme le mentionne clairement le discours du Trône, dans le rejet du racisme. Ces déclarations lourdes de sens sont possibles parce que, depuis des décennies, notre société chérit ces valeurs.

Notre engagement s'est approfondi en 1971, lorsque le Parlement a adopté la politique de multiculturalisme. Demain, j'aurai l'honneur de déposer le rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien pour l'exercice 2002-2003. Ce rapport expliquera comment les ministères et organismes fédéraux veillent à promouvoir les valeurs et les principes du multiculturalisme. C'est un document truffé de faits extraordinaires, car il y a énormément de choses extraordinaires au sujet du multiculturalisme.

Je me demande si les députés savent que Transports Canada a adopté une stratégie de diversité et que, pour l'exercice 2002-2003, le Conseil des arts du Canada a augmenté de près de 7 p. 100 ses subventions aux artistes et aux organisations artistiques de diverses cultures

Je communique à la Chambre les résultats de deux récents sondages novateurs. Un de ces sondages révèle que 80 p. 100 des Canadiens estiment que le multiculturalisme rehausse la valeur de la citoyenneté canadienne. L'autre sondage révèle que la vaste majorité de la population, en l'occurrence 86 p. 100 des Canadiens, affirment ne pas avoir fait l'objet de discrimination ou de traitements injustes. Quelle réussite. Néanmoins, nous savons que certaines personnes ont déclaré avoir été traitées injustement.

Cet incroyable progrès est survenu parce le Canada possède des lois, notamment la Loi sur le Multiculturalisme canadien, qui font en sorte que le patrimoine multiculturel du Canada soit valorisé.

• (1705

Je suis une preuve vivante du fait que nous vivons dans une société ouverte et englobante. Néanmoins, tant et aussi longtemps que des Canadiens déclareront avoir été la cible de racisme et de discrimination, nous aurons du travail à faire. J'ai bon espoir que les mesures que nous avons déjà prises s'avéreront profitables pour nombre de générations qui nous succéderont. Nous devons continuer à agir.

Le plan d'action contre le racisme que nous élaborons présentement s'avérera un moyen puissant pour relever les défis qui nous restent à relever. Ce plan découle directement de l'engagement international que nous avons pris suite à la conférence mondiale contre le racisme qui s'est tenue à Durban, en Afrique du Sud, en septembre 2001.

La politique du Canada en matière de multiculturalisme, qui vise à encourager les Canadiens conserver leur identité culturelle, est considérée comme un modèle à suivre à l'échelle mondiale. Le plan d'action contre le racisme est une illustration de cette ouverture et de cette philosophie prônant la diversité.

Il y a trente ans, le premier ministre Trudeau adoptait la politique de multiculturalisme qui, en 1988, a donné lieu à la loi sur le multiculturalisme. Aujourd'hui, nous célébrons le 15° anniversaire de cette mesure législative.

Je partage l'avis de l'un de mes prédécesseurs, en l'occurrence l'ancien ministre d'État au Multiculturalisme et à la Citoyenneté, l'honorable Gerry Weiner, qui disait en parlant de cette loi:

Elle est révolue cette époque où le multiculturalisme n'était qu'une attraction à l'intention des Néo-Canadiens où de ceux que l'on nommait les groupes ethniques. Le multiculturalisme d'aujourd'hui vise à détruire les barrières de discrimination et d'ignorance qui empêchent la progression du sens de l'accueil et du respect.

Gerry Weiner avait raison. La politique du multiculturalisme correspond à une vision globale et souple du Canada, une vision ouverte, qui nous laisse assez de liberté pour prendre notre place sur la scène mondiale, tout en créant le genre de société que nous désirons pour nos enfants.

Nous habitons un pays où plus de 18 p. 100 des citoyens sont nés à l'extérieur et plus de 13 p. 100 sont membres de minorités visibles. Dans les centres urbains, ces chiffres sont beaucoup plus élevés.

Le nouveau pacte pour les municipalités permettra à nos collectivités d'être plus dynamiques, plus riches sur le plan culturel et plus unies; ainsi, elles seront des partenaires plus solides pour le renforcementdes assises sociales du Canada.

Il me tarde de travailler avec collègues pour faire en sorte que le programme des villes incorpore toute la stratégie multiculturelle urbaine qui sert à appuyer les institutions intégrantes et les communautés dynamiques et unies.

Étant donné la diversité de plus en plus marquée de notre population, les Canadiens comprennent plus que jamais que la tâche de bâtir la nation ne dépend plus uniquement des structures politiques et économiques. Elle est profondément influencée par les relations sociales et culturelles entre les collectivités au sein de notre société et par leur participation à cette société.

Il importe de dire que le gouvernement s'est engagé fermement à l'égard de l'égalité des sexes, comme il l'a affirmé dans le discours du Trône.

Celui-ci reflète les priorités des femmes du Canada dans toute leur diversité, des priorités qui sont essentielles à l'égalité et qui permettront aux femmes de contribuer à tous les aspect de la vie dans notre pays.

L'engagement à l'égard de l'égalité entre les hommes et les femmes est essentiel pour renforcer les fondements sociaux du Canada. Les Canadiens veulent un gouvernement qui les représente vraiment et totalement, qui reflète leurs perspectives uniques ainsi que les forces qu'ont en commun les hommes et les femmes. L'égalité des sexes est un objectif que nous partageons tous. Elle est essentielle à la réussite sociale et économique. En outre, elle est fondamentale pour un gouvernement efficace.

Voilà pourquoi nous avons élaboré un programme pour l'égalité entre les hommes et les femmes, un cadre qui aidera le gouvernement du Canada à tenir compte de cet aspect dans l'élaboration de ses politiques et qui fera mieux comprendre les avantages liés à l'égalité et à la participation des citoyens.

• (1710)

Le discours du Trône confirme l'engagement du gouvernement du Canada envers l'égalité des sexes. Nous nous sommes réjouis de la déclaration claire faite dans le discours du Trône sur la question de l'égalité des sexes parce que c'est un engagement que facilite le programme d'égalité des sexes.

L'avenir du Canada repose sur ses enfants. Cela influe sur les femmes tant en tant que parents que pourvoyeurs de soins. Le gouvernement du Canada est déterminé à investir dans l'avenir de nos enfants, les enfants autochtones notamment, pour leur assurer le meilleur départ dans la vie, les protéger contre l'exploitation et les mauvais traitements et les soutenir dans leur apprentissage permanent.

Le gouvernement améliorera l'accès à des soins de santé de qualité et il renforcera les collectivités en les rendant plus sûres. Ce sont là des préoccupations qui intéressent particulièrement nombre de femmes pour qui la violence peut être une réalité quotidienne.

Le discours du Trône souligne la nouvelle reconnaissance que nos objectifs économiques et sociaux sont inséparables. Une économie plus forte requiert des fondements sociaux plus solides, et la vigueur économique et une société plus équitable sont clairement liés.

Le gouvernement s'est engagé à soutenir les nouvelles approches de développement communautaire connues sous le nom d'«économie sociale». En outre, il reconnaît la contribution des femmes en améliorant les conditions sociales de leurs quartiers et en favorisant l'émergence d'une économie sociale forte et dynamique qui réponde aux besoins divers de la population.

L'Adresse

Je vous laisserai les deux pensées suivantes en guise de conclusion. Quand il a adopté la politique du multiculturalisme il y a 33 ans, le très honorable Pierre Trudeau a déclaré:

[...] le multiculturalisme dans un cadre bilingue contribue à assurer à l'individu sa liberté de choix. Nous sommes libres d'être nous-mêmes.

Mais il ne faut pas s'en remettre au hasard. Il faut protéger et rechercher cette liberté. Si elle est compromise chez certains groupes ethniques, elle est compromise partout.

Les mots prononcés il y a 33 ans par le très honorable Pierre Trudeau sonnent tout aussi juste aujourd'hui.

Qu'il s'agisse de renforcer les villes du Canada, de renforcer nos fondements sociaux, de renforcer notre économie ou notre position dans le monde, le multiculturalisme et l'égalité des sexes continueront de jouer un rôle important dans les projets d'avenir du gouvernement.

Cette semaine, le gouvernement s'est engagé à veiller à ce que tous les Canadiens aient voix au chapitre et puissent contribuer à l'édification de notre pays. Plus de la moitié de ces Canadiens sont des femmes. Celles-ci doivent jouir de toutes les occasions d'améliorer leurs conditions de vie et d'aider à assurer l'avenir du Canada.

Je demande à tous les députés d'appuyer le discours du Trône ainsi que les idées qui y sont exprimées. Faisons en sorte de garantir la qualité de vie à tous les Canadiens, hommes et femmes.

● (1715)

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, je dois admettre que le discours du Trône, bien qu'on y trouve des évidences et des clichés sur l'histoire du multiculturalisme, son rôle et l'importance que nous y attachons, donne une fausse idée du rôle de l'État.

À titre de porte-parole de mon parti en matière de multiculturalisme, j'ai eu l'occasion depuis un an d'entendre à maintes reprises les plaintes des minorités visibles. Elles reprochent au gouvernement de ne pas avoir donné suite au protocole que nous avons signé à Durban. Il n'a pas appliqué le plan d'action qui s'imposait en matière de mesures législatives et de politiques.

La ministre pourrait-elle nous dire s'il existe un plan d'action pour mettre en oeuvre les recommandations de Durban?

L'hon. Jean Augustine: Monsieur le Président, je commencerai par féliciter le député de son travail et de l'attention qu'il accorde aux minorités visibles. Je sais que sa région est très importante et qu'elle occupe une grande place dans notre histoire.

Le député doit cependant savoir que nous nous apprêtons à présenter un plan d'action à la Chambre et aux Canadiens. Avant de nous rendre à Durban, nous avons fait une tournée de consultation au Canada. Nous avons consulté la société civile, des groupes, des organisations. Ils nous ont donné un plan et pris un engagement, nous expliquant ce qui, selon eux, est la meilleure façon pour les Canadiens de se comporter entre eux et d'éliminer le racisme, la haine, la discrimination, la xénophobie, etc., qui peuvent bouleverser une société.

Après avoir recueilli les opinions des Canadiens, nous préparons notre plan. Il importe de consulter avant d'établir un plan d'action. En ce moment, mes collaborateurs et moi travaillons avec diligence sur un plan d'action qui sera proposé aux Canadiens.

L'hon. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est, Lib.): Monsieur le Président, je félicite la ministre pour le discours qu'elle a prononcé il y a environ une demi-heure afin de marquer le début du Mois de l'histoire des noirs.

Peut-être pourrait-elle ajouter quelques mots à ce qu'elle a déjà dit sur les espoirs et les rêves des nouveaux arrivants au Canada qui ne proviennent pas de l'Europe, notamment des femmes?

L'hon. Jean Augustine: Monsieur le Président, je veux faire preuve de la même courtoisie à l'égard de mon collègue. Je sais tout le travail qu'il a abattu afin de réassurer plusieurs groupes, notamment religieux, particulièrement après le 11 septembre. Car, à ce moment, nombre de ces groupes ont eu le sentiment que certaines questions débattues dans la société canadienne les mettaient à très rude épreuve.

Des gens venus au Canada, on peut dire que, en règle générale, ils appartenaient à des groupes de descendants ou à des groupes d'immigrants. Je souligne le contraste avec les groupes qui se joignent à nous de nos jours. Ils proviennent d'Asie, d'Afrique et d'endroits où les gens ne sont pas de race blanche et ils deviennent des minorités visibles. Nous pouvons dire d'eux qu'ils appartiennent à des groupes émergents dans notre société. Dans certains secteurs, nous devons accorder une attention particulière à la langue. Nous devons accorder une attention particulière aussi aux croyances religieuses. Nous devons veiller à ce que la politique du multiculturalisme réponde aux besoins et aux préoccupations de ceux qui se joignent à la société canadienne.

Nous parlons de cohésion sociale. Nous parlons aussi de communication interculturelle. Voilà les piliers et les thèmes du travail que nous effectuons dans le programme de multiculturalisme. Il importe que nous disions à ces nouveaux arrivés qui se joignent à nous que, désormais, ils sont des membres participants de la société canadienne et qu'ils partagent les valeurs qui nous sont chères, celles de l'inclusion et du respect de la diversité. Voilà les valeurs que nous chérissons.

Nous les accueillons. En même temps, d'après les statistiques dont nous disposons, nous nous rendons compte que, à partir de l'année 2011, nous dépendrons entièrement des immigrants pour notre maind'oeuvre. Lorsque nous les accueillons, nous devons veiller à ce que chaque immigrant s'ajoutant à la société canadienne s'y sente inclus et bénéficie d'une chance égale d'y participer.

(1720)

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter la ministre responsable de la condition féminine d'avoir conservée son poste dans le nouveau Cabinet, alors que tant d'autres femmes perdent actuellement leur emploi. Je lui souhaite beaucoup de succès durant les jours stimulants qui s'annoncent.

Je lui souhaite, en particulier, beaucoup de succès compte tenu des défis qui se présenteront inévitablement à elle dès lors que le discours du Trône ne fait aucune référence concrète aux questions relatives à la condition féminine. Il est intéressant de voir à quel point les femmes sont invisibles sur cette feuille de route. Il semble que les femmes n'aient tout simplement pas leur place dans l'orientation future du gouvernement. Il est d'ailleurs intéressant de constater que le mot «femme» n'y apparaît qu'à deux reprises et en passant.

D'importants défis se présentent à nous, en particulier eu égard à l'incapacité du Canada à respecter la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Pour commencer, j'aimerais demander à la ministre si elle approuverait l'idée de créer un Comité permanent de la condition féminine. C'est une chose dont discutent et que proposent de plus en plus de femmes des deux côtés de la Chambre. Nous proposons cette idée dans l'espoir que les leaders de la Chambre soient d'accord et que tous les partis s'entendent sur la formation d'un tel comité permanent, afin que nous disposions d'un lieu permanent de débat des questions féminines et d'un forum où l'on puisse traiter de tous nos manquements aux obligations que nous impose l'adhésion à la Convention de l'ONU.

La ministre responsable de la condition féminine approuve-t-elle cette idée? Pourrait-elle nous indiquer si elle s'engage à nous aider à faire en sorte qu'elle soit adoptée?

L'hon. Jean Augustine: Monsieur le Président, ma collègue se préoccupe de la condition féminine et elle travaille avec diligence dans ce domaine.

Je tiens à lui dire qu'il est important que nous travaillions ensemble. Il est important de reconnaître qu'il ne s'agit pas d'une question d'ordre idéologique, mais bien d'une question concrète qui devrait nous permettre à toutes en tant que femmes et à tous en tant que députés de la Chambre de travailler ensemble en vue d'améliorer la condition féminine. Toute avenue susceptible de nous fournir des occasions de partager nos idées devrait être encouragée.

Le discours du Trône nous indique clairement les engagements du gouvernement à l'endroit des femmes. Je pourrais citer le segment où il est question des femmes autochtones. Je pourrais citer le segment où il est question des soins prodigués à des membres de sa famille. Il est clair que le programme social et économique inclut les femmes. Il y a aussi l'éducation. Il y a tellement de phrases que je pourrais lire, mais il ne suffit pas de compter les occurrences du mot «femme» ou «femmes», il faut aussi reconnaître que tous les domaines abordés incluent nécessairement les femmes. On ne saurait parler des municipalités sans parler des femmes. On ne saurait parler de l'éducation sans inclure les femmes. On ne peut aborder aucun des domaines touchés dans le discours en faisant abstraction des femmes.

J'aimerais que nous continuions de travailler ensemble de manière à assurer que nous améliorons l'égalité des sexes dans notre pays. J'aimerais que nous travaillions tous à l'amélioration de la condition féminine.

(1725)

L'hon. Jim Karygiannis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de l'excellence et de l'éloquence de son discours.

Je représente probablement une des circonscriptions ethniquement les plus diversifiées au Canada. Cela dépend de la façon dont on interprète les données de Statistique Canada. Lorsque je vois la diversité non seulement de ma circonscription, mais aussi de l'agglomération torontoise et d'ailleurs de tout le Canada, je me dis que nous avons vraiment des gens d'une merveilleuse diversité. Nous devons aller vers les gens et nous assurer qu'ils sont tous intégrés à notre société

J'aimerais soumettre une idée à la ministre d'État au Multiculturalisme, à savoir l'utilisation de quatre mots simples comme slogan. Ils commencent par les lettres R-A-C-E. Le «R» veut dire respecter. Nous devons respecter tous les Canadiens comme étant nos égaux. Le «A» signifie accepter. Nous acceptons chacun comme étant un partenaire égal et un intervenant égal dans notre pays. Le «C» veut dire céléber. Nous célébrons ce qui est canadien et la diversité que nous avons. Le «E» signifie estimer, à adhérer à quelque chose. Nous estimons à la spécifité canadienne.

Je demande à la ministre du Culturalisme si elle pourrait s'engager à ce que, ou je pourrais peut-être demander le consentement unanime de la Chambre, cela soit le slogan de tout ce que produit le ministère du Multiculturalisme. Ensemble, les quatre lettres forment le mot «race» et nous faisons tous partie de la race humaine.

L'hon. Jean Augustine: Monsieur le Président, nous ne l'avons pas explicité de cette façon, mais, en même temps, je crois que nous ce que nous faisons, dans le programme du multiculturalisme, aborde le respect, aborde la diversité et aborde le fait que nous nous célébrons collectivement. Lorsque nous parlons de cohésion sociale, c'est de cela que nous parlons. Nous parlons de toutes ces questions qui prennent en compte notre diversité.

J'aime les termes que mon collègue a présentés: respecter, accepter, célébrer et estimer. En ma qualité de ministre d'État au Multiculturalisme, je vais m'assurer de les intégrer à mon vocabulaire de cette façon-là.

[Français]

Le vice-président: Comme il est 17 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au Feuilleton d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI SUR LA PROTECTION DES DROITS DES AÎNÉS

L'hon. Diane Marleau (Sudbury, Lib.) propose: Que le projet de loi C-439, Loi constituant le Bureau du Protecteur des droits des aînés et l'Agence canadienne de protection des droits des aînés et modifiant le Code criminel, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

-Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je remercie les députés de Prince Edward-Hastings, de Huron-Bruce, de Lambton-Kent -Middlesex et de Calgary-Est d'avoir accepté de coparrainer officiellement cette mesure législative.

En octobre 2002, certains leaders municipaux de ma circonscription, Sudbury, ainsi que des défenseurs de la cause des aînés m'ont demandé ce que le gouvernement fédéral faisait à l'échelon national à l'égard des problèmes de mauvais traitements, de négligence et d'exploitation vécus par les aînés. C'est à regret que j'ai dû admettre qu'on ne fait pas suffisamment à cet égard. C'est une question qu'on cache au public. Les victimes sont souvent retranchées dans le secret et la honte.

● (1730)

[Français]

C'est dans le but d'aborder directement le problème que j'ai voulu préparer ce projet de loi. Je ne me fais aucune illusion. Dans sa forme actuelle, le projet de loi ne sera pas adopté intégralement. En fait, il y a certains éléments relatifs aux mesures envisagées auxquels s'opposent les membres de la collectivité des aînés et, en même

Initiatives parlementaires temps, il y a d'autres aspects qu'ils souhaitent voir ajouter ou préciser davantage.

C'est certainement juste. Je crois que le projet de loi doit reposer sur une approche concertée, fondée sur le consensus et la nonpartisanerie, et faire l'objet de consultations sérieuses et dynamiques avec les aînés de toutes les régions du Canada.

[Traduction]

Je sais que le groupe de travail du premier ministre sur la vie active et les aînés, présidé par mon collègue, le député de Trinity-Spadina, s'avérera extrêmement productif et honnête dans ses délibérations. J'espère que les membres de ce groupe prennent bonne note de mon projet de loi et qu'ils se joindront à moi pour élaborer un plan d'action pour lutter contre ces problèmes. C'est à nous parlementaires qu'il incombe d'intervenir. Les aînés constituent un segment de la population en croissance au Canada et d'ici 2041, ils représenteront au moins 23 p. 100 de la population totale du pays, soit une personne sur quatre.

Qu'est-ce que cela signifie pour le gouvernement fédéral? Cela signifie que nous devons trouver des façons d'assurer que les institutions nationales nécessaires sont en place pour s'occuper des aînés, une population qui en dépit de son âge possède la capacité et la force pour poursuivre sa contribution à l'avenir du Canada. Nous devons faire notre part pour favoriser et promouvoir cette contribution.

Nous devons savoir qu'une partie de notre population est malheureusement souvent ciblée par la criminalité; il s'agit des aînés qui sont victimes de crimes tout simplement à cause de leur âge ou des infirmités qu'on leur attribue. Cette stigmatisation est scandaleuse et pourtant nous avons accepté pendant trop longtemps qu'une partie de la population du Canada soit ainsi stigmatisée.

Cependant, tout cela repose sur de fausses perceptions, de fausses idées et de fausses vérités. Il faut les confronter, les combattre et les abolir. C'est exactement ce que je demande en présentant ce projet de

La recherche dans ce domaine et la sensibilisation aux mauvais traitements réservés aux aînés sont relativement récentes; la question n'a été soulevée à la Chambre qu'au début des années 80. En fait, il y aura 21 ans en mars, un député du nom de J. R. Howie a fait valoir cette idée en présentant un projet de loi sur le respect des aînés intitulé «An Act respecting Senior Citizens». Comme moi, M. Howie croyait que le gouvernement fédéral devait intervenir pour corriger le manque d'attention à l'égard des besoins des aînés.

Les députés savent tous que les mauvais traitements prennent diverses formes; ils peuvent être physiques, d'ordre émotif, financiers, sexuels et même psychologiques et ils sont parfois commis par les proches, ceux en qui les aînés ont le plus confiance. On peut les classer sous trois thèmes: mauvais traitements et négligence à la maison, mauvais traitements et négligence dans les institutions et mauvais traitements auto-infligés, lorsque des aînés vivent dans des conditions préjudiciables pour leur santé ou leur sécurité.

Initiatives parlementaires

Les études confirment que la maltraitance des aînés est un problème important qui affecte la qualité de vie de nombreuses personnes âgées au Canada. En fait, depuis l'enquête nationale de 1989 sur la maltraitance des aînés au Canada, on sait qu'au moins 4 p. 100 des Canadiens de plus de 65 ans subissent une forme ou une autre de mauvais traitements infligés par les membres de leurs familles ou par des étrangers. L'étude a montré que l'exploitation financière représentait plus de 50 p. 100 des cas et la violence verbale, 30 p. 100. Les mauvais traitements physiques venaient en troisième lieu

Selon l'Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité de 1999, les adultes âgés de 65 ans ou plus représentent 2 p. 100 de toutes les victimes d'infractions violentes et ils étaient plus susceptibles—à hauteur de 67 p. 100—d'être agressés par des étrangers. En outre, il a été constaté que l'agression violente la plus couramment déclarée était celle des voies de fait simples, suivie des menaces et des voies de fait avec une arme. Il a également été découvert que les aînés étaient victimes de 9,5 p. 100 de tous les homicides, de 8,3 p. 100 de tous les cas d'extorsion et de 6,1 p. 100 de tous les cas déclarés de vol en 2000.

Permettez-moi de souligner que ces statistiques représentent seulement les cas qui ont été déclarés. Des responsables de l'application de la loi et des avocats m'ont dit qu'il y a d'innombrables cas qui ne sont jamais déclarés parce que les victimes ont trop honte pour porter plainte.

Je pourrais continuer encore longtemps, mais en raison du temps qui s'écoule, je veux entrer dans le vif du sujet, à savoir les propositions faites dans le projet de loi.

(1735)

Comme il est proposé dans la partie 1 du projet de loi, j'estime que nous devons procéder à l'établissement du tout premier protecteur des droits des aînés du Canada, qui aurait pour mandat de faire office d'observateur, de médiateur et d'enquêteur neutre et objectif dans toutes les questions liées aux cas de mauvais traitements, de négligence et d'exploitation des aînés.

L'établissement d'un tel poste au niveau fédéral est nécessaire notamment pour la collecte et la diffusion de données liées aux mauvais traitements infligés à des aînés et à l'exploitation de ceux-ci. En dépit de l'existence de programmes fédéraux comme le programme de prévention de la violence familiale, je ne doute pas qu'il y a des carences qu'il faut combler afin d'élaborer une politique de prévention des mauvais traitements infligés à des aînés qui soit cohérente. Le protecteur des droits des aînés pourrait proposer des stratégies pour combler ces lacunes afin de maximiser l'efficacité des programmes.

De plus, en ayant un protecteur fédéral qui est un expert dans la défense des aînés, le gouvernement pourrait travailler de concert avec lui pour concevoir un plan stratégique à long terme en matière de prévention, de détection, d'évaluation et d'amélioration du système de justice pour les aînés.

Dans le cadre de conversations avec l'Association canadienne des individus retraités, on a suggéré d'élargir le mandat de l'ombudsman en y incluant les pensions de vieillesse, le logement abordable, la discrimination fondée sur l'âge et d'autres aspects de la vie des personnes âgées où intervient le gouvernement fédéral. C'est une proposition valable, qu'il y aurait lieu d'examiner dans le cadre d'audiences et en comité.

Deuxièmement, le projet de loi créerait l'Agence canadienne de protection des droits des aînés. L'organisme aurait pour mandat d'élaborer et de mettre en oeuvre, en collaboration avec les provinces et les parties intéressées, des politiques et des programmes de protection des droits des aînés. L'organisme agirait comme dépositaire et institut d'information spécialisée sur les cas de mauvais traitement, de négligence et d'exploitation des aînés. La création de cette agence permettrait au gouvernement d'en apprendre davantage sur ce grave problème et d'élaborer des stratégies à long terme viables pour y remédier.

Cela étant dit, je souhaite que l'agence fasse encore davantage. J'ai entendu à plusieurs reprises les deux mêmes arguments, autant de la part de ceux qui appuient mon projet de loi que de ceux qui s'y opposent. Le premier concerne la nécessité d'un financement adéquat et durable pour les programmes destinés aux aînés et pour les groupes de défense au Canada. Le second argument concerne la nécessité d'élaborer un programme de formation, ou à tout le moins un programme de formation amélioré à l'intention des représentants de la loi, des conseillers, des travailleurs dispensant des soins de longue durée et des autres, pour qu'ils soient mieux à même de reconnaître les cas d'abus à l'égard des aînés, et de réagir.

Deux mesures ont toujours été jugées nécessaires pour une seule et simple raison: si nous ne finançons pas les programmes qui sont mis en place, ils seront inefficaces et représenteront une perte d'argent pour les contribuables. Franchement, les groupes de défense méritent mieux, tout comme nos aînés. Le message est clair: un financement adéquat et durable est indispensable à la réussite des programmes et à l'efficacité des groupes de défense nationaux.

Je propose également de créer, sous l'égide de l'agence, une base de données sur les soins de longue durée, qui permettrait aux Canadiens d'obtenir de l'information sur les foyers pour personnes âgées au Canada. Nos concitoyens, qu'ils soient des aînés, des adultes, des parents, des amis ou qu'ils agissent en qualité de tuteurs, doivent pouvoir s'informer au sujet de la nature des soins et des services dispensés dans chaque établissement.

Nous avons tous lu récemment le récit d'horreur paru dans le *Toronto Star*, au sujet de cette dame de 94 ans qui, par suite de mauvais soins et de négligence, a développé des plaies de lit, avant de mourir gangrène, dans la crasse. Je sais que ce sont des détails horribles, mais je puis assurer aux députés qu'il existe bien d'autres cas semblables.

Comme mes collèges s'en souviennent, la chaîne CTV a rapporté en janvier le cas de Jennie Nelson, âgée de 90 ans, une résidente du Jubilee Lodge à Edmonton, qui est décédée des suites de brûlures au deuxième degré. Comment a-t-elle ainsi été brûlée sur tout le corps? En étant immergée dans un bain brûlant.

● (1740)

Cela n'est pas simplement scandaleux. C'est insultant et avilissant dans un pays qui s'enorgueillit de sa capacité de compassion.

J'aurai peut-être moi-même recours aux services d'un tel foyer, comme ce sera sans doute le cas de beaucoup d'autres qui sont présentement ici. Est-ce que nous voudrons recevoir la même qualité de soins que Mme Nelson? La réponse est non. Elle méritait mieux et tous les Canadiens méritent mieux.

Grâce à la création de cette agence dont la tâche consiste en bonne partie à gérer une base de donnée sur les soins de longue durée, les Canadiens pourront compter sur un répertoire central d'informations sur ce qu'ils sont en mesure d'attendre des foyers de soins de longue durée.

Je sais que je vais entendre la grogne habituelle qui en fait une question de compétence. Je m'excuse, mais lorsque la santé et la sécurité des Canadiens sont en jeu le gouvernement fédéral a tous les droits de jouer son rôle. Il est temps que le gouvernement fédéral se redresse et fasse preuve de leadership sur cette question.

La troisième partie de ce projet de loi traite des changements à apporter au Code criminel. J'ai participé à des consultations étroites avec des défenseurs des personnes âgées, des avocats et le chef de police de la grande région de Sudbury pour apporter ces changements que tous appuyaient. Je les prends à la lettre. Ils sont, après tout, ceux qui, sur le terrain, s'occupent de ces problèmes à mesure qu'ils surgissent.

Actuellement, le sous-alinéa 718.2a)(ii) fait référence à l'époux, au conjoint de fait et aux enfants. Je souhaite inclure dans cette catégorie de victimes toute personne qui pourrait avoir besoin de soins en raison de son âge ou d'une infirmité. Cela permettrait de protéger officiellement ces personnes en vertu du Code criminel et d'adresser un message clair à quiconque chercherait à profiter d'une position de confiance. Ceux qui donnent des soins à une personne, jeune ou âgée, en santé ou infirme, ont le devoir et l'obligation de se fixer des normes de responsabilité élevées. S'ils choisissent de briser ce lien de confiance, ils en seront tenus entièrement responsables.

L'autre modification au Code criminel ferait en sorte que, lors de la détermination de la peine, les tribunaux se pencheraient sur la question de savoir si une personne a été ou non ciblée expressément en raison de son âge ou de sa vulnérabilité physique ou mentale. Bien que le sous-alinéa 718.2a)(i) du code couvre cette notion dans une certaine mesure, je crois qu'une référence claire aux personnes âgées protégerait davantage leurs droits et assurerait l'uniformité partout au pays lors de la détermination de la peine de personnes coupables d'avoir cibler des gens âgés ou vulnérables.

En terminant, j'estime que ce projet de loi s'inscrit dans le cadre d'une discussion concernant l'adoption d'une stratégie nationale efficace pour les aînés du pays et la lutte contre les mauvais traitements dont ils sont victimes.

[Français]

Je rappelle à tous dans cette Chambre que je suis consciente que le projet de loi pourrait ne pas être adopté sous sa forme actuelle, que certaines parties du projet de loi sont imparfaites et doivent être revues. C'est très bien ainsi. Toutefois, je demande à mes collègues de tous les partis de participer de bonne foi et de faire en sorte que ce projet de loi parvienne à l'étape du comité, où il pourra être revu, où nous pourrons obtenir des audiences et où les intervenants de la collectivité des aînés et leurs défenseurs pourront nous dire à nous, parlementaires, ce qu'ils souhaitent voir dans une loi sur la protection des droits des aînés.

● (1745)

[Traduction]

Notre devoir de parlementaires est de rechercher des consensus à mesure que nous progressons, d'être solidaires pour faire face au fléau de la violence aux personnes âgées, et de placer les droits des aînés en tête de liste de nos priorités nationales.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de Sudbury d'avoir soulevé cette question.

Des rames de papier se retrouvent sur mon bureau chaque semaine, mais, lorsque j'ai vu le projet de loi à l'étude, il a piqué mon intérêt. J'ai donc demandé à en parler quelques minutes. J'ai cependant quelques questions.

Initiatives parlementaires

Je vais peut-être trahir mon âge par certaines de mes questions et de mes réflexions, mais il s'agit d'une mesure d'initiative parlementaire. Ces initiatives nous permettent de discuter et de soulever des questions qui, normalement, ne retiennent pas l'attention du Parlement. C'est l'une des choses qui les rendent intéressantes, et ce que nous disons ne reflète pas forcément l'opinion de notre parti.

Lorsque j'étais jeune, on n'entendait presque pas parler de mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Les grands-parents et les autres personnes âgées étaient rarement envoyés dans des foyers. Les familles, les Églises et les organismes de charité s'occupaient d'eux tant que c'était matériellement possible.

Je me pose une question. Puisque nous discutons des mauvais traitements, du soin des personnes âgées, comment pourrions-nous nous retirer et encourager les familles, les Églises et les organismes de charité à assumer de nouveau des responsabilités un peu plus lourdes?

Je réfléchis à la question et je me demande—j'ignore comment dire les choses autrement—si les principes de sociologie appliquée des libéraux n'ont pas amené tous les membres de la société à croire que le gouvernement peut régler tous nos problèmes. Le gouvernement doit-il vraiment s'occuper de tout cela? La députée ne veut peut-être pas en venir là, mais il y a là un problème. Je sais que nous avons été lourdement imposés et que notre dette dépasse le demibillion. Peut-être avons-nous privé les familles, les organismes de charité et d'autres organisations des moyens financiers nécessaires pour s'occuper du problème.

La députée voudrait-elle élargir le débat dans ce sens-là? Je suis très heureux qu'elle ait soulevé la question. Voilà quelques réflexions et quelques questions que j'ai à formuler. Je me demande si un autre grand programme gouvernemental permettrait de s'attaquer aux causes profondes du problème.

L'hon. Diane Marleau: Monsieur le Président, le député a raison. Auparavant, nous n'entendions pas parler d'adultes victimes d'abus, mais j'estime qu'il devait s'en produire tout de même.

Je me souviens d'avoir vécu près d'une famille qui avait la garde d'une grand-mère. Je me rappelle que les enfants, de mon âge, montaient et allaient frapper leur grand-mère. J'étais horrifiée par la façon dont on la traitait dans cette maison. J'ai donc eu personnellement connaissance qu'une telle situation se soit produite, mais personne n'en a jamais parlé.

J'encourage les familles à se prendre en charge. Cependant, il est très important que, dans le cadre d'un projet de ce genre, figure l'objectif de dénoncer les abus dont sont victimes les aînés. Il s'agit là de violence familiale. Que les députés se remémorent leur passé, nous n'entendions pas parler alors de violence familiale. Il y en avait, c'est sûr, mais elle était occultée, et cela est honteux. Nous devons l'étaler au grand jour.

Aujourd'hui, les familles sont davantage éclatées. Il n'y a plus d'aussi grandes familles. Les enfants partent. Ils ne vivent pas nécessairement dans la même communauté que leurs parents. Beaucoup de gens n'ont pas d'enfant. Les aînés finissent seuls, très vulnérables et ils sont souvent victimes d'abus.

Initiatives parlementaires

Le présent projet de loi constitue une réaction à un certain nombre d'incidents survenus dans ma circonscription et à des discussions que j'ai eues, notamment avec des agents de police.

Ce que je tiens à souligner, oui, c'est qu'il faut faire davantage et investir davantage dans ce domaine. Cependant, il n'est pas nécessaire de lancer un gros programme coûteux. Il s'agit plutôt de mieux investir les sommes actuelles et de désigner un ombudsman ou une personne ressource que les aînés peuvent contacter lorsqu'ils ne connaissent personne d'autre.

● (1750)

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa réponse à ma question, et je voudrais sincèrement me pencher sur le sujet. S'il est renvoyé au comité, j'espère en faire partie, et je remercie la députée de nous avoir donné l'occasion d'en discuter.

Le projet de loi C-439 reconnaît le fait que les aînés sont souvent exposés à l'exploitation, aux abus et à la négligence. Les principes du projet de loi incluent la prévention et le traitement de ce problème. Ils prévoient également, aux fins de détermination de la peine, que la vulnérabilité des victimes âgées constitue une circonstance aggravante en vertu du Code criminel. Je crois que ce sont des principes généralement valables et dignes d'appui.

Les députés de l'opposition officielle ont beaucoup parlé de la protection des enfants en vertu de la loi. Par conséquent, nous devrions aussi protéger les personnes âgées. Nous devrions investir dans le juste traitement des aînés, qui peuvent être tout aussi vulnérables que les enfants.

Toutefois, la création d'une nouvelle agence gouvernementale soulève la question des coûts et de l'empiètement sur les champs de compétence provinciale. Je sais que la députée en a parlé et qu'elle ne souhaite pas pareil empiètement. Quoi qu'il en soit, l'objectif général du projet de loi mérite d'être appuyé, et je lui accorde mon appui.

Toutefois, je ne crois pas qu'il soit forcément nécessaire de créer une nouvelle agence gouvernementale pour atteindre cet objectif. Avant d'appuyer le projet de loi, qui entraînerait la création d'une nouvelle bureaucratie, il faudrait que les députés sachent exactement quel rôle joueraient l'ombudsman et l'agence de protection des droits des aînés par rapport aux autres services offerts aux personnes âgées.

Par exemple, le gouvernement fédéral et les provinces travaillent sur ce dossier depuis déjà de nombreuses années. Permettez-moi de citer un communiqué diffusé par Santé Canada, le 27 juin 2002, à la suite d'une rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des aînés. L'article 4 du communiqué portait sur les abus à l'égard des personnes âgées. Le ministre avait déclaré:

La recherche indique que les abus à l'égard des personnes âgées constituent un problème caché, les cas déclarés ne représentant que «la pointe de l'iceberg». Les aînés hésitent souvent à dénoncer les abus, par crainte de représailles, par honte, par loyauté envers leur famille, par crainte d'être abandonnés ou institutionnalisés. D'où l'importance d'insister sur l'éducation du public. Les ministres ont demandé qu'on pousse plus loin l'analyse des stratégies de prévention des abus contre les aînés et des lois en vigueur au Canada. Cela leur permettra de poursuivre leurs efforts communs pour assurer la sécurité des personnes âgées, en identifiant les initiatives stratégiques d'action prioritaire, à l'intention des gouvernements qui le veulent.

Si je souligne cela, c'est parce qu'il semble qu'une bonne partie de ce qui est proposé dans le projet de loi d'initiative parlementaire est peut-être déjà fait. Cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas discuter de cette question ici, mais je pense que nous devons éviter qu'il y ait double emploi.

La Division du vieillissement et des aînés de Santé Canada exerce un leadership fédéral sur les questions relatives au vieillissement et aux aînés. Elle est un centre de renseignements et de connaissances spécialisées, et certaines de ses activités consistent à:

[...] fournir des conseils et contribuer à l'élaboration de politiques; diriger ou soutenir certaines activités de recherche et d'éducation; encourager les innovations en vue d'améliorer la santé des aînés en situation de risque ou d'éviter que de telles situations ne se produisent; consulter ou travailler auprès d'intervenants, y inclus les représentants des provinces, des territoires, des organismes nationaux et d'autres secteurs et; favoriser la communication et la diffusion de l'information; et offrir un soutien opérationnel au Conseil consultatif national sur le troisième âge.

Ses rôles et responsabilités permettent à la Division de favoriser la participation des aînés aux décisions et aux activités du gouvernement fédéral qui les concernent.

Je voudrais citer un autre passage qui concerne cette fois le Conseil consultatif national sur le troisième âge de Santé Canada. Ce conseil existe depuis 24 ans. Son mandat est le suivant:

[...] conseiller et aider le ministre de la Santé nationale sur toutes les questions touchant le vieillissement de la population canadienne et la qualité de vie de aînés. Il peut s'agir de questions soumises par le Ministre ou que le Conseil juge opportunes.

Le CCNTA compte au plus 18 membres venant de toutes les régions du Canada et des divers milieux sociaux. Les membres font bénéficier le Conseil de leur expérience, de leurs préoccupations et leurs compétences. Ils sont nommés par le Gouverneur général en conseil pour un mandat de deux ou trois ans, renouvelable une fois.

Une équipe d'employés de la Fonction publique fédérale à Ottawa s'occupe de la gestion des affaires courantes du Conseil.

(1755)

J'ai quelques questions à poser à la ministre et je me demande quand elle aura l'occasion d'y répondre. Est-ce que le Conseil consultatif national sur le troisième âge serait remplacé par l'agence et le bureau du protecteur des droits des aînés aux termes de cette loi sur la protection des droits des aînés?

Le Conseil consultatif national sur le troisième âge a publié récemment un excellent bulletin de huit pages intitulé *Détresse cachée: les aînés violentés.* À la page 8, on trouve pour chaque province et territoire une liste de numéros sans frais que l'on peut composer pour obtenir de l'aide dans les cas de violence faite aux aînés.

Tous ceux et celles qui écoutent les débats aujourd'hui doivent savoir qu'il est déjà possible d'obtenir de l'aide. Espérons que le message aura été transmis et que l'on cherche déjà ces numéros pour demander de l'aide si on en a besoin. On peut obtenir de l'aide pour protéger les personnes âgées.

J'ai vérifié un de ces numéros, celui de la Direction générale des services aux personnes âgées du Manitoba. Il y a un numéro sans frais pour les aînés victimes de violence et un numéro où l'on peut obtenir des renseignements. Il y a aussi le numéro du Conseil manitobain sur le vieillissement. Plusieurs provinces ont des ressources semblables. Je ne vois pas clairement comment l'agence et le bureau du protecteur des droits des aînés prévus dans le projet de loi collaboreraient avec les agences existantes et les gouvernements provinciaux. Les provinces appuient-elles la création de cette agence? Contribueront-elles à son financement? Le nouveau bureau du protecteur des droits des aînés et l'agence combleront-ils un manque dans les services ou fourniront-ils des services qui existent déjà? Je pose ces questions parce que nous devons tous répondre à des questions avant de nous prononcer sur un projet de loi.

Loin de moi l'idée de donner à la ministre l'impression que mes questions difficiles signifient que la violence faite aux aînés ne me préoccupe pas. C'est plutôt le contraire. Je sais que le problème est grave et que des mesures s'imposent. Les chiffres que j'ai vus témoignent d'histoires d'horreur présentées dans les médias. La situation devrait nous préoccuper tous. Toutefois, ce n'est pas parce que la situation nous préoccupe que nous devrions automatiquement créer une autre agence ou un autre bureau gouvernemental, à moins que nous ne puissions montrer que la bureaucratie réglera le problème. Voilà ce que j'avais à dire. Nous devons trouver une solution à ce problème gravissime.

Nous avons vu les problèmes découlant de l'adoption de mesures législatives peu judicieuses. Monsieur le Président, vous êtes au courant des mesures législatives que nous avons adoptées depuis 1995. J'ai suivi les développements depuis ce temps. Nous avons dépensé énormément d'argent pour en arriver à un énorme gâchis bureaucratique et nous n'avons pas résolu le problème de la violence dans la société. Si nous créons un nouvel organisme, je veux avoir l'assurance que nous ne nous engagerons pas sur la même voie.

Nous voulons tous voir la création d'un organisme qui permettra bel et bien de réduire l'incidence des mauvais traitements chez les aînés et d'atteindre cet objectif de la façon la plus efficace qui soit. Toutefois, je ne suis pas convaincu que ce qu'on propose ici produise les résultats escomptés. Il faudra soumettre la question à un comité si nous approuvons cette formule.

Je remercie encore une fois la députée d'avoir soulevé cette question, une des plus importantes au pays. C'est avec enthousiasme que j'envisage de collaborer avec elle à cet égard. Je pense que nombre de députés de notre parti appuieront cette initiative parce qu'il faut examiner cette question et peut-être nous en remettre à un comité pour avoir la certitude de prendre la bonne décision.

[Français]

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, j'ai suivi avec attention le discours de la députée ainsi que celui de mon collègue sur ce dossier qui est extrêmement important. Vous savez jusqu'à quel point je suis préoccupé par la situation des personnes âgées. Le rôle que j'ai au sein de mon parti est celui de défendre et de questionner le gouvernement sur la situation des personnes âgées.

Le projet de loi qu'on nous présente en est un qui est rempli de bonnes intentions, mais qu'on ne pourra pas appuyer, puisque, comme la députée l'a dit, il entre directement dans les champs de compétence des provinces.

Je suis contre le fait que, pour faire un travail, il faille absolument multiplier les étapes. Ce n'est pas une loi qui va protéger les personnes âgées. En ce qui nous concerne, au Québec, nous avons déjà le curateur public, nous avons déjà le Conseil des aînés et nous avons déjà les CLSC, qui font à peu près tout ce que cette loi demande de faire.

Quand j'étais député à Québec, je me faisais un devoir d'aller visiter toutes les maisons de personnes âgées au moins deux fois par année. Je l'ai fait pendant neuf ans, ce qui veut dire que je l'ai fait au moins 18 fois. J'ai eu l'occasion de voir des abus et j'ai eu l'occasion de faire corriger des choses. Cependant, ce n'est pas en instaurant un autre conseil ou un autre niveau de protection, de lois ou de fonctionnaires qu'on fera en sorte d'améliorer la situation.

Les personnes âgées ont le droit d'être informées. C'est par l'information qu'on peut leur donner qu'on leur viendra en aide, puisqu'ils ont actuellement soit la curatelle publique, soit le Conseil des aînés, soit les CLSC. Ces agences existent déjà chez nous.

Initiatives parlementaires

Là où la loi pourrait peut-être présenter des avantages, c'est sur l'aspect des modifications au Code criminel. Dans ce sens, probablement qu'il y aurait des choses à faire. Il s'agirait de refaire la loi dans ce sens pour modifier le Code criminel, parce qu'il peut y avoir à cet égard des lacunes dans le Code criminel.

Dans ce projet de loi, par exemple, on explique ce qu'est un abus fait aux personnes âgées. On donne la définition suivante de «mauvais traitements»:

Le fait de causer sciemment des blessures corporelles ou psychologiques ou des préjudices financiers.

Cela me scandalise qu'on arrive ici avec ce projet de loi. Des préjudices financiers, oui, il y en a. Le plus grand responsable des préjudices financiers est le gouvernement fédéral. Celui-ci a privé d'argent au moins 270 000 Canadiens âgés. J'ai fait le tour du Québec et d'une partie du Canada, dont Vancouver. J'ai rencontré des personnes qui ont été victimes du gouvernement. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas aussi des gens qui abusent financièrement des personnes âgés. Je sais que cela existe.

Toutefois, quand le gouvernement lui-même ne donne pas l'information pour que les gens reçoivent le Supplément de revenu garanti, quand le gouvernement lui-même ne prend pas les mesures pour aller trouver les personnes, quitte à faire du porte-à-porte pour aller voir la personne qui a droit à son argent puisqu'il lui est dû, quand le gouvernement ne fait pas cela, je pense qu'arriver avec un projet de loi comme celui-là n'améliorera rien.

C'est très simple. Il y a 270 000 Canadiens qui ont été privés du Supplément de revenu garanti, dont 68 000 Québécois. J'ai participé à 37 réunions à travers le Québec. J'ai rencontré à peu près tous les médias d'information qui existent, et on a réussi à trouver des personnes qui y avaient droit. Le ministère me disait qu'on a peut-être trouvé autour de 75 000 personnes qu'on cherchait et, seulement au Québec, autour de 30 000. Cela veut dire environ 100 millions de dollars seulement au Québec qui sont actuellement dans les poches de ceux qui sont les plus démunis, qui en ont besoin et qui en étaient privés par l'inaction du gouvernement fédéral.

(1800)

Qu'on adopte n'importe quand une loi qui obligerait le gouvernement fédéral à rembourser l'argent qui a été volé aux personnes âgées qui manquaient d'information. C'est l'argent dont on a profité, privant les personnes âgées. Ces personnes, étant démunies, manquant d'instruction et étant seules, désoeuvrées, malades, abandonnées à leur sort, ne pouvaient pas obtenir l'information. On ne faisait rien pour donner cette information. Pour obtenir leur dû, ces personnes âgées étaient obligées de téléphoner, de parler à une machine et de composer 22 numéros pour finalement se faire dire que les circuits étaient tous occupés.

C'est comme cela que l'information était donnée. Quand on réussissait à obtenir un formulaire d'application, cela prenait un comptable ou un avocat pour le remplir. Aujourd'hui je vous dis: adoptez une loi qui obligera ce gouvernement à faire la même chose, à l'égard des personnes âgées à qui l'on doit de l'argent, que l'exministre des Finances a fait, par exemple, pour ses compagnies de bateaux dont on a encore parlé aujourd'hui. Ainsi, on a trouvé rétroactivement le moyen de payer et de mettre de l'argent dans les poches de certains individus.

Initiatives parlementaires

Il est vrai que les personnes âgées que je défends ont été abusées par ce gouvernement. Cela ne veut pas dire qu'il est le seul à l'avoir fait. Toutefois, elles ont été abusées par ce gouvernement, et je trouve cela criminel que, au soir de leur vie, parce qu'elles sont malades ou un peu démunies, ou parce qu'elles n'ont tout simplement plus le goût de se battre, on ne leur donne pas leur dû, qu'on ne fasse pas les démarches, alors qu'il y a plein d'organismes qui pourraient les aider.

Chez nous, il y a les CLSC, il y a les clubs d'âge d'or. Il y a plein d'organismes qui ne demandent pas mieux que d'aider. J'ai fait affaire avec ces organismes dans ma tournée du Québec. Ce que j'ai pu trouver est incroyable. Par exemple, à Sherbrooke, j'ai rencontré une femme qui est maintenant décédée et qui a vécu sa vieillesse avec 6 000 \$ par année, soit la pension de vieillesse. Après avoir fait le calcul, le gouvernement a économisé 90 000 \$ sur le dos de cette femme.

À mon avis, ce n'est pas une loi qui va corriger cela. C'est un peu d'honnêteté dans notre système. Il suffit de se servir de ce qu'on a. Il faut se servir des informations qu'on peut leur donner. Il faut se servir des gens qui sont dans le champ et qui ne demandent pas mieux que d'être utiles. Il y a des clubs de services de tous genres. Ces gens sont prêts à nous aider.

Il faut modifier la loi du côté du Code criminel, soit. Je l'ai dit tout à l'heure. Toutefois, quant à dédoubler les services qu'on donne déjà au Québec, on n'est pas d'accord. On calcule que c'est du temps perdu. Qu'on en discute n'importe quand, moi aussi, je veux être invité en commission pour en discuter. Je travaillerai tant que je n'aurai pas récupéré l'argent qui est dû à ces gens qui l'ont bien mérité. La personne âgée m'a précédé, c'est celle qui a construit ce pays et elle a droit au plus grand respect de notre part.

• (1805)

[Traduction]

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, je veux dire quelques mots à l'appui du projet de loi déposé par la députée de Sudbury, que je félicite d'avoir présenté une telle initiative.

Avant d'oublier, j'inviterais la députée à jeter un coup d'oeil à une mesure législative que j'ai déposée il y a un certain temps, à savoir le projet de loi C-227. Cette mesure visait à enquêter sur les difficultés éprouvées par les personnes âgées relativement aux prestations prévues par le Régime de pensions du Canada, les pensions de vieillesse et les diverses obligations fiscales. Mon projet de loi complète peut-être celui de la députée. J'avais obtenu l'aide d'experts dans le domaine. La députée trouvera peut-être utile de jeter un coup d'oeil sur la mesure que j'ai proposée.

Quoi qu'il en soit, j'appuie le projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Nous sommes une population vieillissante. Je viens tout juste de lire des données récentes qui révèlent qu'en 2000, environ 16,7 p. 100 des Canadiens étaient âgés de plus de 60 ans. En l'an 2050, dans une cinquantaine d'années, les personnes de plus de 60 ans représenteront 31,9 p. 100 de l'ensemble de la population. Monsieur le Président, cela signifie que vous ferez partie du tiers le plus âgé de la population canadienne. Évidemment, les années auront passé. Nous sommes donc une société vieillissante et les baby boomers suivent le cycle.

J'imagine que l'une des lacunes de notre système social est que nous ne nous sommes pas assurés que les personnes âgées soient traitées de façon correcte, juste et équitable. Je suis député fédéral depuis environ 32 ans. J'ai été élu en 1968, et j'ai raté un mandat. Mon attention a souvent été attirée par les mauvais traitements dont sont victimes les personnes âgées. Cela se produit à toutes sortes d'endroits et prend toutes sortes de formes que nous ne soupçonnons pas: au sein de la famille, entre conjoints, entre étrangers et personnes âgées sans parler des attitudes condescendantes envers ces personnes. On en entend constamment parler. Il faut se préoccuper de cette question, parce que c'est une forme de discrimination fondée sur l'âge.

L'une des raisons justifiant le renvoi de ce projet de loi à un comité est que nous pourrions ainsi examiner comment faire pour mieux traiter les personnes âgées.

Je suis heureux que la députée ait pris l'initiative de lancer l'idée de créer le Bureau du protecteur des droits des aînés et l'Agence canadienne de protection des droits des aînés et d'apporter des modifications au Code criminel. Il va de soi que ce groupe inclut aussi le premier ministre. Nous devrons peut-être faire preuve d'une grande prudence dans notre façon de lui poser des questions au cours de la période des questions orales.

Le projet de loi est certes un pas dans la bonne direction et nous devrions l'appuyer. Toute discrimination est répréhensible, que ce soit à cause du sexe, de l'orientation sexuelle, de la couleur de la peau, des allégeances religieuses ou de l'âge, et nous savons que ce genre de discrimination existe.

Un jour, dans ce pays, nous tiendrons un débat sérieux sur ce que l'on appelle la retraite obligatoire. Comme le premier ministre, je crois qu'on ne devrait pas, au Canada, être forcé de prendre sa retraite à 65 ans. À mon avis, cette règle équivaut à de la discrimination à cause de l'âge. Par ailleurs, nous devons nous assurer que les gens reçoivent des prestations de retraite adéquates afin qu'ils puissent vraiment choisir de prendre ou non leur retraite à 65 ans.

Nous avons fait des progrès depuis les années 30 et 40 dans le domaine des pensions, de la situation des aînés et de la pauvreté, mais, au cours des dix ou quinze dernières années, les progrès n'ont pas maintenu le rythme des 25 ou 30 années précédentes. Ils ont ralenti. De nombreuses personnes âgées vivent dans la pauvreté et sous le seuil de pauvreté.

Voilà ce qui m'inquiète. Il nous faut un meilleur régime de pensions. Nous devons améliorer le Régime de pensions du Canada afin que les gens reçoivent un revenu plus adéquat. Les régimes de pension privés doivent être plus facilement transférables. Nous devons procurer aux gens une protection du revenu suffisante pour qu'ils aient un niveau de vie décent et ne soient pas réduits à vivre dans la pauvreté une fois retraités.

J'ai grandi dans les Prairies et j'ai toujours cru que les vrais bâtisseurs du Canada, c'était les aînés, les pionniers qui s'étaient rendus jusque dans ma région du monde, c'est-à-dire la Saskatchewan qui est devenue une province en 1905.

● (1810)

En fait, mon père est né à la fin de 1909. Il a été un des derniers pionniers de ce pays à avoir obtenu un lot de colonisation aux termes de la Homestead Act. Il a obtenu une des dernières terres au centre de la Saskatchewan.

Les gens de la génération de mes grands-parents, qui sont nés vers la fin des années 1800 et au début des années 1900, étaient de véritables pionniers. Ils ont bâti ce pays à la sueur de leur front, en versant des larmes et en travaillant d'arrache-pied. Ils ont consenti de nombreux sacrifices et ils nous ont légué un pays assez intéressant. Il est impératif que nous veillions maintenant à traiter nos personnes âgées avec respect et dignité et à prévoir les ressources financières qui leur garantiront une existence convenable.

Je m'inquiète aussi de la qualité des soins de santé. La marraine du projet de loi, de l'autre côté de la Chambre, est une ex-ministre de la Santé. Elle connaît bien les défis à relever dans ce domaine, les défis auxquels nous faisons maintenant face. Il fut un temps où le gouvernement fédéral payait la moitié des coûts des soins de santé, et les provinces, l'autre moitié, mais maintenant, les provinces doivent payer plus de 80 p. 100 de la note à ce titre. C'est un problème important. Les personnes âgées ont recours aux soins de santé plus que n'importe quels autres citoyens. S'il y a des compressions dans le secteur des soins de santé, ce sont les personnes âgées qui en font généralement les frais plus que n'importe qui d'autre. Nous avons besoin de plus d'argent du gouvernement fédéral pour les soins de santé aussi.

J'ai parlé d'un régime de pensions adéquat. J'ai parlé de la nécessité d'obtenir davantage de soins de santé adéquats et de mon inquiétude par rapport au fait qu'un si grand nombre de personnes vivent dans la pauvreté. Voilà certains des problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Le régime de pensions est une question très importante compte tenu du fait que la population vieillit. Nous devons nous assurer de pouvoir verser des pensions adéquates aux gens au moment de leur retraite, quel que soit l'âge fixé pour la retraite.

Je me souviens du temps où le député était ministre. Le gouvernement libéral de l'époque avait proposé un ensemble d'avantages sociaux pour les aînés, une mesure qui s'inscrivait dans la stratégie de réduction du déficit du premier ministre actuel. Si cette mesure législative avait été adoptée, cela aurait été la fin du dernier programme social conçu expressément pour aider les personnes âgées, à savoir la Loi sur la sécurité de la vieillesse. C'est grâce aux fortes pressions exercées par les personnes âgées, le public et l'opposition, que l'idée a été abandonnée.

Je me rappelle l'époque du gouvernement Mulroney, lorsque les conservateurs ont voulu désindexer partiellement les pensions de retraite. M. Mulroney a un certain nombre d'admirateurs qui siègent ici à la Chambre des communes, des députés du Parti conservateur. Bref, en bout de ligne, c'est ce que les conservateurs ont fait.

Je me rappelle lorsqu'ils l'ont proposé. Mulroney était très populaire en 1985. Il y avait une grande manifestation devant la Chambre des communes. J'ai aperçu deux admirateurs de Brian Mulroney siégeant dans la Chambre, l'un de Yorkton—Melville et l'autre d'Ontario, deux députés conservateurs. En 1985, il y avait une grande manifestation devant la Chambre. Une petite dame surnommée Mme Denis, qui ne mesurait probablement pas plus de 4 pieds et 10 pouces, dit en français au premier ministre: «Vous avez menti, vous avez menti».

Je me rappelle combien l'opinion publique était galvanisée à cette époque. Je pense que la députée de Sudbury fut élue en 1988 et que cela se produisit avant quelle siège à la Chambre. Je me souviens combien l'opinion publique était galvanisée à cette époque et qu'elle a changé grâce à Mme Denis.

Le lobby des personnes âgées prend de l'ampleur. Politiquement parlant, c'est une force et une force très importante. Il faut écouter les

Initiatives parlementaires

gens de l'âge d'or. Lorsque les gouvernements ont tenté de modifier des programmes qui leur tenaient à coeur, et j'en ai donné quelques exemples, les gens de l'âge d'or ont manifesté de façon très efficace. Nous devrions en tenir compte. Ils sont nos électeurs et une partie très importante de notre électorat.

La députée de Sudbury soulève des points excellents dans le projet de loi. L'un de ces points est que des crimes sont commis contre les personnes de l'âge d'or. Nous avons entendu parler de différents pièges et de différents fraudeurs qui ciblent les personnes âgées, qui leur téléphonent en leur proposant diverses idées sur la façon d'investir leur argent. J'ai vu des cas où des gens de l'âge d'or ont appelé à mon bureau après avoir été victimes de fraudeurs utilisant différentes techniques. Ils s'attaquent aux gens de l'âge d'or parce qu'ils sentent qu'ils sont vulnérables. Dans beaucoup de cas, ils estiment que ce sont les femmes âgées qui sont vulnérables et ils s'approprient leur argent.

Pour résumer, je félicite la députée de Sudbury. Nous devrions présenter le projet de loi au comité. Nous devrions examiner globalement la façon dont nos gens de l'âge d'or sont traités et nous assurer que notre société sera équitable et juste pour eux dans les années à venir.

● (1815)

[Français]

L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet du projet de loi C-439, Loi sur la protection des droits des aînés, déposé par la députée de Sudbury.

[Traduction]

J'aimerais la remercier pour le travail qu'elle a réalisé.

[Français]

Les modifications que contient le projet de loi proposent la création du Bureau du Protecteur des droits des aînés, la création de l'Agence canadienne de protection des droits des aînés et la modification des dispositions du Code criminel portant sur la détermination de la peine.

[Traduction]

Je tiens à assurer les députés que ceux d'entre nous qui oeuvrons au sein du ministère de la Justice, notamment le ministre et moimême, comprenons que la protection des droits des personnes âgées constitue un enjeu important dans ce pays. J'ai écouté aujourd'hui tous les députés de la Chambre et je constate que nous prenons tous à coeur la question des droits des personnes âgées.

Grâce au travail du ministère de la Justice, nous espérons atteindre un juste équilibre entre la protection des personnes âgées et le respect de leur droit à l'indépendance.

En concertation avec nos partenaires au Canada—notamment les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations non gouvernementales qui oeuvrent au sein de la population et le secteur privé—le ministère se penche actuellement sur les questions judiciaires relatives aux personnes âgées dans le cadre de stratégies comprenant réforme judiciaire, vulgarisation juridique, information, recherche et soutien de divers programmes et services.

Initiatives parlementaires

Dans le cadre de ces efforts, mentionnons la participation à l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral et la stratégie nationale de prévention du crime, ainsi que la participation—et le soutien—au travail réalisé par les ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux responsables de la sécurité des personnes âgées et au groupe de travail sur la sécurité du comité interministériel sur les questions relatives au vieillissement et aux personnes âgées.

Je remarque que certains députés de la Chambre ont fait allusion à ces secteurs d'activité. Le ministère assure par ailleurs le leadership du groupe de travail interministériel fédéral, qui est très actif dans le domaine de la sécurité des aînés.

Plusieurs autres questions visées par ce projet de loi sont prévues dans les lois provinciales et territoriales actuelles. Cela a été souligné plus tôt aujourd'hui. Jusqu'à maintenant, les lois provinciales et territoriales traitent des intérêts des personnes plus âgées en fonction de l'état physique et mental, par exemple, les questions de tutelle, de droit de la santé, de la prise de décision en leur nom, et même de ce qui concerne la mort, comme les testaments et la planification successorale.

Les lois provinciales et territoriales actuelles prévoient également des infractions, l'abus des procurations, par exemple. De nombreuses autorités au Canada ont également adopté des lois relatives à l'aide sociale ou à la protection visant à protéger les personnes plus âgées victimes de violence physique ou sexuelle, de cruauté mentale ou de manque de soins ou d'attention.

Là où existent des lois relatives à la tutelle et à la protection des adultes, il peut y avoir des programmes de protection des adultes prévus par la loi qui offrent divers services juridiques, sociaux ou de santé. Cette coopération est plus importante pour les personnes plus âgées, surtout lorsqu'il s'agit de l'intégration de l'activité.

Bien que nous approuvions l'objectif général du projet de loi C-439, le ministère de la Justice n'appuiera pas ce projet de loi sous sa forme actuelle en raison de sa nature inconstitutionnelle. La principale question constitutionnelle soulevée par ce projet de loi est de savoir s'il rentre dans les compétences législatives du Parlement énumérées à l'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1867.

La partie 1 du projet de loi C-439 constituerait le Bureau du Protecteur des droits des aînés qui a pour mission de promouvoir la protection des droits des aînés, de faire enquête sur des plaintes et de faire rapport au ministre de la Justice des questions qui ne sont pas réglées de façon satisfaisante.

La partie 2 du projet de loi constituerait l'Agence canadienne de protection des droits des aînés dont la mission est de fournir des ressources pour favoriser la protection des droits des aînés, y compris de l'information sur la prévention, le dépistage, l'évaluation, l'identification et le traitement des cas de mauvais traitements, de négligence et d'exploitation des aînés.

Le Parlement n'a pas la compétence législative directe en matière de droits des aînés relativement aux mauvais traitements, à la négligence et à l'exploitation des aînés en dehors du cadre du droit pénal. Dans le cadre du droit pénal, nous avons ce pouvoir. En fait, le taux de victimisation due à la violence chez les Canadiens âgés de 65 ans et plus est faible. Il est d'environ 1,8 p. 100, bien que cette catégorie d'aînés représente 12,7 p. 100 de la population, et je donne les statistiques de 2002.

À l'exclusion des modifications proposées au Code criminel, qui ne présentent pas de problème de compétence, le projet de loi C-439 n'est pas une mesure de droit pénal. Au contraire, l'essentiel du projet de loi est en dehors du pouvoir législatif direct du Parlement.

Le fédéral pourrait créer le Bureau du Protecteur des droits des aînés et l'Agence canadienne de protection des droits des aînés au moyen de l'exercice du pouvoir fédéral d'application des ressources, même si cela n'est pas précisé dans la Constitution.

(1820)

Les tribunaux ont statué que le Parlement peut, en vertu de la constitution, autoriser des dépenses à l'extérieur de son champ de compétence législative, à condition la loi d'autorisation n'équivaut pas, au fond, à une réglementation directe d'un secteur de compétence provinciale. Ce problème a été soulevé par deux partis plus tôt aujourd'hui.

On peut atteindre une grande partie des buts du projet de loi C-439 au moyen du pouvoir fédéral d'application des ressources. En général, le protecteur des droits des aînés et l'Agence canadienne de protection des droits des aînés proposés dans ce projet de loi remplissent des fonctions qui ne relèvent pas de la réglementation, telles que l'examen des probèmes, la production de rapports, la collecte et la diffusion de renseignements, ainsi que d'autres tâches du genre.

Le projet de loi C-439 contient cependant des dispositions qui vont bien au-delà du simple exercice du pouvoir d'application des ressources et qui empiète sur le pouvoir de réglementation. C'est là où nous avons des problèmes de pouvoir et de compétence.

Par exemple, le paragraphe 7(8) du projet de loi autorise le protecteur, dans le cadre d'une enquête ou d'une étude, à demander à toute personne de lui fournir des renseignements et de produire des documents ou des objets.

Le paragraphe 7(11) interdit à quiconque d'entraver l'action du protecteur dans l'exercice des fonctions qui lui sont conférées par le projet de loi.

Le paragraphe 7(12) considère comme une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire le fait de contrevenir à l'article 7 du projet de loi, notamment au droit du protecteur de demander à toute personne de lui fournir des renseignements et de produire des documents selon l'interdiction d'entrave.

Les dispositions accordant à l'ombudsman le pouvoir d'obtenir des renseignements et des documents ainsi que l'infraction d'entrave à l'action de l'ombudsman ne peuvent être justifiées dans le cadre du pouvoir d'application des ressources. Ce serait étendre indûment celui-ci. Ces dispositions vont bien au-delà de son champ d'application. Elles visent à régir une conduite en imposant des sanctions lorsqu'une personne ne respecte pas la loi.

Créer des infractions comme moyen le plus coercitif pour un État de régir la conduite échappe totalement au champ d'application de l'exception relative au pouvoir d'application des ressources. Les dispositions du projet de loi dont je viens de parler échappent donc au pouvoir d'intervention du Parlement.

Une faille semblable, sur le plan constitutionnel, frappe le pouvoir de réglementation prévu au paragraphe 32(2). Celui-ci a pour effet d'autoriser le gouverneur en conseil à instaurer une réglementation et, donc, une infraction pour tout défaut d'observer celle-ci. Là encore, la délégation de ce pouvoir de créer des infractions outrepasse le fondement constitutionnel du projet de loi C-439, à savoir le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral.

Ceci étant dit, je ne doute pas que les députés s'intéressent à toutes ces questions se rapportant aux aînés. Je félicite la députée de Sudbury d'avoir soulevé cette question. Réjouissons-nous de pouvoir profiter de cette heure à la Chambre, ainsi que d'une deuxième heure, je l'espère, pour débattre de ces questions et pour mettre en lumière toutes les questions qui, je le sais, préoccupent la députée et chacun de nous, dans nos collectivités respectives.

Toutefois, à la Chambre, nous n'avons pas à débattre que de nobles principes. Nous sommes des législateurs. Des questions de compétence se posent et nous devrions agir en coopération avec les instances responsables pour tous participer à la vie de nos collectivités et pour que les choses fonctionnent bien et que nous puissions réaliser des changements. Il ne nous incombe pas de passer beaucoup de temps dans des domaines où ne pouvons pas être le plus efficaces, compte tenu du temps et des ressources à notre disposition. Nous devrions travailler avec les gouvernements, même avec un maximum de coopération, dans le meilleur intérêt de tous nos concitoyens.

Personne ne dit que ces droits et obligations dans ces domaines ne revêtent pas une importance suprême dans nos collectivités. Bien évidemment, tous les citoyens sont précieux dans nos collectivités et les personnes âgées sont une responsabilité particulière, au même titre, comme un autre député l'a fait remarquer, que les citoyens les plus jeunes.

Il nous incombe, comme législateurs, d'envelopper les idées, les buts et les valeurs auxquels la députée fait allusion, je pense. Elle est à la recherche de l'enveloppe d'un projet de loi pour que nous

Initiatives parlementaires

atteignions ces objectifs. La nature du projet de loi et son contexte actuel ne satisfont pas à l'exigence qui se présente sur le plan des compétences et il ne peut donc être soutenu par le gouvernement, le ministre de la Justice et le ministère de la Justice.

Les lacunes constitutionnelles sont importantes et nous devons en tenir compte. Cela dit, je respecte tous les députés de la Chambre et leurs idées. Je crois que toute nouvelle discussion de quoi que ce soit qui pourrait être bénéfique à nos personnes âgées est une utilisation judicieuse de notre énergie.

(1825)

Je terminerai en disant à la députée que j'attends avec intérêt la poursuite du débat sur cette question. Je la félicite de son travail.

Le vice-président: La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au *Feuilleton*.

MESSAGE DU SÉNAT

Le vice-président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté un projet de loi qu'il la prie d'adopter.

Comme il est 18 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 5 février 2004

AFFAIRES COURANTES		Mme Tremblay	192
La Loi sur la radiocommunication		M. Bryden	193
M. Bélanger (au nom de la ministre de l'Industrie et		M. Rocheleau	193
ministre responsable de l'Agence de développement		M. Bigras	194
économique du Canada pour les régions du Québec)	171	M. Karygiannis	195
Projet de loi C-2. Présentation et première lecture	171	M. Comartin.	196
Adoption des motions; première lecture et impression du		M. Murphy	196
projet de loi	171	M. Moore	197
		M. Stoffer	197
Les délégations interparlementaires	171		
M. Price	171	Mme Neville	198
Mme Bulte	171	Mme Wasylycia-Leis	199
La Loi de l'impôt sur le revenu		Mrs. Skelton	199
M. Martin (Winnipeg-Centre)	171	M. Duncan	200
Projet de loi C-472. Présentation et première lecture	171		
Adoption des motions; première lecture et impression du		DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS	
projet de loi	171	Chelsea et Cole Rodgers	
Pétitions		Mme Catterall	
Les maladies du rein		Milic Catterair	201
M. Adams	171	La péréquation	
	1/1	M. Barnes (Gander—Grand Falls)	201
La recherche sur les cellules souches	170	La santé	
M. Peric	172	Mme Karetak-Lindell	202
Le mariage	4.50	Willie Kaletak-Linden	202
M. Shepherd	172	La santé	
La pornographie juvénile		M. St-Julien	202
M. Shepherd	172	Le Mois de l'histoire des Noirs	
Mme Gallant	172		202
Questions au Feuilleton		Mme Jennings	202
M. Gallaway	172	Jonathan Dockman	
77. Gallaway	172	M. Thompson (Wild Rose)	202
DISCOURS DU TRÔNE		Le Forum interparlementaire des Amériques	
		•	202
Reprise du débat sur l'Adresse en réponse		M. Boudria	202
M. Cullen	172	La baie des Chaleurs	
M. Hill (Prince George—Peace River)	174	M. Roy	203
M. Stoffer	174	Las invasions bankanas	
M. Eggleton	175	Les invasions barbares	202
M. Thompson (Wild Rose)	176	M. Binet	203
M. Crête	176	Kelowna	
M. Merrifield	177	M. Schmidt	203
Mme Skelton	180	Les arts et la culture	
M. Martin (Winnipeg-Centre)	180		202
M. Mills (Toronto—Danforth)	181	Mme Bulte	203
M. Hanger	183	Le Mois de l'histoire des Noirs	
M. Comartin	183	M. Stoffer	203
M. Hill (Prince George—Peace River)	183		
Mme Skelton	184	La Semaine nationale de prévention du suicide	201
M. Thompson (Wild Rose).	184	M. Loubier	204
M. Stoffer	185	La Société d'expansion du Cap-Breton	
M. Bonwick	185	M. Cuzner	204
M. Moore	186		
		Le Centre canadien de rayonnement synchrotron	
M. Bonwick	188	Mme Yelich	204
M. Martin (Winnipeg-Centre)	188	Le développement régional	
M. Bonwick	189	Mme St-Jacques	204
M. Wilfert	190	•	_0.
M. Bonwick	191	Les affaires autochtones	
Mme Yelich	192	M. Duncan	205

L'économie canadienne	20.5	La défense nationale	
M. Jobin	205	Mme McDonough	
OTHERMONE OF THE		M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	
QUESTIONS ORALES		Mme McDonough	
La Société maritime CSL		Mme Sgro	
M. Hill (Macleod)	205	L'agriculture	
M. Martin (LaSalle—Émard)	205	M. Ritz	
M. Hill (Macleod)	205	M. Speller	
M. Martin (LaSalle—Émard)	205	M. Ritz	
M. Hill (Macleod)	205	M. Martin (LaSalle—Émard)	
M. Martin (LaSalle—Émard)	205	La défense nationale	
M. MacKay	205	M. Hill (Prince George—Peace River)	
M. Saada	205	M. Martin (LaSalle—Émard)	
M. MacKay	206	M. Hill (Prince George—Peace River)	
M. Saada	206		
M. Duceppe	206	M. Price	
M. Goodale	206	Les programmes sociaux	
M. Duceppe	206	Mme Tremblay	
M. Martin (LaSalle—Émard)	206	M. Volpe.	
M. Paquette.	206	Mme Tremblay	
M. Goodale	206	M. Volpe	
M. Paquette	206	Les anciens combattants	
•		Mme Wayne	
M. Goodale	206	M. McCallum (Markham)	
La défense nationale		Mme Wayne	
M. Blaikie	206	M. McCallum (Markham)	
M. Martin (LaSalle—Émard)	207	M. McCanum (Markham).	
M. Blaikie	207	Statistique Canada	
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	207	M. Peric	
La Canada Steamship Lines		Mme Robillard	
M. Rajotte	207	Le registre des armes à feu	
M. Saada	207	M. Breitkreuz	
M. Rajotte	207	M. Saada	
M. Martin (LaSalle—Émard)	207	M. Breitkreuz	
,	207	Mme Guarnieri	
L'aide gouvernementale			
M. Solberg.	207	L'industrie pétrolière	
Mme Robillard	207	M. Crête	
M. Solberg.	207	Mme Robillard	
Mme Robillard	208	L'agriculture	
La société maritime CSL		M. Caccia	
M. Gauthier	208	M. Speller	
M. Goodale.	208	La Sunniément de revenu gerenti	
M. Gauthier	208	Le Supplément de revenu garanti	
		M. Gagnon (Champlain)	
M. Goodale.	208	Mme Frulla	
M. Duceppe	208	Présence à la tribune	
M. Goodale.	208	Le Président	
M. Duceppe	208	Les travaux de la Chambre	
M. Goodale	208	M. Hearn	
M. Strahl	208	M. Saada	
M. Goodale	208		
M. Strahl	209	Recours au Règlement	
M. Goodale	209	Période des questions orales	
M. Jaffer	209	M. Casey	
M. Goodale	209		
M. Jaffer	209	LE DISCOURS DU TRÔNE	
M. Goodale	209	Reprise du débat sur l'Adresse en réponse	
Les circonscriptions électorales		M. Merrifield	
M. St-Julien	209	M. Duncan	
M. Saada	209	M. Comartin	
171. Danda	207	171, Commun	

Mme Robillard		M. Comartin	231
Mme Minna	216	M. Kilgour	232
M. Loubier	217	Mme Wasylycia-Leis	232
M. Laframboise	219	M. Karygiannis	232
M. Perron.	219		
Mme Guay	219	INITIATIVES PARLEMENTAIRES	
M. Laframboise	221	La Loi sur la protection des droits des aînés	
M. Martin (Winnipeg-Centre)	221	Mme Marleau	233
Mme Yelich	222	Projet de loi C-439. Deuxième lecture.	233
M. Hearn	223	•	
M. Comartin	224	M. Breitkreuz	235
M. Lunney	225	M. Breitkreuz	236
M. Charbonneau	225	M. Gagnon (Champlain)	237
M. Hubbard	228	M. Nystrom	238
M. Harvey	229	Mme Barnes (London-Ouest)	239
•		Manager des Cérate	
M. Jobin	229	Message du Sénat	
Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore)	230	Le vice-président	241



Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé
Poste–lettre

Postage paid **Lettermail**

1782711 Ottawa

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à : Communication Canada - Édition Ottawa (Ontario) K1A 0S9

If undelivered, return COVER ONLY to: Communication Canada - Publishing Ottawa, Ontario K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante : Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address: http://www.parl.gc.ca

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 089

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 089

The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing Ottawa, Ontario K1A 0S9